


SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE



L'INSTRUCTION PRIMAIRE

A PARIS

ET DANS LES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE,

En 1875.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

A PARIS

et dans les Communes du Département de la Seine,

EN 1875

PAR

M. GRÉARD,

MEMBRE DE L'INSTITUT, INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

PARIS,
TYPOGRAPHIE CHARLES DE MOURGUES FRÈRES,
RUE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU, 58.

914 — 5e t.

1876.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

A PARIS

ET DANS LES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE,

en 1875.

Objet et division du Mémoire.

Dans ce Mémoire, comme dans ceux que nous avons fournis en 1871 et en 1872, nous étudierons successivement la situation scolaire de Paris et celle des communes suburbaines.

Les 71 communes des arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis forment un ensemble homogène. Paris a un caractère et une importance à part.

Dans Paris même, nous considérerons séparément : 1° les établissements d'enseignement primaire proprement dit, — salles d'asile et écoles ; 2° les cours d'adultes ; 3° les écoles de dessin ; 4° les établissements d'enseignement primaire supérieur ou professionnel ; 5° le budget.

Entre les écoles de Paris et celles des communes des arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis, les institutions destinées au recrutement du personnel, et particulièrement les deux écoles normales de récente création, forment le lien commun. Nous leur consacrerons, en terminant, un chapitre spécial.

VILLE DE PARIS.

I. — Les salles d'asile et les écoles primaires.

1. La statistique. — 2. La situation des salles d'asile et des écoles publiques. — 3. L'étude des besoins et l'application des ressources disponibles.

1. — LA STATISTIQUE.

La statistique des établissements primaires de la ville de Paris, dont nous avons présenté le tableau en 1871, reposait sur une base d'appréciation rigoureuse. Toutefois, faute des documents qui avaient péri dans l'incendie de l'Hôtel de Ville, nous n'avions pu poursuivre dans le détail notre travail d'analyse. **Les bases de notre statistique**

Nous avions dû, par exemple, réunir et confondre les deux éléments qui constituent l'ensemble de notre population scolaire, — les salles d'asile et les écoles, — éléments dont la solidarité est étroite, mais dont la valeur relative doit être considérée séparément.

D'un autre côté, pour déterminer l'effectif des établissements libres, il nous avait fallu recourir à des moyennes, dont l'exactitude n'est jamais qu'approximative.

Enfin le point de départ de tous nos calculs était le dénombrement général de la population de 1866, opération accomplie cinq ans auparavant, à la veille de l'Exposition universelle de 1867, et dont les résultats avaient été depuis profondément troublés par les désastres de deux siéges.

Les données dont nous disposons aujourd'hui sont à la fois plus complètes et plus précises.

Pour point de départ, nous avons le dénombrement prescrit par

le décret du 31 décembre 1872, et accompli au commencement de 1873. Des résultats généraux relevés dans ce dénombrement, nous n'avons eu qu'à rapprocher les éléments intéressant la population scolaire de la Ville de Paris. Nous avons cherché à atteindre les enfants de Paris dans tous les établissements et sous toutes les formes où ils reçoivent l'instruction primaire, à Paris, hors Paris, dans les écoles proprement dites, dans les établissements d'instruction secondaire, dans la famille, etc. L'essentiel était que ces éléments fussent relevés à une date commune : nous avons dépouillé ou fait dépouiller tous les registres matricules au 1er mai 1875.

Les chiffres que nous sommes arrivés à établir représentent donc exactement la situation présente, sauf les mouvements qui ont pu se produire dans la population générale depuis le dénombrement de 1873.

Là où les renseignements officiels nous ont fait défaut, nous indiquons les bases de nos évaluations. Ces indications, en permettant de contrôler nos résultats, pourront peut-être aussi servir à diriger les recherches à venir.

Les établissements d'instruction primaire, et l'âge scolaire, d'après la législation.

Aux termes de la législation de l'instruction publique, les établissements d'instruction primaire proprement dite comprennent les salles d'asile et les écoles; les premières destinées aux enfants de 2 à 6 ans (art. 1er du décret du 21 mars 1855 et 21 de la loi du 10 avril 1867), les autres destinées aux enfants de 6 à 14 ans (art. 54 de la loi du 15 mars 1850 et 6 du règlement ministériel du 17 août 1851.)

Le dénombrement général des enfants de 2 à 14 ans d'après la statistique de 1873; le dénombrement des salles d'asile et des écoles, publiques et libres au 1er mai 1875; le dénombrement des enfants inscrits à la même date, dans les salles d'asile et les écoles, publiques et libres.

Voici quel était, dans chacun des arrondissement de Paris :

1° Le nombre des enfants, garçons et filles, de 2 à 6 ans et celui des enfants de 6 à 14 ans d'après la statistique de 1873;

2° Le nombre des établissements d'instruction primaire, publics et libres, existants au 1er mai 1875;

3° Le nombre des enfants de 2 à 6 ans et celui des enfants de 6 à 14 ans inscrits à la même date du 1er mai 1875, soit dans les salles d'asile, soit dans les écoles, publiques ou libres (tableaux nos 1 et 2).

Tableaux nos 1 et 2.

TABLEAU* (N° 1) *présentant, par arrondissement, l'état des enfants de 2 à 6 ans d'après le dénombrement de* 1873, *et indiquant* : 1° *le nombre des salles d'asile, publiques et libres, existantes au* 1er *mai* 1875; 2° *le nombre des enfants qui étaient inscrits, à la même date, dans les salles d'asiles, publiques et libres.

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION par arrondissement SANS LA GARNISON	NOMBRE DES ENFANTS de DE 2 A 6 ANS.			NOMBRE des SALLES D'ASILE			NOMBRE DES ENFANTS INSCRITS DANS LES SALLES D'ASILE — PUBLIQUES.			NOMBRE DES ENFANTS INSCRITS DANS LES SALLES D'ASILE — LIBRES.			TOTAL DES ENFANTS inscrits DANS LES SALLES D'ASILE publiques ou libres.		
		Garçons.	Filles.	Total.	publiques.	libres	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.
1er Louvre	73,750	1,453	1,565	3,018	4	1	5	306	278	584	28	20	48	334	298	632
2e Bourse	73,578	1,627	1,692	3,319	1	»	1	107	87	194	»	»	»	107	87	194
3e Temple	89,687	2,176	2,190	4,366	2	1	3	225	226	451	20	»	20	245	226	471
4e Hôtel-de-Ville	92,549	2,183	2,269	4,452	9	»	9	832	654	1,486	»	»	»	832	654	1,486
5e Panthéon	96,404	2,460	2,618	5,078	7	3	10	640	467	1,107	110	202	312	750	669	1,419
6e Luxembourg	90,288	2,052	1,904	3,956	4	»	4	311	219	530	»	»	»	311	219	530
7e Palais-Bourbon	68,182	1,568	1,665	3,233	4	2	6	484	287	771	46	26	72	530	313	843
8e Élysée	73,189	1,447	1,558	3,005	2	2	4	201	182	383	65	65	130	266	247	513
9e Opéra	103,712	2,024	1,888	3,912	2	3	5	232	145	377	142	111	253	374	256	630
10e Saint-Laurent	135,214	3,387	3,335	6,722	6	»	6	740	654	1,394	»	»	»	740	654	1,394
11e Popincourt	166,052	5,029	5,503	10,532	10	2	12	1,723	1,355	3,078	85	36	121	1,808	1,391	3,199
12e Reuilly	84,154	2,670	2,691	5,361	5	1	6	804	720	1,524	»	120	120	804	840	1,644
13e Gobelins	67,150	3,203	2,399	5,602	7	2	9	1,119	1,004	2,123	40	55	95	1,159	1,059	2,218
14e Observatoire	69,038	3,011	2,977	5,988	6	1	7	796	752	1,548	39	42	81	835	794	1,629
15e Vaugirard	74,278	2,381	2,267	4,648	7	2	9	786	678	1,464	30	»	30	816	678	1,494
16e Passy	42,647	1,277	1,247	2,524	5	»	5	327	266	593	»	»	»	327	266	593
17e Batignolles	99,557	2,994	3,174	6,168	7	3	10	1,165	927	2,092	103	93	196	1,268	1,020	2,288
18e Montmartre	136,433	4,655	4,541	9,196	8	4	12	1,128	926	2,054	245	210	455	1,373	1,136	2,509
19e Buttes-Chaumont	91,461	3,639	3,813	7,452	6	1	7	636	609	1,245	120	125	245	756	734	1,490
20e Ménilmontant	91,387	3,353	3,446	6,799	7	3	10	942	876	1,818	145	152	297	1,087	1,028	2,115
Totaux	1,818,710	52,589	52,742	105,331	109	31	140	13,504	11,312	24,816	1,218	1,257	2,475	14,722	12,569	27,291

TABLEAU (N° 2) *présentant, par arrondissement, l'état des enfants de 6 à 14 ans d'après le dénombrement de 1873, et indiquant : 1° le nombre des écoles, publiques et libres, existantes au 1er mai 1875 ; 2° le nombre des enfants qui étaient inscrits, à la mêm date, dans les écoles, publiques et libres.*

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DES ENFANTS de 6 A 14 ANS			NOMBRE DES ÉCOLES PRIMAIRES						NOMBRE DES ENFANTS INSCRITS DANS LES ÉCOLES						TOTAL DES ENFANTS inscrits DANS LES ÉCOLES publiques ou libres.		
				PUBLIQUES.			LIBRES (1).			PUBLIQUES.			LIBRES.					
	Garçons	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons	Filles.	Total.	Garçons	Filles.	Total.	Garçons	Filles.	Total.
1er Louvre.........	2,896	3,132	6,028	4	5	9	13	31	44	1,268	1,245	2,513	977	1,425	2,402	2,245	2,670	4,915
2e Bourse.........	2,984	3,214	6,198	3	3	6	10	35	45	922	949	1,871	889	1,778	2,667	1,811	2,727	4,538
3e Temple.........	4,582	4,497	9,079	6	5	11	12	32	44	1,904	1,571	3,475	1,011	2,054	3,065	2,915	3,625	6,540
4e Hôtel-de-Ville.	4,333	4,427	8,760	10	12	22	13	38	51	2,816	2,711	5,527	1,632	2,208	3,840	4,448	4,919	9,367
5e Panthéon.......	5,073	4,891	9,964	10	11	21	14	44	58	2,926	3,075	6,001	932	2,117	3,049	3,858	5,192	9,050
6e Luxembourg....	3,502	2,800	6,302	6	5	11	15	58	73	1,489	1,232	2,721	913	3,483	4,396	2,402	4,715	7,117
7e Palais-Bourbon.	3,064	3,378	6,442	3	6	9	11	39	50	1,032	1,542	2,574	1,627	2,978	4,605	2,659	4,520	7,179
8e Élysée.........	3,041	3,159	6,200	6	7	13	9	31	40	1,243	1,456	2,699	572	2,203	2,775	1,815	3,659	5,474
9e Opéra..........	3,699	3,959	7,658	4	3	7	10	50	60	1,233	841	2,074	658	2,649	3,307	1,891	3,490	5,381
10e Saint-Laurent..	5,015	5,027	10,042	7	6	13	17	40	57	2,790	2,521	5,311	1,818	2,787	4,605	4,608	5,308	9,916
11e Popincourt.....	9,594	9,853	19,447	8	10	18	22	47	69	4,578	4,773	9,351	1,541	2,014	3,555	6,119	6,787	12,906
12e Reuilly.........	5,130	5,823	10,953	6	8	14	14	37	51	3,136	2,985	6,121	868	2,867	3,735	4,004	5,852	9,856
13e Gobelins........	4,172	3,370	7,542	9	9	18	12	21	33	2,965	2,863	5,828	637	1,070	1,707	3,602	3,933	7,535
14e Observatoire....	3,168	2,986	6,154	6	6	12	10	36	46	2,178	2,125	4,303	667	1,746	2,413	2,845	3,871	6,716
15e Vaugirard......	4,429	4,850	9,279	7	7	14	13	34	47	2,607	2,146	4,753	896	1,661	2,557	3,503	3,807	7,310
16e Passy..........	2,675	2,483	5,158	5	5	10	12	44	56	1,187	1,068	2,255	1,298	1,703	3,001	2,485	2,771	5,256
17e Batignolles.....	5,202	5,085	10,287	8	9	17	21	48	69	2,702	2,466	5,168	1,544	2,540	4,084	4,246	5,006	9,252
18e Montmartre.....	7,683	8,067	15,750	12	10	22	19	48	67	4,435	3,454	7,889	1,897	2,053	3,950	6,332	5,507	11,839
19e Butt.-Chaumont	6,252	6,166	12,418	5	5	10	14	32	46	2,197	2,207	4,404	1,513	2,028	3,541	3,710	4,235	7,945
20e Ménilmontant..	6,581	6,451	13,032	10	6	16	16	34	50	3,652	2,375	6,027	1,083	2,153	3,236	4,735	4,528	9,263
	93,075	93,618	186,693	135	138	273	277	779	1,056	47,260	43,605	90,865	22,973	43,517	66,490	70,233	87,122	157,355

(1) Sous le nom d'écoles libres sont compris les externats, pensionnats, cours, en un mot, tous les établissements d'enseignement primaire qui n'ont pas le caractère d'école publique.

De ces tableaux il ressort :

Les résultats du dénombrement général des enfants de 2 à 6 ans et de 6 à 14 ans comparés à ceux du dénombrement des enfants inscrits dans les salles d'asile et les écoles, publiques et libres.

Qu'à Paris, au commencement de l'année 1873, le nombre des enfants de 2 à 6 ans s'élevait à....... 105,331

Celui des enfants de 6 à 14 ans, à.... 186,693

Soit, au total.................... 292,024 ci.. 292,024

Qu'au 1er mai 1875, le nombre des salles d'asile s'élevait à 140, — 31 libres, 109 publiques; celui des écoles à 1,329, — 1,056 libres, 273 publiques.

Et que le nombre des enfants inscrits à la même date dans ces établissements était :

Pour les salles d'asile, de 27,291,—2,475 pour les salles d'asile libres, 24,816 pour les salles d'asile publiques, — ci.................... 27,291

Pour les écoles, de 157,355, —66,490 pour les écoles libres, 90 865 pour les écoles publiques, — ci.............. 157,355

Soit, au total...................... 184,646 ci.. 184,646

D'où il résulterait que....................... 107,378

enfants, de 2 à 14 ans, seraient actuellement hors de l'école ou de la salle d'asile.

Observations.

Mais ce compte donne lieu à plusieurs observations, tant pour les enfants de 6 à 14 ans que pour ceux de 2 à 6 ans.

1° Enfants de 6 à 14 ans fréquentant les cours d'enseignement secondaire, classique ou professionnel.

1° Le dénombrement général des enfants de 6 à 14 ans comprend tous les enfants de cet âge. Or, parmi ces enfants, il en est un certain nombre qui suivent les cours des établissements de l'État, lycées ou colléges, et des écoles libres d'enseignement secondaire classique. On considère généralement que c'es la province qui fournit aux grands établissements d'enseignement secondaire de Paris son contingent d'élèves le plus considérable. Cette opinion n'est point exacte, en tant du moins qu'elle s'applique aux enfants d'un âge inférieur à 14 ans.

La même remarque s'applique au recrutement des établissements municipaux d'enseignement primaire supérieur ou professionnel, connus sous les noms de collége Chaptal et d'écoles Turgot, ainsi qu'à celui de l'École commerciale entretenue par la Chambre de Commerce.

Le nombre des enfants de Paris, de 6 à 14 ans, appartenant à ces deux catégories d'établissements est de 11,147; on en trouvera le détail dans les tableaux ci-après (nos 3 et 4).

TABLEAU* (N° 3) *présentant l'état des enfants de 6 à 14 ans qui fréquentaient, au 1er mai* 1875, *les cours des Établissements de l'État, lycées ou colléges, et des écoles libres d'enseignement secondaire classique.

ÉTABLISSEMENTS.	ÉLÈVES de 6 à 14 ans.	ENFANTS de PARIS.	ENFANTS du département de la SEINE.	ENFANTS des départements autres que celui de la SEINE.
Lycée Louis-le-Grand (a)	349	297	7	45
Lycée Henri IV	373	180	9	184
Lycée Charlemagne	340	302	20	18
Lycée Fontanes	704	660	39	5
Lycée Saint-Louis	241	216	6	19
Collége Rollin	110	92	3	15
Collége Stanislas	482	415	6	61
Lycée de Vanves (b)	447	341	50	56
Lycée de Versailles	301	83		210
Écoles libres d'enseignement secondaire classique (c)	9,193	6,956	1,517	720
TOTAL	12,540	9,542	1,665	1,333

OBSERVATIONS.

(a) Les établissements de l'État, lycées ou colléges, et les écoles libres d'enseignement secondaire classique ne reçoivent pas généralement des enfants au-dessous de 8 ans.

(b) Nous avons dû joindre aux lycées et colléges de Paris les lycées de Vanves et de Versailles, en raison de la proximité, qui fait qu'un grand nombre d'enfants, dont les familles appartiennent à la population de Paris, fréquentent l'un de ces deux établissements. Quant aux enfants de Paris qui sont envoyés comme boursiers de l'État dans les lycées de Vendôme, Evreux, Orléans, Sens, Rouen, Reims, outre qu'ils sont en très petit nombre, ils ne restent que peu de temps dans ces établissements et rentrent pour la plupart à Paris, dans le cours de leurs études.

(c) Dans l'effectif des écoles libres d'enseignement secondaire classique, il n'est ici question que des élèves qui suivent des classes inférieures, les élèves qui sont envoyés aux lycées ou colléges étant portés au compte de ces établissements; mais le chiffre de 6,956 comprend les enfants de 6 à 14 ans, appartenant à la population de Paris, qui sont élevés tant dans les écoles libres des arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis que dans celles de Paris proprement dit.

Divers pensionnats des départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, situés dans le voisinage de Paris, tels que ceux d'Argenteuil, de Sannois, de Villiers-le-Bel, de Saint-Germain, Chatou, etc., reçoivent aussi quelques enfants dont la famille habite Paris; mais ce sont des enfants qui, en général, commencent par recevoir à Paris l'éducation primaire proprement dite. (Voir plus bas, page 20, note, l'observation relative à l'asile-école de Vaujours.)

TABLEAU* (N° 4) *présentant l'état des enfants de* 6 *à* 14 *ans qui fréquentaient, au* 1er *mai* 1875, *les cours du collége Chaptal, des écoles Turgot et de l'École commerciale.

ÉTABLISSEMENTS	ÉLÈVES de 6 A 14 ANS.	ENFANTS de PARIS.	ENFANTS du département de la SEINE.	ENFANTS des DÉPARTEMENTS autres que celui de la SEINE.	OBSERVATIONS.
Collége Chaptal	590	452	56	82	(a) A la catégorie des établissements d'enseignement professionnel se rattache une autre grande École dont la prospérité, essentiellement parisienne, s'accroît de jour en jour ; l'École supérieure du Commerce. Mais elle ne reçoit que des élèves de 15 à 25 ans, et conséquemment elle échappe à notre statistique.
École Turgot	415	374	17	24	
École Colbert	353	294	40	19	
École Lavoisier	285	248	20	17	
École d'Auteuil	77	59	11	7	
École commerciale, avenue Trudaine (a)	188	178	7	3	
TOTAL	1,908	1,605	151	152	

2° Enfants de 2 à 6 ans et de 6 à 14 ans élevés dans la famille.

2° Parmi les enfants, tant de 2 à 6 ans que de 6 à 14 ans, recensés dans le dénombrement général, il faut aussi faire la part de ceux qui sont élevés dans la famille.

Cette part, pour les enfants de 6 à 14 ans, est, à Paris, moins considérable qu'ailleurs, en raison du nombre des cours de toute sorte classés parmi les écoles libres, où les familles aisées vont de très-bonne heure chercher une direction. Toutefois, en dehors de ces cours, le nombre des enfants, garçons ou filles, de 6 à 14 ans, qui reçoivent une éducation toute domestique, peut encore être évalué à 2 °/₀ de l'effectif total ; soit, sur 186,693 enfants, 3,733, en chiffres ronds, 3,500.

La réserve à faire sur les enfants de 2 à 6 ans est plus importante. On a calculé que la population ouvrière de Paris était de 44 °/₀ (1). En y joignant la classe du petit commerce et celle des petits employés, on arrive, pour les différentes catégories des familles occupées par des travaux qui les enlèvent en partie à la vie domestique et les obligent à confier à d'autres le soin de leurs enfants, à une proportion totale de 60 °/₀. Reste 40 °/₀ d'enfants de 2 à 6 ans que la famille conserve ; soit, sur 105,331, 42,132 environ ; en chiffres ronds, 42,000 (2).

3° Enfants de 2 à 6 ans fréquentant les écoles libres ; enfants de plus de 14 ans classés parmi les élèves des écoles primaires libres.

3° L'analyse de l'effectif des écoles libres fait ressortir une autre série de considérations.

Remarquons d'abord que, malgré le développement de l'enseignement public, l'enseignement libre a conservé dans ses divers

(1) Voir l'*Atlas statistique de la population de Paris*, dressé en 1873, par M. Toussaint Loua, sous-chef de bureau au ministère de l'Agriculture et du Commerce, membre de la Société des Économistes, secrétaire général de la Société de Statistique de Paris, travail très-approfondi où nous avons trouvé sous la forme la plus claire les renseignements les plus précis.

(2) Il est bien entendu que nous ne faisons pas compte des enfants assistés placés à la campagne par les soins de l'administration de l'Assistance publique et dont, à la date du 31 décembre 1873, le nombre, d'après le Rapport du Directeur, s'élevait pour Paris et le département de la Seine à 16,590. Ces enfants n'habitant pas Paris, n'ont pas été recensés dans le dénombrement général de la population parisienne, et conséquemment ne doivent pas avoir place dans les calculs de notre statistique scolaire.

Quant aux enfants temporairement admis dans les établissements hospitaliers de l'Assistance publique et qui ont été dénombrés dans le compte général de la population de Paris, ils se trouvent aussi implicitement compris dans nos calculs, puisqu'après un séjour curatif plus ou moins long à l'hospice où ils ne cessent pas de recevoir un enseignement régulier, ils rentrent dans le cadre normal de la population fréquentant ou devant fréquenter les établissement scolaires. C'est à cette catégorie d'établissements qu'appartiennent : 1° l'*Hôpital des enfants* (rue de Sèvres, 149), où la moyenne annuelle des enfants de 2 à 15 ans est d'environ 130 ; 2° l'*Hôpital Sainte-Eugénie* (rue de Charenton, 89), où la moyenne annuelle est de 75 enfants du même âge ; 3° l'*Hôpital de Berck-sur-Mer* (Pas-de-Calais), qui reçoit annuellement de 450 à 500 enfants, de 4 à 15 ans, affectés de scrofule ; 4° les hôpitaux de *Bicêtre* et de la *Salpêtrière* où sont recueillis les idiots et les épileptiques. Le nombre des garçons, de 2 à 14 ans, reçus à Bicêtre, est actuellement de 77 ; celui des filles, de 2 à 14 ans, admises à la Salpêtrière, de 59. Ces derniers, garçons ou filles, devraient seuls être mis à part peut-être dans le compte, encore faut-il ne pas oublier, pour les épileptiques, que ceux qui sont classés parmi les épileptiques non aliénés peuvent rentrer dans la vie commune.

établissements plus d'un tiers de la population scolaire de Paris, 66,490 enfants, — 22,973 garçons et 43,517 filles, — sur 186,693. C'est une situation dont nous devons nous féliciter.

Que si maintenant l'on décompose ce chiffre de 66,490 enfants, voici quels éléments on y découvre :

L'enquête faite par MM. les Inspecteurs de l'enseignement primaire a constaté, d'une part, qu'un très-grand nombre d'enfants de 2 à 6 ans, garçons et filles, fréquentaient l'école libre, de préférence à la salle d'asile communale. Le fait s'explique par plus d'une raison : la proximité relative de l'école libre, l'habitude des relations avec d'autres enfants du voisinage, l'espoir fondé de soins particuliers plus faciles dans des établissements beaucoup moins nombreux; toutes raisons fort plausibles en elles-mêmes, et que secondent les vues légitimes des instituteurs et des institutrices libres. Les établissements importants sont intéressés eux-mêmes à chercher dans le recrutement des élèves de cet âge les éléments d'une prospérité durable. Pour les autres, qui forment de beaucoup la majorité, c'est cette clientèle enfantine qui les fait vivre. Aussi le conseil départemental tolère-t-il la situation, bien qu'aux termes stricts de la loi, elle soit irrégulière. Ajoutons que les enfants qui ont fréquenté ces petites écoles viennent, en grand nombre, entre 6 et 7 ans, à l'école publique.

C'est surtout pour les filles que l'effet de cette préférence des familles se manifeste.

Sur l'effectif total des filles qui fréquentent les écoles libres (43,517) la proportion de celles de moins de 6 ans est, d'après l'enquête, de 25 °/₀, soit 10,879, en nombre rond 11,000. Pour les garçons, elle ne serait que de 20 °/₀ soit, sur l'effectif total de 22,973, environ 4,594, en nombre rond, 4,500.

En même temps que les écoles libres se recrutent, dans une certaine mesure, parmi les enfants de 2 à 6 ans, elles conservent une partie, considérable aussi, de leurs élèves, au delà de 14 ans.

On sait que la loi du 15 mars 1850 a effacé les distinctions de degré dans l'instruction primaire créées par la législation antérieure. Avant la loi de 1850, on exigeait des garanties de capacité plus élevées pour les institutions que pour les pensions, pour les pensions que pour les externats, et nul n'avait le droit d'ouvrir un établissement et de mettre un écriteau qui ne répondît pas exactement au diplôme dont il était pourvu. A chaque degré correspondait une catégorie particulière d'études, — études primaires pro-

prement dites, études primaires supérieures, études secondaires, — et ces études diverses avaient leur clientèle d'élèves d'âge essentiellement différent. En abolissant implicitement cette sorte de hiérarchie, le législateur de 1850 a donné à tous le droit d'ouvrir une école, externat ou pensionnat, sous la garantie uniforme du brevet de capacité. Les prescriptions du décret du 31 décembre 1853 qui classent les écoles de filles en écoles de premier ordre et écoles de second ordre, sont, dans la pratique, sans effet. Il en résulte que le plus grand nombre des établissements libres d'instruction primaire sont, à la fois, des externats et des pensionnats, qu'ils cumulent tous les degrés d'enseignement et reçoivent des élèves de tous les âges.

Pour les écoles de jeunes filles notamment, le but qu'on se propose, comme consécration dernière des études, étant, soit le brevet de capacité du 1er ordre, soit le brevet du 2e ordre, dont on subit les examens à seize ans, soit, au moins, le brevet de sous-maîtresse, dont on ne peut aborder les épreuves qu'à quinze ans, leur meilleure clientèle, celle dont elles se font le plus honneur, consiste dans les élèves de 15, 16, 17 ou même 18 ans.

Ce n'est pas le même intérêt d'examen qui retient les garçons; mais à 14 ans, ils sont généralement engagés dans des études à demi classiques quant au français, à demi professionnelles quant aux sciences : la famille en laisse achever ou prolonger le cours jusqu'à 16 ou 17 ans.

En dernière analyse, la proportion des élèves de plus de 14 ans suivant les écoles libres peut être évaluée, pour les garçons, à 10 %; soit, sur 22,973, 2,297, en nombre rond, 2,300; pour les filles, à 15 %; soit sur 43,547, 6,527, en nombre rond : 6,500.

4° Enfants de plus de 6 ans inscrits dans les salles d'asile publiques, et de plus de 14 ans inscrits dans les écoles publiques.

4° Le même décompte, mais beaucoup moins important, est à opérer sur les salles d'asile et les écoles publiques.

1,987 enfants, — 1,029 garçons et 958 filles, — ayant plus de 6 ans, sont à défalquer de l'effectif des salles d'asile. S'ils y ont été tolérés jusqu'ici, c'est pour quelques-uns, parce que les places faisaient défaut dans les écoles; pour le plus grand nombre, parce que la faiblesse de leur santé ne leur permettait pas d'affronter les fatigues d'un enseignement plus élevé. Quoi qu'il en soit, ils appartiennent régulièrement par leur âge à la statistique de l'école et ils doivent y être rattachés.

En sens contraire, il y a lieu de retrancher de la statistique de l'école 1,312 enfants, — 623 garçons et 689 filles, — de plus de 14 ans, qui sont entrés tard à l'école, pour la plupart, et que nous ne regrettons certes pas de trouver sur nos bancs, mais qui, dans le recensement rigoureux que nous poursuivons ici, tiennent une place dont nous devons tenir compte.

5° Enfants de 2 à 6 ans et de 6 à 14 ans devant être compris dans la statistique scolaire, bien que n'ayant appartenu qu'un certain temps à l'école ou à la salle d'asile publique.

5° Il reste à faire, pour les salles d'asile et les écoles publiques, une dernière observation.

En dénombrant, comme nous l'avons fait plus haut (tableau n° 1), les enfants de 2 à 6 ans et ceux de 6 à 14 ans, c'est-à-dire les enfants ayant l'âge scolaire, on suppose que tous fréquentent, pendant toute la durée de ces deux périodes, la salle d'asile ou l'école. D'où la conclusion que ceux qui ne sont pas inscrits dans un établissement quelconque d'instruction publique, ou qu'on ne peut pas classer dans la catégorie des enfants recevant l'éducation domestique, se trouveraient hors de l'école ou de la salle d'asile.

Le raisonnement serait exact, si la fréquentation pendant l'une et l'autre de ces périodes était obligatoire.

Mais, en l'état, un certain nombre d'enfants, garçons ou filles, viennent tardivement à l'école, ou la quittent prématurément, pour entrer en apprentissage. Ainsi en décide parfois l'imprévoyance des familles ; ainsi l'exige aussi trop souvent la misère.

Nous ne parlons ici que des écoles publiques. Les familles, plus aisées, qui placent leurs enfants dans les établissements libres, n'hésitent pas à les y envoyer, dès qu'ils peuvent en profiter, et à les y maintenir, tant qu'ils n'en ont pas tiré un profit complet, surtout lorsque l'enfant est intelligent et appliqué. S'il ne réussit pas, elles le mettent dans l'école publique, où il rentre alors dans la condition que nous signalons : pour peu qu'il travaille médiocrement, on fait par amour-propre mal entendu ce que font faire à d'autres l'imprévoyance et la misère ; on le retire avant l'âge.

Les mêmes effets se produisent dans les salles d'asile, par des causes différentes, dont quelques-unes ne sont que louables. De 2 à

3 ans, l'enfant est bien jeune ; on ne lui fait pas suivre encore régulièrement la salle d'asile. La fréquentation devient plus assidue pour les enfants de 3 à 4 ans. Elle n'est dans son plein que de 4 à 6 ans.

Or, pour n'avoir pas suivi la salle d'asile ou l'école pendant la durée intégrale de la période de l'âge scolaire, l'enfant doit-il être considéré comme se trouvant hors de la salle d'asile ou de l'école?

Au point de vue d'un dénombrement statistique, représentant non une situation idéale, mais la situation réelle, — la seule que nous cherchions ici, — nous ne le pensons pas. Il faut nécessairement faire compte de tous les enfants qui, pendant plus ou moins de temps, ont appartenu, soit à l'école, soit à la salle d'asile.

Pour arriver, sur ce point, à un résultat exact, il suffit d'examiner dans quelle proportion se répartissent suivant leur âge, dans les établissements publics, les 24,816 enfants inscrits à la salle d'asile et les 90,865 inscrits à l'école. C'est l'objet du tableau suivant (n°5).

TABLEAU N° 5.

TABLEAU (N° 5) présentant l'état résumé, par catégories d'âge, des enfants inscrits dans les salles d'asile et les écoles publiques.

SALLES D'ASILE PUBLIQUES.			
CATÉGORIES D'AGE.	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
Enfants de 2 à 3 ans	1,229	995	2,224
— de 3 à 4 ans	2,745	2,209	4,954
— de 4 à 5 ans	4,210	3,656	7,866
— de 5 à 6 ans	4,291	3,494	7,785
— au-dessus de 6 ans	1,029	958	1,987
TOTAL	13,504	11,312	24,816

ÉCOLES PUBLIQUES.			
CATÉGORIES D'AGE.	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
Enfants de 6 à 7 ans	4,891	4,425	9,316
— de 7 à 8 ans	6,854	6,429	13,283
— de 8 à 9 ans	7,714	7,067	14,781
— de 9 à 10 ans	7,409	7,124	14,533
— de 10 à 11 ans	7,283	6,679	13,962
— de 11 à 12 ans	6,435	5,989	12,424
— de 12 à 13 ans	4,194	3,669	7,863
— de 13 à 14 ans	1,857	1,534	3,391
— au-dessus de 14 ans	623	689	1,312
TOTAL	47,260	43,605	90,865

D'après ce tableau, il est incontestable qu'on peut regarder le chiffre moyen des élèves de 7 à 12 ans comme exprimant le nombre maximum des enfants qui actuellement sont envoyés dans les écoles publiques. Avant 8 ans, le niveau n'est pas encore atteint; après 12 ans, le niveau décroît.

On peut donc dire que la différence entre le nombre moyen des élèves de 7 à 12 ans et le nombre des élèves de moins de 7 ans et de plus de 12 ans, représente le nombre des enfants qui sont venus tardivement à l'école ou qui en sont prématurément sortis, mais qui n'en ont pas moins passé par l'école, et qui dès lors doivent être placés hors du compte des enfants de 6 à 14 ans qui seraient privés, faute de place, du bienfait de l'instruction primaire.

Or le nombre moyen des garçons fréquentant l'école de 7 à 12 ans est de 7,139, celui des filles de 6,658. Si, pour les âges antérieurs à 7 ans et postérieurs à 12 ans, on fait la différence entre ces moyennes de 7,139 et de 6,658 et le chiffre accusé des fréquentations, on trouve en moins :

pour les garçons,	
De 6 à 7 ans	2,248
De 12 à 13 ans	2,945
De 13 à 14 ans	5,282
pour les filles,	
De 6 à 7 ans	2,233
De 12 à 13 ans	2,989
De 13 à 14 ans	5,124
Total	20,821

En nombre rond, 20,000 enfants, qui, bien que n'ayant pas régulièrement fréquenté l'école pendant toute la période scolaire, ne doivent pas être considérés comme se trouvant hors de l'école (1).

La même opération s'applique aux salles d'asile. Le maximum des présences dans les salles d'asile peut être regardé comme atteint de 4 à 6 ans pour les garçons et pour les filles; conséquem-

(1) Un certain nombre de ces enfants ne quittent d'ailleurs l'école que pour entrer dans des établissements de patronage où ils reçoivent une éducation professionnelle, concurremment avec l'instruction primaire. Tel est, entre autres, l'asile-école de Vaujours (Seine-et-Oise), qui sur 300 enfants de 6 à 14 ans compte actuellement 269 enfants de Paris et 17 des diverses communes du département de la Seine.

ment il est, pour les garçons de 4,250, et pour les filles, de 3,575. La différence du maximum des présences, relativement au nombre normal des enfants ayant l'âge de la fréquentation, est donc en moins:

pour les garçons,	
De 2 à 3 ans................................	3,021
De 3 à 4 ans................................	1,505
pour les filles,	
De 2 à 3 ans................................	2,580
De 3 à 4 ans................................	1,366
Total.................	8,472

En nombre rond 8,000 enfants, qu'il convient également de défalquer du nombre de ceux qui se trouveraient hors de la salle d'asile.

Telles sont les observations que provoque l'examen du compte de la population effective des établissements d'enseignement primaire de la Ville de Paris rapproché des résultats du dénombrement général des enfants de 2 à 6 ans et de 6 à 14 ans.

Il en ressort, en résumé, qu'il y a lieu :

Résumé des observations.

1° De déduire du dénombrement général des enfants de 2 à 6 ans et de 6 à 14 ans, par rapport à la statistique scolaire, — soit comme recevant l'éducation dans la famille (45,500), soit comme fréquentant les cours d'enseignement classique ou professionnel (11,147), soit comme ayant appartenu plus ou moins de temps à la salle d'asile ou à l'école publique, bien que n'y étant pas restés pendant toute la durée de la période scolaire (28,000), — 84,647 enfants;

2° De retrancher de la statistique intéressant l'instruction primaire 10,112 enfants âgés de plus de 14 ans, compris au nombre de 1,312 dans le compte des élèves des écoles primaires publiques, et de 8,800 dans le compte des écoles primaires libres ;

3° De rattacher au compte des enfants appartenant par leur âge à l'école, 1,987 enfants de plus de 6 ans fréquentant la salle d'asile publique, et à la salle d'asile 15,500 enfants de moins de 6 ans inscrits dans les écoles libres, et de diminuer de pareils nombres: d'une part, le total des enfants dénombré dans la statistique des salles d'asile publiques; d'autre part, le total des enfants recensés dans la statistique des écoles libres.

Établissement du compte définitif des enfans de 2 à 14 ans, qui, sous une forme quelconque, reçoivent l'instruction.

Le compte définitif s'établirait dès lors de la façon suivante (tableau n° 6) :

TABLEAU N° 6.

TABLEAU **(N° 6)** ***présentant le compte, au 1***

CATÉGORIES OU ÉTABLISSEMENTS ENTRE LESQUELS LES ENFANTS SONT RÉPARTIS.	ENFANTS de 2 A 6 ANS.	ENFANTS de 6 A 14 ANS.	JUSTIFICATIONS.
Élevés dans la famille	42,000	3,500	Observation n° 2, voir page 14.
— dans les lycées et les collèges d'enseignement secondaire classique.	»	2,586	Observation n° 1, voir page 11.
— dans les établissements libres d'enseignement secondaire classique	»	6,956	Observation n° 1, voir page 11.
— au collége Chaptal, dans les écoles supérieures municipales, à l'École du commerce	»	1,605	Observation n° 1, voir page 11.
— dans les écoles primaires publiques	»	91,540 (a)	Tableau n° 2, voir page 10. Observation n 4 et 5, voir pages 16 et 17.
— dans les écoles primaires libres	15,500 (b)	42,190	Tableau n° 2, voir page 10. Observations n 4 et 5, voir pages 16 et 17.
— dans les salles d'asile publiques	22,829 (c)	»	Tableau n° 1, voir page 9. Observations n 4 et 5, voir pages 16 et 17.
— dans les salles d'asile libres	2,475	»	Tableau n° 1, voir page 9.
Conservés temporairement par la famille	8,000	»	Observation n° 5, voir page 17.
Appartenant à l'apprentissage ou rentrés dans la famille	»	20,000	Observation n° 5, voir page 17.
	90,804	168,377	

(a) On sait que le chiffre des élèves inscrits n'est que de 90,865. Mais il y a lieu : 1° de retrancher de ce nombre 1,312 élèves qui ont dépassé 14 ans; reste 89,553; 2° d'ajouter, à ce nombre de 89,558, 1,987 enfants inscrits dans les salles d'asile publiques, qui ont plus de 6 ans; ce qui donne, en définitive, 91,540.

(b) Pour retrouver le nombre de 66,490 enfants appartenant aux écoles primaires libres, il y a lieu d'ajouter aux 15,500 et aux 42,190 ici recensés les 8,800 que nous avons dû distraire du compte, comme ayant dépassé l'âge de 14 ans.

(c) Le nombre des enfants inscrits est de 24,816; mais nous venons d'établir qu'il y a lieu d'en retrancher 1,987 qui ont plus de 6 ans et qui, conséquemment, doivent être rattachés à la statistique de l'école.

Le nombre des enfants de 2 à 6 ans et de 6 à 14 ans à l'éducation desquels il est pourvu est donc de 90,804 pour les premiers et de 168,377 pour les seconds, soit au total, 259,181.

Conclusion : le déficit d'après la comparaison des résultats du recensement général de 1873 et de ceux de la statistique scolaire de 1875.

Conséquemment le nombre des enfants restant en dehors de tous les cadres d'éducation, — j'entends par là ceux qui ne sont inscrits dans aucun établissement pour recevoir l'instruction ou qui ne peuvent être classés dans aucune des catégories où l'on sait qu'elle est assurée, — le nombre de ces enfants se trouve ainsi ramené à la différence qui existe :

Entre le nombre total des enfants de 2 à 14 ans, soit.	292,024
Et le nombre de ceux qui, sous une forme quelconque et à un degré quelconque, reçoivent l'instruction, soit..	259,181
Soit.	32,843

Mais, ainsi que nous en avons fait plus haut la remarque, il est nécessaire de décomposer ce total, la salle d'asile et l'école formant deux catégories d'établissements distinctes et l'entretien de la salle d'asile n'étant pas même encore, aux termes de la loi, obligatoire pour les communes.

Or si l'on fait le départ des enfants de 2 à 6 ans et des enfants de 6 à 14 ans, le compte de ceux qui n'ont part à aucune espèce d'instruction s'établit pour ceux de 2 à 6 ans :

par la différence qui existe entre le nombre total des enfants de cet âge, soit.	105,331
et le nombre de ceux qui reçoivent la première éducation dans les salles d'asile publiques ou libres, les écoles libres, la famille, etc., soit.	90,804
Soit.	14,527

Pour ceux de 6 à 14 ans :

par la différence qui existe entre le nombre total des enfants de cet âge, soit.	186,693
et le nombre de ceux qui suivent les cours de l'enseignement secondaire, classique ou professionnel, etc., soit.	168,377
Soit.	18,316

Tel est le résultat de la comparaison des chiffres accusés par le recensement général de 1873 et des chiffres relevés dans la statistique scolaire du 1er mai 1875. Qu'en ressort-il relativement aux besoins auxquels la Ville doit pourvoir? C'est ce que nous allons maintenant rechercher.

2. LA SITUATION DES SALLES D'ASILE ET DES ÉCOLES PUBLIQUES.

Le nombre des places fournies par les salles d'asile et des écoles publiques.

Quelles sont, en présence de la situation que nous venons de constater, les ressources de places que nous offrent les établissements publics, et quelles sont celles qu'ils devraient nous offrir?

En d'autres termes et en premier lieu, tous les enfants régulièrement inscrits sur les registres matricules ont-ils effectivement place dans les salles d'asile et les écoles publiques?

En second lieu, combien resterait-il de places à créer pour donner satisfaction aux familles dont les enfants, n'étant ni inscrits dans aucun établissement, ni classés dans aucune catégorie où l'on sait qu'ils sont élevés, se trouveraient encore aujourd'hui effectivement privés d'instruction?

La réponse à la première question est résumée dans les deux tableaux ci-après (tableaux nos 7 et 8), lesquels présentent en regard, pour chaque arrondissement : 1° le nombre des établissements publics, — salles d'asile et écoles existantes au 1er mai 1875; — 2° celui des places que ces établissements contenaient; 3° celui des élèves qui y étaient inscrits.

Les places sont calculées réglementairement pour chaque enfant à raison de 1 mètre carré dans les écoles, et de 0m,80 cent. dans les salles d'asile.

Nous donnons, à la fois, les résultats du calcul d'après la superficie et d'après la disposition des tables, l'aire de quelques classes permettant d'augmenter, dans une certaine proportion, le nombre des places aux tables.

TABLEAUX Nos 7 ET 8.

TABLEAU (N° 7) *présentant, par arrondissement :* 1° *le nombre des salles d'asile publiques existant au* 1er *mai* 1875 ; 2° *le nombre des places qu'elles contenaient;* 3° *le nombre des enfants qui y étaient inscrits.*

ARRONDISSEMENTS.		NOMBRE des SALLES D'ASILE publiques.	NOMBRE DES PLACES calculé		ENFANTS INSCRITS.		TOTAL DES ENFANTS inscrits.
			suivant LA SUPERFICIE.	suivant LE MOBILIER.	GARÇONS.	FILLES.	
1er	Louvre	4	427	433	306	278	584
2e	Bourse	1	106	180	107	87	194
3e	Temple	3	372	416	225	226	451
4e	Hôtel-de-Ville	9	1,205	1,158	832	654	1,486
5e	Panthéon	7	1,095	829	640	467	1,107
6e	Luxembourg	4	542	495	311	219	530
7e	Palais-Bourbon	4	595	581	484	287	771
8e	Elysée	2	271	370	201	182	383
9e	Opéra	2	270	264	232	145	377
10e	Saint-Laurent	6	880	939	740	654	1,394
11e	Popincourt	10	1,760	1,797	1,723	1,355	3,078
12e	Reuilly	5	961	1,149	804	720	1,524
13e	Gobelins	7	1,409	1,311	1,119	1,004	2,123
14e	Observatoire	6	1,188	1,160	796	752	1,548
15e	Vaugirard	7	1,290	1,284	786	678	1,464
16e	Passy	4	646	604	327	266	593
17e	Batignolles	7	1,319	1,512	1,165	927	2,092
18e	Montmartre	8	1,368	1,487	1,128	926	2,054
19e	Buttes-Chaumont	6	817	845	636	609	1,245
20e	Ménilmontant	7	1,224	1,267	942	876	1,818
		109	17,745	18,081	13,504	11,312	24,816

TABLEAU (N° 8) *présentant, par arrondissement : 1° le nombre des écoles publiques existant au 1er mai 1875 ; 2° le nombre des places qu'elles contenaient ; 3° le nombre des élèves qui y étaient inscrits.*

	ARRONDISSEMENTS.	ÉCOLES DE GARÇONS.				ÉCOLES DE FILLES.				TOTAL GÉNÉRAL (GARÇONS ET FILLES).			
		Nombre des écoles.	NOMBRE DES PLACES calculé		ÉLÈVES inscrits.	Nombre des écoles	NOMBRE DES PLACES calculé		ÉLÈVES inscrites	Nombre des écoles.	NOMBRE DES PLACES calculé		Élèves inscrits.
			Suivant la superficie.	Suivant le mobilier.			Suivant la superficie.	Suivant le mobilier.			Suivant la superficie.	Suivant le mobilier.	
1er	Louvre	4	1,211	1,341	1,268	5	1,100	1,352	1,245	9	2,311	2,693	2,513
2e	Bourse	3	779	850	922	3	749	957	949	6	1,528	1,807	1,871
3e	Temple	6	2,065	2,024	1,904	5	1,427	1,533	1,571	11	3,492	3,557	3,475
4e	Hôtel-de-Ville	10	2,991	2,991	2,816	12	2,793	3,000	2,711	22	5,784	5,991	5,527
5e	Panthéon	10	3,005	2,931	2,926	11	3,070	3,288	3,075	21	6,075	6,219	6,001
6e	Luxembourg	6	1,813	1,726	1,489	5	1,234	1,190	1,232	11	3,047	2,916	2,721
7e	Palais-Bourbon	3	1,159	1,092	1,032	6	1,585	1,365	1,542	9	2,744	2,457	2,574
8e	Élysée	6	1,203	1,204	1,243	7	1,504	1,453	1,456	13	2,707	2,657	2,699
9e	Opéra	4	1,202	1,195	1,233	3	773	764	841	7	1,975	1,959	2,074
10e	Saint-Laurent	7	2,686	2,852	2,790	6	2,413	2,500	2,521	13	5,099	5,352	5,311
11e	Popincourt	8	4,354	4,176	4,578	10	4,079	4,215	4,773	18	8,433	8,391	9,351
12e	Reuilly	6	2,568	2,901	3,136	8	2,430	2,719	2,985	14	4,998	5,620	6,121
13e	Gobelins	9	3,302	3,301	2,965	9	3,090	2,935	2,863	18	6,392	6,236	5,828
14e	Observatoire	6	2,589	2,443	2,178	6	2,352	2,286	2,125	12	4,941	4,729	4,303
15e	Vaugirard	7	2,617	2,579	2,607	7	2,228	2,287	2,146	14	4,845	4,866	4,753
16e	Passy	5	1,075	1,056	1,187	5	1,316	1,231	1,068	10	2,391	2,287	2,255
17e	Batignolles	8	2,603	2,611	2,702	9	2,428	2,519	2,466	17	5,031	5,130	5,168
18e	Montmartre	12	4,287	4,192	4,435	10	3,163	3,052	3,454	22	7,450	7,244	7,889
19e	Buttes-Chaumont	5	2,008	2,110	2,197	5	2,050	2,229	2,207	10	4,058	4,339	4,404
20e	Ménilmontant	10	3,549	3,659	3,652	6	2,025	2,136	2,375	16	5,574	5,795	6,027
		135	47,166	47,234	47,260	138	41,809	43,011	43,605	273	88,975	90,245	90,865

Ainsi, dans les salles d'asile publiques, le nombre des enfants inscrits était de 13,504 garçons et de 11,312 filles, soit.. 24,816
celui des places de.................................. 18,081

D'où résulte un déficit de places, égal à.. 6,735

Dans les écoles publiques, le nombre des enfants inscrits est de 47,260 garçons et de 43,605 filles, soit, en tout.................................. 90,865
celui des places, de 47,234 pour les garçons et de 43,011 pour les filles, soit, en tout........... 90,245

D'où un déficit de.................... 620

Ce qui, ajouté au nombre ci-dessus établi des enfants qui ne sont inscrits dans aucun établissement, ou ne sont classés dans aucune catégorie où leur instruction soit assurée, porterait le déficit total:

Pour les salles d'asile publiques, à. 14,527 + 6,735 = 21,262

Et pour les écoles publiques, à..... 18,316 + 620 = 18,936

Le décompte à faire dans les salles d'asile et les écoles publiques.

Mais, d'une part, nous avons vu que le nombre des enfants inscrits dans les salles d'asile publiques devait être diminué de 1,987 enfants de plus de 6 ans qui, par leur âge, appartiennent à l'école, et qui n'étant admis à la salle d'asile que par tolérance, doivent être retranchés du compte de la population normale de ces établissements. Le nombre des places à créer dans les salles d'asile publiques se trouverait ainsi diminué de 1,987, soit 21,962 — 1,987 = 19,275.

Par contre, le déficit des places dans les écoles publiques serait à augmenter de 1,987, soit 18,936 + 1,987 = 20,923. Mais nous avons vu aussi qu'il se trouvait actuellement dans les écoles publiques 1,312 enfants de plus de 14 ans. Pour nous conformer, sur ce point comme sur tous les autres, à l'extrême rigueur, nous devons les retrancher: le déficit se réduirait ainsi à 20,923 — 1312 = 19,611.

Le nombre des places fournies par les établissements en construction.

D'autre part, au nombre des places existant actuellement, il y a lieu d'ajouter celui des places que vont fournir à très-bref délai les établissements dont la construction est à la veille d'être achevée, ou dont la construction est votée, lesquelles places peuvent être comptées ainsi qu'il suit, tant pour les salles d'asile que pour les écoles (tableaux 9 et 10) :

TABLEAUX Nos 9 ET 10.

TABLEAU N° 3 présentant l'état des places que doivent fournir les établissements [illegible] dont la construction est à la ville à être achevée.

ARRONDISSEMENTS	EMPLACEMENT DES ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE DES PLACES			OBSERVATIONS
		[illegible]	[illegible]	[illegible]	
1er Louvre.	Rue des Bourdonnais	[illegible] (a)	[illegible] (b)	»	[illegible]
11e Popincourt.	Rue Popincourt	[illegible]	»	»	
12e Reuilly.	Boulevard Mazas	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
12e Reuilly.	Avenue Daumesnil	500	[illegible]	100	[illegible]
15e Vaugirard.	Rue Blomet	500	500	100	
17e Batignolles.	Rue Ampère	[illegible]	[illegible] (c)	30 (d)	[illegible]
19e B.-Chaumont.	Rue des Bois	»	414	100	
20e Ménilmontant.	Rue Riblette	[illegible]	[illegible]	100	
		2,671	2,116	[illegible]	

TABLEAU* (N° 10) *présentant l'état des places que fourniront les établissements, écoles et salles d'asile publiques, dont la construction est votée.

ARRONDISSEMENTS.	EMPLACEMENT DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DE PLACES.			OBSERVATIONS.
		Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Salles d'asile.	
2e Bourse.	Rue aux Ours	436	241	150	(a) La salle d'asile de la rue Portalis complètera le groupe scolaire de la rue de la Bienfaisance.
8e Élysée.	Rue Portalis	»	»	150 (a)	
19e B.-Chaumont.	Rue Curial	500	496	190	
19e B.-Chaumont.	Rue de Puébla	352	367	»	
		1,288	1,104	490	

Le déficit réel.

Aux places qui existent actuellement il y a donc lieu d'en ajouter du chef des établissements nouveaux, dans les salles d'asile, 1,360 ; dans les écoles, 7,408.

Ce qui, en dernière analyse, abaisse le déficit

pour les salles d'asile à........	19,275 — 1,360 =	17,915
pour les écoles à..............	19,611 — 7,408 =	12,203
	Soit au total............	30,118

Observation sur le caractère du déficit constaté.

Il est à peine besoin de le dire, ce compte n'a qu'une valeur mathématique.

Il n'en est pas de Paris comme des communes dont le rayon est restreint et où les places vacantes peuvent servir à tous les enfants de la commune, quel que soit le point qu'ils habitent. Sur une surface aussi étendue que celle de Paris, — dont le périmètre comporte un développement de 33,930 mètres ou près de huit lieues et demie, — les places qui resteraient éventuellement inoccupées dans l'un des arrondissements du centre, par exemple, ne sauraient, en aucune manière, profiter aux enfants de l'un des arrondissements surchargés de la périphérie. Le système des compensations ne soutiendrait pas ici l'examen. Mais dans un travail d'ensemble, nous devions établir un résultat d'ensemble, sauf, pour l'étude locale des besoins, à mettre, suivant les quartiers, les projets d'agrandissements et de constructions en harmonie avec la situation de fait.

Avant de passer à cette étude des besoins, peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt de s'arrêter un moment sur la situation que nous venons de constater.

Paris comparé à quelques grandes villes d'Europe et d'Amérique : le nombre des établissements et celui des élèves relativement à la population générale.

On ne juge bien que par comparaison. Nous aurions voulu établir un parallèle entre Paris et quelques-unes des grandes capitales de l'Europe et de l'Amérique. Mais les documents que nous avons pu consulter sont trop divers pour qu'il soit possible d'en faire sortir une comparaison satisfaisante. Toutefois, par le simple rapprochement du chiffre de la population générale avec le nombre des écoles et le nombre des élèves qui les fréquentent, dans les villes de Genève, Vienne, Pesth, Dresde, Hambourg, Brême, Boston, Chicago, Washington, New-York, on verra que, dans le développement de l'instruction primaire, Paris ne paraît pas occuper le dernier rang.

Tableau n° 11.

TABLEAU (N° 11) indiquant : 1° le chiffre de la population générale ; 2° le nombre des établissements d'instruction primaire et le nombre des élèves qui les fréquentent, dans quelques-unes des grandes villes de l'Europe et de l'Amérique, par comparaison avec Paris.

INDICATION DES VILLES.	DATE du DOCUMENT.	CHIFFRE de la POPULATION totale.	NOMBRE des ÉCOLES PUBLIQUES.	NOMBRE des ÉLÈVES inscrits dans les écoles publiques.	OBSERVATIONS.
Genève	1875	46,774	11	2,778	(a) Ce nombre se décompose ainsi : 18 écoles bourgeoises ou écoles primaires supérieures ; 75 écoles primaires élémentaires.
Vienne	1873	676,791	93 (a)	45,164	(b) Plus 49 écoles de grammaire qui représentent une forme d'enseignement intermédiaire entre l'enseignement primaire supérieur et l'enseignement classique, et qui reçoivent 23,863 enfants. Les 416 écoles primaires sont, en réalité, 416 classes.
Buda-Pesth	1873	300,000	33	10,547	(c) Plus 19 écoles de grammaire. Le compte des 38,035 élèves comprend les élèves des écoles primaires proprement dites et les élèves des écoles de grammaire.
Dresde	1872	95,000	38	15,361	(d) Plus 8 écoles de grammaire recevant 521 élèves.
Hambourg	1872	370,000	49	11,527	(e) Plus 100 écoles de grammaire recevant 51,878 élèves.
Brême	1872	55,000	16	6,374	(f) Ces 273 écoles forment 1,391 classes.
Boston	1874	357,254	416 (b)	18,433	(g) A ce nombre doit être ajouté celui des salles d'asile soit 109 établissements dans lesquels sont inscrits 24,816 enfants et celui des établissements d'enseignement primaire supérieur ou professionnel qui reçoivent 1,605 élèves d'âge primaire, soit, en totalité, 117,286 enfants de 2 à 6 ans et de 6 à 14 ans.
Chicago	1872	300,000	11 (c)	38,035	
Washington	1873	73,731	61 (d)	4,214	
New-York	1873	1,040,000	97 (e)	41,556	
Paris	1873	1,818,710	273 (f)	(g) 90,865	

Mais nous le répétons, ces chiffres ne peuvent être serrés de près, leur base exacte, c'est-à-dire la façon dont ils ont été relevés, ne nous étant pas suffisamment connue. Les années mêmes des recensements qui nous ont été fournis diffèrent avec les pays. En outre, dans les écoles bourgeoises de l'Allemagne et dans les écoles de grammaire des États-Unis, il y aurait à faire la ventilation exacte des élèves qui appartiennent exclusivement à l'ordre des études primaires, et de ceux qui n'y doivent être que temporairement compris, un grand nombre d'enfants ne faisant que traverser les écoles pour s'y préparer à un enseignement plus élevé.

Paris comparé à Paris.

Ce n'est donc guère que Paris que l'on peut comparer à Paris, en examinant les situations antérieures à la situation actuelle.

La progression des établissements publics d'instruction primaire et des élèves qui les fréquentent, de 1801 à 1875.

Nous avons recherché, dans cette pensée, les résultats des dénombrements généraux de la population de Paris qui ont été faits depuis le commencement de ce siècle ; et en rapprochant le chiffre de la population scolaire, calculée d'après ces dénombrements généraux, du chiffre, tant des établissements publics d'instruction primaire, que des élèves qui y étaient inscrits aux différentes époques, nous sommes arrivés à établir comparativement la moyenne du nombre des élèves fréquentant les écoles publiques pour 100 enfants, à chacune des périodes de dénombrement. (Tableau n°12.)

La population scolaire, suivant la règle vérifiée par l'expérience, a été calculée, pour les enfants de 2 à 6 ans, sur le pied de 1/20 de la population générale, et pour ceux de 6 à 13 ans, sur le pied de 1/10.

Les résultats de la statistique du 1er mai 1875 ont confirmé une fois de plus cette règle, au moins pour les écoles. Calculé d'après la base de 1/10 de la population générale, le nombre des enfants de 6 à 14 ans serait de 185,179; celui de la statistique est de 186,693. Pour les salles d'asile, la différence est un peu plus sensible. Le calcul donnerait 92,580 enfants; la statistique en a relevé 105,331.

TABLEAU N° 12.

TABLEAU (N° 12), *présentant l'état comparatif d'après les dénombrements généraux de la population, de* 1801 *à* 1872 : 1° *de la population scolaire; 2° des établissements d'instruction primaire publics, salles d'asile et écoles; 3° la moyenne des élèves fréquentant les salles d'asile et les écoles publiques, pour* 100 *enfants, à chacune des périodes de dénombrement.*

DATE DU DÉNOMBREMENT.	POPULATION TOTALE.	POPULATION SCOLAIRE			NOMBRE des établissements.			NOMBRE DES ÉLÈVES.			MOYENNE des élèves pour 100 enfants.
		ENFANTS de 2 à 6 ans.	ENFANTS de 6 à 14 ans	TOTAL.	SALLES D'ASILE.	ÉCOLES.	TOTAL.	SALLES D'ASILE.	ÉCOLES.	TOTAL.	
1801	546,856	27,343	54,685	82,028	»	24 (a)	24	»	2,400	2,400	2,92
1811	622,636	31,132	62,263	93,395	»	»	»	»	»	»	»
1817	713,966	35,699	71,396	107,095	»	132 (b)	132	»	15,000	15,000	14,00
1831	785,862	39,293	78,586	117,879	8 (c)	117	125	800	18,856	19,656	16,67
1836	899,313	44,966	89,931	134,897	23 (d)	109	132	5,225	22,921	28,146	20,86
1841	935,262	46,763	93,526	140,289	21	113	134	4,790	24,137	28,927	20,62
1846	1,053,897	52,695	105,389	158,084	31	115	146	6,010	25,512	31,522	19,94
1851	1,053,262	52,663	105,326	157,989	36	122	158	4,924	26,161	31,085	19,67
1856	1,174,346	58,717	117,434	176,151	42	135	177	6,104	32,102	38,206	21,68
1861	1,696,141 (e)	84,807	169,614	254,421	63	186	249	9,654	44,142	53,796	21,14
1866	1,827,274	91,364	182,727	274,091	88	234	322	14,089	61,669	75,758	27,63
1872	1,851,792	105,331	186,693	292,024	94	247	341	17,222	71,990	89,212	30,54
1875	1,851,792	105,331	186,693	292,024	109	273	382	24,816	90,865	115,681	39,61

OBSERVATIONS.

(a) Rapport manuscrit au préfet de la Seine sur la situation des 24 écoles primaires de Paris an IX (septembre et octobre 1800).

(b) Rapport de M. Levasseur sur l'instruction publique à l'Exposition universelle de Vienne en 1873.

(c) L'ordonnance royale qui a créé les salles d'asile date du 22 décembre 1837. Jusqu'à cette époque, les salles d'asile étaient subventionnées par le budget municipal, mais n'étaient pas des établissements municipaux.

(d) Ces chiffres sont tirés des *Etudes sur l'administration de la ville de Paris et du département de la Seine*, par Horace Say, membre du conseil général du département de la Seine (1846); et ils ont été contrôlés avec ceux qui sont fournis par les budgets.

(e) L'accroissement de population considérable qui apparaît en 1861, s'explique par l'annexion.

Nous ne mentionnons que pour mémoire les quatre premières périodes de 1801 à 1831. C'est la loi du 28 juin 1833 qui rendit l'entretien des écoles obligatoire pour les communes. On ne peut donc faire d'étude sérieusement comparative qu'à partir de cette époque.

Or, nous voyons qu'en 1836, la proportion des élèves pour 100 enfants atteint 20,86 °/₀, soit une augmentation de 6,86 relaivement à 1817, et de 4,19 relativement à 1831, bien que le nombre des établissements ne se soit pas accru : d'où il faut conclure que les établissements avaient une plus grande importance et des proportions plus considérables.

En 1846, au contraire, la proportion s'abaisse à 19,94 °/₀, non que le nombre des établissements et des enfants admis dans ces établissements ait diminué ; il s'est, au contraire, augmenté. Mais cette augmentation n'a pas été proportionnelle à celle de la population, et par conséquent à celle du nombre des enfants de 2 à 14 ans.

De 1846 à 1856, la proportion se relève, et elle atteint en 1856 21,68 °/₀. Le nombre des établissements, qui n'était que de 146 en 1846, s'est élevé à 177.

En 1861, la proportion s'abaisse à 21,14 °/₀. Cela tient à ce que les communes de la banlieue annexée en 1860 n'ont pas apporté un contingent d'établissements en rapport avec leur population.

A partir de 1861, l'accroissement devient régulier. De 27,63 °/₀ en 1866, il arrive à 30,54 °/₀ en 1872.

Aujourd'hui, la proportion des élèves pour 100 enfants est de 39,61 °/₀. En trois ans, elle a gagné 9,07 °/₀.

La distance *maxima* à parcourir par l'enfant pour se rendre à la salle d'asile ou à l'école publique: 1860 et 1875.

Pour donner une idée de ce progrès sous une autre forme, nous avons recherché quelle était actuellement la surface desservie par chaque établissement scolaire public, de façon à nous rendre compte de la plus grande distance que chaque enfant peut avoir à parcourir pour se rendre soit à la salle d'asile, soit à l'école.

La distance moyenne comparative à Paris et dans la banlieue annexée en 1860.

En 1860, au moment de l'annexion, on comptait dans l'ancien Paris :
1 salle d'asile, pour 76 hectares ;
1 école de garçons, pour 52 hectares 99 ares ;
1 école de filles, pour 50 hectares 55 ares.
Dans la banlieue annexée, on trouvait seulement :
1 salle d'asile, pour 198 hectares 81 ares ;
1 école de garçons, pour 182 hectares 25 ares ;
1 école de filles, pour 156 hectares 21 ares.

Il en résultait que, dans la banlieue annexée, les enfants de la salle d'asile avaient une fois et demie plus de chemin à parcourir, les garçons de l'école deux fois et demie plus et les filles deux fois plus, que ceux de l'ancien Paris.

La distance moyenne en 1875 pour la surface totale de Paris.

Aujourd'hui, à prendre l'ensemble de la superficie de Paris, qui mesure 7,802 hectares, on trouve qu'il y a en moyenne :

1 salle d'asile, pour 71 hectares 21 ares;
1 école de garcons, pour 57 hectares 79 ares;
1 école de filles, pour 56 hectares 52 ares.

D'où il ressort que, pour se rendre à la salle d'asile, l'enfant aurait, *comme plus grande distance à parcourir*, 594 mètres ; le garçon, pour aller à l'école, 535 mètres ; la jeune fille, 529 mètres (1).

(1) Voici, à titre de renseignement, le calcul de la surface desservie par les établissements scolaires publics de chaque arrondissement, calcul rapproché de celui de la densité de la population par hectare.

ARRONDISSEMENTS.		SUPERFICIE de L'ARRONDISSEMENT		DENSITÉ de la POPULATION.	SURFACE DESSERVIE PAR					
					SALLE D'ASILE.		ÉCOLE publique de garçons.		ÉCOLE publique de filles.	
		h.	a.	hab. par hect.	h.	a.	h.	a.	h.	a.
1er	Louvre	190	»	388	47	50	47	50	38	»
2e	Bourse	97	5	755	97	50	32	50	32	50
3e	Temple	116	»	773	38	66	19	33	23	20
4e	Hôtel-de-Ville	156	5	591	17	39	15	65	13	»
5e	Panthéon	249	»	387	35	57	24	90	22	63
6e	Luxembourg	211	»	428	52	75	35	16	42	20
7e	Palais-Bourbon	403	»	169	100	75	134	33	67	16
8e	Élysée	381	»	192	190	50	63	50	54	43
9e	Opéra	213	»	487	106	50	53	25	71	»
10e	Saint-Laurent	286	»	473	47	66	40	85	47	66
11e	Popincourt	361	»	460	36	10	45	12	36	10
12e	Reuilly	568	»	148	113	60	94	66	71	»
13e	Gobelins	625	»	107	89	28	69	44	69	44
14e	Observatoire	464	»	149	77	33	77	33	77	33
15e	Vaugirard	721	»	103	103	»	103	»	103	»
16e	Passy	709	»	60	177	25	141	80	141	80
17e	Batignolles	445	»	224	63	57	55	62	49	44
18e	Montmartre	519	»	263	64	87	43	25	51	90
19e	Buttes-Chaumont	566	»	162	94	33	113	20	113	20
20e	Ménilmontant	521	»	175	74	43	52	10	86	83

Cette moyenne *maxima*, comme toute moyenne, n'est qu'un calcul. Ce qu'elle permet seulement d'affirmer, c'est que, si les établissements scolaires publics qui existent actuellement étaient mathématiquement répartis sur la surface générale de Paris, l'enfant n'aurait, sur aucun point, plus d'un demi-kilomètre à faire, pour se rendre, soit à la salle d'asile, soit à l'école.

La distance réelle dans chaque arrondissement.

Il n'en est pas absolument ainsi dans la réalité. La distance varie, en fait, dans les divers arrondissements, tant d'après la surface de l'arrondissement, que d'après le nombre des établissements qui s'y trouvent.

On trouvera dans le tableau ci-après (n° 13) le calcul par arrondissement de la distance *maxima* à parcourir par l'enfant pour se rendre à un établissement scolaire public.

On y verra que la distance *maxima* à parcourir est :

Inférieure à 500 mètres, dans neuf arrondissements pour les écoles de garçons et les écoles de filles, dans six pour les salles d'asile ;

Intermédiaire entre 500 et 600 mètres, pour les écoles de garçons dans cinq arrondissements, pour les écoles de filles dans six, pour les salles d'asile dans trois ;

Supérieure à 600 mètres, pour les écoles de garçons dans six arrondissements, pour les écoles de filles dans cinq, pour les salles d'asile dans huit.

La plus grande distance est de 941 mètres pour les salles d'asile et de 842 mètres pour les écoles de garçons et de filles; c'est le 8e et le 16e arrondissement qui la fournissent et ils sont des exceptions.

En un mot, tandis que les premières législations de l'enseignement primaire prescrivaient la création d'une école par lieue carrée, aujourd'hui, la limite d'étendue d'une circonscription scolaire à Paris, varie de 5 hectomètres à 1 kilomètre au plus.

Tableau n° 13.

TABLEAU (**N° 13**) *présentant par arrondissement, le calcul de la distance* maxima *à parcourir par l'enfant pour se rendre à un établissement scolaire public.*

ARRONDISSEMENTS.		DISTANCE *MAXIMA* à parcourir par			OBSERVATIONS.
		SALLE D'ASILE.	ÉCOLE DE GARÇONS.	ÉCOLE DE FILLES.	
1er	Louvre (a)	487	487	435	(a) Pour calculer cette distance *maxima*, on suppose que l'établissement est placé au centre, ou au point d'intersection des diagonales du carré correspondant à la surface desservie par l'établissement, et l'on calcule la moitié de la diagonale ou le rayon du cercle circonscrit.
2e	Bourse	697	403	403	
3e	Temple	440	311	340	
4e	Hôtel-de-Ville	295	280	253	
5e	Panthéon	422	353	336	
6e	Luxembourg	513	419	459	
7e	Palais-Bourbon	710	819	580	
8e	Élysée	976	563	522	
9e	Opéra	730	516	596	
10e	Saint-Laurent	488	454	488	
11e	Popincourt	425	475	425	
12e	Reuilly	754	590	596	
13e	Gobelins	688	688	590	
14e	Observatoire	622	622	622	
15e	Vaugirard	717	717	717	
16e	Passy	941	842	842	
17e	Batignolles	563	527	497	
18e	Montmartre	569	465	510	
19e	Buttes-Chaumont	686	753	753	
20e	Ménilmontant	610	510	659	

Conclusion.

En résumé, soit que l'on considère la situation des grandes villes de l'Europe et de l'Amérique les plus jalouses des progrès de l'instruction populaire, soit qu'on ne cherche que dans Paris même les éléments de comparaison, la situation est, à plus d'un égard, relativement satisfaisante. Ni le nombre de nos établissements, ni le nombre de nos élèves ne paraît inférieur à celui que présentent les statistiques de Genève et de Dresde, de New-York et de Washington; et une incontestable amélioration s'accuse, particulièrement depuis cinq ans, tant dans la proportion des enfants qui fréquentent les écoles, que dans les facilités qui leur sont offertes pour les suivre.

Reste, toutefois, à compléter ce que cette situation a déjà de sensiblement amélioré, avec la portion des ressources affectées aux créations d'écoles qui est aujourd'hui disponible.

Nous arrivons ainsi à l'étude des besoins.

3.— L'ÉTUDE DES BESOINS ET L'APPLICATION DES RESSOURCES DISPONIBLES.

Les deux catégories de besoins.

Si nous avions à embrasser les besoins dans toute leur étendue, nous les diviserions en deux catégories : celle des créations proprement dites et celle des améliorations.

L'amélioration des écoles existantes.

Les améliorations ne seront pas moins nécessaires un jour que ne l'ont été et que ne le sont encore aujourd'hui les créations.

Un certain nombre d'écoles, particulièrement dans les arrondissements du centre, dans le vieux Paris, jadis installées pour des classes restreintes, fréquentées actuellement par des agglomérations d'enfants considérables, se trouvent dans de mauvaises conditions d'aménagement pédagogique et d'hygiène. Telles sont notamment les écoles situées rue Jean-Lantier, rue d'Argenteuil et passage Saint-Roch (1er arrondissement), rue de la Jussienne et rue de la Lune (2e arrondissement), rue de Montmorency et rue du Vert-Bois (3e arrondissement), rue du Fauconnier, rue du Cloître-Saint-Merri et rue Chanoinesse (4e arrondissement), la salle d'asile de la rue de Pontoise et les écoles de la rue Saint-Jacques, 250, et de la rue Lhomond (5e arrondissement), les écoles de la rue Saint-André-des-

Arts (6e arrondissement), de la rue Vaneau (7e arrondissement), de la rue d'Angoulême, de la rue des Taillandiers, de la rue de la Roquette, n° 2 (11e arrondissement), de la place de la Nativité (12e arrondissement), du boulevard d'Italie (13e arrondissement), de la rue Violet (15e arrondissement), les salles d'asile de la rue Saint-Ferdinand-des-Ternes et de la rue de La Condamine, les écoles de la rue Legendre (17e arrondissement), de la rue de Clignancourt, 70, de la rue Tardieu et de l'impasse Constantine (18e arrondissement), etc.

On ne peut songer à des améliorations sur place que pour un petit nombre de ces établissements. Dans la plupart, ce qui a pu être fait a été fait. Toute dépense nouvelle serait une dépense perdue : les bâtiments ne supporteraient pas la réparation, et les terrains se refusent à tout agrandissement. Il n'y a d'autre parti à prendre que celui de la translation. C'est ce qui a déjà été décidé pour les écoles de la rue Jean-Lantier, de la rue du Fauconnier, de la rue Chanoinesse, pour les salles d'asile de la rue Saint-Ferdinand-des-Ternes et de la rue de La Condamine; c'est ce qui est en voie de préparation pour les écoles de la rue d'Angoulême, de la rue des Taillandiers, de la rue de la Roquette, de l'avenue d'Italie, de la rue de Clignancourt.

D'autre part, en raison de l'obligation de créer, à bref délai, un grand nombre de places nouvelles dans tous les quartiers, les préaux couverts, ayant été transformés en classes, ont été ou très-diminués ou tout à fait supprimés. Ce sont des emplacements indispensables pour le repas des enfants, pour les récréations dans les mauvais jours, pour les réunions générales, les distributions de prix et même pour certains exercices scolaires, tels que la gymnastique pendant l'hiver : tôt ou tard il faudra les rendre à leur destination.

Mais ces améliorations, sauf quelques-unes dont la nécessité est pressante, pourront s'accomplir successivement, au fur et à mesure que le permettront les ressources du budget.

La création des places qui font défaut.

C'est aux besoins non satisfaits que nous avons à pourvoir avant tout, et plus particulièrement pour les 12,000 places qui font encore défaut dans les écoles; c'est dans cette pensée qu'a été ouvert le crédit spécial des 18 millions. Avec les ressources qui restent

sur ce crédit, nous devons donc, sous forme de constructions ou d'agrandissements, en un mot de création de places nouvelles, poursuivre la campagne commencée.

L'ordre d'urgence des besoins.

Or quel est l'ordre d'urgence dans lequel s'imposent les besoins non satisfaits ? Pour essayer de le déterminer, nous considérerons, sous ses divers aspects, la situation des vingt arrondissements de Paris dans ses rapports avec les intérêts de la population scolaire.

Le classement des arrondissements, d'après le nombre moyen des enfants de 2 à 6 ans et de 6 à 14 ans.

On peut d'abord se demander quels sont les arrondissements où le nombre des enfants ayant l'âge scolaire est relativement le plus élevé.

D'après le dénombrement général de 1873, la proportion moyenne des enfants de 2 à 6 ans, pour 100 habitants, est de 5,79, celle des enfants de 6 à 14 ans, de 10,27.

Dix arrondissements sont au-dessus de ces moyennes, dix sont audessous, et le rang dans lequel chaque arrondissement se trouve classé d'après le chiffre de sa moyenne, s'établit ainsi qu'il suit (tableau n° 14) :

TABLEAU N° 14.

TABLEAU (N° 14) *présentant le classement des arrondissements, d'après la proportion moyenne pour* 100 *habitants, des enfants de* 2 *à* 6 *ans et de ceux de* 6 *à* 14 *ans.*

ENFANTS DE 2 A 6 ANS. — (SALLES D'ASILE.) Moyenne pour 100 habitants, 5,79.				ENFANTS DE 6 A 14 ANS. — (ÉCOLES.) Moyenne pour 100 habitants, 10.27.			
ARRONDISSEMENTS.	Au-dessus de la MOYENNE.	ARRONDISSEMENTS.	Au-dessous de la MOYENNE.	ARRONDISSEMENTS.	Au-dessus de la MOYENNE.	ARRONDISSEMENTS.	Au-dessous de la MOYENNE.
14e Observatoire.......	8.64	5e Panthéon..........	5.26	20e Ménilmontant......	14.26	3e Temple............	10.12
13e Gobelins...........	8.34	10e Saint-Laurent......	5.00	19e Buttes-Chaumont..	13.57	4e Hôtel-de-Ville......	9.46
19e Buttes-Chaumont...	8.14	3e Temple............	4.86	12e Reuilly............	13.00	7e Palais-Bourbon....	9.44
20e Ménilmontant......	7.44	4e Hôtel-de-Ville......	4.81	15e Vaugirard..........	12.48	14e Observatoire.......	8.91
18e Montmartre........	6.60	7e Palais-Bourbon....	4.74	16e Passy..............	12.09	8e Élysée............	8.47
12e Reuilly............	6.37	2e Bourse.............	4.50	11e Popincourt.	11 71	2e Bourse.............	8.41
11e Popincourt.........	6.34	6e Luxembourg........	4.37	18e Montmartre........	11.54	1er Louvre............	8.17
15e Vaugirard..........	6.25	8e Élysée............	4.10	13e Gobelins...........	11.23	10e Saint-Laurent.	7.42
17e Batignolles.........	6.20	1er Louvre............	4.00	17e Batignolles.........	10.33	9e Opéra.......... ...	7.39
16e Passy..............	5.92	9e Opéra.............	3.77	5e Panthéon..........	10.33	6e Luxembourg.......	7.00

On voit que, pour les enfants de 2 à 6 ans, tous les arrondissements situés à la périphérie, y compris le 11e qui s'y rattache par le caractère de sa population, ont une moyenne relativement élevée au-dessus de la moyenne générale, et que si le 10e, dont la population a tant d'analogie avec celle du 11e, se trouve parmi ceux dont la moyenne est au-dessous du niveau moyen, il s'en rapproche de bien près.

Même caractère pour la moyenne générale des enfants de 6 à 14 ans. Neuf arrondissements de la périphérie, le 11e compris, tiennent la tête avec une forte moyenne. Le 5e arrondissement occupe la place du 14e, son voisin, lequel est un peu au-dessous du niveau moyen.

Il faut d'ailleurs faire observer ici, une fois pour toutes, que pour les arrondissements qui sont situés à la périphérie ou qui y confinent, le déplacement d'un atelier de travaux suffit pour produire un déplacement de la population ouvrière; qu'il y a lieu conséquemment de ne pas tenir compte de ce qui peut n'être qu'une sorte d'accident résultant du moment où le dénombrement a été opéré, et de ne s'attacher qu'aux situations qui présentent un caractère persistant et bien établi.

Le classement des arrondissements d'après la proportion exacte pour 100 habitants: 1° des enfants de 2 à 6 ans et de 6 à 14 ans; 2° d'après la proportion pour 100 des enfants de cet âge qui fréquentent les salles d'asile et les écoles publiques ou libres.

Poussant plus loin dans le même ordre de recherches, nous avons examiné quelle est, dans chaque arrondissement, la proportion exacte : 1° des enfants de 2 à 6 ans et de 6 à 14 ans pour 100 habitants; 2° la proportion °/o des enfants de cet âge qui fréquentent les salles d'asile et les écoles publiques ou libres. Afin de rendre le résultat plus sensible, nous l'avons figuré sur quatre cartes teintées qu'on trouvera à l'Appendice (1). Les arrondissements y sont divisés en quatre catégories et classés, suivant leur moyenne, dans chacune de ces catégories. On verra que ceux de la périphérie se trouvent dans les deux premières, et dans celles-ci, au premier rang.

—

Le classement des arrondissements d'après les mouvements qui se sont produits dans la population entre le dénombrement de 1866 et celui de 1873.

Un résultat à peu près identique s'accuse, si l'on considère l'ensemble de Paris, au point de vue des mouvements qui se sont produits dans la population générale de chaque arrondissement entre le dénombrement de 1866 et celui de 1873.

L'accroissement ou la diminution, pour 100 habitants, a été calculé dans le tableau suivant (tableau n° 15), qui présente d'une part les arrondissements en augmentation, d'autre part les arrondissements en diminution, classés, les uns et les autres, dans leur ordre respectif.

(1) Voir les cartes 1, 2, 3, 4.

TABLEAU (N° 15) *présentant, par arrondissement, le résultats des mouvements de population qui se sont produits entre le dénombrement de* 1866 *et celui de* 1872.

ARRONDISSEMENTS EN AUGMENTATION			ARRONDISSEMENTS EN DIMINUTION		
ARRONDISSEMENTS.		AUGMENTATION pour 100 habitants.	ARRONDISSEMENTS.		DIMINUTION pour 100 habitants.
10e	Saint-Laurent	16.2	1er	Louvre	9.8
11e	Popincourt	10.8	7e	Palais-Bourbon	9.6
15e	Vaugirard	7.3	6e	Luxembourg	8.9
12e	Reuilly	7.2	2e	Bourse	7.9
17e	Batignolles	7.2	5e	Panthéon	7.4
14e	Observatoire	5.7	4e	Hôtel-de-Ville	6.2
18e	Montmartre	4.8	13e	Gobelins	4.5
8e	Élysée	4.3	3e	Temple	3.2
20e	Ménilmontant	4.2	9e	Opéra	2.2
19e	Buttes-Chaumont	3.2			
16e	Passy	1.1			

11 arrondissements sont en augmentation, 9 en diminution; et si l'on examine l'ordre dans lequel chacune de ces séries est classée, on constate que c'est encore à la périphérie que se produisent très sensiblement les augmentations, tandis que les diminutions se manifestent dans les arrondissements du centre.

On remarquera, en outre, que l'augmentation du 10e arrondissement est, à elle seule, presque aussi forte que celle de cinq autres arrondissements réunis, et qu'à elle seule également, l'augmentation du 11e compense celle du 14e et du 18e arrondissements.

Le classement des arrondissements d'après le nombre des places qui feraient défaut dans les salles d'asile et les écoles publiques et libres.

On peut tirer une autre lumière de la situation scolaire proprement dite, telle qu'elle ressort de l'étude des tableaux ci-dessus (1).

En comparant le nombre total des enfants de 2 à 6 ans et celui des enfants de 6 à 14 ans, avec le nombre de ceux qui sont inscrits actuellement dans les salles d'asile et dans les écoles publiques ou libres, les vingt arrrondissements se classent, selon que le nombre de places qui s'y trouve disponible est supérieur ou inférieur au nombre des places qui serait nécessaire, dans un ordre instructif.

Cet ordre, il est vrai, ne doit être accepté que sous réserve.

Il n'en est pas, en effet, de ce classement comme des trois premiers, dont les données présentent un caractère de précision absolue. On se rappelle que, dans l'étude des tableaux nos 1 et 2, nous avons dû retrancher du compte de la statistique intéressant nos établissements un certain nombre d'enfants de 2 à 6 ans et de 6 à 14 ans, comme recevant l'éducation ailleurs que dans la salle d'asile et dans l'école, ou comme l'ayant reçue dans la salle d'asile et dans l'école pendant un certain temps, sinon pendant toute la durée de la période scolaire.

Cette défalcation, qu'il était possible d'opérer avec certitude sur le dénombrement général de la population de Paris, ne pourrait être entreprise qu'avec de grandes chances d'erreur sur la population de chaque arrondissement prise isolément. Nous embrassons donc ici la masse de la population appartenant à l'âge scolaire, sans en déduire ni les enfants que leur condition de famille appelle à recevoir l'instruction en dehors des établissements communaux, ni ceux qui n'ont fréquenté que temporairement ces établissements (tableaux nos 16 et 17).

(1) Voir plus haut, pages 9, 10, 19, 22, 25 et 26.

TABLEAU* (N° 16) *présentant l'état comparatif du nombre des enfants qui sont inscrits dans les salles d'asile publiques et libres, et du nombre des places qui seraient nécessaires pour recevoir la totalité des enfants de 2 à 6 ans, — sans la déduction de ceux qui sont élevés ou temporairement conservés dans la famille et de ceux qui fréquentent les cours des écoles libres.

	ARRONDISSEMENTS.	ENFANTS de 2 à 6 ans.	NOMBRE des enfants inscrits dans les salles d'asile publiques et libres.	NOMBRE des places qui feraient défaut.		ARRONDISSEMENTS.	ENFANTS de 2 à 6 ans.	NOMBRE des enfants inscrits dans les salles d'asile publiques et libres.	NOMBRE des places qui feraient défaut.
11e	Popincourt	10,532	3,199	7,333		*Report*	67,662	18,158	49,504
18e	Montmartre	9,196	2,509	6,687	13e	Gobelins	5,602	2,218	3,384
19e	Buttes-Chaumont	7,452	1,490	5,962	6e	Luxembourg	3,956	530	3,426
10e	Saint-Laurent	6,722	1,394	5,328	9e	Opéra	3,912	630	3,282
20e	Ménilmontant	6,799	2,115	4,684	15e	Vaugirard	4,648	1,494	3,154
14e	Observatoire	5,988	1,629	4,359	2e	Bourse	3,319	194	3,125
3e	Temple	4,366	471	3,895	4e	Hôtel-de-Ville	4,452	1,486	2,966
17e	Batignolles	6,168	2,288	3,880	8e	Élysée	3,005	513	2,492
12e	Reuilly	5,361	1,644	3,717	7e	Palais-Bourbon	3,233	843	2,390
5e	Panthéon	5,078	1,419	3,659	1er	Louvre	3,018	638	2,380
					16e	Passy	2,524	503	2,021
	A reporter	67,662	18,158	49,504		TOTAL	105,331	27,207	78,124

TABLEAU* (N° 17) *présentant l'état comparatif du nombre des enfants qui sont inscrits dans les écoles, publiques et libres, et du nombre des places qui seraient nécessaires pour recevoir la totalité des enfants de 6 à 14 ans — sans la déduction de ceux qui suivent les cours de l'enseignement secondaire, classique ou professionnel, de ceux qui sont élevés dans la famille et de ceux qui fréquentent tardivement ou qui quittent prématurément l'école.

ARRONDISSEMENTS DANS LESQUELS LES PLACES FERAIENT DÉFAUT.

	ARRONDISSEMENTS.	ENFANTS de 6 à 14 ans.	NOMBRE des enfants inscrits dans les écoles publiques et libres.	NOMBRE des places qui feraient défaut.
11e	Popincourt	19,447	12,906	6,541
19e	Buttes-Chaumont	12,418	7,945	4,473
18e	Montmartre	15,750	11,839	3,911
20e	Ménilmontant	13,032	9,263	3,769
3e	Temple	9,079	6,540	2,539
9e	Opéra	7,658	5,381	2,277
15e	Vaugirard	9,279	7,310	1,969
2e	Bourse	6,198	4,538	1,660
10e	Saint-Laurent	11,042	9,916	1,126
1er	Louvre	6,028	4,915	1,113
12e	Reuilly	10,953	9,856	1,097
17e	Batignolles	10,287	9,252	1,035
5e	Panthéon	9,964	9,050	914
8e	Élysée	6,200	5,474	726
13e	Gobelins	7,542	7,535	7
	TOTAL	154,877	121,720	33,157

ARRONDISSEMENTS DANS LESQUELS LES PLACES SERAIENT EN EXCÉDANT

	ARRONDISSEMENTS.	ENFANTS de 6 à 14 ans.	NOMBRE des enfants admis dans les écoles publiques et libres.	NOMBRE des enfants qui seraient en excédant.
6e	Luxembourg	6,302	7,117	815
7e	Palais-Bourbon	6,442	7,179	737
4e	Hôtel-de-Ville	8,760	9,367	607
14e	Observatoire	6,154	6,716	562
16e	Passy	5,158	5,256	98
	TOTAL	32,816	35,635	2,819

Encore une fois, nous ne cherchons ici qu'une indication. Le compte des places qui feraient défaut, tant dans les salles d'asile que dans les écoles, n'est ici qu'un compte brut, puisqu'il contient tous les éléments que nous avons dû plus haut en distraire.

Toutefois, en ne l'admettant que sous cette réserve, il permet d'établir que, pour les enfants de 2 à 6 ans, c'est encore dans les 11ᵉ, 18ᵉ, 19ᵉ, 10ᵉ, 20ᵉ, 17ᵉ arrondissements que le déficit des places se manifeste le plus sensiblement.

Pour les enfants de 6 à 14 ans, une sorte d'anomalie frappe tout d'abord l'attention.

Dans cinq arrondissements, les 6ᵉ, 7ᵉ, 4ᵉ, 14ᵉ et 16ᵉ, le nombre des enfants inscrits dans les écoles serait en excédant sur le nombre des enfants recensés. L'anomalie s'explique. Les écoles protestantes et israélites du 4ᵉ arrondissement attirent naturellement des arrondissements voisins les enfants dont les familles appartiennent à ces cultes et qui ne sont pas pourvus d'écoles de leur culte. D'autre part, les limites des divers arrondissements ne sont pas tellement inflexibles, que la population scolaire d'un arrondissement ne puisse déborder dans un autre. Ainsi en est-il notamment pour les 7ᵉ et 14ᵉ arrondissements, dont les écoles reçoivent un certain nombre des enfants du 15ᵉ. De même, pour celles du 16ᵉ où sont admis quelques enfants venus du 8ᵉ, du 17ᵉ et aussi d'une section de la commune de Neuilly (Sablonville), qui n'a pas encore d'école. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que des premiers mois de 1873, date du dénombrement général que nous avons pris comme base, jusqu'au 1ᵉʳ mai 1875, date de notre statistique, la situation de ces cinq arrondissements a pu se modifier, dans une certaine mesure, et que l'équilibre peut ainsi se trouver rétabli entre le nombre des enfants inscrits en 1875 et celui des enfants recensés en 1873. Le 14ᵉ et le 16ᵉ sont certainement en augmentation, et les 4ᵉ, 6ᵉ et 7ᵉ ont dû regagner ce qu'ils avaient perdu après le siége.

Cette situation expliquée, si l'on considère la liste des arrondissements où se remarque le déficit, dans les dix qui forment la tête on trouve le 3ᵉ, le 9ᵉ, le 2ᵉ, le 1ᵉʳ. Mais c'est à ces arrondissements, — aux trois derniers surtout, — que s'appliquent les défalcations dont nous avons ci-dessus établi le compte : les quartiers de l'Opéra, de la Bourse, du Louvre, sont évidemment ceux qui fournissent, soit à l'instruction secondaire, classique ou professionnelle, soit

à l'éducation domestique, le plus fort contingent d'élèves. Le 15ᵉ, qui se trouve dans la même catégorie, compte aussi un certain nombre d'établissements importants d'enseignement secondaire libre. Quant aux autres arrondissements où les besoins sont le plus sensibles, ils sont encore les mêmes : ce sont les 11ᵉ, 19ᵉ, 18ᵉ, 20ᵉ, 10ᵉ, etc.

Le classement des arrondissements d'après la distance maxima que les enfants ont à parcourir, pour se rendre à la salle d'asile et à l'école publique.

Enfin on peut examiner les arrondissements au point de vue de la distance *maxima* que les enfants ont à parcourir pour se rendre à la salle d'asile ou à l'école publique. Voici le tableau sur lequel ces distances ont été reportées pour chaque arrondissement (nº 18) :

*TABLEAU (Nº **18**) présentant le classement des arrondissements d'après la distance maxima que les enfants ont à parcourir pour se rendre soit à la salle d'asile publique, soit à l'école publique de garçons, soit à l'école publique de filles.*

SALLES D'ASILE.		ÉCOLES DE GARÇONS.		ÉCOLES DE FILLES.	
ARRONDISSEMENTS.	DISTANCE maxima.	ARRONDISSEMENTS.	DISTANCE maxima.	ARRONDISSEMENTS.	DISTANCE maxima.
8ᵉ Champs-Élys.	976	16ᵉ Passy	842	16ᵉ Passy	842
16ᵉ Passy	941	7ᵉ Palais-Bourb.	819	19ᵉ Buttes-Chaum	753
12ᵉ Reuilly	754	19ᵉ Buttes-Chaum	753	15ᵉ Vaugirard	717
9ᵉ Opéra	730	15ᵉ Vaugirard	717	20ᵉ Ménilmontant	659
15ᵉ Vaugirard	717	12ᵉ Reuilly	688	14ᵉ Observatoire	622
7ᵉ Palais-Bourb.	710	14ᵉ Observatoire	622	12ᵉ Reuilly	596
2ᵉ Bourse	697	13ᵉ Gobelins	590	9ᵉ Opéra	596
19ᵉ Buttes-Chaum	686	8ᵉ Champs-Élys.	563	13ᵉ Gobelins	590
13ᵉ Gobelins	668	17ᵉ Batignolles	527	7ᵉ Palais-Bourb.	580
14ᵉ Observatoire	622	9ᵉ Opéra	516	8ᵉ Champs-Élys.	522
20ᵉ Ménilmontant	610	20ᵉ Ménilmontant	510	18ᵉ Montmartre	510
18ᵉ Montmartre	569	1ᵉʳ Louvre	487	17ᵉ Batignolles	497
17ᵉ Batignolles	563	11ᵉ Popincourt	475	10ᵉ Saint-Laurent	488
6ᵉ Luxembourg	513	18ᵉ Montmartre	465	6ᵉ Luxembourg	459
10ᵉ Saint-Laurent	488	10ᵉ Saint-Laurent	454	1ᵉʳ Louvre	435
1ᵉʳ Louvre	487	6ᵉ Luxembourg	419	11ᵉ Popincourt	4'5
3ᵉ Temple	440	2ᵉ Bourse	403	2ᵉ Bourse	403
11ᵉ Popincourt	425	5ᵉ Panthéon	353	3ᵉ Temple	340
5ᵉ Panthéon	422	3ᵉ Temple	311	5ᵉ Panthéon	336
4ᵉ Hôtel-de-Ville.	295	4ᵉ Hôtel-de-Ville.	280	4ᵉ Hôtel-de-Ville.	258

Si nous prenons pour bases de comparaison celles que nous avons établies plus haut, savoir : la distance inférieure à 500 mètres, la distance intermédiaire entre 500 et 600 mètres, la distance supérieure à 600 mètres, nous aurons à classer :

Dans la 1re catégorie, les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 10e et 11e arrondissements;

Dans la 2e, les 8e, 9e, 12e, 17e et 18e ;

Dans la 3e, les 7e, 13e, 14e, 15e, 16e, 19e et 20e.

L'ordre est donc à peu de chose près le même que celui qui résulte de la comparaison des autres points de vue. Une seule différence est à noter. Le 4e, le 10e et le 11e arrondissement se trouvent ici appartenir à la 1re catégorie. C'est que, dans le calcul des distances, il faut nécessairement faire entrer le rapport de densité de la population. Dans le 10e et le 11e arrondissement comme dans le 4e, si les établissements sont relativement beaucoup plus rapprochés, la densité de la population est aussi beaucoup plus grande. Le 4e arrondissement compte 591 habitants par hectare; le 10e, 473; le 11e, 460; tandis que le 8e, par exemple, n'en compte que 192; le 7e, 169; le 16e, 60 (1).

Conclusion.

C'était la connaissance de ces besoins, moins précise dans le détail, mais déjà suffisamment explicite dans l'ensemble, qui nous avait déterminé, dans notre note en date du 1er septembre 1871, à classer en première ligne les arrondissements de la périphérie ; et c'est effectivement dans cet ordre que les travaux ont été entrepris partout où les circonstances locales ont permis de le suivre. On peut s'en rendre compte par le tableau suivant (n° 18).

Dans quel ordre les travaux entrepris en conformité de la délibération du Conseil municipal du 26 mars 1872 ont été exécutés.

On y trouvera, présentés, quartier par quartier, en regard des opérations décidées en principe par la délibération du Conseil municipal du 26 mars 1872, les opérations effectuées ou en cours d'exécution, d'une part; et, d'autre part, les projets à l'étude avec l'état de ces projets.

---

(1) Voir plus haut page 35, note 1.

Tableau n° 19.

TABLEAU (N° [illegible]) présentant l'état des opérations terminées, engagées, ou mises à l'étude [illegible] du Conseil municipal en date du [illegible] mars 18[illegible]

ARRONDISSEMENTS.	QUARTIERS.	OPÉRATIONS décidées en principe par la délibération du [illegible] mars 18[illegible]	OPÉRATIONS EFFECTUÉES ou en cours d'exécution — NATURE des opérations	OPÉRATIONS EFFECTUÉES ou en cours d'exécution — ÉTAT DES TRAVAUX	PROJETS À L'ÉTUDE — NATURE DES PROJETS	PROJETS À L'ÉTUDE — ÉTAT DES ÉTUDES	OBSERVATIONS.
1er Louvre.	Halles.	Groupe complet.	Translation des écoles de garçons et de filles de la rue Jean-Lantier dans le groupe de la rue des [illegible]	En cours d'exécution	Appropriation de la salle d'asile de la rue Jean-Lantier.	[illegible]	
2e Bourse.	Gaillon.	Groupe complet.					
	Bonne-Nouvelle.	Groupe complet.	Création d'un groupe complet, rue Tiquetonne (l'ancien hôtel des ducs de Bourgogne)	En cours d'exécution			
3e Temple.	Enfants-Rouges.	Groupe complet.					[illegible]
	Archives.	École de garçons	Création d'une école de garçons rue des Quatre-Fils	École installée			
	Sainte-Avoye.	École de garçons					

4e Hôtel-de-Ville.	Arsenal.	Groupe complet.	Création d'un groupe complet place des Vosges et impasse Guéménée.	Groupe ouvert; les travaux de complet achèvement sont en cours d'exécution.			
	Notre-Dame.	École de garçons.			Translation dans les locaux de la rue Poulletier de l'école des garçons de la rue Chanoinesse.	Plans et devis en préparation.	
6e Luxembourg.	Monnaie.	École de garçons et salle d'asile.	Translation d'une école de garçons et d'une salle d'asile rue du Pont-de-Lodi.	Etablissements installés.			
8e Elysée.	Champs-Elysées.	Groupe complet.					
9e Opéra.	Saint-Georges.	Groupe complet.	Création d'une école de garçons rue de Bruxelles.	École ouverte.	Translation de l'école des filles de la rue de la Victoire dans une partie des anciens bâtiments du collège Chaptal.	Plans et devis en préparation.	Cette translation permettra d'affecter à l'école de garçons de la rue de la Victoire la totalité de l'immeuble dont elle n'occupe aujourd'hui qu'une partie.
10e Saint-Laurent.	Porte Saint-Denis.	École de filles et salle d'asile.			Construction d'un groupe sur les terrains de l'ancien abattoir de la rue de Château-Landon.	Plans et devis en préparation.	
11e Popincourt.	Saint-Ambroise.	Écoles de garçons et de filles.			Installation d'une école de garçons et d'une école de filles dans un immeuble situé rue de la Folie-Méricourt, 32.	Négociations engagées; plans et devis en préparation.	
	Sainte-Marguerite.	École de garçons.			Construction d'une école de garçons avenue Philippe-Auguste.	Plans et devis en préparation.	

ARRONDISSEMENTS.	QUARTIERS.	OPÉRATIONS décidées en principe par la délibération du 26 mars 1872	OPÉRATIONS EFFECTUÉES ou en cours d'exécution.		PROJETS A L'ÉTUDE.		OBSERVATIONS.
			NATURE DES OPÉRATIONS.	ÉTAT DES TRAVAUX.	NATURE DES PROJETS.	ÉTAT DES PROJETS.	
12e Reuilly.	Picpus.	Groupe complet.	Création d'un groupe complet avenue Daumesnil.	Constructions terminées.			
	Quinze-Vingts.	Groupe complet.	Création d'un groupe complet boulevard Mazas et impasse Jean-Bouton.	Constructions terminées.			
14e Observatoire.	Plaisance.	Groupe complet.	Création d'un groupe complet rue d'Alésia.	Groupe installé.			
15e Vaugirard.	Saint-Lambert.	École de garçons.			Construction d'une école de garçons rue Dombasle.	Négociations engagées.	
	Necker.	Groupe complet.	Création d'un groupe complet rue Blomet.	Constructions terminées.			
16e Passy.	Auteuil.	École de garçons.	École de garçons annexée à l'École normale rue de la Municipalité.	Ecole ouverte.			La création de cette école de garçons a permis d'agrandir l'école de filles de la rue Jouvenet.
	Des Bassins.	Groupe complet.					

17e Batignolles.	Les Ternes.	Groupe complet.	Création d'un groupe complet rue Laugier.	Groupe installé.			
	Plaine Monceau.	Groupe complet.	Création d'un groupe complet rue Ampère.	Constructions terminées.			L'école de filles de ce groupe doitservir à remplacer l'école actuelle du boulevard Malesherbes, et la salle d'asile, celle de la rue Saint-Ferdinand-des-Ternes.
	Batignolles.	Groupe complet.	Translation rue Boursault, à titre d'annexe à l'École normale des institutrices, de l'école de filles de la place de la Mairie et création d'une salle d'asile.	Établissements installés.	Reconstruction et agrandissement de l'école de garçons de la rue Legendre.	Plans et devis en préparation.	
	Épinettes.	Groupe complet.	Création d'une école de garçons et d'une école de filles cité des Fleurs.	Écoles provisoirement installées.	Appropriation définitive du groupe et création d'une salle d'asile.	Plans et devis en préparation.	
18e Montmartre.	Grandes-Carrières.	École de filles et salle d'asile.			Construction d'une école de filles et d'une salle d'asile rue Marie-Antoinette.		
	Clignancourt.	Groupe complet.	Création d'une école de garçons rue Ordener.	Ecole installée.	Création d'une école de filles et d'une salle d'asile rue Ordener.	Plans et devis en préparation.	
	Goutte-d'Or.	Groupe complet.					
	La Chapelle.	École de filles et salle d'asile	Création d'un groupe rue de Torcy.	Établissements installés.			

ARRONDISSEMENTS.	QUARTIERS.	OPÉRATIONS décidées en principe par la délibération du 26 mars 1872	OPÉRATIONS EFFECTUÉES ou en cours d'exécution		PROJETS A L'ÉTUDE.		OBSERVATIONS.
			NATURE DES OPÉRATIONS.	ÉTAT DES TRAVAUX.	NATURE DES PROJETS.	ÉTAT DES PROJETS.	
19e Buttes-Chaumont.	La Villette.	Groupe complet.	Création d'un groupe complet rue Curial prolongée.	Travaux en cours d'exécution.			
	Pont de Flandre.	Groupe complet.	Création d'un groupe complet rue Barbanègre.	Établissements installés			
	Amérique.	Groupe complet.	Création d'une école de filles et d'une salle d'asile rue des Bois et passage Lemierre.	Travaux en cours d'exécution.	Création d'une école de garçons.	Recherche d'un terrain.	Provisoirement, l'école de garçons de la rue Lassus est destinée à desservir le quartier.
	Combat.	Groupe complet.	Création d'une école de garçons et d'une école de filles rue de Puébla et chemin des Fours-à-Chaux.	Travaux en cours d'exécution.	Création d'une salle d'asile.	Recherche d'un terrain.	
20e Ménilmontant.	Père-Lachaise.	Groupe complet.	Création d'une école de filles rue de Ménilmontant et d'une école de garçons rue du Ratrait.	Établissements installés.			
	Charonne.	Groupe complet.	Création d'un groupe complet rue Riblette.	Constructions terminées.			

Les raisons que nous avons discutées plus haut et pour lesquelles nous avions adopté la marche que l'on a pu suivre à travers ce tableau, nous semblent devoir faire maintenir le même ordre d'urgence, pour l'emploi des ressources qui restent à appliquer.

Dans quel ordre les travaux restant à exécuter d'après ladite délibération doivent être entrepris.

Nous classerons donc les arrondissements où il y a lieu de compléter les améliorations prévues par la délibération du 26 mars 1872, ainsi qu'il suit :

En première ligne :

11e arrondt.	—	Saint-Ambroise. — Sainte-Marguerite.
10e	—	Porte-Saint-Denis.
17e	—	Batignolles. — Épinettes.
18e	—	Clignancourt. — Grandes-Carrières.
4e	—	Hôtel-de-Ville
19e	—	Amérique. — Combat.

En deuxième ligne :

15e arrondt.	—	Saint-Lambert.
9e	—	Saint-Georges

En troisième ligne :

3e	—	Saint-Avoie. — Enfants-Rouges.
16e	—	Les Bassins.
8e	—	Champs-Élysées.
2e	—	Gaillon.

Les ressources disponibles.

Sur les 18 millions dont le service scolaire a été doté, en principe, des crédits s'élevant, en totalité, à 17,706,013 fr. 82 c. ont été successivement ouverts (1).

---

(1) Crédit de 4,000,000 alloué par la délibération du 1er février 1873	4,000,000. »
Crédit de 300,000 francs prélevé sur le crédit inscrit au budget de 1874, chap. 40, article unique	300,000. »
Crédit de 1,406,013, 82 inscrit au budget de 1874, chap. 39, article unique	1,406,013. 82
Crédit de 12,000,000 prélevé sur les fonds de l'emprunt de 1875	12,000,000. »
	17,706,013. 82

Sur l'ensemble de ces crédits, 4,612,507 fr. 38 c. sont aujourd'hui disponibles.

Si à ces crédits de........................	4,612,507 fr. 38
on ajoute..................................	293,986 18
qu'il nous reste à recevoir pour parfaire la somme des 18,000,000, le disponible définitif est de.....	4,906,493 fr. 56

Ajoutons que des négociations sont entamées avec les entrepreneurs des travaux déjà accomplis ou en cours d'exécution, pour le payement par anticipation des annuités dues et dont le calcul est compris dans l'ensemble du capital engagé. Ce payement immédiat nous affranchissant de l'intérêt de l'annuité, augmentera dans une certaine mesure notre capital disponible.

Dès aujourd'hui, l'emploi des 5 millions liquides permettra de combler les lacunes les plus importantes de la situation. Le 11e arrondissement appelle particulièrement une satisfaction très-prompte. Peut-être même sera-t-il nécessaire de lui appliquer la part des ressources qui, dans la délibération du 26 mars 1872, a été attribuée à d'autres arrondissements où les créations ont un caractère moins urgent.

II. De la régularité dans la fréquentation des classes.

1. La salle d'asile. — 2. L'école.

Si la ville de Paris fait pour l'instruction primaire des sacrifices considérables, hâtons-nous de le dire, ces sacrifices portent leurs fruits.

Le premier résultat qui s'accuse nettement, c'est la régularité plus soutenue dans la fréquentation des classes.

La fréquentation des salles d'asile.

Dans les salles d'asile, nous l'avons vu, les enfants de 2 à 4 ans viennent en petit nombre; le plein normal de ces établissements n'est atteint que pour les enfants de 4 à 6 ans.

Des causes très-diverses contribuent à cet état de choses : les soins qu'exige la santé des enfants du premier âge; le désir, — dont il ne faut pas se plaindre, — que peut avoir la mère de les garder; les épidémies de fièvres éruptives et de maux d'yeux, inévitables dans les grandes agglomérations de nos salles d'asile; peut être aussi, nous l'expliquerons plus bas, l'insuffisance de l'organisation matérielle et certains défauts dans la direction de l'enseignement.

La moyenne des présences : 1° pour les garçons; 2° pour les filles; et la moyenne commune pour les garçons et les filles réunis.

Toutefois, même dans les conditions actuelles, il y a lieu d'être satisfait d'une moyenne de fréquentation qui, sur 100 enfants inscrits, donne, pour les garçons, 71,72 de présences, et pour les filles, 65,40; soit une moyenne commune de 68,56 °/o, c'est-à-dire, près des 7/10 des enfants inscrits.

On trouvera la justification de cette situation, arrondissement par arrondissement, dans le tableau suivant, n° 20.

8 [TABLEAU N° 20.

TABLEAU (N° 19) *présentant l'état des opérations terminées, engagées, ou mises à l'étude, en conformité de la délibération du Conseil municipal en date du 26 mars* 1872.

ARRONDISSEMENTS.	QUARTIERS.	OPÉRATIONS décidées en principe par la délibération du 26 mars 1872	OPÉRATIONS EFFECTUÉES ou en cours d'exécution.		PROJETS A L'ÉTUDE.		OBSERVATIONS.
			NATURE DES OPÉRATIONS.	ÉTAT DES TRAVAUX.	NATURE DES PROJETS.	ÉTAT DES PROJETS.	
1er Louvre.	Halles.	Groupe complet.	Translation des écoles de garçons et de filles de la rue Jean-Lantier dans le groupe de la rue des Bourdonnais.	En cours d'exécution.	Appropriation de la salle d'asile de la rue Jean-Lantier.	Les plans du projet ne pourront être utilement étudiés que lorsque les deux écoles auront été transférées.	
2e Bourse.	Gaillon.	Groupe complet.					
	Bonne-Nouvelle.	Groupe complet.	Création d'un groupe complet, rue Tiquetonne (Tour des ducs de Bourgogne).	En cours d'exécution.			
3e Temple.	Enfants-Rouges.	Groupe complet.					Le projet de cette création est lié au projet de percement de la rue qui doit aboutir au N.-E. du marché du Temple.
	Archives.	École de garçons.	Création d'une école de garçons rue des Quatre-Fils.	École installée.			
	Sainte-Avoie.	École de garçons.					

4e Hôtel-de-Ville.	Arsenal.	Groupe complet.	Création d'un groupe complet place des Vosges et impasse Guéménée.	Groupe ouvert ; les travaux de complet achèvement sont en cours d'exécution.			
	Notre-Dame.	École de garçons.			Translation dans les locaux de la rue Poulletier de l'école des garçons de la rue Chanoinesse.	Plans et devis en préparation.	
6e Luxembourg.	Monnaie.	École de garçons et salle d'asile.	Translation d'une école de garçons et d'une salle d'asile rue du Pont-de-Lodi.	Etablissements installés.			
8e Elysée.	Champs-Elysées.	Groupe complet.					
9e Opéra.	Saint-Georges.	Groupe complet.	Création d'une école de garçons rue de Bruxelles.	École ouverte.	Translation de l'école des filles de la rue de la Victoire dans une partie des anciens bâtiments du collège Chaptal.	Plans et devis en préparation.	Cette translation permettra d'affecter à l'école de garçons de la rue de la Victoire la totalité de l'immeuble dont elle n'occupe aujourd'hui qu'une partie.
10e Saint-Laurent.	Porte Saint-Denis.	École de filles et salle d'asile.			Construction d'un groupe sur les terrains de l'ancien abattoir de la rue de Château-Landon.	Plans et devis en préparation.	
11e Popincourt.	Saint-Ambroise.	Écoles de garçons et de filles.			Installation d'une école de garçons et d'une école de filles dans un immeuble situé rue de la Folie-Méricourt, 32.	Négociations engagées; plans et devis en préparation.	
	Sainte-Marguerite.	École de garçons.			Construction d'une école de garçons avenue Philippe-Auguste.	Plans et devis en préparation.	

ARRONDISSEMENTS.	QUARTIERS.	OPÉRATIONS décidées en principe par la délibération du 26 mars 1872	OPÉRATIONS EFFECTUÉES ou en cours d'exécution.		PROJETS A L'ÉTUDE.		OBSERVATIONS.
			NATURE DES OPÉRATIONS.	ÉTAT DES TRAVAUX.	NATURE DES PROJETS.	ÉTAT DES PROJETS.	
12e Reuilly.	Picpus.	Groupe complet.	Création d'un groupe complet avenue Daumesnil.	Constructions terminées.			
	Quinze-Vingts.	Groupe complet.	Création d'un groupe complet boulevard Mazas et impasse Jean-Bouton.	Constructions terminées.			
14e Observatoire.	Plaisance.	Groupe complet.	Création d'un groupe complet rue d'Alésia.	Groupe installé.			
15e Vaugirard.	Saint-Lambert.	École de garçons.			Construction d'une école de garçons rue Dombasle.	Négociations engagées.	
	Necker.	Groupe complet.	Création d'un groupe complet rue Blomet.	Constructions terminées.			
16e Passy.	Auteuil.	École de garçons.	École de garçons annexée à l'École normale rue de la Municipalité.	Ecole ouverte.			La création de cette école de garçons a permis d'agrandir l'école de filles de la rue Jouvenet.
	Des Bassins.	Groupe complet.					

17e Batignolles.	Les Ternes.	Groupe complet.	Création d'un groupe complet rue Laugier.	Groupe installé.			
	Plaine Monceau.	Groupe complet.	Création d'un groupe complet rue Ampère.	Constructions terminées.			L'école de filles de ce groupe doit servir à remplacer l'école actuelle du boulevard Malesherbes, et la salle d'asile, celle de la rue Saint-Ferdinand-des-Ternes.
	Batignolles.	Groupe complet.	Translation rue Boursault, à titre d'annexe à l'École normale des institutrices, de l'école de filles de la place de la Mairie et création d'une salle d'asile.	Établissements installés.	Reconstruction et agrandissement de l'école de garçons de la rue Legendre.	Plans et devis en préparation.	
	Épinettes.	Groupe complet.	Création d'une école de garçons et d'une école de filles cité des Fleurs.	Écoles provisoirement installées.	Appropriation définitive du groupe et création d'une salle d'asile.	Plans et devis en préparation.	
18e Montmartre.	Grandes-Carrières.	École de filles et salle d'asile.			Construction d'une école de filles et d'une salle d'asile rue Marie-Antoinette.		
	Clignancourt.	Groupe complet.	Création d'une école de garçons rue Ordener.	Ecole installée.	Création d'une école de filles et d'une salle d'asile rue Ordener.	Plans et devis en préparation.	
	Goutte-d'Or.	Groupe complet.					
	La Chapelle.	École de filles et salle d'asile	Création d'un groupe rue de Torcy.	Établissements installés.			

Soit une moyenne de 4 sur cent pour tout le canton. »

Nous n'avons pu, eu égard au nombre de nos élèves, — 90,000 au lieu de 3,000, — pousser aussi loin notre enquête et nous rendre un compte exact de la moyenne pour cent des absences justifiées par des cas de maladie. Mais on voit suffisamment que, bien que la fréquentation de l'école soit obligatoire à Genève depuis quelques années, Paris soutient sans aucun désavantage la comparaison.

Ce résultat est d'autant plus notable, qu'il s'applique à tous les arrondissements, ainsi qu'on peut en juger par le tableau suivant (n° 22) :

TABLEAU N° 22.

TABLEAU (N° 22) *présentant l'état, par arrondissement, de la fréquentation des écoles publiques de garçons et de filles.*

	ARRONDISSEMENTS.	GARÇONS INSCRITS. Nombre des garçons inscrits dans chaque arrondiss.	RÉPARTITION PAR AGE De 6 à 7 ans.	De 7 à 8 ans.	De 8 à 9 ans.	De 9 à 10 ans.	De 10 à 11 ans	De 11 à 12 ans	De 12 à 13 ans	De 13 à 14 ans	Au-dessus de 14 ans.	GARÇONS présents.	FILLES INSCRITES. Nombre des filles inscrites dans chaque arrondiss.	RÉPARTITION PAR AGE De 6 à 7 ans.	De 7 à 8 ans.	De 8 à 9 ans.	De 9 à 10 ans.	De 10 à 11 ans	De 11 à 12 ans	De 12 à 13 ans	De 13 à 14 ans	Au-dessus de 14 ans.	FILLES présentes.
1er	Louvre	1,268	167	146	212	175	171	164	129	84	20	1,162	1,245	157	162	165	187	193	187	125	58	11	1,184
2e	Bourse	922	116	131	143	129	149	132	67	43	12	867	949	49	129	171	172	131	137	88	42	30	892
3e	Temple	1,904	235	283	290	293	288	263	164	72	16	1,713	1,571	175	215	246	241	234	244	117	64	35	1,444
4e	Hôtel-de-Ville	2,816	334	420	407	412	430	376	278	126	33	2,623	2,711	225	335	437	384	441	410	277	149	53	2,480
5e	Panthéon	2,926	417	436	439	424	425	343	254	140	45	2,668	3,075	470	473	415	435	407	382	276	143	74	2,725
6e	Luxembourg	1,489	186	204	244	258	208	203	99	60	27	1,402	1,232	150	214	201	184	158	134	101	63	27	1,005
7e	Palais-Bourbon	1,032	119	141	178	151	135	136	90	60	22	1,004	1,512	236	208	223	283	220	166	107	66	33	1,435
8e	Élysée	1,213	143	176	210	190	153	167	119	59	26	1,118	1,456	132	166	161	209	182	253	201	99	50	1,327
9e	Opéra	1,233	87	162	217	188	168	139	148	73	31	1,092	811	76	92	131	123	126	122	93	53	25	766
10e	Saint-Laurent	2,790	231	347	470	427	451	326	322	152	64	2,615	2,521	203	376	460	487	360	322	214	69	30	2,277
11e	Popincourt	4,578	402	695	726	761	729	685	359	169	52	4,182	4,773	450	726	843	836	759	648	325	136	50	4,245
12e	Reuilly	3,136	342	541	523	467	495	381	265	95	27	2,813	2,985	230	450	510	488	469	448	253	99	38	2,696
13e	Gobelins	2,965	355	398	476	431	481	420	256	111	37	2,672	2,863	427	481	415	421	425	351	195	97	48	2,566
14e	Observatoire	2,178	201	312	346	350	359	296	193	89	29	2,001	2,125	218	324	311	341	363	341	163	40	21	1,850
15e	Vaugirard	2,607	297	441	429	385	338	372	242	69	31	2,379	2,116	198	279	345	387	303	315	243	59	17	1,932
16e	Passy	1,187	181	143	145	180	211	153	100	52	22	1,109	1,068	89	164	170	190	158	136	98	50	13	988
17e	Batignolles	2,702	153	393	465	399	423	402	290	126	51	2,157	2,466	212	356	429	400	414	321	221	72	41	2,115
18e	Montmartre	4,435	417	672	785	732	692	598	364	137	38	4,018	3,454	318	539	606	602	551	430	275	97	33	3,064
19e	Buttes-Chaumont	2,197	173	328	379	382	380	305	177	59	11	1,956	2,207	232	389	378	314	366	301	133	86	25	1,905
20e	Ménilmontant	3,652	332	485	630	675	597	551	278	81	23	3,323	2,375	178	348	414	410	416	338	164	42	35	2,028
		47,260	1,891	6,854	7,714	7,409	7,283	6,435	4,194	1,857	623	43,234	43,603	4,425	6,429	7,067	7,121	6,679	5,989	3,669	1,534	689	38,954
	Proportion p. 100 inscrits des enfants de chaque catégorie d'âge.		10,35	14,50	16,33	15,68	15,41	13,61	8,88	3,93	1,32	91 (1)	.....	10,15	14,70	16,10	16,30	15,30	13,71	8,40	3,50	1,57	89 (2)

(1) Moyenne des garçons prsents pour 100 inscrits. — (2) Moyenne des filles présentes pour 100 inscrites.

La moyenne de fréquentation par arrondissement.

Il ressort de ce tableau que les écoles de la périphérie où l'enfant est trop souvent nécessaire à la famille, ne sont pas, cependant, moins suivies, en général, que celles des quartiers plus aisés du centre. Pour nous mieux rendre compte de ce résultat, nous avons établi (voir ci-après tableau n° 23) l'ordre dans lequel les arrondissements se trouveraient classés d'après les moyennes de fréquentation.

On reconnaîtra que, dans les deux colonnes spéciales, l'une aux écoles de garçons, l'autre aux écoles de filles, les rangs de classement concordent assez inexactement avec les numéros d'ordre des divers arrondissements; et dans la dernière colonne qui établit la moyenne commune, les divers arrondissements sont absolument entremêlés : le 10e et le 8e, par exemple, sont fort rapprochés l'un de l'autre, le 5e, le 9e, le 6e se trouvent entre le 18e et le 14e d'une part, le 17e et le 20e de l'autre.

Certains arrondissements du centre, — le 5e, le 9e, le 6e, — seraient même ceux qui laisseraient le plus à désirer, les uns pour les garçons, les autres pour les filles. Nous n'en voulons tirer ici aucune conséquence. Mais nous croyons utile de constater le fait, pour qu'on avise à en rechercher et à en supprimer les causes. Il y a au moins dans ces simples rapprochements un motif d'émulation.

A un autre point de vue, on remarquera :

Pour les écoles de garçons, que, 13 arrondissements sont au-dessus de la moyenne de 91 °/₀; que le 18e (Montmartre), classé le 14e, atteint juste cette moyenne; enfin que l'arrondissement qui vient en dernière ligne, le 9e (Opéra), arrive à un chiffre de 86,6.

Pour les écoles de filles, que 13 arrondissements également sont au-dessus de la moyenne de 89 °/₀, que Montmartre, classé encore le 14e, y touche de bien près (88,7) et que la moyenne de l'arrondissement classé en dernière ligne, le 6e (Luxembourg), est de 81,6;

Enfin que pour les écoles de garçons et de filles réunies, 11 arrondissements dépassent ou atteignent la moyenne commune de 90 °/₀; que les 4 qui suivent ne sont au-dessous que de quelques dixièmes, et que la moyenne la plus basse est de 87,7.

Ajoutons que parmi les arrondissements bien classés, nous trouvons le 10e et le 11e arrondissement sur lesquels nous avons dû appeler particulièrement l'intérêt.

TABLEAU (**N° 23**) *présentant le classement des arrondissements : 1° d'après la moyenne de fréquentation dans les écoles publiques de garçons; 2° d'après la moyenne de fréquentation dans les écoles publiques de filles ; 3° d'après la moyenne commune de fréquentation dans les écoles publiques de garçons et de filles réunis.*

GARÇONS.				FILLES.				GARÇONS ET FILLES.			
NUMÉROS du classement.	AR ONDISSEMENTS.		MOYENNE de fréquentation pour 100 inscrits.	NUMÉROS du classement.	ARRONDISSEMENTS.		MOYENNE de fréquentation pour 100 inscrites.	NUMÉROS du classement.	ARRONDISSEMENTS.		Moyenne commune de la fréquentation p. 100 inscrits garçons et filles réunis.
1	7e	Palais-Bourbon.....	97.0	1	1er	Louvre............	95.1	1	7e	Palais-Bourbon.....	95.0
2	16e	Passy.............	94.2	2	2e	Bourse............	94.1	2	2e	Bourse............	94.1
3	6e	Luxembourg........	94.1	3	7e	Palais-Bourbon....	93.0	3	16e	Passy.............	93.3
4	2e	Bourse............	94.1	4	16e	Passy.............	92.5	4	1er	Louvre............	93.3
5	10e	Saint-Laurent......	93.7	5	3e	Temple............	91.9	5	4e	Hôtel-de-Ville......	92.3
6	4e	Hôtel-de-Ville......	93.0	6	4e	Hôtel-de-Ville......	91.7	6	10e	Saint-Laurent......	92.0
7	8e	Élysée............	92.3	7	8e	Élysée............	91.1	7	8e	Élysée............	91.7
8	14e	Observatoire........	91.9	8	9e	Opéra............	91.1	8	3e	Temple............	90.9
9	1er	Louvre............	91,5	9	10e	Saint-Laurent......	90.3	9	15e	Vaugirard..........	90.6
10	11e	Popincourt.........	91.5	10	12e	Reuilly............	90.3	10	11e	Popincourt.........	90.2
11	15e	Vaugirard..........	91.2	11	15e	Vaugirard..........	90.0	11	12e	Reuilly............	90.0
12	5e	Panthéon..........	91.2	12	13e	Gobelins...........	89.6	12	13e	Gobelins...........	89.9
13	18e	Montmartre........	91.2	13	11e	Popincourt.........	88.9	13	18e	Montmartre........	89.9
14	20e	Ménilmontant......	91.0	14	18e	Montmartre........	88.7	14	5e	Panthéon..........	89.9
15	17e	Batignolles.........	90.9	15	5e	Panthéon..........	88.6	15	9e	Opéra............	89.8
16	13e	Gobelins...........	90.1	16	14e	Observatoire........	87.0	16	14e	Observatoire........	89.4
17	3e	Temple............	90.0	17	17e	Batignolles.........	87.0	17	17e	Batignolles.........	88.9
18	12e	Reuilly............	89.7	18	19e	Buttes-Chaumont...	86.3	18	20e	Ménilmontant......	88.2
19	19e	Buttes-Chaumont...	89.0	19	20e	Ménilmontant......	85.4	19	6e	Luxembourg........	87.8
20	9e	Opéra............	88.6	20	6e	Luxembourg........	81.6	20	19e	Buttes-Chaumont...	87.7

La moyenne de fréquentation dans chacun des trois cours, élémentaire, moyen, supérieur.

La moyenne commune de 90 °/₀ de présences devient plus satisfaisante encore, si on la décompose, pour considérer non plus l'ensemble de l'effectif, mais l'effectif distinct de chacun des trois cours établis par l'organisation pédagogique. En effet, on arrive ainsi aux moyennes suivantes :

TABLEAU (N° 24) *présentant les moyennes de présence par cours :* 1° *dans les écoles de garçons ;* 2° *dans les écoles de filles ;* 3° *dans l'ensemble des écoles de garçons et de filles.*

DÉSIGNATION DES COURS.	MOYENNE de présences pour 100 inscrits dans les écoles de garçons.	MOYENNE de présence pour 100 inscrits dans les écoles de filles.	MOYENNE commune pour 100 incrits dans l'ensemble des écoles de garçons et de filles.
Cours élémentaire	89.15	87.20	88.18
— moyen	92.85	91.20	92.03
— supérieur....................	95.10	94.55	94.83

On voit que, du cours moyen au cours élémentaire, la moyenne commune gagne 3,85 °/₀ et du cours élémentaire au cours supérieur, 6,65 °/₀.

Ainsi, au fur et à mesure que les élèves montent dans la hiérarchie de leurs études, ils deviennent plus réguliers, plus assidus ; ce qui est tout à la fois une condition et une marque de progrès

La nécessité de l'exactitude absolue dans la fréquentation pour la régularité des exercices de la classe.

Ce ne serait pas assez, cependant, d'avoir relevé ces chiffres généraux de fréquentation. Il est nécessaire d'y ajouter une remarque.

Les moyennes de présence sont constatées sur le registre d'appel, sans qu'il soit tenu compte de l'heure à laquelle l'enfant est arrivé. La fréquentation incomplétement comprise risquerait de compromettre tous les résultats. Il ne s'agit pas seulement de venir en

classe; il faut y venir à l'heure exacte. Tout retard d'un élève implique une perte de temps et pour lui-même et pour les autres, qu'il oblige à revenir sur le chemin parcouru. Dans le plus grand nombre des arrondissements, nous le savons, et nous ne saurions trop en remercier les maires, on tient la main à ce que les portes de l'école soient fermées à l'heure où réglementairement la classe commence. En cas de retard involontaire, on oblige les enfants à se pourvoir d'une excuse : ce qui, suivi d'une sanction plus ou moins rigoureuse, est toujours un frein.

Ses effets moraux sur le caractère des enfants.

Il est juste d'ajouter que les familles comprennent de mieux en mieux la nécessité de ces exigences de la discipline et de l'enseignement; mais elles ne sont pas encore assez pénétrées de leur importance. En dehors des résultats d'instruction que nous avons à poursuivre, l'observation de la règle ne dût-elle avoir d'autre avantage que d'accoutumer les enfants à l'exactitude, de leur donner l'idée de la valeur du temps, cela seul serait d'un effet moral précieux : c'est un bénéfice acquis pour le moment où chaque heure bien employée par l'enfant devenu homme représentera une plus grande part de salaire, c'est-à-dire une augmentation de bien-être, et, par suite — (car tel est l'avantage assuré d'une vie réglée par le travail), — un accroissement de moralité.

III. De l'enseignement.

La régularité de la fréquentation des classes n'est qu'une sérieuse présomption de bonnes études. C'est seulement par les méthodes suivies et par les résultats obtenus qu'on peut apprécier les progrès de l'enseignement.

1. — LA SALLE D'ASILE.

Nous avons dit que les salles d'asile ne nous paraissaient pas produire, au point de vue de la première éducation, tout le bien qu'on en pouvait attendre.

L'objet de l'enseignement dans les salles d'asile.

Aux termes des décrets et règlements (décret du 21 mars 1855, art. 2; règlement du 22 mars 1855, art. 8 à 19), l'enseignement qui s'y donne est une initiation à l'enseignement de l'école. Il comprend les éléments de l'instruction religieuse, de la lecture, de l'écriture, du calcul verbal et du dessin linéaire; des connaissances usuelles à la portée des enfants; des ouvrages manuels appropriés à leur âge; des chants religieux; des exercices moraux et des exercices corporels.

L'insuffisance des résultats.

Or, parmi les 8 à 10,000 enfants que la salle d'asile, à Paris, fournit annuellement à l'école, combien en est-il qui arrivent munis des premiers principes de l'instruction? A peine un cinquième. Encore, parmi ceux-là, en est-il beaucoup qui ne connaissent que le mécanisme de la lecture et du calcul. Ce qui doit être surtout le bienfait de la salle d'asile, — l'éducation des sens et du raisonnement, l'éveil de l'esprit et de la conscience, — est le résultat le plus rare.

Est-ce donc la méthode prescrite par nos règlements qui est défectueuse?

Depuis quelques années, l'opinion publique s'est éprise de l'institution connue sous le nom de méthode Frœbel et popularisée sous l'appellation poétique de *Jardins d'enfants*. Les Jardins d'enfants de Frœbel.

C'est effectivement, paraît-il, une des prescriptions ou du moins une des recommandations de Frœbel, qu'à la classe destinée à recevoir les enfants du premier âge soient annexés des préaux plantés d'arbres et semés de parterres propres à servir de thème à des leçons d'observation sur les merveilles de la nature. Cette sorte de frais décor, cet enseignement distribué en plein air, au milieu des fleurs, forment pour l'imagination un riant tableau. On ne s'est pas demandé si les jours de l'année où le brouillard, la pluie, le froid, le soleil même, ne permettent pas de donner la leçon dans le jardin ne sont pas bien nombreux en tous pays, et s'il est réellement praticable de maintenir ces troupeaux d'enfants de deux à six ans, si difficiles à conserver en place dans une salle fermée, patiemment groupés autour d'une plate-bande. Pour justifier l'idée, qu'elle soit ou non celle de Frœbel, il a suffi que le système parût fournir aux enfants le moyen de retrouver, dans leur cour de récréation, les couleurs, les aspects, les formes, sur lesquels Frœbel prescrivait d'exercer leurs sens. L'originalité extérieure de l'institution. — Le jardin.

Un autre côté séduisant de l'institution, c'est la nature des procédés d'enseignement. Point de livre, point de leçon; rien qui exprime une idée de contrainte, qui ait le caractère du *devoir*, *de la tâche*, de ce qui s'appelait dans la langue latine, alors qu'elle était en usage dans nos écoles, du nom de *pensum*, mot triste et rebutant surtout dans l'acception française qu'il a prise aujourd'hui. C'est sous la forme d'un *don* que Frœbel présente à ses élèves les objets qui doivent servir de matière à leurs exercices. Ce nom gracieux, aimable, prépare tout d'abord l'enfant à recevoir les objets du travail avec plaisir. Pour lui en mieux faire encore goûter l'attrait, on lui en ménage peu à peu la surprise. Les six *dons* qui forment la gradation de l'enseignement démonstratif de Frœbel sont successivement tirés de la boîte qui les enferme, au fur et à mesure que la classe est devenue capable d'en étudier le sens et d'en pratiquer le jeu. Ainsi s'établit, entre la maîtresse et les élèves, comme un courant de confiance affectueuse et de gaieté. Frœbel a voulu que les facul- Les dons.

tés de l'enfant, cultivées avec tendresse, s'épanouissent, pour ainsi dire, d'elles-mêmes sous ce rayon de bonne humeur, comme la plante naissante sous les rayons d'un soleil de printemps. Ainsi s'expliquerait, suivant quelques-uns, l'appellation de *Jardins d'enfants.*

L'esprit philosophique de la méthode.

Toutefois ce n'est là que l'originalité extérieure de la méthode; le sens véritable en est plus profond. Frœbel n'a exposé nulle part ses principes; mais il est facile à chacun de les retrouver : il suffit d'observer l'enfance, ses goûts, ses aptitudes, ses besoins.

Les aptitudes et les besoins de l'enfant.

L'enfant naît avec le goût d'observer et de connaître. La vie intérieure n'étant pas encore éveillée en lui, il appartient entièrement aux phénomènes du monde qui l'entoure : tous ses sens sont ouverts; tous les objets que son regard ou que sa main rencontre l'attirent, l'attachent, le ravissent. Sa faculté d'attention s'épuise vite, mais elle se renouvelle sans cesse. Encore, encore, est le mot expressif qu'il répète incessamment à ceux qui lui donnent une explication ou qui lui racontent une histoire. Il a des trésors de confiance aveugle et de défiance naïve. Pour peu qu'on manie avec habileté, disons mieux, avec bonté, les délicats ressorts de son intelligence, on peut lui faire suivre le fil d'une démonstration, d'un raisonnement, d'une idée. Dès qu'il est arrêté, il questionne; et, de question en question, il arrive à pénétrer, dans la mesure de ses forces, le fond des choses. — A ce goût d'observation l'enfant joint le besoin inné de l'activité. Ce n'est pas assez qu'on lui montre les objets; il faut qu'il les touche, qu'il les manie, qu'il se les approprie. Voyez-le dans ses jeux. « Les jeux des enfants, » dit Montaigne avec un sens profond, « ne sont pas jeux, et les fault juger en eulx comme leurs plus sérieuses actions. » Au besoin, ils briseront l'objet qui les amuse, pour en connaître le secret. L'enfant ne détruit d'ailleurs le plus souvent que pour essayer de rétablir. Il se plaît à construire, et ses constructions sont parfois merveilleuses de rectitude et de grâce : il est naturellement géomètre et artiste. Il a pardessus tout une fécondité d'invention sans égale; il fait, défait, refait : c'est un créateur. — Enfin, le dernier trait qui le caractérise, c'est qu'il n'aime pas à se sentir comme perdu dans la foule. Il a un

vif sentiment de sa personnalité; il veut avoir sa place à lui, son occupation à lui, son maître à lui. Admirable ressource, pour celui qui saura faire sortir de ce sentiment l'idée instinctive de la responsabilité morale et la première notion de la distinction du bien et du mal.

Le caractère et la gradation des exercices de Frœbel.

Tel est évidemment l'ensemble des observations psychologiques qui ont inspiré à Frœbel les principes de sa méthode. Toutes les dispositions matérielles de la classe où il rassemble ses élèves, ainsi que la série des exercices auxquels il les applique, en portent la marque.

Installer l'enfant devant une table commune, mais avec son siége propre et un espace qui lui appartient, de façon qu'il se sente maître de son petit domaine; exciter tout d'abord sa bonne volonté par la promesse d'un jeu intéressant; développer successivement sous ses yeux les merveilles des six *dons;* — lui apprendre en premier lieu, d'après des objets concrets exposés à son regard, balles de laines teintes et solides géométriques, à distinguer la couleur, la forme, la matière, les diverses parties d'un corps, de façon à l'habituer à *voir,* c'est-à-dire à saisir les aspects, les figures, les ressemblances, les différences, les rapports des choses; — lui mettre à son tour les objets en main, et lui montrer à faire avec les balles de laines teintes des rapprochements de couleur agréables à l'œil, à figurer, avec des allumettes réunies par des boules de liége, des carrés, des angles, des triangles de toutes sortes, à dresser de petits cubes à côté, au-dessus les uns des autres, en forme de croix, de pyramides, etc.; — puis, soit à l'aide de bandes de papier colorié, pliées en divers sens, croisées les unes dans les autres, tressées comme un tisserand ferait une toile, soit avec le crayon, l'exercer à reproduire, à créer des dessins représentant toutes les formes géométriques, en sorte qu'à l'habitude de l'observation s'ajoute peu à peu la faculté de l'invention; enfin, tandis que sa main est occupée de concert avec son intelligence, et que son besoin d'activité est rempli, profiter de cet effort d'attention éveillée et satisfaite, pour fixer, dans son esprit, par des questions appropriées, quelques notions sur les caractères et les usages des formes, en les rattachant à quelque grand principe d'ordre général simple et fécond, entremêler la leçon pratique d'observations morales, puisées surtout dans

les incidents de la classe ; telle est, en quelques mots, dans sa progression naturelle et dans son développement normal, la méthode Frœbel.

Il est clair que les résultats ne peuvent être qu'excellents. Par ces procédés, en effet, la maîtresse s'empare des sens de l'enfant, elle les façonne, elle les rectifie, elle les discipline, et finalement elle s'en sert pour faire pénétrer dans son intelligence, sans autre peine que celle d'une observation sagement dirigée et appliquée avec suite à des exercices attrayants, les premiers éléments des connaissances, en même temps que pour jeter dans sa conscience les premières assises du sens moral.

Les maîtres de Frœbel.

Mais ces principes si rationnels, que Frœbel a eu l'insigne mérite de constituer en système, sont-ils absolument nouveaux ? En les appliquant dans son établissement de Marienthal, il y a quarante ans, Frœbel n'ignorait pas qu'ils avaient été introduits, cinquante ans auparavant, dans l'institut d'Yverdun, par Pestalozzi. « La base de l'instruction élémentaire de Pestalozzi, » dit un de ses disciples, « est l'intuition, qu'il regarde comme le fondement général de nos connaissances, et le moyen le plus propre à développer les forces de l'esprit humain, de la manière la plus naturelle. Il cherche à former le jugement de l'enfant, en parlant à ses yeux. » Et antérieurement à Pestalozzi, J.-J. Rousseau n'avait-il pas écrit : « Les sens sont les premiers instruments de nos connaissances : avant d'apprendre à l'enfant à lire, il faut lui apprendre à voir ? » Enfin, en remontant plus haut encore, ne retrouverait-on pas dans Fénelon, dans les maîtres de Port-Royal et dans Montaigne, ces ennemis « de la science livresque, » l'observation marquée comme point de départ de toute éducation ?

On serait étonné, dès lors, que la méthode française prescrite dans nos premiers établissements d'instruction, fût restée étrangère à une direction dont la pédagogie française a tant contribué à mettre les principes en lumière. En est-il réellement ainsi ?

L'origine des salles d'asile en France. Leur esprit.

L'origine des salles d'asile, en France remonte, on le sait, à 1771. Leur berceau fut une petite commune des Vosges, le Ban-de-la-Roche. C'est là que le pasteur Oberlin fonda la première *des écoles à tricoter*, ainsi appelée, parce que les enfants qui y étaient recueillis et

auxquels on apprenait la prière, la lecture, le chant, le dessin et le calcul, étaient, en outre, exercés au travail manuel. Quarante ans après, un essai du même genre fut tenté, en Écosse, à New-Lamarck, par un jeune ouvrier tisserand, James Buchanan, puis à Londres, sous les auspices de lord Brougham, dans l'école de Brewers. Dès 1801, la pensée de l'institution avait été importée en France par Mme de Pastoret; mais l'institution n'y prit racine qu'en 1826. Un comité de dames charitables dont faisait partie Mme Millet et qui était présidé par l'abbé Desgenettes, créa, dans un local dépendant de l'hospice des Ménages, la première salle d'asile. Quatre-vingts enfants, de 2 à 6 ans, y furent réunis. L'établissement était entretenu par l'administration des hospices. L'idée était féconde ; il s'agissait d'en régulariser l'application. Ce fut l'honneur de M. Cochin, qui créa, rue Saint-Hippolyte, la première salle d'asile modèle, à laquelle, par une juste reconnaissance, une ordonnance du 22 mars 1831 donna son nom. Peu après, le législateur du 28 juin 1833 revendiqua, en principe, l'institution — qui jusque-là avait eu surtout les caractères des établissements de charité — comme faisant partie de la hiérarchie des institutions d'éducation nationale, et l'ordonnance du 22 décembre 1837 consacra, en fait, cette revendication. En même temps les règles qui devaient diriger les maîtres et les maîtresses étaient posées, et des comités de dames étaient organisés pour en surveiller l'application. Vingt ans après, le décret du 21 mars 1855 et le règlement du 22 mars de la même année achevaient de déterminer avec précision le programme de l'enseignement et l'esprit de la méthode.

« Les connaissances usuelles, » est-il écrit, art. 13 du règlement, « comprennent la division du temps, les saisons, les couleurs, les sens, les formes, la matière et l'usage des objets familiers aux enfants, des notions sur les animaux, sur les plantes, sur les industries simples, sur les éléments.... ; en un mot, toutes les notions élémentaires propres à former le jugement des enfants. » Le programme.

L'instruction ministérielle du 16 juin 1855, commentant ce programme, et mettant en lumière le lien qui, dans la pensée du législateur, rattachait la salle d'asile à l'école, disait : « quand toutes les salles d'asile donneront le salutaire exemple de la méthode régulière et rationnelle par laquelle le jugement est exercé, La méthode.

l'intelligence éveillée, le sens moral affermi, toutes les facultés mises en jeu, les écoles primaires elles-mêmes participeront des résultats qui se seront manifestés au-dessous d'elles ; au développement des premières correspondra nécessairement l'élévation des secondes. Comment admettre qu'en regard des excellents procédés usités dans l'asile, la routine et l'imperfection des méthodes puissent se perpétuer dans l'école ? Le progrès de l'une est donc le point de départ et la cause la plus active du progrès de l'autre ; et c'est en ce sens que, selon les termes de la circulaire du 31 octobre 1854, les salles d'asile doivent être considérées désormais comme la base de tout notre système d'enseignement primaire ».

Les procédés.

Enfin les excellents procédés auxquels l'instruction fait allusion étaient indiqués, analysés, décrits en détail, dans le *Manuel des salles d'asile* de M. Cochin. « On peut, avec une simple feuille de papier, disait-il, figurer des lignes, des angles, des triangles et des polygones. On plie une feuille de papier en deux ; le pli forme une ligne droite. La même feuille se plie de manière à former à volonté des angles droits, aigus ou obtus. Avec une feuille de papier pliée à angle droit, on fait comprendre l'usage de l'équerre. On lui donne aussi et successivement la forme d'un triangle, d'un carré, d'un rectangle, d'un losange, d'un trapèze, des divers polygones, et l'on a soin d'indiquer les divers caractères qui forment la définition de ces figures et les distinguent les unes des autres. Quant aux lignes courbes et aux surfaces curvilignes, on peut aussi les tracer, soit sur la planche noire, soit sur le papier, et familiariser les enfants, tant avec ces opérations de tracé, qu'avec leurs résultats. On peut également placer sous leurs yeux la figure des solides en bois ou en carton, pour leur en donner une idée exacte.... » Effacez de ces conseils, adressés d'ailleurs exclusivement aux maîtres, quelques mots d'un caractère trop technique, y a-t-il, dans les procédés de Frœbel, quelque chose que ne contiennent ces instructions et ces conseils ?

Les salles d'asile d'Oberlin. Les premiers Jardins d'enfants.

L'analogie est plus frappante encore, si l'on remonte à travers la tradition française, pour ainsi dire, jusqu'aux premiers établissements d'Oberlin.

C'est à Salomé Witter, sa digne compagne, bientôt secondée par

une autre femme non moins dévouée, Louise Scheppler, qu'Oberlin avait confié la surveillance de ses *écoles à tricoter*. Le matin, la leçon était faite dans la classe. Le soir, dès que la saison le permettait, elle se donnait à travers champs. Les maîtresses avaient le nom de *conductrices*. Chemin faisant, on enseignait aux enfants le nom et les vertus des plantes ; on les faisait observer, réfléchir, raisonner à propos des phénomènes les plus simples de la nature ; on ouvrait leur intelligence à la première notion des grandes lois de la vie universelle, leur cœur à l'amour du prochain et au respect de Dieu. La promenade sagement réglée fortifiait les corps ; l'ordre qui y régnait habituait les caractères à la discipline et à l'obéissance ; et l'enfant rentrait avec une provision de santé, d'observations utiles et de bons sentiments. Les classes dirigées avec ce charme si simple et ce sens si pratique par Salomé Witter et par Louise Scheppler ne méritaient-elles pas les premières le nom de *Jardins d'enfants ?*

Les causes de l'insuffisance des résultats.

Si telles sont la règle et la tradition originelle de notre enseignement, d'où vient que les résultats en sont généralement insuffisants ?

Des causes diverses permettent de l'expliquer.

L'étendue démesurée des classes et le nombre trop considérable des enfants.

La première doit être cherchée peut-être dans le succès même de l'institution des salles d'asile. Plusieurs de nos établissements, très-appréciés des familles, reçoivent jusqu'à 250, 300, 400 enfants. De telles agglomérations exigent des vaisseaux de classe immenses. Ainsi le veulent impérieusement les lois de l'hygiène. Mais les lois de l'hygiène sont ici en désaccord avec les possibilités de l'enseignement. Il faut que nos maîtresses emplissent de leur voix ces vastes salles. Le claquoir et le sifflet peuvent suppléer à leur organe, pour imposer le silence et régler les marches ou les mouvements d'ensemble. Mais il s'agit de parler, de chanter, de faire la leçon, une leçon suivie, dans ces espaces sonores et devant ce flot toujours plus ou moins mouvant et murmurant. Les règlements, sans doute, prescrivent qu'une maîtresse ne soit jamais seule, afin que l'une surveille, pendant que l'autre enseigne. Mais, pour être partagée, la fatigue de l'enseignement n'en reste pas moins, dans ces conditions, supérieure aux forces

humaines. Les plus robustes y perdent la santé ; nous en avons vu plus d'un exemple.

L'inégalité de l'âge des enfants.

Ces conditions sont aujourd'hui, il est vrai, devenues rares. Mais là où les dimensions des locaux et le nombre des enfants se prêtent mieux à l'enseignement, une autre cause en rend le succès difficile. La leçon doit embrasser à la fois tous les enfants de la salle d'asile, les plus jeunes et les plus âgés, les vétérans et les nouveaux, ceux de 2 ans et ceux de 6 ans, ceux qui sont à la veille de passer à l'école et ceux qui, le matin, n'avaient pas encore quitté les bras de leurs mères. Dans ce mélange d'élèves, quelle peut être la direction de l'éducation, ou, pour limiter la difficulté, quel sera le ton de l'enseignement? Il faudra tour à tour l'élever, l'abaisser, chercher les accès divers de ces petites intelligences si diverses, atteindre surtout le cœur, profiter d'un bon exemple ou d'une faute pour mêler à la leçon pratique du moment une leçon morale, provoquer sans tumulte des réponses communes, multiplier les questions individuelles, répandre, en un mot, sur le sujet traité, à force de variété, de souplesse, de tact, de ressources, le mouvement et la vie. Quelques-unes de nos plus anciennes maîtresses y réussissent. C'est chez elles le fruit d'une expérience consommée ; c'est aussi l'effet d'un dévouement que les années renouvellent et semblent rajeunir : elles ont le secret de l'enseignement de la salle d'asile, parce qu'elles en ont l'âme.

Mais ces dons de nature sont le propre d'une élite, et ce n'est pas sur les exceptions, toujours peu nombreuses, que, lorsqu'il s'agit d'une institution comprenant plus de cent établissements, il y a lieu de se régler.

Entrez dans une salle d'asile, même dans une de celles qui sont convenablement dirigées : vous y trouverez des enfants propres, polis, silencieux autant que le comporte leur âge, bien disciplinés en un mot, et c'est un excellent commencement d'éducation. Mais examinez leur attitude : ils ne savent sur qui ils doivent porter les yeux, sur la maîtresse qui parle ou sur celle qui surveille. Leur regard, de quelque façon qu'il se fixe, est à la fois tendu et vague, Si une question est posée, les plus grands, les moniteurs, répondent; quelques-uns des plus jeunes, les mieux doués, profitent de la réponse qu'ils ont comprise, et la répètent ; les autres ouvrent

la bouche, reproduisant le mot; mais il est évident que ce mot ne leur dit rien : il y a là un effort réel, très-réel, d'attention, sans profit.

La maîtresse elle-même, sentant bien que, dans cette masse d'enfants, elle en touche à peine quelques-uns, est froide et languissante. Elle fait la leçon, comme les enfants l'écoutent. Descendant trop bas ou s'élevant trop haut, et — qu'il s'agisse d'un récit d'histoire sainte ou de l'exposition de quelques-unes de ces connaissances usuelles qui a pris le nom de leçon de choses — se perdant dans une sorte de phraséologie, toujours la même pour les mêmes sujets, dépourvue pour elle, comme pour les enfants, de nouveauté et d'intérêt, elle en arrive, après quelque temps d'expérience sans succès, à remplir, comme elle peut, les heures de la journée, suivant les prescriptions du règlement; mais, à la vérité, elle n'emploie pas, elle n'utilise pas ce temps si précieux pour la première éducation de l'enfance.

Ce qui nuit plus encore peut-être au progrès des enfants que l'absolue disproportion d'âge et d'intelligence des élèves réunis dans une même classe, c'est que leur rôle y est presque purement passif. A part la leçon d'écriture, où l'enfant fait usage de ses doigts, — et quel usage! — toutes les leçons de la journée se bornent pour lui à écouter.

Le rôle passif de l'enfant et le matériel de classe.

Le matériel même de la classe est disposé en vue de cette discipline. On sait qu'il se compose d'une estrade formée de gradins, — cinq au moins, dix au plus, — remplissant le fond de la salle et de trois rangées de bancs fixés le long des parois latérales. Les enfants sont tour à tour assis sur ces gradins ou sur ces bancs, serrés les uns contre les autres, le plus souvent les mains tendues derrière le dos, la tête en avant, sans autre appui que leurs reins qui supportent tout le poids du corps. Lorsqu'ils sont appelés à écrire, on leur remet purement et simplement une ardoise qu'ils doivent tenir sur leurs genoux. Dans tous les établissements d'instruction publique, on a, depuis quelques années, corrigé, même pour des enfants d'un âge plus avancé, cette disposition si funeste à la santé; on a garni les gradins d'un dossier qui fournit à l'élève, alors qu'il ne fait qu'écouter, un point d'appui, et d'un support, qui, lorsqu'il travaille, lui servent de tablette. Com-

bien cet aménagement ne paraîtrait-il pas plus nécessaire encore dans les salles d'asile! C'est assurément l'une des supériorités incontestables de la méthode Frœbel, que l'organisation matérielle à laquelle elle se prête; disons mieux, à laquelle elle oblige.

Telles sont les principales causes qui nous semblent rendre raison de l'insuffisance des résultats de l'enseignement de nos salles d'asile.

Les remèdes.

Hâtons-nous de le dire, aucune d'elles n'est irrémédiable.

Préoccupé de la préparation du personnel et accomplissant un vœu que nous avions plus d'une fois exprimé, le Ministre de l'instruction publique, sur la proposition du directeur de l'enseignement primaire, vient, par un arrêté du 30 juillet 1875, de modifier la durée des cours du Cours pratique des salles d'asile, et nous devons espérer que les maîtresses nous arriveront, non-seulement plus instruites, mais — ce qui importe davantage — mieux pénétrées des bonnes méthodes d'enseignement.

En attendant que l'autorité supérieure ait révisé les autres règlements dans ce qu'ils ont de perfectible, il suffit, dans la pratique, pour mieux faire, de se mieux diriger d'après l'esprit qui les a inspirés.

C'est la voie dans laquelle nous sommes entrés. Aucune de nos salles d'asile nouvelles ne comprend plus de 125 à 150 places. De plus, nos maîtresses, en général, se partageant la tâche avec intelligence et sans se départir de leurs devoirs communs, s'occupent plus particulièrement, l'une des enfants de 2 à 4 ans, l'autre des enfants de 4 à 6 ans. Enfin, au point de vue de l'organisation matérielle, déjà dans quelques établissements, les petites tables fournies pour le repas des enfants servent de tables d'exercices, les bancs latéraux sont garnis de dossiers; et rien n'empêche, qu'ainsi que nous en étudions les moyens, on adapte aux gradins quelque appareil qui les approprie davantage aux exigences de la santé et de l'enseignement, sans dénaturer le caractère des leçons de l'estrade, sans nuire surtout aux facilités de circulation qui sont une des conditions essentielles de l'application de nos règlements.

En persévérant dans cette voie d'améliorations conformes aux principes des programmes du 22 décembre 1837 et du 22 mars 1855,

nous pouvons obtenir d'aussi bons résultats que les *Jardins d'enfants*, et de meilleurs peut-être.

Les exagérations de la méthode Frœbel. L'abus des travaux d'imitation et d'invention.

La méthode Frœbel a, en effet, ses exagérations, comme toute conception systématique. Les procédés des exercices gradués des six dons sont excellents, pourvu qu'on n'en pousse pas trop loin l'application exclusive. A l'exposition universelle de Vienne, divers établissements de l'Allemagne avaient exposé comme produit du travail des *Jardins d'enfants* de véritables merveilles de constructions, — chaises, paniers, fleurs, vases, objets de toutes sortes, — agencées à l'aide de baguettes, de bandes de papier colorié, de terre glaise. Ou ces constructions charmantes étaient l'œuvre des enfants, et alors, en vérité, ils étaient, dès ce moment, en possession d'une profession, d'un métier ; la salle d'asile avait été pour eux un apprentissage, d'où toute autre étude avait dû être bannie. Ou bien. comme il est plus vraisemblable, les travaux avaient été retouchés. perfectionnés par les maîtresses, et cette perfection même était l'indice d'une préoccupation fâcheuse. On se rendait mieux compte encore de ce qu'elle peut avoir d'excessif, devant la vitrine qui contenait un spécimen des épreuves imposées aux élèves des écoles normales des *Jardins d'enfants*. Il y avait là, en fait de fleurs de papier particulièrement, des travaux qui rappelaient le *chef-d'œuvre* de nos anciennes corporations. Les exercices Frœbel, très-propres à servir à occuper utilement l'ingénieuse activité de l'enfant, ne peuvent porter leurs fruits qu'à la condition de rester des exercices préparatoires à l'étude des éléments qui sont la clef de toute éducation.

L'abus du vocabulaire géométrique.

Une exagération d'un autre genre est à craindre dans la méthode Frœbel, je veux parler de l'abus du vocabulaire géométrique. En apprenant aux enfants à distinguer les formes des corps, on est naturellement amené à leur parler le langage créé pour la définition de ces corps. Or s'il est utile et possible qu'un enfant retienne, avec la vue de l'image, le mot qui désigne un point, une ligne, un angle, un carré, un cube, une base, un côté, une arête, un sommet, il y a de grandes chances qu'on ne fasse qu'embarrasser sa langue et son cerveau, en lui parlant de triangle rectangle, de triangle isocèle, de pentagone, d'hexagone, de parallélogramme, de parallélipipède, etc. Et c'est là, on ne peut se le dissimuler, d'après les livres qui con-

tiennent le meilleur et le plus pur de la doctrine, c'est à cette exagération que risque de conduire une indiscrète application de la méthode. Le champ d'exercices étant restreint, on est induit à le creuser, à l'approfondir plus que de raison.

La prédominance de l'esprit scientifique.

Ce qui est plus grave encore que l'abus du vocabulaire géométrique, c'est la prédominance de l'esprit scientifique que cette forme d'enseignement suppose, et que certains disciples de Frœbel tendent à développer au delà de la mesure fixée par le maître. Ce n'est pas assez de faire chez l'enfant l'éducation des sens, si l'on n'y joint celle du sens moral. «Gardons-nous au-dessus tout, disait Montaigne, de mutiler l'œuvre de Dieu.» L'humanité qui respire tout entière dans chacun de ces petits êtres confiés à nos soins vit aussi de sentiments ; les démonstrations mathématiques ne sauraient lui suffire. Or l'application exclusive de la méthode géométrique court le risque de dessécher, chez l'enfant, ces sources du sentiment, si vives, si fraîches, si pures, qu'il faut féconder, en les dirigeant, bien loin de les laisser tarir.

Le père Girard raconte que, dans une visite à l'école d'Yverdun, il fit à Pestalozzi l'observation que les mathématiques exerçaient chez lui un empire dont il redoutait les résultats. « Là-dessus, » dit-il, « Pestalozzi me répondit vivement, à sa manière : « c'est que je veux que mes enfants ne croient rien que ce qui pourra leur être démontré comme deux et deux font quatre. » Ma réponse fut dans le même genre : « En ce cas, si j'avais trente fils, je ne vous en confierais pas un, car il vous serait impossible de lui démontrer, comme deux et deux font quatre, que je suis son père et que j'ai à lui commander. » Ceci amena, ajoute le père Girard, une explication sur l'exagération qui lui était échappée, ce qui n'était pas rare chez cet homme de génie et de feu, et nous finîmes par nous entendre. »

Comme le père Girard et comme Pestalozzi, Frœbel, nous l'avons vu plus haut, conciliait dans sa méthode le développement du sens moral avec l'éducation des sens ; mais la nouveauté relative de ses prescriptions consistant surtout dans l'emploi des figures géométriques, certains disciples plus zélés qu'éclairés ont altéré la doctrine en forçant l'application des principes sur lesquels elle repose, ou du moins, en s'attachant trop à quelques-uns d'entre eux.

Notre méthode française nous permet d'échapper à ces divers excès. Elle prescrit l'observation des couleurs et des formes et l'exercice des constructions géométriques les plus simples, comme premier moyen d'éducation, en même temps que comme distraction profitable à l'intelligence de l'enfant ; mais elle ne s'y enferme pas ; elle fait la part de la culture des sentiments ; elle sait aussi que le temps presse, que les enfants qu'on nous donne ne tarderont pas à nous échapper ; elle se préoccupe donc de l'étude des éléments de la lecture, de l'écriture et du calcul, comme du prolongement normal, pour ainsi dire, des exercices préliminaires d'observation et d'invention recommandés par Frœbel, comme du but que doit atteindre la salle d'asile pour être une efficace préparation à l'école.

Le caractère plus efficace de la méthode française.

Est-ce aller trop loin, comme, il y a quelques années, on a paru le craindre? Nous ne le pensons pas.

En effet, ce que les programmes du 22 mars 1855 comprennent dans l'enseignement du dessin linéaire, sous le nom de figures géométriques élémentaires et de petits dessins au trait, qu'est-ce autre chose qu'un premier exercice rationnel d'écriture? On l'a dit plus d'une fois : une lettre est une figure de convention qui ne rappelle à l'enfant rien de ce qui l'entoure, tandis qu'il n'a qu'à jeter les yeux autour de lui pour voir une ligne, un angle, un carré, un cercle ; mais dès que sa petite main a pris l'habitude de tracer exactement ces images simples dont il se rend compte, il arrive vite et bien à reproduire ces autres images, plus compliquées, de l'*a*, de l'*o*, de l'*i*, dont, à l'exercice de lecture, on lui a enseigné l'énonciation et le sens. Pour prendre un autre exemple, le calcul mental, que prescrivent aussi nos règlements et qui paraît chose si abstraite, conséquemment si difficile pour l'enfant qu'on y applique de prime-saut, devient l'exercice le plus aisé, en même temps que le plus fortifiant pour son intelligence naissante, s'il a été préparé comme il convient. « En quelque étude que ce puisse être, a dit J.-J. Rousseau, sans l'idée nette des choses représentées, les signes représentants ne sont rien. » Qu'est-ce, effectivement, qu'un 2, un 3, un 5 pour celui, quel qu'il soit, sous les yeux duquel on place tout d'abord ces chiffres sans explication préalable? Une forme d'écriture hiéroglyphique. Mais si l'enfant a commencé par voir dénombrer des objets réels, — fiches, cailloux, jetons ; — si surtout il les a maniés et dénombrés lui-même — et sous ce rapport, notre

appareil du boulier-compteur, qui reste entre les mains de la maîtresse, ne vaudra jamais un jeu de fiches placé entre les mains de l'enfant, — si, dis-je, il est habitué à opérer, sur ces quantités d'objets réels, des additions, des retranchements, un exercice de calcul mental lui étant proposé, son esprit se reportera immédiatement aux quantités qu'il a touchées et modifiées, et il résoudra la question abstraite d'après les opérations concrètes qu'il aura faites ; pour lui, calculer de cette façon, ce sera encore *voir*.

Ce qu'on peut espérer de son application bien entendue.

En conduisant l'enseignement des salles d'asile jusqu'à ces résultats, notre méthode française est donc plus logique que la méthode Frœbel, et elle peut être plus féconde, si elle est bien appliquée. Empruntons à Frœbel ce que ses principes ont de philosophique, ses procédés d'ingénieux ; approprions-nous ce que son système d'organisation matérielle a de sensé ; mais rappelons-nous qu'il s'agit moins pour nous de faire autrement que nous ne faisons, que de faire mieux avec nos propres règles ; qu'il s'agit surtout de donner à l'enfant la part d'activité raisonnée, qui est l'attrait en même temps que l'aiguillon de l'étude. A tout âge, mais à cet âge plus qu'à tout autre, l'esprit se lasse, se détache, se dégoûte d'un enseignement purement oral.

Les résultats de l'expérience commencée.

Nous avons déjà pour nous les résultats d'une certaine expérience. Dans les quelques établissements où, avec l'autorisation du Conseil départemental de l'instruction publique, nous avons introduit les procédés de Frœbel, adaptés aux prescriptions de nos programmes, l'effet a été marqué sur le zèle des élèves, comme sur celui des maîtresses.

Les maîtresses.

Sur les maîtresses d'abord. Nous n'avons pas à le cacher : malgré la vigilance de l'inspection et le dévouement des dames patronesses, le sentiment du devoir s'est un peu affaibli dans le personnel des salles d'asile, à l'exception d'un certain nombre de directrices qui sont, pour ainsi dire, l'honneur de l'ancienne école. On abrége la durée des exercices ; on diffère l'heure de l'entrée, on devance celle de la sortie ; on compose avec les règlements pour se faire tous les loisirs qui ne sont pas absolument interdits. Or la raison de ces défaillances, c'est, en grande partie, la difficulté d'arriver, avec un trop grand nombre d'enfants, à de bons

résultats. Là où la méthode Frœbel a pu être appliquée, chaque maîtresse ayant sa tâche propre, l'une avec les enfants plus jeunes, l'autre avec les plus âgés, l'ardeur s'est ranimée. On a préparé son enseignement; on a envisagé le but à atteindre; en un mot, on a retrouvé l'intérêt; et du jour où l'intérêt est rentré dans une classe, on peut être sûr que les leçons porteront leurs fruits.

Les élèves, de leur côté, ont profité davantage, par cela seul qu'ils étaient, non plus occupés, mais occupés d'une façon plus appropriée à leurs aptitudes et à leur intelligence. Car il ne faut pas s'y tromper : l'objet d'un enseignement ainsi dirigé n'est pas de provoquer le labeur et l'effort; loin de là : il a simplement pour effet de mettre en œuvre les forces de la nature et les ressources infinies d'utile activité que l'enfant porte en soi. Le désœuvrement lui pèse. Des exercices heureusement choisis, habilement variés, coupés d'ailleurs par des intervalles de repos ou de mouvements gymnastiques, le distraient en même temps qu'ils l'instruisent, et dans ces conditions, tout lui devient agréable et doux. Satisfait de lui-même, il se donne tout entier à la direction de la maîtresse; il n'est pas jusqu'aux petites leçons de morale familière qui ne trouvent en lui un accès plus facile, une conscience plus nette, un cœur plus ouvert. On peut espérer dès lors qu'il sortira de la salle d'asile, muni des éléments de l'instruction, en possession, — ce qui vaut mieux encore — de ses petites facultés, grâce à l'habitude de l'observation et du raisonnement, presque assuré ainsi d'échapper aux premières difficultés de l'étude proprement dite, à ces dégoûts qui sont l'écueil de l'école et qui, le plus souvent, ne tiennent qu'à l'impossibilité d'en suivre l'enseignement. Les enfants.

C'est une sorte d'axiome pédagogique parmi les instituteurs, qu'aussitôt qu'un enfant est maître de son alphabet, il est sauvé. Cela ne signifie pas seulement, qu'avec l'intelligence de l'alphabet, l'enfant tient en main la clef de tout le reste. Cela veut dire qu'il est capable d'attention, d'analyse, conséquemment de progrès. Quel bénéfice, s'il pouvait, dès le premier jour, donner à l'étude des matières fondamentales de l'enseignement primaire les longs mois de la première année d'école absorbés d'ordinaire par l'initiation à la lecture, initiation toujours d'autant plus laborieuse qu'elle a été plus retardée; quel bénéfice surtout pour l'éducation qui profiterait de ce que l'instruction proprement dite laisserait d'aisance dans le cadre des programmes à remplir!

2. — L'ÉCOLE.

L'école est prête à recueillir ces résultats.

La première chose que nous avons dû chercher à obtenir, au point de vue de la direction de l'enseignement, c'était une bonne distribution de classes. Comme dans toute œuvre sérieuse, il a fallu des années pour établir les bases de l'organisation pédagogique qui est aujourd'hui notre règle. Nous ne croyons pas nécessaire d'expliquer de nouveau ici qu'elle repose sur la division des études en trois degrés (1). On ne s'est pas trouvé prêt du premier coup à établir le cours du premier degré, le cours supérieur. On a même craint d'abord de n'être pas suffisamment en mesure d'organiser les cours du degré moyen, et la grande masse des enfants a été répartie entre les différentes sections du cours élémentaire. Peu à peu le niveau s'est élevé; l'équilibre des différents cours s'est formé, et nous pouvons considérer, actuellement, les cadres de l'organisation comme établis.

Si, dans le cours élémentaire, le nombre des élèves est encore relativement considérable, la proportion des élèves du cours moyen offre une véritable solidité, et d'année en année, celle du cours supérieur augmente.

Les cadres des classes.

On en jugera par les tableaux suivants (n°s 25, 26 et 27). Les deux premiers présentent la répartition des élèves des écoles de garçons et des écoles de filles entre les trois cours, pendant l'année scolaire 1874-1875. Le tableau n° 27 indique, en outre : 1° la proportion °/₀ des élèves admis dans chacun des trois cours, — le nombre des inscrits étant pris pour base, — d'une part pour les garçons, d'autre part pour les filles, tant dans les écoles laïques que dans les écoles congréganistes; 2° la proportion °/₀ commune aux garçons et aux filles réunis.

TABLEAU N° 25.

---

(1) Voir l'*organisation pédagogique des écoles du département de la Seine : Programme et instruction*, 8e tirage, 1871, et l'*Instruction primaire à Paris et dans le département de la Seine*, 1871-1872, 3e édition, 1872.

TABLEAU (N° 25) *présentant la répartition des élèves des écoles de garçons entre les trois cours (élémentaire, moyen, supérieur).*

DÉSIGNATION des ÉCOLES.	DÉSIGNATION des COURS.	ÉLÈVES inscrits par COURS.	NOMBRE de classes par COURS.	ÉLÈVES.								
				de 6 à 7 ans.	de 7 à 8 ans.	de 8 à 9 ans.	de 9 à 10 ans.	de 10 à 11 ans.	de 11 à 12 ans.	de 12 à 13 ans.	de 13 à 14 ans.	de plus de 14 ans.
Écoles laïques (81)	Cours élémentaire	13,574	161	2,352	3,502	3,335	2,145	1,320	639	221	57	3
	Cours moyen	9,789	156	25	300	1,105	2,037	2,536	2,204	1,194	334	54
	Cours supérieur	3,598	83	»	2	35	176	442	908	1,027	713	295
TOTAL		26,961	400	2,377	3,804	4,475	4,358	4,298	3,751	2,442	1,104	352
Écoles congréganistes (54)	Cours élémentaire	11,097	133	2,470	2,701	2,405	1,700	1,059	530	203	27	2
	Cours moyen	6,443	107	41	344	806	1,229	1,566	1,444	796	197	20
	Cours supérieur	2,759	61	»	5	28	123	360	710	755	529	249
TOTAL		20,299	301	2,511	3,050	3,239	3,052	2,985	2,684	1,754	753	271
Ensemble, 135 écoles	Cours élémentaire	24,671	294	4,825	6,203	5,740	3,845	2,379	1,169	424	84	5
	Cours moyen	16,229	263	66	644	1,911	3,266	4,102	3,648	1,987	531	74
	Cours supérieur	6,357	144	»	7	63	299	802	1,618	1,782	1,242	544
TOTAL GÉNÉRAL		47,257	701	4,891	6,854	7,714	7,410	7,283	6,435	4,193	1,857	623

TABLEAU (**N° 26**) *présentant la répartition des élèves des écoles de filles entre les trois cours, (élémentaire, moyen, supérieur).*

DÉSIGNATION des ÉCOLES.	DÉSIGNATION des COURS.	ÉLÈVES inscritˢ par COURS.	NOMBRE de classes par COURS.	ÉLÈVES								
				de 6 à 7 ans.	de 7 à 8 ans.	de 8 à 9 ans.	de 9 à 10 ans.	de 10 à 11 ans.	de 11 à 12 ans.	de 12 à 13 ans.	de 13 à 14 ans.	de plus de 14 ans.
Écoles laïques (80)	Cours élémentaire	12,371	160	2,074	3,017	2,820	2,146	1,347	676	244	42	5
	Cours moyen	6,816	129	8	153	616	1,289	1,840	1,708	895	255	52
	Cours supérieur	2,676	71	»	»	15	86	265	609	784	532	385
TOTAL		21,863	360	2,082	3,170	3,451	3,521	3,452	2,993	1,923	829	442
Écoles congréganistes (58)	Cours élémentaire	12,684	148	2,311	2,974	2,778	2,094	1,319	840	314	51	3
	Cours moyen	6,407	106	32	282	802	1,382	1,529	1,450	732	180	18
	Cours supérieur	2,651	61	»	3	36	127	379	706	700	474	226
TOTAL		21,742	315	2,343	3,259	3,616	3,603	3,227	2,996	1,746	705	247
Ensemble (138)	Cours élémentaire	25,055	308	4,385	5,991	5,598	4,240	2,666	1,516	558	93	8
	Cours moyen	13,223	235	40	435	1,418	2,671	3,369	3,158	1,627	435	70
	Cours supérieur	5,327	132	»	3	51	213	644	1,315	1,484	1,006	611
TOTAL GÉNÉRAL		43,605	675	4,425	6,429	7,067	7,124	6,679	5,989	3,669	1,534	689

TABLEAU (N° 27) *présentant la proportion pour* 100 *Élèves inscrits des élèves admis dans chacun des trois cours, savoir :* 1° *garçons ;* 2° *filles ;* 3° *garçons et filles réunis.*

DÉSIGNATION des COURS.	ÉCOLES DE GARÇONS.				MOYENNE générale pour 100 dans les écoles de garçons laïques et congréganistes.	ÉCOLES DE FILLES.				MOYENNE générale pour 100 dans les écoles de filles laïques et congréganistes.	MOYENNE générale pour 100 (écoles de garçons et de filles réunies).
	ÉCOLES LAIQUES.		ÉCOLES CONGRÉGANISTES.			ÉCOLES LAIQUES.		ÉCOLES CONGRÉGANISTES.			
	Nombre des inscrits dans chacun des trois cours.	Proportion p. 100 de l'effectif de chacun des trois cours sur le nombre total des inscrits.	Nombre des inscrits dans chacun des trois cours.	Proportion p. 100 de l'effectif de chacun des trois cours sur le nombre total des inscrits.		Nombre des inscrites dans chacun des trois cours.	Proportion p. 100 de l'effectif de chacun des trois cours sur le nombre total des inscrites.	Nombre des inscrites dans chacun des trois cours.	Proportion p. 100 de l'effectif de chacun des trois cours sur le nombre total des inscrites.		
Cours élémentre.	13,574	50. 35	11,097	54. 68	52. 47	12,371	56. 58	12,684	58. 33	57. 46	54. 97
Cours moyen....	9,789	36. 33	6,443	31. 73	34. 03	6,816	31. 18	6,407	29. 47	30. 32	32. 18
Cours supérieur.	3,598	13. 32	2,759	13. 59	13. 45	2,676	12. 24	2,651	12. 20	12. 22	12. 84
TOTAUX......	26,961	....	20,299	....	....	21,863	....	21,742	....	....	....

L'étude de ces trois tableaux donne lieu à des observations générales intéressantes.

La proportion °/. des élèves pour les trois cours, dans les écoles laïques et congréganistes comparées.

Dans le cours supérieur, la proportion pour les garçons est un peu plus forte chez les écoles congréganistes que chez les écoles laïques ; le rapport est inverse pour les filles. Dans le cours moyen, l'avantage pour les garçons et pour les filles appartiendrait aux écoles laïques. Mais ce qu'il convient de remarquer, plus que ces différences qui peuvent varier d'une année à l'autre, c'est l'égalité presque complète du niveau.

La proportion °/. comparée dans les écoles de garçons et dans les écoles de filles.

A comparer, dans leur ensemble, les écoles de garçons avec les écoles de filles, cette sorte d'égalité se soutient ; on trouve cependant que l'élan vers le cours moyen et vers le cours supérieur est un peu moins marqué chez les filles que chez les garçons. Mais de sérieux symptômes, accusés par les examens du certificat d'études, nous donnent lieu de penser que, sous tous les rapports, les filles ne tarderont pas à atteindre le niveau des garçons, peut-être même à le dépasser.

La moyenne générale de répartition entre les trois cours.

Enfin, le calcul de la moyenne générale dans les trois cours (garçons et filles réunis) établit que plus de la moitié des enfants appartient au cours élémentaire et que les autres se partagent entre le cours moyen et le cours supérieur dans le rapport de 3 à 1.

L'âge moyen des élèves dans les trois cours.

Le tableau n° 27 met en lumière un autre renseignement qui n'est pas sans importance, je veux parler de l'âge moyen des enfants, garçons et filles, dans chacun des trois cours.

Le cours supérieur.

On remarquera d'abord que sur les 11,684 enfants appartenant au cours supérieur, il n'y en a que 124 (70 pour les garçons, 54 pour les filles) qui soient âgés de moins de 9 ans. Ce serait encore trop, — car il y a toujours danger à précipiter le mouvement des études, — si nous ne savions que ces 124 enfants sont une élite, comme il en existe dans toutes les agglomérations considérables, élite qui s'est formée d'elle-même et marquée, chez les garçons, pour les études plus élevées du collège Chaptal, des écoles Turgot, de l'École com-

merciale. Ajoutons que les règlements ne permettent pas d'arriver au certificat d'études, terme de notre organisation scolaire, avant douze ans accomplis : le danger, s'il existait, serait donc prévenu.

Par contre, le nombre des enfants du cours supérieur qui, pour les enfants de 9 à 10 ans, n'est encore que de 512 (299 garçons, 213 filles), monte graduellement, pour ceux de 10 à 11 ans, à 1,446 (802 garçons, 644 filles), atteint, pour ceux de 11 à 12 ans, 2,933 (1,618 garçons, 1,315 filles), s'élève, pour ceux de 12 à 13 ans, jusqu'à 3,266 (1,782 garçons, 1,484 filles), se maintient, pour ceux de 13 à 14 ans, à 2,248 (1,242, garçons, 1,006 filles), et enfin reste encore, au delà de 14 ans, à 1,155 (544 garçons, 611 filles).

D'où l'on peut conclure : 1° que c'est généralement à 11 ans qu'on arrive au cours supérieur ; 2° que c'est environ de 11 ans à 13 ans qu'on y séjourne — 6,199 enfants sur 11,684, soit plus de moitié de l'effectif total ; — 3° que ce cours conserve, entre 13 et 14 ans, et même au delà, une certaine clientèle de vétérans qui ont à cœur de consolider leurs études.

Le cours moyen.

De même que le cours supérieur, le cadre du cours moyen comprend exceptionnellement quelques enfants encore jeunes : 1,185 ont moins de 8 ans. De 8 à 9 ans, il reçoit 3,329 enfants ; au delà de 12 ans, 3,614, au delà de 13 ans, 1,110. C'est entre 9 et 12 ans que se fait le recrutement régulier. Nous comptons, en effet, 20,214 élèves de cet âge (11,016 garçons, 9,198 filles), sur un effectif de 29,352, c'est-à-dire plus des deux tiers. Ce cadre peut donc être considéré à peu près comme le cadre normal, et nous n'avons qu'à nous y affermir.

Le cours élémentaire.

Il n'en est pas tout à fait de même pour le cours élémentaire. S'il est naturel d'y trouver 9,210 enfants (4,825 garçons, 4,385 filles) de 6 à 7 ans, 12,194 enfants (6,203 garçons, 5,991 filles) de 7 à 8 ans, et même 11,738 enfants (5,740 garçons, 5,998 filles) de 8 à 9 ans ; on regrette d'y compter 15,808 enfants de 9 à 12 ans (7,386 garçons, 8,422 filles), et 1,172 élèves de plus de 12 ans.

Il est vrai que ces recrues de plus de 12 ans appartiennent presque toutes aux quartiers qui ont été longtemps privés d'écoles. La même raison explique, en partie, le nombre si considérable des

15,808 enfants de 9 à 12 ans. Néanmoins, la part étant faite aux circonstances et à ce qui peut se rencontrer d'intelligences rebelles, une telle proportion d'élèves de cet âge dans le cours élémentaire dépasse la mesure. Il y a là un avertissement pour nos maîtres qui, sans forcer la nature, doivent travailler énergiquement à pousser plus vite, hors du cours élémentaire, un plus grand nombre de sujets.

L'âge normal du cours élémentaire doit être de 6 à 8 ans, comme celui du cours moyen de 8 à 11 ans, 12 ans au plus, comme celui du cours supérieur de 11 ou 12 ans à 13 et 14 ans.

L'effectif moyen des classes dans les différents cours.

On pourrait, à l'aide des mêmes tableaux, rechercher quel est l'effectif moyen des classes, dans chacun des trois cours. On arriverait à reconnaître que celui des classes du cours élémentaire est généralement de 80 à 85 élèves; celui des classes du cours intermédiaire, de 60; celui des classes du cours supérieur, de 50. Mais ces moyennes, prises dans leur rigueur absolue, risqueraient d'induire en erreur. Les dispositions des locaux, dans les anciennes écoles, ne permettent pas toujours la régularité des fractionnements. Dans certains quartiers aussi, l'affluence considérable des enfants qui ne savent absolument rien, oblige parfois à réunir dans les classes du cours élémentaire des masses qui dépassent les effectifs réglementaires. Ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que ces agglomérations trop nombreuses sont des exceptions que l'ouverture des écoles nouvelles, en même temps que les progrès de l'enseignement des salles d'asile, diminueront de jour en jour; et que, dès aujourd'hui, l'effectif des classes est presque partout contenu dans les limites où l'action du maître peut s'exercer utilement sur tous les élèves.

Le cadre normal des classes d'une école.

Un autre résultat acquis, c'est le cadre normal des classes d'une école. A notre avis, toute école bien constituée, à Paris, doit avoir au moins cinq classes : deux pour deux divisions du cours élémentaire, deux pour deux divisions du cours moyen, et une pour le cours supérieur ; aucune n'en peut compter moins de trois répondant aux trois degrés de l'organisation pédagogique. Or, sauf sept écoles protestantes qui ne sont pas alimentées par une population suffisante, il n'est pas une de nos écoles qui ait moins de

3 classes. Plus de la moitié — 143 sur 273 — comptent 4 ou 5 classes; 50, soit un quart, 6 classes; 19, plus de 6; 30 seulement n'en ont que 3.

On en trouvera le décompte établi dans le résumé suivant :

Le nombre actuel des classes.

NATURE DES ÉCOLES.	NOMBRE DE CLASSES. 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	TOTAL.
Écoles de garçons........	1	1	14	31	34	29	14	6	2	1	1	1	135
Écoles de filles	1	2	16	39	39	21	12	5	3	»	»	»	138
TOTAL...	2	3	30	70	73	50	26	11	5	1	1	1	273

En résumé, même avec les imperfections qui subsistent et que le temps seul, par les progrès qu'il amène, peut faire complétement disparaître, les cadres formés d'après les prescriptions de l'organisation pédagogique ont pris consistance, et d'année en année, ils s'affermissent.

Il en est résulté des progrès appréciables dans la direction et dans les résultats de l'enseignement.

La direction de l'enseignement.

Sans doute, nous avons encore à combattre sur plus d'un point la routine des vieilles habitudes et des procédés mécaniques. Rien n'est plus difficile à déraciner que les idées fausses en matière d'éducation, même chez un personnel intelligent et dévoué.

Les habitudes et les procédés à combattre.

Dans certaines classes du cours moyen et du cours supérieur, les longs devoirs, les exercices compliqués, les pages de verbe et d'analyse, les leçons démesurées trouvent encore des maîtres tenaces ou complaisants; complaisants, ai-je dit, car il en est qui ne font que céder au désir des familles pour lesquelles il

faut que l'enfant soit matériellement occupé et qui trouvent toujours qu'il n'a jamais trop à faire.

Dans le cours élémentaire, c'est parfois la tendance opposée. On restreindrait volontiers tout l'enseignement à l'exercice de la lecture. N'est-ce pas méconnaître absolument la nature vive, mobile et curieuse de l'enfant, que de le tenir, chaque jour et tout le jour, attaché, comme par une courte chaîne, à l'étude de l'alphabet? Rien ne peut plus sûrement arrêter le progrès de la lecture elle-même. S'il est un principe pédagogique bien établi, c'est que la variété des exercices, maintenue dans une sage mesure, est pour l'intelligence le stimulant le plus actif en même temps qu'une distraction salutaire. Montaigne voulait que l'enfant prît de bonne heure l'habitude des voyages; c'était, selon lui, le moyen de donner à son esprit la souplesse et l'étendue : que si les horizons qui passent ainsi devant ses yeux ne s'y fixent pas complètement tout d'abord, disait-il, revenu plus tard dans les mêmes lieux, l'impression sera d'autant plus forte qu'elle réveillera un souvenir. Les connaissances élémentaires, très-simples et très-sobres, de géographie, d'histoire, de langue, de calcul, sont, en quelque sorte, pour les enfants de nos petites classes ce qu'était le premier voyage pour l'élève de Montaigne : elles leur ouvrent l'esprit, elles y ont fait pénétrer, au milieu de ces commencements si secs et si tristes de toute éducation primaire, un peu de vie, de grand air et de soleil; elles font passer et elles laissent, plus ou moins, dans son intelligence, sous forme de descriptions, de récits, de tableaux, d'explications familières, quelques images, quelques idées qui plus tard achèveront de s'y graver.

On ne saurait trop le redire : les classes élémentaires ont besoin, comme les salles d'asile avec lesquelles elles ont tant d'analogie, de mouvement et d'animation. Il faut avant tout en bannir la monotonie et l'ennui, les pires ennemis de l'école. Aussi voudrions-nous qu'elles fussent toujours dirigées par des maîtres d'élite. Par une prévention regrettable, ceux qui en sont chargés se croient parfois déshérités; comme s'ils n'avaient pas, en réalité, la tâche la plus importante, comme si l'avenir de l'enfant dans ses études ne dépendait pas des débuts! Les délégations cantonales, qui sont convaincues comme nous de la fâcheuse gravité de ce préjugé, nous aident puissamment à le combattre, en faisant des-

cendre, suivant nos vœux, les examens et les récompenses des caisses d'écoles dans les divisions du cours élémentaire. C'est ainsi notamment qu'a procédé, cette année, dans le 4e arrondissement, l'*Œuvre des familles*. Les examens qu'elle a organisés nous ont mieux fait connaître les mérites de quelques maîtres adjoints, capables et zélés ; ils ont en même temps contribué à mettre en lumière quelques-uns des points défectueux que nous venons de signaler.

L'amélioration générale.

Mais si, à tous les degrés et surtout au degré élémentaire, une surveillance incessante est nécessaire pour corriger les mauvais errements et prévenir les déviations, il n'est que juste de le constater, en général on comprend de mieux en mieux que la routine, outre qu'elle est inféconde, devient vite fastidieuse pour le maître au moins autant que pour l'élève. On reconnaît chaque jour davantage que les devoirs qui ne servent qu'à tenir l'enfant en place, comme on dit, soit à l'école, soit à la maison, ne font qu'écraser et abâtardir son esprit; que si la mémoire est un instrument précieux, on risque d'en fausser les ressorts, en la chargeant outre mesure ; bien plus, qu'on aboutirait à en stériliser l'effort, en n'appelant pas perpétuellement à son aide l'intelligence, qui seule peut conserver fidèle et durable l'empreinte des faits, des règles ou des idées; que partout où le maître peut suppléer au livre, la parole du maître vaut mieux que l'enseignement muet du livre, et que jamais l'enseignement du livre ne peut se passer du commentaire vivant du maître. On tient le *Journal de classe* avec plus de soin ; on prépare ses textes, on les choisit, on s'applique à suivre la voie tracée par le plan d'études, et à exécuter les programmes en les vivifiant. Une leçon ne consiste plus dans un morceau appris par cœur et récité à tour de rôle devant la chaire du maître. L'instituteur expose, commente, interroge, met l'enfant en demeure de reproduire l'explication donnée ; la vie circule dans les bancs, sous la forme d'interrogations individuelles ou de questions collectives ; le tableau noir, les cartes, les collections de toutes sortes achèvent de rendre la démonstration sensible aux yeux, et de répandre sur les exercices les plus abstraits l'intérêt et la lumière : en un mot, on peut dire qu'il commence à y avoir dans nos écoles un enseignement.

L'esprit et la portée de l'enseignement primaire d'après les législations récentes.

C'est le progrès commun à tous les pays civilisés. Depuis quelques années, l'enseignement primaire est entré dans une phase nouvelle. Partout il tend à la fois à s'étendre et à s'élever. Il ne s'agit plus seulement d'apprendre à lire, à écrire et à compter. Cette étroite formule a fait place à une définition large et généreuse. « L'école primaire proprement dite » dit la loi autrichienne du 16 mai 1869, « a pour but de donner aux enfants la culture morale et religieuse, de développer leurs facultés intellectuelles, de les munir des connaissances et des aptitudes nécessaires pour leur progrès ultérieur dans la vie, enfin de commencer l'éducation qui fera d'eux des hommes de bien et des membres utiles de la société. » Toutes les législations récentes ou récemment modifiées sont pénétrées du même esprit. On veut que l'enseignement primaire donne des clartés de tout, et en même temps on veut fortifier ce qu'en Allemagne, on appelle sa force éducative.

Ce double but exige un redoublement d'effort dans la direction de l'enseignement.

La double difficulté fondamentale de tout enseignement.

A tous les degrés des études, la grande difficulté, c'est de trouver le point exact du développement qui convient à l'âge, à la nature, aux besoins des élèves; et, ce point reconnu, d'y concentrer la lumière.

Cette difficulté n'est nulle part, peut-être, plus sensible que dans l'instruction primaire.

L'étendue logique des programmes de l'instruction primaire.

Lorsque le législateur, en France, a compris dans le programme obligatoire de l'enseignement les éléments de la langue française, les éléments de l'histoire et de la géographie, le calcul, etc., assurément il n'entendait pas que chacune de ces matières fût aussi approfondie qu'elle doit l'être dans l'enseignement secondaire; mais il n'a pas voulu non plus qu'aucune d'elles fût tronquée.

Tout se tient dans l'esprit; il n'est pas d'enseignement, en quelque matière que ce soit et quel qu'en soit le degré, qui puisse être fructueux, s'il n'embrasse l'ensemble des opérations fondamentales, des règles essentielles, des faits principaux qui en font une sorte d'organisme.

Pour préciser par des exemples, conçoit-on le calcul sans les quatre opérations qui permettent d'envisager les quantités,

suivant les diverses combinaisons qu'il est dans la nature des choses de revêtir tour à tour? Conçoit-on un enseignement de l'histoire de France qui ne touche à tous les grands faits de notre développement national, de façon à donner à l'élève une idée juste du laborieux enfantement de la patrie française? Aujourd'hui que le commerce et l'industrie ont pris dans le monde une place prépondérante, quelle serait l'utilité de l'étude de la géographie, si aux éléments de la géographie physique et de la géographie historique ne venaient se joindre quelques notions sur les produits des divers pays? Que serait enfin un enseignement de la langue française qui ne serait pas conduit jusqu'à l'étude logique de la proposition, laquelle seule permet de saisir les rapports des développements d'une pensée? Toutes les matières de l'enseignement, en un mot, ont leur unité naturelle, nécessaire; on n'en saurait retrancher une partie, sans frapper de stérilité toutes les autres. Que d'ignorances ne rencontre-t-on pas encore aujourd'hui dans les classes populaires, qui tiennent uniquement à une de ces grandes lacunes! Je n'avais jamais été jusqu'à la division, nous disait un adulte de plus de 40 ans, qui était venu se remettre sur les bancs pour rapprendre le calcul, et me trouvant toujours arrêté dans les comptes qui comportaient l'application des quatre règles, j'avais fini par négliger et par oublier les trois premières.

La mesure dans le développement de l'enseignement.

Mais de même qu'il n'est point d'enseignement qui puisse être utile et fécond, s'il n'embrasse l'ensemble logique des matières auxquelles il se rapporte, et si les programmes des leçons n'en marquent tous les points essentiels comme des jalons dans une route bien tracée, il n'en est pas non plus dont on puisse espérer des fruits durables, si les développements que comporte cet ensemble ne sont maintenus dans la juste mesure, et si, par une saine application des procédés pédagogiques, on ne s'efforce d'y répandre la clarté appropriée.

Nous l'avons souvent répété, et nos bons maîtres le savent comme nous, l'objet de l'enseignement primaire n'est pas d'embrasser, sur les diverses matières auxquelles il touche, tout ce qu'il est possible de savoir, mais de bien apprendre dans chacune d'elles ce qu'il n'est pas permis d'ignorer. Ils savent qu'en histoire, c'est la trame solide des grands événements et des idées géné-

ratrices, qu'il y a lieu de graver dans l'intelligence des enfants, sans se perdre dans le détail des faits accessoires et des considérations secondaires; — qu'en géographie, un mot expressif suffit pour fixer dans l'esprit une image nette du caractère et des productions de tel ou tel pays, et que le trésor des observations et des énumérations accumulé par l'économie politique appartient à un autre ordre d'enseignement; — que, si la grammaire admet, dans l'étude de la proposition, des nuances infinies, il suffit que l'enfant se rende nettement compte des rapports de la proposition principale avec la proposition subordonnée et avec la proposition incidente; que c'est là, pour lui, toute la science; que, s'il la possède bien, en même temps qu'il aura compris la logique fondamentale de sa langue, il saura suffisamment appliquer les rapports de construction qui lui feront voir clair dans ses idées et qui lui donneront le moyen de les exprimer pour les autres comme pour lui-même.

La méthode « courte et facile » de Fénelon.

Dans son grand projet de réforme de la langue, Fénelon, se défiant des savants, ne voulait pas d'une grammaire « trop curieuse et trop remplie de préceptes. » « Il me semble, disait-il, qu'il faut se borner à une méthode courte et facile. » Courte et facile, tel est le double caractère dans lequel nous résumerions volontiers les principes de la méthode générale propre à l'enseignement primaire.

Courte, disons-nous, non pas sèche. La brièveté n'est pas la sécheresse. Tout enseignement a besoin d'être abondant pour nourrir l'esprit de l'enfant; mais c'est l'abondance des traits bien choisis qui seule est nourrissante. Tout ce qui déborde la capacité du vase à remplir, fût-il excellent, est perdu.

De même la facilité, telle que nous l'entendons avec Fénelon, est exclusive de toute idée de diffusion et d'à peu près, rien ne rebutant plus l'esprit de l'enfant que le manque de précision. Au surplus, Fénelon a défini lui-même la méthode « facile » qu'il recommandait. « Le grand point, dit-il, est de mettre une personne le plus tôt qu'on peut dans l'application des règles par un fréquent usage. »

Les exercices pratiques et les démonstrations familières.

L'abstraction, en effet, tel est l'écueil de l'école. Les exercices pratiques, les applications usuelles, les démonstrations simples, familières, voilà son âme et sa vie. Nous abusons des livres. En Allemagne et en Suisse, les enfants n'ont qu'un livre, un seul, le Livre

de lecture (Lesebuch), que le maître explique et développe et qui pour l'enfant est surtout un guide. Nous avons, nous, autant de livres qu'il y a de facultés d'enseignement; et à part quelques ouvrages récents que nous devons au concours d'hommes distingués, chacun de ces livres est un véritable manuel, volumineux, chargé, contenant, et au delà, tout ce qu'une classe peut comporter d'explications et d'exercices. Rien n'est laissé à l'initiative du maître, à l'invention de l'élève. La partie didactique particulièrement dépasse la mesure. Ce n'est pas que nous pensions exclure de l'enseignement les explications dogmatiques et ce qu'on appelle d'un nom beaucoup trop ambitieux les théories. Il faut de la théorie en toute chose, c'est-à-dire des règles qui se fixent dans l'esprit par le raisonnement et qui permettent à l'esprit de retrouver son chemin dans toutes les applications. Avec les enfants les plus jeunes, c'est des applications très-nombreuses et très-diverses qu'on doit faire sortir la règle; avec les plus avancés, on pourra descendre de la règle aux applications : les deux procédés sont nécessaires tour à tour à la gymnastique de l'esprit. Mais à tous les degrés, que la règle précède les applications ou qu'elle les suive, elle doit toujours se traduire en applications. C'est sur les applications que l'élève de l'école primaire peut être le plus efficacement exercé à raisonner. Sur ce terrain solide des problèmes de la vie quotidienne et des questions de langue usuelle, non-seulement il devient vite capable de suivre la marche logique d'une démonstration, mais par cela seul que les choses qu'on lui propose en exemple lui sont connues, il s'y intéresse et il arrive à devancer le pas du maître.

Dans les matières qui ne comportent pas d'applications proprement dites, « la méthode facile » consiste à procéder familièrement du simple au composé, du connu à l'inconnu. Quand tous les pédagogues recommandent à l'envi de commencer la géographie par l'étude topographique de la classe, de l'école, de la commune, du canton, c'est qu'ils ont appris par l'expérience que, lorsque l'élève a été mis en possession de l'espace où il vit, il reporte plus aisément au dehors, au fur et à mesure que son horizon s'agrandit, les idées de position, de distance, etc., que l'examen de la classe et des lieux environnants lui a fait comprendre. L'histoire elle-même peut, dans une certaine mesure, être ramenée à une conception qui la rapproche, sans l'abaisser, de la portée des enfants. Pascal disait, dans son noble et philosophique langage, que l'huma-

nité est un grand être qui vit et se développe perpétuellement. Rollin comparait plus simplement un pays à une famille dont chaque génération reçoit et doit transmettre l'héritage sacré. C'est ainsi qu'en Allemagne on comprend l'enseignement de l'histoire : il y est moins théorique que chez nous : on en a fait surtout une école de patriotisme.

La part de l'éducation dans les exercices d'enseignement.

Ce n'est pas seulement parce que l'enseignement distribué dans cette mesure « courte » et présenté sous cette forme « facile » est plus accessible à l'enfant, qu'il est le seul qui lui convienne ; c'est aussi parce qu'il est le seul qui, dans l'espace de temps qui nous est imparti, permette de former son jugement, son sens moral.

L'éducation du raisonnement et du jugement.

Ce que l'élève doit emporter de l'école, — avec le bagage de notions pratiques qui lui serviront à mieux faire ce qu'il aura à faire, quelle que soit un jour sa profession, — c'est un ensemble de facultés exercées, un esprit juste, un cœur droit, en un mot, suivant l'expression de Montaigne, « une teste bien faicte plus tost encore que bien pleine. »

Or, le moyen de « forger la teste » de l'enfant, « en la meublant, » c'est de le faire incessamment réfléchir, raisonner, trouver, parler, si bien qu'il arrive à s'instruire en partie lui-même. C'est ainsi qu'on peut espérer de donner à l'enseignement, avec l'attrait qu'il doit avoir, la profondeur sans laquelle le savoir le plus étendu s'efface. Montaigne, sans doute, traçait ses règles pour le précepteur d'un enfant de grande maison. Mais, en matière d'éducation, dès qu'une règle est bonne, l'esprit en est partout applicable ; et c'est l'avantage de l'enseignement public que, dans les classes bien organisées, pourvu que le nombre des élèves n'y dépasse pas la mesure compatible avec la direction des exercices, les enfants, par leurs réponses, s'éclairent, se dirigent, s'enseignent, pour ainsi dire, les uns les autres.

Malheureusement, sur ce point, l'inexpérience de nos maîtres les plus dévoués, des plus jeunes surtout, trahit souvent leur bonne volonté. Ils craignent de n'en point assez dire et développent leurs explications outre mesure. Nous ne voudrions pas leur en faire trop vivement le reproche ; car ce n'est que l'excès d'une qualité qui est toujours rare, parce qu'elle suppose l'effort ; mais c'est une qualité qu'il faut régler. A l'égard des commençants, surtout, il est

nécessaire que l'enseignement soit sobre. Ce qu'il doit avoir pour objet, c'est de provoquer, pour ainsi dire, l'esprit des enfants. Une fois qu'ils ont été mis sur la voie, il ne s'agit plus que de les suivre, de les stimuler doucement, de les ramener s'ils s'égarent, mais en leur laissant toujours, autant qu'il est possible, la peine et la satisfaction de trouver ce qu'on leur demande. Avec les développements qui laissent trop peu de part à l'activité de l'élève, rien n'est plus funeste que les questionnaires qui fournissent la demande et la réponse toutes faites. C'est déjà trop, à nos yeux, que les questionnaires sans la réponse, lorsqu'ils sont trop étendus ; nous ne les acceptons dans nos livres de classe que comme guides et parce que, dans cette mesure restreinte, ils sont relativement une amélioration. Mais le principe en est vicieux. On croit trouver une aide dans ces invariables nomenclatures, parce qu'elles favorisent la paresse. La monotonie qu'elles jettent dans l'enseignement est un bien autre obstacle au progrès. Ce sont les réponses des élèves qui doivent engendrer les questions successives. Que les enfants s'habituent à justifier tout ce qu'ils avancent, à s'exprimer librement, avec leurs propres paroles : c'est le seul moyen de s'assurer qu'ils ont compris ce qu'on a pensé leur apprendre. Laissez-les même s'exposer à une erreur et faites-la leur rectifier en leur montrant en quoi ils ont mal raisonné, mal jugé : ce sera la meilleure des leçons.

Le père Girard s'élève avec force contre ce qu'il appelle « les machines à paroles, les machines à écriture et les machines à réciter, que l'instituteur monte comme Vaucanson faisait ses automates. » C'est à cette routine qu'il opposait sa méthode de l'enseignement régulier de la langue maternelle. A la grammaire de *mots* que l'on cherche à graver dans la mémoire de l'enfant, il voulait que l'on substituât la grammaire *d'idées*, celle qui oblige l'élève à trouver lui-même les règles de la syntaxe et de l'orthographe, à raisonner sur les mots qu'il emploie, sur les formes qu'il applique : c'est ainsi que, bien qu'il fît de l'étude de la langue la base de l'éducation, elle n'était pour lui qu'un instrument avec lequel, en apprenant à l'enfant ce qui lui est indispensable de savoir, il travaillait surtout à exercer son jugement. Par un procédé différent, c'est sur la pratique du calcul que Pestalozzi faisait reposer son système. Mais dans le calcul, comme le père Girard dans la grammaire, il ne cherchait qu'un moyen. Leur but à l'un et à l'autre était, en inculquant à l'enfant un certain nombre de connaissances positives, de donner à

son esprit, par l'exercice du raisonnement, « l'ouverture, l'aplomb, la rectitude. » Or l'esprit de cette méthode est applicable à toutes les matières de l'enseignement, et dans toute classe, régulièrement constituée, il est possible d'en mettre à profit les procédés.

L'éducation du sens moral.

Indispensable à l'éducation du jugement, cette méthode n'est pas moins féconde pour l'éducation du sens moral. L'enfant naît le plus souvent avec des instincts honnêtes : il ne s'agit que de les affermir et de les développer. C'est, en partie, l'affaire, sans doute, de la discipline, d'une discipline exacte, loyale, éclairée, qui tienne constamment sa conscience en éveil et exerce sa volonté. Mais le choix des exercices dans l'enseignement y aura aussi une part, une grande part, si l'on sait en tirer toutes les ressources qu'ils offrent.

Toutes les matières de l'enseignement primaire s'y prêtent.

Il n'est pas d'étude, en effet, qui ne se prête à la culture de tous les bons sentiments, de concert avec l'instruction morale et religieuse dont c'est l'objet propre. Avec un peu de préparation, il est si aisé de ne donner à des élèves aucun exercice d'orthographe qui n'ait pour objet le développement d'une sage observation, d'une idée utile! Le père Girard, dont l'expérience est si riche, nous fournit au sujet des études de langue les plus élémentaires un excellent exemple tiré de sa pratique personnelle : « Je ne faisais point, dit-il, conjuguer les verbes seuls, comme la routine qui ne chasse qu'aux mots, mais toujours par propositions: ce qui est tout autrement agréable et bon aux enfants. Le verbe leur étant donné à l'infinitif, on leur prescrivait le temps et le mode où il devait être conjugué, et c'était à eux de faire le reste. Un jour que, selon mon habitude, je remplaçais un moniteur, il me vint à l'esprit de faire juger du bien et du mal moral qu'exprimaient les propositions formées par les élèves et leur faire motiver les jugements qu'ils portaient. Je les vis tout réjouis de ce que je leur avais ouvert un nouveau champ, en faisant ainsi parler en eux la conscience et le sentiment. »

De même, à plus forte raison, pour l'histoire et la géographie, où l'étude des causes et des effets joue un si grand rôle. De même encore pour l'arithmétique. Quoi de plus simple, que de ne laisser jamais l'esprit de l'enfant en l'air sur un calcul qui ne représente

qu'une combinaison de chiffres, de le faire toujours reposer, au contraire, sur une de ces données réelles qui l'enrichissent de quelque idée pratique d'épargne, de quelque règle de conduite, ou simplement d'une notion exacte de l'un des grands ressorts industriels, commerciaux, financiers, de la vie moderne! Le système métrique, en particulier, abonde en applications de ce genre, presque indispensables à connaître aujourd'hui pour les garçons. Ce sera un temps bien employé que celui qui, après ou avant la correction du devoir, servira à tirer et surtout à faire tirer aux enfants les conséquences morales de ces applications.

Mais parmi les matières d'enseignement de l'école les plus propres à concourir à ces résultats d'éducation, il faut compter au premier rang la lecture et les exercices d'invention et de composition. Il n'en est pas qui permettent davantage à un maître intelligent de s'emparer de l'esprit des enfants, et de le porter tour à tour sur tous les points qui peuvent contribuer à développer en eux le sens moral et le jugement. **La lecture: son importance.**

Nos enfants parisiens sont sensibles à l'attrait d'une lecture bien faite. Aujourd'hui, dans le cours supérieur surtout, ils commencent à se rendre compte, par la décomposition des mots, des règles du vocabulaire et des principes fondamentaux de la langue. Cette analyse des formes les faisant pénétrer davantage dans le sens des choses, ils lisent avec plus d'intelligence, et, du même coup goûtant mieux ce qu'ils lisent, ils se laissent élever plus aisément jusqu'à la conception des sentiments et des idées compatibles avec à leur âge. **Ses progrès dans nos écoles.**

L'institution des bibliothèques scolaires a une part dans ce résultat. On sait qu'elle date du mois de février 1873. Aujourd'hui, chaque école, laïque et congréganiste, de garçons et de filles, est pourvue d'une bibliothèque de 80 volumes, partagés en trois séries. La première série comprend, sous le nom de livres de consultation, les dictionnaires, les atlas, les recueils biographiques destinés surtout aux maîtres. A la deuxième série appartiennent les livres que nous avons appelés les livres complémentaires d'instruction, c'est-à-dire ceux où les élèves les plus avancés peuvent, ainsi que les maîtres, puiser les développements afférents aux diverses matières de leurs études. Les livres de **L'institution des bibliothèques scolaires.**

lecture proprement dite forment la troisième série, laquelle est prêtée à tous les élèves. Nos instituteurs et nos institutrices ont généralement compris les avantages que l'on pouvait tirer de cette nouvelle ressource, pour étendre les connaissances et exercer le jugement des enfants. Dans certaines écoles de filles, la maîtresse fait faire, pendant la couture, une lecture qu'elle explique ensuite et commente. Dans quelques écoles de garçons, le maître, les jours de congé, remplace le devoir par le compte rendu sommaire d'un livre ou d'une partie de livre. D'autres se bornent à demander en classe une analyse orale; et cette forme de contrôle, sérieuse aussi, contribue, en outre, à éveiller dans la classe une utile émulation.

Le nombre des prêts.

Le nombre des prêts avait été, pendant l'année 1873, de 20,000 volumes environ. Il s'est élevé, en 1874, à 51,250, ainsi répartis :

DÉSIGNATION DES ÉCOLES.		NOMBRE des PRÊTS.
Écoles de garçons.......	Laïques....................	22,882
	Congréganistes..............	7,978
Écoles de filles..........	Laïques....................	13,969
	Congréganistes..............	6,421
	TOTAL............	51,250

Ainsi qu'on le voit, on lit plus dans les écoles laïques que dans les écoles congréganistes, et plus dans les écoles de garçons que dans les écoles de filles; ce qui s'explique par les services que les jeunes filles sont obligées de rendre dans la famille pour les soins du ménage.

Nous pourrions remarquer encore que le nombre des prêts est plus considérable dans les écoles de la périphérie que dans celles du centre : la raison c'est que, dans les arrondissements du centre, les enfants trouvent autour d'eux, toute espèce de livres, bons ou mauvais, propres à satisfaire leur curiosité, tandis que, dans les

autres, ils n'ont guère que les ressources que peut leur offrir la bibliothèque de l'école.

Une autre observation que fournit l'étude détaillée de la statistique des prêts, c'est que les écoles où ils sont les plus nombreux, sont, en général, celles dont la direction pédagogique est la meilleure : tant il est vrai, suivant la remarque de M. l'inspecteur Lenient, que, dans la direction d'un établissement d'éducation, tout se tient.

En résumé, si on lit plus ou moins dans telles écoles que dans telles autres, dans toutes on commence à lire.

Les livres lus et les effets de la lecture.

Ajoutons qu'on ne lit pas sans profit. Les livres les plus recherchés sont, comme dans toutes les bibliothèques populaires, en première ligne, les ouvrages d'imagination : — *les Contes du chanoine Schmid, Robinson Crusoé, la Petite Jeanne, Maurice, les Aventures du capitaine Hatteras, le Tour du Monde en quatre-vingts jours, Trois mois sous la Neige*, etc. ; — en seconde ligne, les récits biographiques et les livres d'histoire : — *les monographies de Jeanne d'Arc, de Bayard, de du Guesclin, de Hoche, de Franklin, de Stephenson, d'Oberlin, l'histoire de St-Louis.* — Un petit nombre de bons esprits s'élèvent plus haut, jusqu'aux belles pages de Corneille, de Racine ou de La Fontaine.

Dans la rédaction demandée, cette année, pour les examens écrits du certificat d'études, nous avons trouvé quelques traces de lectures de cet ordre. Le sujet proposé était l'analyse d'une lecture faite dans l'année, le choix de l'analyse étant laissé à chaque élève. La plupart avaient dans l'esprit le souvenir d'un conte ou d'une histoire, celui du Tour du Monde surtout. Quelques-uns connaissaient une des grandes scènes du *Cid*, d'*Horace*, de *Britannicus*, ou la fable des *Animaux malades de la peste.*

Mais ce qui nous a paru surtout témoigner des progrès de la lecture, c'est que, parmi bien des faiblesses, on a pu reconnaître que les candidats savaient mieux ce qu'ils disaient, et qu'ils cherchaient une manière convenable de le dire.

On aurait peine à imaginer combien, en dehors des leçons qui sont le thème ordinaire des exercices de la classe, combien, dis-je, il est difficile d'obtenir des enfants qui fréquentent l'école le plus simple développement d'une idée ou d'un fait, sous une

forme personnelle ; on ne saurait croire, surtout, à quel point le vocabulaire dont ils disposent est restreint. Non-seulement l'expression leur manque pour rendre les sentiments d'un ordre délicat; mais, même dans la sphère des idées au milieu desquelles ils vivent, ils sont obligés d'emprunter leurs mots à une sorte d'argot.

On a noté chez la plupart de nos élèves quelques signes d'une indigence moins grande. Ce n'est encore qu'une lueur, mais une lueur à remarquer. Le commerce avec des livres d'une science saine, d'une morale élevée, en étendant l'horizon de leurs sentiments, enrichira et purifiera leur langue. Il en résultera sur le fond même de leurs mœurs une action salutaire. L'âme contracte, comme le corps, l'habitude de la tenue. Dans les premiers mois qu'ils passent à l'école, les enfants sont quelquefois assez négligés ; au bout de peu de temps, ils demandent eux-mêmes à leur mère des soins de propreté, et du jour où ils connaissent ce souci, le plus souvent, ils sont gagnés à la discipline et au travail. De même un bon langage n'est pas seulement le signe de l'éducation ; il devient, par le respect qu'il donne de soi-même, un agent de perfectionnement moral.

Les exercices d'invention et de composition

Toutefois la lecture ne suffirait pas à produire ce résultat. Elle ne fait que recueillir les éléments de la pensée et du langage. Pour que ces éléments tournent au profit de l'esprit et du cœur, il faut qu'ils soient assimilés. C'est ici qu'intervient l'exercice de la rédaction. Tel est, du moins, le mot employé pour désigner le genre d'exercices par lequel l'enfant est appelé à mettre ses idées en ordre et à leur donner la forme. On l'appelait autrefois, on l'appelle encore dans les pensions de jeunes filles, du nom ridicule et faux de *style*. Le nom de rédaction nous paraît lui-même viser trop haut, et nous y voudrions substituer un nom plus rapproché de la chose, plus simple, plus vrai, celui d'exercices d'invention et de composition. Telle est, en effet, l'idée attachée au mot de rédaction, qu'on n'en fait le plus souvent aborder la pratique à l'élève que dans le cours supérieur ; et par la même raison, on en va chercher les sujets bien loin. S'il s'agit de faits que l'enfant ait appris par cœur, il les récite sur son papier ; si sa mémoire ne lui fournit rien, ne sachant où se prendre, il s'évertue à mettre tant mal que bien sur leurs pieds quelques phrases banales. De là, entre autres, la raison de la faiblesse que

nous constations tout à l'heure, tout en reconnaissant un commencement de progrès.

Ce n'est pas l'élève seul qu'il faut accuser de cette faiblesse. Le plus souvent, l'exercice est mal dirigé. Les idées ne viennent pas d'elles-mêmes à l'esprit de l'enfant : il faut lui apprendre à trouver. Encore moins prennent-elles toutes seules l'ordre et la forme qu'elles doivent revêtir : il faut lui apprendre à composer. Or c'est de très-bonne heure qu'on peut commencer avec profit ces exercices d'invention et de composition. L'enfant, si jeune qu'il soit, est capable de créer lui-même les exemples sur lesquels on lui fait reconnaître la nature et l'usage des mots de la langue : il a dans l'esprit des *propositions simples* toutes faites ; il les possède fort inconsciemment, sans doute, mais il les possède : ses jeux, les objets qui l'entourent lui en fournissent incessamment la matière ; il ne demande qu'à les exprimer. La seule chose nécessaire alors, c'est, en stimulant cette faculté naturelle d'invention, de tenir la main à ce qu'il exprime correctement tout ce qu'il invente.

Si cet exercice élémentaire d'invention est habilement combiné avec celui de la lecture, si l'attention des élèves est appelée avec soin, au fur et à mesure, sur les pensées qui leur sont moins familières et sur les mots qui servent à les rendre, peu à peu les ressources de leur vocabulaire s'augmenteront avec celles de leur esprit, et de l'invention de la proposition simple ils passeront aisément, d'abord à l'invention d'une proposition complexe, puis à la liaison de deux propositions. Tout cela constituera au plus une phrase, et de là à la composition proprement dite, il y a encore loin assurément. Dès ce moment, toutefois, la difficulté fondamentale pour l'enfant sera vaincue, car dans ce travail purement oral encore il aura commencé à se rendre compte des éléments d'une pensée et des formes qui donnent à la pensée son expression ; il aura fait effort, il aura réfléchi pour trouver et rendre un sentiment, une idée.

Viendra alors, avec les progrès de l'âge, le travail écrit, plus approfondi, plus étendu. L'idée première d'un développement de quelques phrases, — quatre ou cinq, au plus, pour commencer, — sera fournie par le maître ; le cadre même du développement sera préparé : il s'agira pour l'enfant de le remplir, en indiquant les causes, les effets, les circonstances accessoires de temps, de lieu, etc.

Cette sorte de thème pourra même servir parfois de texte à l'exercice d'orthographe. De quelque façon que le devoir soit donné, la correction se faisant en classe, au tableau noir, et chaque élève fournissant le complément d'idée plus ou moins juste, plus ou moins heureux qu'il a trouvé, ce sera pour le maître l'occasion de faire comparer les contributions des uns et des autres et d'exercer le jugement de tous. L'enfant apprendra ainsi à reconnaître les sources des idées, à en faire le choix, à les enchaîner dans leur ordre logique; et, arrivé à ce degré de combinaison, il aura vraiment conscience du travail opéré par son esprit; car c'est le raisonnement qui lui suggérera les compléments d'idée et qui lui en fera apprécier la convenance.

Il sera prêt alors à aborder les sujets de composition proprement dite, ceux où il aura tout à tirer de son propre fonds; et, pour peu que le choix des matières soit maintenu dans l'ordre des choses au milieu desquelles il vit ou dans lesquelles ses lectures l'ont introduit, il les abordera sans étonnement, il s'y trouvera à l'aise. Habitué à se rendre compte des conditions d'un développement, à analyser, à mettre en ordre les éléments de ses pensées, à chercher le mot propre, la forme correcte pour les rendre, il saura porter dans sa composition la méthode, l'abondance et la clarté.

Tel est du moins le but que nous devons graduellement nous efforcer d'atteindre. Il ne s'agit pas, certes, d'apprendre à nos élèves à écrire, dans le sens littéraire qu'on prête d'ordinaire à ce mot. Il s'agit de leur apprendre à appliquer leurs facultés naturelles, à observer, à réfléchir, et à exprimer sous une forme juste des pensées justes. C'est au développement du jugement et du sens moral que nous visons; rien de plus. Mais apprendre à un enfant à lire dans sa raison et dans son cœur, c'est lui éviter peut-être bien des erreurs de conduite; c'est tout au moins rendre plus difficile dans son esprit l'invasion des idées fausses et des mauvaises passions. Ainsi entendus, non plus comme des exercices superficiellement plaqués, pour ainsi dire, sur les études de la dernière heure, mais comme des exercices fondamentaux, et dirigés, depuis la première classe, en vue de fortifier les plus solides qualités de l'esprit, les exercices d'invention et de composition contribueront à donner à l'enfant une conscience plus ferme et plus claire de lui-même,

de ce qu'il pense, de ce qu'il sent, de ce qu'il a appris, de ce qu'il ignore, de ses penchants et de ses devoirs; c'est dans ces conditions qu'ils peuvent être et qu'ils seront un des instruments d'éducation les plus sûrs et les plus puissants.

Bien des choses s'effacent, plus ou moins vite, du souvenir parmi celles que l'on apprend sur les bancs des classes. Ainsi en est-il, à tous les degrés, des études de la jeunesse. Mais ce qui reste des études bien faites, ce que nous voulons espérer du moins qu'il restera, pour les élèves de nos écoles, d'une éducation où à la culture intellectuelle qui forme l'esprit, sera unie, de concert avec l'instruction religieuse, la culture morale qui forme le caractère, c'est un jugement éclairé et sain, un cœur ouvert aux sentiments élevés, l'amour du travail et des vertus domestiques, force et sauvegarde des familles et des nations.

Les améliorations spéciales.

Dans l'ensemble de ces efforts tous dirigés vers le même but, quelques améliorations spéciales ont particulièrement sollicité notre attention : je veux parler de l'enseignement de la couture, de ceux du dessin et de la gymnastique, enfin des perfectionnements du mobilier scolaire.

L'extension donnée à l'enseignement de la couture.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance de la couture. Elle est, dans l'éducation des filles, un élément de premier ordre. Aussi, malgré le nombre d'heures très-restreint dont nous disposons pour les nombreuses matières de notre enseignement, nous a-t-il paru nécessaire d'augmenter celles qui étaient données à la couture. Elle occupe aujourd'hui 4 heures par semaine, et elle est apprise dans les trois cours, élémentaire, moyen, supérieur : toutes les classes ont été pourvues d'une boîte spéciale destinée à recueillir les objets propres aux exercices.

Quelques maîtresses éprouvaient une sorte de crainte à mettre l'aiguille entre les mains des plus jeunes enfants. Mais la couture est comprise dans l'enseignement de la salle d'asile ; à plus forte raison a-t-elle sa place à l'école : les enfants ne sauraient être habitués trop tôt à tenir cet instrument de travail ; et dans une classe disciplinée, il n'est pas d'accident qu'une surveillance vigilante ne puisse prévenir.

D'un autre côté, des instructions formelles ont été renouvelées pour que, dans le cours supérieur, il ne soit fait aucun travail qui ne rentre dans la couture de ménage proprement dite. Suivant cette prescription, une ou deux séances par semaine sont consacrées, dans certaines écoles, au raccommodage et à la réparation d'objets, — serviettes, torchons, bas, — fournis par la famille ; ce qui est une excellente interprétation des règlements.

Nous avons dit plus haut qu'une lecture récréative était faite quelquefois, pendant que les élèves se livraient au travail. Nous

voudrions que le sujet de la lecture fût tiré, de temps à autre, d'un livre d'économie domestique, ou que l'institutrice profitât d'un exercice qui n'absorbe ni toute son activité, ni toute l'attention de la jeune fille, pour développer brièvement quelque conseil de ménage, ainsi que cela se pratique en Angleterre et aux État-Unis.

Les cours de coupe et d'assemblage.

En dehors et au-dessus de cet enseignement réglementaire de la couture, des cours spéciaux de coupe et d'assemblage ont été créés dans certains arrondissements (le 1er, le 5e, le 7e, le 8e, le 9e), aux frais des caisses d'écoles et par les soins des commissions qui les administrent. Les jeudis, les élèves du cours supérieur de toutes les écoles de l'arrondissement sont réunies dans une école commune. Un exposé théorique est fait au tableau noir ; chaque élève recueille comme pour toute autre leçon, sa part des explications communes. On met ensuite l'enseignement en pratique. L'initiative de ces cours est partie du 9e arrondissement ; elle est due au maire, M. Ferry. Grâce à l'activité d'une maîtresse fort habile, Mlle Grandhomme, grâce aussi au dévouement de l'organisateur des cours dans le 7e arrondissement, M. Gaildraud, adjoint au maire, — qui a résumé les principes de cet enseignement dans un livret substantiel, — de sérieux progrès ont été accomplis. Les familles goûtent beaucoup l'institution. Elle a déjà eu pour effet de retenir quelques jeunes filles une année de plus à l'école. Celles qui doivent entrer en apprentissage gagnent à ce noviciat un temps considérable, six, huit mois et quelquefois plus, sur trente. Pour toutes, c'est un complément d'éducation. « Je voudrais, disait Fénelon, — dont les conseils s'adressaient à des élèves d'une autre classe que celle dont nous avons à nous occuper, — je voudrais qu'une jeune fille n'eût jamais besoin des mains d'autrui, pour tous les objets qui lui servent à se vêtir. »

Les initiateurs de ces leçons de couture supérieure, s'il nous est permis d'employer une telle expression, ont songé à en tirer encore un autre enseignement. Les étoffes qui servent de matière aux exercices sont fournies par les caisses d'écoles, et les vêtements qu'on confectionne sont donnés au bureau de bienfaisance pour les pauvres de l'arrondissement. Cet apprentissage d'une charité utilement placée a bien aussi son prix.

L'enseignement du dessin.

On peut dire que le dessin est pour les garçons ce que la couture

est pour les jeunes filles. Nous aurons à faire connaître plus tard quelle importance l'étude du dessin a prise dans les cours d'adultes. Il y a longtemps qu'elle a sa place obligatoire dans nos écoles; et depuis le mois d'octobre dernier, cette place a été agrandie : l'enseignement du dessin occupe aujourd'hui quatre heures par semaine, au lieu de trois.

Les écoles de garçons.

Nous nous préoccupons de fortifier encore cette organisation par une meilleure répartition des heures d'exercice. Nous voudrions que, pour le dessin, les garçons pussent avoir, comme les filles, trois heures consécutives de travail. Il est évident que l'enseignement, ainsi rassemblé, donnerait plus de résultats qu'il n'en peut donner, morcelé, comme il est aujourd'hui, en trois séances d'une heure. Mais cette combinaison n'est réalisable qu'à la condition d'avoir, pour les garçons comme pour les filles, des classes centrales du jeudi. Or le jeudi est déjà surchargé d'exercices de toutes sortes, et les locaux où l'on peut réunir un certain nombre d'élèves sont rares. Toutefois, la question a une telle importance que les difficultés ne doivent point nous arrêter, et nous ne désespérons pas d'arriver à une solution favorable.

Tel qu'il existe actuellement, l'enseignement du dessin dans les écoles de garçons n'est pas sans résultat. Dans le concours qui a été improvisé en 1874, 30 compositions, sur 250, avaient été satisfaisantes, et 20 avaient mérité une récompense publique. Le concours de 1875 est notablement en progrès. La base en avait été étendue. Chaque école, quel que fût son effectif, avait envoyé, l'an dernier, deux élèves. Cette année, toute école comptant 300 élèves a pu envoyer un concurrent de plus. Le nombre des candidats s'est élevé à 299. 297 concurrents ont remis une copie. Aucune n'était mauvaise; plus de 100 ont paru bonnes. 10 prix, 20 accessits et 35 mentions ont été accordés. Le concours a témoigné pour quelques élèves d'un certain talent, pour tous d'une application sérieuse et d'une bonne direction.

Les écoles de filles.

L'amélioration n'est pas moins sensible dans les écoles de filles. Pour elles aussi, bien qu'à un degré moindre, la connaissance du dessin est nécessaire. Ne fût-elle pas indispensable à toutes les professions, elle introduit dans l'éducation des jeunes filles le

sentiment de l'art et le goût, qui serviront plus tard à égayer, à parer le modeste foyer domestique.

Les classes centrales du jeudi sont de plus en plus fréquentées. Le nombre des inscrites a atteint 2,355, celui des présences moyennes n'est pas inférieur à 1,600. Les écoles de la périphérie ne sont pas moins suivies que celles du centre : les familles ont toutes compris l'utilité de ce complément d'enseignement. Dans les arrondissements du centre, certaines classes sont devenues trop nombreuses pour une seule maîtresse, et nous aurons, sur ce point, à aviser prochainement.

Le concours, qui avait été très-bon l'année dernière, n'a pas été tout à fait aussi heureux cette année. Toutefois, sur 115 concurrentes, il a pu être accordé 4 prix, 10 accessits et 18 mentions. Un fait notable, c'est que l'un des prix décernés, aux écoles subventionnées a été remporté par une élève qui, l'année dernière, appartenait aux classes centrales. On sait que les classes centrales ne reçoivent que les élèves des écoles communales. Il en ressort que ces enfants sont préparées par notre enseignement élémentaire à prendre place, tout de suite et avec distinction, dans les écoles subventionnées, c'est-à-dire, parmi les apprenties et les adultes, pour qui le dessin est devenu une étude spéciale.

Le complément de temps accordé à la couture et au dessin a été prélevé sur les heures de l'enseignement du chant. Les deux heures par semaine qui restent au chant lui laissent un développement suffisant. On a pu reconnaître, à la dernière séance publique, l'active impulsion qu'il reçoit de la haute direction de M. Bazin. Aux concours de fin d'année, le jury formé des professeurs de l'Orphéon a fonctionné pendant 14 séances. Il a entendu et jugé 7,889 élèves.

L'enseignement de la gymnastique.

Une place régulière a été faite à l'enseignement de la gymnastique.

Aux termes de l'arrêté du 4 juillet 1872, les exercices de la gymnastique sont obligatoires pour tous les élèves, à partir de l'âge de 10 ans, sauf les cas de dispense dont la nécessité est constatée par le médecin. Les exercices ont lieu dans chaque école, à l'issue de la classe du soir, de 4 1/4, heures à 5 heures trois fois par semaine,

les lundi, mercredi et vendredi. L'enseignement est aujourd'hui complétement organisé sur ces bases dans toutes les écoles laïques et congréganistes de garçons. Il est donné, dans les écoles congréganistes, par des maîtres spéciaux. Dans les écoles laïques, c'est le personnel enseignant qui en est chargé. Plus de 21,000 enfants participent aux exercices. Les maîtres, formés par M. l'inspecteur Laisné, qui ne ménage ni son temps ni sa peine, remplissent généralement cette fonction nouvelle pour eux avec un zèle digne d'éloge. De temps à autre, ils sont réunis pour recevoir en commun les conseils qui leur sont nécessaires. Des réunions spéciales ont lieu pour les adjoints qui, n'ayant pas actuellement de leçons à donner, peuvent être appelés un jour à participer à la direction des exercices.

L'enseignement comprend les exercices de marche, de mouvements simples, de mouvements combinés avec le xylofer. Les élèves s'accompagnent d'un chant facile qui contribue à distendre régulièrement les muscles de la poitrine. Là où la leçon est bien dirigée, elle plaît aux enfants ; elle donne satisfaction à leur besoin d'activité et de mouvement ; elle contribue à développer chez eux le sentiment de l'ordre et l'habitude de la discipline. Plusieurs de nos maîtres ont remarqué qu'après les exercices, l'esprit de l'élève est plus dispos, qu'il y a en lui comme un renouvellement de forces pour l'application et le travail. Favorable à la santé et au développement de la vigueur physique, la gymnastique tourne donc du même coup, ainsi qu'il était aisé de le prévoir, au profit des études. Des promenades du dimanche et du jeudi, complémentaires de ces exercices, sont en voie d'organisation.

Les perfectionnements du matériel scolaire.

Il nous reste à parler du matériel de classe et des fournitures scolaires.

Le magasin : ses avantages.

Le magasin qui a été créé pour centraliser la confection du matériel et la distribution des fournitures avait pour objet : 1° de donner une satisfaction immédiate aux besoins signalés et reconnus ; 2° d'introduire au fur et à mesure dans la confection du matériel les modifications dont l'expérience avait établi la nécessité, et d'utiliser, par des réparations tous les objets détériorés jusqu'au complet épuisement des matériaux ; 3° d'exercer un contrôle effectif

sur les livraisons des adjudicataires et en même temps de tenir un compte exact des fournitures faites, dans le courant de l'année classique, à chaque école.

Les résultats que nous nous proposions ont été atteints.

Les réparations de mobilier sont, dès qu'elles ont été demandées, faites sur place, toutes les fois que cela est possible : les travaux s'exécutent, soit le jeudi, soit dans l'intervalle des classes, soit enfin avant l'entrée ou après la sortie des élèves. Si l'objet ne peut être raccommodé que dans les ateliers du magasin, il est pourvu à son remplacement provisoire, en sorte qu'il n'y ait jamais souffrance. **Les réparations de mobilier.**

La confection du mobilier nouveau a été particulièrement l'objet de nos soins. Ainsi que nous l'avons fait ressortir plus haut pour les salles d'asile, la disposition du mobilier scolaire a une réelle importance. Il ne faut pas la diminuer; il ne faudrait pas non plus l'exagérer. **La confection du mobilier nouveau.**

On s'est beaucoup préoccupé, depuis quelques années, en France et à l'étranger, de la construction des tables d'école. La distance de la table au banc, la hauteur du siége, la largeur de la tablette, tout a été calculé mathématiquement, dans le détail. On a étudié, avec la même sollicitude, les avantages du siége à dossier, ceux du siége mobile pouvant s'élever ou s'abaisser à volonté, suivant la taille de l'enfant; ceux surtout de la table isolée laissant à chaque élève sa place indépendante. **Les études faites pour la construction des tables.**

L'idéal serait, sans doute, que le mobilier scolaire réunît toutes les conditions conseillées par l'observation physiologique. On a cité souvent comme modèle, une école libre d'un des cantons de la Suisse où chaque classe contenait des tables avec des siéges de différentes hauteurs adaptés à la taille de chaque élève, et où, chaque trimestre, les tables étaient changées d'après les changements produits chez chaque enfant par la croissance. Ce qui est possible dans un établissement privé et pour un petit nombre d'enfants devient impraticable, dès qu'il s'agit de près de 300 établissements publics et de 100,000 élèves. Il faut compter d'ailleurs que, dans les écoles publiques, les mêmes bancs qui servent aux enfants de la classe du jour doivent servir aux adultes des classes du soir. Dès lors, pour

ne prendre qu'un exemple, l'usage des dossiers qui, pour être utiles aux enfants, doivent être exactement mesurés sur leur taille, rendent l'usage des mêmes bancs impossible pour les hommes.

Il y a toujours excès, au surplus, à faire des principes une application trop rigoureuse. Un mobilier de classe n'a pas besoin d'avoir la précision d'un matériel orthopédique. C'est au maître aussi et surtout à veiller à la tenue des élèves, à faire en sorte qu'ils soient assis les reins fermes, et ne prennent pas des attitudes contraires aux convenances, en même temps que préjudiciables au travail et funestes au développement régulier de la croissance. Des habitudes de bonne éducation et une discipline attentive peuvent suppléer, avec avantage, à certaines dispositions matérielles.

Les règles auxquelles nous nous sommes arrêté.

Ce qui importe seulement, à nos yeux, c'est que les enfants ne soient pas entassés les uns contre les autres, contrairement aux règles de l'hygiène; c'est que le maître puisse circuler à l'aise entre les bancs et porter partout un regard, un conseil, une direction.

Nous avons cru parer à cette double nécessité, en adoptant exclusivement, jusqu'à nouvel ordre, deux types de tables de 3, de 4 et de 5 places. En outre, pour chacun de ces types, nous nous sommes arrêté, après une étude suivie de M. l'inspecteur Régimbeau, à deux grandeurs proportionnées à la moyenne des tailles, et dont toutes les dimensions, — longueur de la table, largeur de la tablette, hauteur verticale, hauteur du banc, distance du banc à la table, — ont été déterminées d'après les résultats de l'expérience.

On trouvera le relevé de ces dimensions dans le tableau ci-après (n° 28).

Tableau n° 28.

TABLEAU (N° 28) indiquant les dimensions des types de Tables adoptés pour les écoles.

TYPES DES TABLES.		LONGUEUR de la TABLE.	LARGEUR de la TABLETTE.	HAUTEUR VERTICALE.	HAUTEUR du BANC.	LARGEUR du BANC.	DISTANCE de la TABLE au banc d'après la verticale.
5 Places	N° 1	2m,50	0m,40	0m,87	0m,53	0m,17	0m,05
	N° 2	2m,25	0m,37	0m,81	0m,52	0m,17	0m,02
4 Places	N° 1	2m »	0m,40	0m,87	0m,53	0m,17	0m,05
	N° 2	1m,80	0m,37	0m,81	0m,52	0m,17	0m,02
3 Places	N° 2	1m,50	0m,40	0m,87	0m,53	0m,17	0m,05
	N° 3	1m,35	0m,37	0m,81	0m,52	0m,17	0m,02

Les avantages des types adoptés.

Ces différents types offrent l'avantage : 1° de pouvoir être adaptés à tous les locaux de classe, si irrégulières que soient les surfaces; 2° de convenir aux enfants et aux adultes, qui prennent place tour à tour sur les bancs de l'école.

D'autre part, si, lorsque l'aire des classes y oblige, ou que le nombre des enfants en fait provisoirement une nécessité, ces tables de 3, 4 et 5 places peuvent être réunies et jointes bout à bout, leur destination, en principe, est d'être séparées les unes des autres, de façon que l'air circule librement tout autour des enfants, que les malpropretés puissent être aisément enlevées, de façon surtout que le maître ait la facilité de passer entre chaque banc et de donner à chaque élève les soins nécessaires.

En outre, le nombre des places se trouve fixé non plus par le nombre des élèves qu'il est possible d'accumuler sur le même banc, ainsi qu'il était d'usage autrefois, mais d'après le nombre des casiers dont chaque table est pourvue. Grands et petits sont ainsi assurés d'avoir chacun leur place.

En un mot, conformes aux prescriptions générales de l'hygiène, nos tables sont, avant tout, des tables d'étude. Nous voulons que nos élèves s'y trouvent commodément, sans exagération de précautions orthopédiques ni raffinement de bien-être, et qu'ils y prennent le goût du travail.

Les chaires des maîtres.

C'est en nous plaçant au même point de vue pédagogique, que nous avons apporté aux chaires des maîtres certaines réformes. Le temps n'est pas loin, où nos chaires étaient de véritables forteresses. Élevé de plusieurs degrés au-dessus de la surface de la classe, l'instituteur était, en outre, comme enfermé entre de hautes parois. L'usage de ces grandes estrades avait été introduit par les exigences de l'enseignement mutuel. Il fallait, pour la discipline de cet enseignement, que le maître dominât du regard les nombreux groupes dont la classe était parsemée, et que d'un seul mot, d'un seul geste, il en réglât tous les mouvements. L'appareil avait survécu à la méthode, et nos classes étaient encore, en partie, encombrées de ces vastes machines qui, en même temps qu'elles prenaient une place considérable, faussaient le caractère de l'enseignement.

On sait, en effet, combien les dispositions matérielles ont d'influence sur l'esprit du maître, aussi bien que sur celui des élèves. Avec des estrades ainsi constituées, c'est naturellement à la chaire que tout se passe; c'est à la chaire qu'on appelle l'enfant pour la récitation de la leçon, pour la correction du devoir, pour la distribution des peines et des récompenses. L'instituteur s'y fait lui-même ses aises, il s'y complaît ; c'est sa place fixe et permanente dans la classe, sa demeure. S'il entreprend une leçon, il est tout naturellement porté, de si loin et de si haut, à enfler la voix, à prendre le ton solennel : il parle *ex cathedra*.

Les inconvénients de la chaire, au point de vue de l'enseignement.

Aussi voyons-nous qu'en Suisse, en Allemagne, l'usage de la chaire est généralement proscrit. Les maîtres ont une table, rien de plus, une petite table qui n'est élevée sur une basse estrade que parce que cette estrade sert en même temps de support à deux grands tableaux où se font tous les exercices. Et alors, par un effet contraire, tandis que, chez nous, c'est l'élève qui vient à la chaire du maître, c'est le maître, au contraire, dans ces pays, qui va au-devant des élèves. Il se promène dans les bancs ; et soit qu'il expose, soit qu'il interroge, il distribue son enseignement sous la forme simple et familière que lui inspire ce perpétuel rapprochement des enfants. Tout le monde gagne à cette discipline, et l'instituteur dont ce mouvement tient l'esprit en éveil, et l'élève qui sent que le regard, la parole, la personne du maître sont tout proches de lui. C'est un avantage même pour le bon ordre. L'enfant n'a pas besoin, comme dans nos classes, d'avoir toujours quelqu'un en face de lui, pour le surveiller : il s'accoutume à la bonne tenue, au silence, de lui-même et comme à une chose naturelle.

La table du maître en Suisse et en Allemagne.

Nous voudrions donner à nos maîtres l'habitude de se détacher ainsi de leur chaire, afin qu'ils se pénètrent de plus en plus de l'esprit qui convient à la direction de notre enseignement. On a dit qu'une table ouverte de tous les côtés au regard curieux de l'élève obligerait le maître à une tenue plus soignée. Mais comment exiger des enfants qu'ils se présentent convenablement vêtus, si les maîtres ne donnent l'exemple de l'observation des convenances? On a aussi manifesté la crainte que la table substituée à la chaire n'affaiblît dans l'esprit des enfants l'idée du respect : tant est grande

La table substituée à la chaire dans nos écoles.

l'influence de la coutume, tant en France surtout, nous avons le préjugé des appareils de la solennité! L'autorité ne fait jamais défaut à qui se respecte soi-même, et ce n'est pas la barrière que la chaire élève entre l'instituteur et sa classe, qui peut accroître sa force morale et sa dignité. Plus le maître, au contraire, descendra au milieu des enfants, plus il se rapprochera d'eux, plus sa parole aura d'action. La distance risque de le tromper; mêlé à eux, il se mettra mieux à leur portée, il s'en fera mieux comprendre et plus aimer.

Ce n'est pas seulement dans les écoles nouvelles que ces améliorations s'introduisent. Au fur et à mesure que des besoins se produisent, nous réparons, nous modifions, nous renouvelons l'ancien mobilier. De cette façon, peu à peu, et sans surcharge de dépenses, notre matériel se transformera.

Les fournitures scolaires.

L'établissement du magasin central ne rend pas de moindres services pour le contrôle des livraisons faites par les adjudicataires et pour la surveillance des approvisionnements fournis aux écoles.

La surveillance des livraisons de l'adjudicataire.

Un type de chacun des objets mis en adjudication, livres, cahiers, plumes, crayons, etc., est déposé au magasin; et, à chaque livraison, une vérification rigoureuse est faite par une commission composée d'inspecteurs, d'experts, et des chefs du service administratif des écoles. Nous nous assurons ainsi que tous les objets sont conformes aux types et ne perdent rien de leur valeur pendant la durée de l'adjudication triennale. Nous arrivons, en outre, quelquefois, par des observations faites sur les fournitures livrées, à obtenir l'amélioration immédiate de ce qui est reconnu défectueux. Enfin, chacune des réceptions trimestrielles donne lieu à un procès-verbal rédigé avec le plus grand soin, lequel permet de préparer à l'avance les réformes de fond à obtenir pour l'adjudication future.

La comptabilité des écoles.

Mais le meilleur résultat, peut-être, produit par la régularisation du service des fournitures scolaires, c'est que nous pouvons suivre exactement, dans le détail, la dépense de chaque école. Toute demande d'une école, après avoir été instruite par l'inspection compétente, est transformée en bon par le bureau administratif, qui l'adresse au service du magasin. Le magasin ne livre le bon à l'école

que sur la quittance de l'instituteur, et aussitôt que la quittance est revenue, le montant des objets contenus dans le bon est porté sur le registre des livraisons, au folio spécialement consacré à l'école ; de même pour le mobilier. Chaque école a ainsi son compte ouvert.

On voit tout d'abord quels avantages l'administration peut recueillir de cette comptabilité tenue avec beaucoup de régularité sous l'active surveillance de M. le chef de division Boyer. Ainsi, pour le mobilier, nous avons fait entreprendre récemment un récolement général dans nos établissements scolaires. Désormais, avec le registre des livraisons du magasin, la situation de toutes les écoles sera constamment à jour. D'autre part, pour les fournitures scolaires proprement dites, à l'expiration de chaque année, il sera aisé aux inspecteurs et aux inspectrices du matériel de vérifier si, dans telle école, on n'a pas dépensé plus de cahiers, plus de livres, plus de plumes, etc., que dans telle autre qui se trouvait dans les mêmes conditions d'effectif, et si dès lors il n'y a pas lieu de provoquer quelque mesure d'économie.

Cette comptabilité nous permettra même d'entreprendre sans risque certaines innovations. Il semble, par exemple, qu'il y aurait avantage, pour les exercices courants des classes du cours moyen et du cours supérieur, à se servir des ardoises factices. Il en résulterait une notable économie de cahiers. Nous nous proposons de faire l'expérience. Les livres du magasin nous donneront les moyens d'en constater les effets. Nous avons à cœur, alors que les dépenses se multiplient par le seul fait de la multiplication des classes, de prendre toutes les mesures propres à en alléger le fardeau.

Les résultats de l'enseignement.

L'ensemble de ces prescriptions, qu'elles touchent à la direction de l'enseignement, au développement de l'éducation, aux méthodes, au matériel, ou à l'administration financière des écoles, a pour sanction le progrès des études.

Aux examens particuliers multipliés pendant le cours de l'année, dans toutes les classes, par les inspecteurs de l'enseignement primaire et par les délégués cantonaux, s'ajoutent, à la fin de l'année, le concours des bourses du collége Chaptal et des écoles Turgot et l'examen du certificat d'études.

Le concours des bourses du collége Chaptal et des écoles Turgot.

Le concours des bourses est l'épreuve de l'élite. Nul n'est admis à y prendre part, s'il ne possède le certificat d'études.

Les élèves des établissements libres sont libéralement admis à concourir avec ceux des établissements publics. Mais ce sont nos élèves qui forment de beaucoup le principal contingent.

Le concours comprend deux séries d'épreuves: les épreuves éliminatoires et les épreuves définitives ; les premières portent sur l'orthographe, le calcul, et l'instruction morale et religieuse ; les secondes, sur l'histoire sainte, l'histoire de France et la géographie, les applications du système métrique, le dessin linéaire, le dessin d'ornement et le chant. Pour être admis aux épreuves définitives, il faut avoir obtenu au moins la moyenne des points attribués aux épreuves éliminatoires.

Des mesures scrupuleuses sont prises pour la correction des épreuves. Les têtes de copies sont enlevées, et les correcteurs ne connaissent ni le nom, ni l'école du candidat. Cet appareil donne au concours une sorte de solennité, en même temps qu'il en garantit l'impartialité absolue.

En général, à vrai dire, les institutions de concours nous paraissent offrir plus de dangers que d'avantages, quand il s'agit d'accorder à des enfants des récompenses exceptionnelles. On court le

risque d'éveiller, chez les élèves, un sentiment de vanité qu'ils sont plus tard tentés de porter dans tous les actes de leur vie et qui les égare. Le péril plus grand encore, c'est que les maîtres, induits à rechercher ces succès brillants, ne compromettent, au profit de quelques-uns, les progrès de tous.

Le concours des bourses pour les écoles supérieures ne présente pas ces inconvénients, par la raison qu'il a pour base et pour condition l'obtention préalable du certificat d'études primaires, à laquelle doivent et peuvent prétendre tous les élèves appartenant au cours supérieur; et son incontestable utilité est de faire sortir du rang, pour ainsi dire, l'élite des enfants capables de suivre avec profit l'enseignement primaire supérieur.

Le nombre des bourses et l'importance des épreuves.

C'est ainsi que l'avait entendu le Comité central, lorsque les bourses ont été créées, conformément aux principes de la loi du 28 juin 1833. Depuis cette époque, l'importance du concours s'est accrue avec le développement et le progrès des écoles. L'essor qu'il a pris, dans ces trois dernières années, est particulièrement marqué.

Le nombre des bourses est de 80; 10 pour Chaptal, 20 pour chacune des écoles Turgot, Colbert et Lavoisier, 10 pour l'école d'Auteuil.

En 1873, 390 candidats s'étaient fait inscrire; 356 seulement ont pris part aux compositions; 153 ont été déclarés admissibles. En 1874, le nombre des inscriptions était de 521; 507 se sont présentés; après les épreuves éliminatoires, 215 ont été appelés aux épreuves définitives, et 185 reconnus admissibles. En même temps que le nombre des candidats, la valeur des examens s'était sensiblement élevée. Plusieurs compositions, notamment en histoire et en géographie, avaient paru à la commission tout à fait satisfaisantes.

Cette année, nous avons eu 574 inscriptions; 6 candidats seulement ont manqué à l'appel. Les épreuves éliminatoires ont fourni une moyenne très-solide. 40 copies seulement, sur 568, ont eu, dans une dictée d'une page, plus de 5 fautes; près de moitié étaient absolument pures ou presque pures de toute tache. Le calcul et l'instruction religieuse témoignaient du même progrès. La Commission, en conséquence, a dû admettre aux épreuves définitives 354 can-

didats. Aux épreuves définitives, quelques défaillances se sont produites dans la composition de dessin linéaire; mais la moyenne des autres compositions est restée bonne; 243 élèves ont été finalement déclarés admissibles : jamais ce nombre n'avait été atteint. Un point notable, c'est que les élèves qui tiennent la tête du concours ont fait preuve, non pas d'une supériorité exclusive en telle ou telle matière à laquelle ils avaient pu particulièrement s'appliquer, mais d'un développement égal dans toutes les facultés : c'est la marque d'un enseignement bien dirigé.

Les examens du certificat d'études.

Si le concours des bourses est l'épreuve de l'élite, l'examen du certificat d'études est l'épreuve de la moyenne.

L'esprit de l'institution.

Il s'agit ici pour l'instituteur d'amener le plus grand nombre possible d'élèves à ce niveau de connaissances générales, qui doit être le patrimoine égal de tous les enfants ayant régulièrement fréquenté l'école. Point de préparation spéciale. C'est par un progrès naturel, sans autre effort que celui d'une application de chaque jour, que les élèves peuvent arriver au certificat, couronnement de leurs études. C'est aussi dès lors par l'enseignement de chaque jour que le maître doit travailler à assurer leur succès.

L'institution a été bien comprise en ce sens, et chaque année les résultats se développent.

Ses développements.

En 1869 (c'est l'année où les examens ont eu lieu pour la première fois), nous avions eu 1,780 candidats, 1,081 garçons et 703 filles.

En 1874, 2,141 garçons et 1,969 filles, — soit en totalité 4,110 candidats — se sont présentés. Sur ce nombre, 2,824, — 1,449 garçons et 1,351 filles — ont subi avec succès les épreuves préparatoires, et 2,493 — 1,232 garçons et 1,261 filles, — les épreuves définitives.

Cette année, 4,639 candidats ont été inscrits, — 2,454 garçons, 2,185 filles; 3,408 — 1,602 garçons, 1,718 filles — ont été déclarés admissibles. Enfin, le certificat a été décerné à 1,570 garçons et à 1,622 filles, soit en totalité à 3,181 élèves.

On trouvera dans les deux tableaux ci-après, nos 29 et 30, le résumé statistique comparatif des deux dernières années scolaires.

TABLEAU N° 29.

TABLEAU (N° 29) présentant le résumé statistique des examens du Certificat d'études.

(Année scolaire 1873-1874.)

ARRONDISSEMENTS.		GARÇONS						FILLES.					
		NOMBRE des élèves inscrits pour l'examen.	ADMISSIBLES.		ADMIS.		RÉSULTAT définitif.	NOMBRE des élèves inscrites pour l'examen.	ADMISSIBLES.		ADMISES.		RÉSULTAT définitif.
			Nombre des élèves ad-missibles.	Proportion p. 100 des admissibl. sur les inscrits.	Nombre des élèves définitivt admis.	Proportion p. 100 des élèves défin. admis sur les admissibles.	Proport. 0/0 des élèves admis sur les élèves inscrits.		Nombre des élèves ad-missibles.	Proportion p. 100 des admissibl. sur les inscrites.	Nombre des élèves définitivt admises.	Proportion p. 100 des élèves défin. admis sur les admissibles.	Proport. 0/0 des élèves admises sur les élèves inscrites.
1er	Louvre.........	123	87	70	82	94	66.66	73	33	45	33	100	45.20
2e	Bourse..........	49	24	49	21	87	42.85	86	52	60	43	82	50.00
3e	Temple.........	78	51	65	45	88	57.69	96	52	54	43	82	44.79
4e	Hôtel-de-Ville...	114	68	59	59	86	51.75	156	89	57	88	98	56.41
5e	Panthéon.......	138	82	59	82	100	59.42	130	88	67	85	96	65.38
6e	Luxembourg....	85	62	73	58	93	68.23	69	40	58	38	95	55.07
7e	Palais-Bourbon..	114	92	80	85	92	74.56	58	52	89	50	96	86.20
8e	Élysée..........	52	38	73	33	87	63.46	52	28	53	26	92	50.00
9e	Opéra...........	54	52	96	52	100	96.29	63	41	65	39	95	61.90
10e	Saint-Laurent..	141	102	72	98	96	69.50	153	105	68	104	99	67.97
11e	Popincourt......	187	116	62	101	87	54.01	170	123	72	106	86	62.35
12e	Reuilly.........	105	72	68	69	96	65.71	122	82	67	78	95	63.93
13e	Gobelins........	107	74	69	65	87	60.74	86	72	83	67	93	77.90
14e	Observatoire....	94	64	68	58	90	61.70	86	76	88	75	98	87.20
15e	Vaugirard.......	117	69	59	61	88	52.13	58	28	48	24	85	41.37
16e	Passy...........	66	40	60	39	97	59.09	65	40	61	40	100	61.53
17e	Batignolles......	98	66	67	58	87	59.18	90	72	80	55	76	61.11
18e	Montmartre.....	194	142	73	128	90	65.97	171	143	83	132	92	77.19
19e	Buttes-Chaumont	82	44	53	42	95	51.22	107	83	77	80	96	74.76
20e	Ménilmontant...	143	104	72	96	92	67.13	78	56	71	55	98	70.51
Totaux et moyen. génér. p. 100		2,141	1,449	67 %	1,332	91 %	57.54 %	1,969	1,355	68 %	1,261	93 %	64.04 %

TABLEAU (N° 30) présentant le résumé statistique des examens du Certificat d'études.

(*Année scolaire* 1874-1875.)

	ARRONDISSEMENTS.	GARÇONS.						FILLES.					
		NOMBRE des élèves inscrits pour l'examen.	ADMISSIBLES.		ADMIS.		RÉSULTAT définitif.	NOMBRE des élèves inscrites pour l'examen.	ADMISSIBLES.		ADMISES.		RÉSULTAT définitif.
			Nombre des élèves ad-missibles.	Proportion p. 100 des admissibl. sur les inscrits.	Nombre des élèves définitivt admis.	Proportion p. 100 des élèves défin. admis sur les admissibles.	Proport. 0/0 des élèves admis sur les élèves inscrits.		Nombre des élèves ad-missibles.	Proportion p. 100 des admissibl. sur les inscrites.	Nombre des élèves définitivt admises.	Proportion p. 100 des élèves défin. admis sur les admissibles.	Proport. 0/0 des élèves admises sur les élèves inscrites.
1er	Louvre.........	140	73	52	69	94	49.28	100	74	74	65	88	65.00
2e	Bourse..........	47	42	89	39	92	83.00	68	47	69	47	100	69.11
3e	Temple.........	88	56	63	54	96	61.36	95	86	90	74	86	77.89
4e	Hôtel-de-Ville..	136	105	77	90	85	66.17	149	106	71	95	89	63.76
5e	Panthéon.......	151	109	72	109	100	72.18	142	106	74	104	98	73.23
6e	Luxembourg....	76	56	73	55	98	72.36	74	68	92	68	100	91.89
7e	Palais-Bourbon.	120	65	54	64	98	53.33	78	65	83	62	95	79.48
8e	Élysée..........	81	69	85	60	87	74.07	65	59	90	56	95	86.15
9e	Opéra...........	50	43	86	43	100	86.00	61	57	93	56	98	90.80
10e	Saint-Laurent..	147	113	77	105	93	71.43	144	130	90	128	98	88.88
11e	Popincourt......	241	171	71	163	95	67.63	207	154	74	146	94	70.53
12e	Reuilly.........	128	76	59	73	96	57.00	157	114	72	104	91	66.24
13e	Gobelins........	141	84	59	84	100	59.57	108	74	68	71	96	65.74
14e	Observatoire....	89	64	71	60	93	67.45	103	81	78	68	84	66.02
15e	Vaugirard......	108	80	74	72	90	66.90	72	52	72	51	98	70.83
16e	Passy...........	86	49	57	48	98	55.81	58	51	88	51	100	88.00
17e	Batignolles.....	142	104	73	95	91	66.66	104	87	83	78	89	75.00
18e	Montmartre.....	234	145	62	126	86	53.84	211	163	77	159	97	75.35
19e	Buttes-Chaumont	100	67	67	65	97	65.00	93	80	86	78	97	83.87
20e	Ménilmontant...	149	111	74	96	86	64.43	96	64	66	61	95	63.54
	Totaux et moyen. génér. p. 100	2,454	1,682	67 0/0	1,570	93 0/0	65.66 0/0	2,185	1,718	79 0/0	1,622	94 0/0	75.61 0/0

Ces deux tableaux contiennent d'utiles éléments de comparaison.

La comparaison numérique des résultats en 1874 et en 1875.

Le nombre des candidats inscrits comprend à la fois les élèves des écoles communales et les élèves des écoles libres.

Les inscriptions.

Le nombre des candidats appartenant aux écoles libres de garçons et de filles a été de 1,232, soit 54 de plus que l'an dernier. 747 ont été admis, soit 6 de plus qu'en 1874.

Le contingent des candidats propres aux écoles publiques est de 3,406. A ce nombre il faut ajouter 926 vétérans restés à l'école en vue du concours pour les livrets de caisse d'épargne, et qui ont subi à nouveau les examens, — soit en définitive 4,332. Si l'on considère que l'effectif total des classes du cours supérieur est de 11,684 enfants, sur lesquels 4,891 sont trop jeunes encore pour prétendre au certificat, on voit que la proportion du nombre des candidats relativement au nombre des élèves ayant l'âge réglementaire (6,793) est de près des 2/3.

D'un autre côté, si l'on compare le nombre des candidats, — appartenant tant aux écoles communales qu'aux écoles libres, — admissibles et admis après les épreuves écrites en 1875 et en 1875, on voit qu'il s'est élevé, pour les admissibles, de 67 °/₀ à 73 °/₀, différence en plus, 5,5 °/₀ ; et pour les admis de 92 °/₀ à 93.55 °/₀, différence en plus de 1.5 °/₀.

Les admissibilités et les admissions.

On peut enfin comparer le nombre des candidats admis, relativement au nombre des inscrits : de ce chef, la proportion °/₀ s'est élevée de 60,79 à 70,63 : différence en plus, 9.94.

Ces différences portent à la fois sur les écoles de garçons et sur les écoles de filles, mais plus particulièrement sur les écoles de filles. La proportion des garçons admissibles est restée la même, tandis que celle des filles s'est accrue de 11 °/₀. En revanche, l'augmentation des garçons admis définitivement a été de 2 °/₀, tandis que pour les filles, elle n'a été que de 1 °/₀. Au total, l'augmentation du nombre des admissions, relativement au nombre des inscriptions, est pour les garçons de 8. 12 °/₀, pour les filles de 11.57 °/₀.

Ce qu'il convient de remarquer, c'est que dans plusieurs arrondissements, le 2e, le 5e, le 6e, le 9e, le 13e, le 16e, tous les candidats admissibles ici pour les garçons, là pour les filles, ont été définitivement admis. Dans plusieurs autres, le 3e, le 7e, le 8e, le 11e, le 12e, le 18e, le 19e, le 20e, soit pour les garçons, soit pour les filles, la proportion des candidats admis, relativement aux admissibles, est au moins de 95 %.

La comparaison de la valeur des épreuves en 1874 et en 1875.

Mais l'intérêt de ces examens n'est pas seulement dans le nombre des candidats inscrits, admissibles ou admis. Il est surtout dans la valeur des notes qu'ils ont obtenues pour chacune des épreuves. On peut se rendre compte des résultats, sous ce rapport, pour les écoles de garçons et de filles de chaque arrondissement, à l'aide des tableaux comparatifs suivants (nos 31 et 32, 33 et 34).

TABLEAU No 31.

TABLEAU* (N° 31) *présentant, arrondissement par arrondissement, la moyenne des notes obtenues dans chacune des épreuves du Certificat d'études primaires, par les élèves des écoles publiques et libres de garçons.

(Année scolaire 1873–1874.)

ARRONDISSEMENTS.	ÉPREUVES ÉCRITES.							ÉPREUVES ORALES.						
	NOMBRE des élèves inscrits pour l'examen.	NOMBRE des élèves admissibles	MOYENNE DES NOTES OBTENUES DANS CHAQUE ÉPREUVE.					NOMBRE des élèves admis.	MOYENNE DES NOTES OBTENUES DANS CHAQUE ÉPREUVE.					
			Orthographe.	Écriture.	Calcul.	Rédaction	Moyenne définitive.		Lecture.	Instruct. morale et religieuse.	Grammaire.	Calcul.	Histoire et géographie.	Moyenne définitive.
1er	123	87	7.02	6.89	6.39	4.98	6.32	82	6.03	6.98	5.52	5.92	5.92	6.07
2e	49	24	7.29	4.83	6.33	4.63	5.75	21	5.57	6. »	4.71	5.71	5.57	5.51
3e	78	51	6.23	6.92	6.39	5.52	6.21	45	5.15	5.62	5.04	5.82	5.51	5.42
4e	114	68	6.07	5.07	7.42	4.58	5.78	59	5.28	6.35	5.32	3.39	5.69	5.24
5e	138	82	6.13	6.46	4.75	5.55	5.82	82	5.48	7.45	5.57	5.78	5.12	5.88
6e	85	62	6.37	6.56	4.79	4.56	5.57	58	6.08	5.94	5.46	5.39	5.60	5.69
7e	114	92	7.92	5.19	6.00	4.35	5.86	85	5.90	7.77	5.80	4.78	5.28	5.90
8e	52	38	6.63	6.00	7.40	4.65	6.17	33	5.42	5.93	4.36	5.36	6.24	5.46
9e	54	52	7.36	6.09	8.13	5.46	6.76	52	5.48	6.07	5.34	5.38	5.44	5.54
10e	141	102	4.72	5.70	6.27	6.02	5.67	98	5.68	6.35	5.40	5.60	5.20	5.64
11e	187	116	7.64	5.29	5.92	3.57	5.60	101	5.60	6.58	5.35	5.05	4.88	5.47
12e	105	72	6.90	5.36	9.54	2.55	6.08	69	5.20	5.57	5.24	5.76	5.65	5.48
13e	107	74	7.20	5.97	5.06	3.72	5.48	65	5.70	6.40	5.47	5.70	5.33	5.72
14e	94	64	7.23	6.12	5.12	5.10	5.89	58	5.79	6.60	6.03	6.20	6.55	6.23
15e	117	69	7.21	6.00	5.36	4.80	5.84	61	5.40	6.82	5.83	6.34	5.13	5.90
16e	66	40	6.77	5.09	5.40	4.25	5.37	39	6.35	7.15	6.33	5.30	5.69	6.16
17e	98	66	7.20	5.56	5.73	5.18	5.91	58	5.18	5.55	5.48	6.29	5.05	5.51
18e	194	142	6.61	6.54	5.91	5.26	6.33	128	5.75	6.46	5.32	5.66	5.71	5.78
19e	82	44	6.34	6.66	5.72	4.77	5.87	42	5.92	6.61	5.88	6.11	5.00	5.90
20e	143	104	6.73	5.92	5.66	5.49	5.95	96	5.42	6.30	5.43	5.60	5.18	5.58
Totaux et moyennes générales.	2,141	1,449	6.77	5.91	6.16	4.74	5.90	1,332	5.61	6.42	5.44	5.55	5.48	5.70

TABLEAU (N° 32) *présentant, arrondissement par arrondissement, la moyenne des notes obtenues dans chacune des épreuves du Certificat d'études primaires, par les élèves des écoles publiques et libres de filles.*
(*Année scolaire* 1873-1874.)

ARRONDISSEMENTS.	ÉPREUVES ÉCRITES.								ÉPREUVES ORALES.						
	NOMBRE des élèves inscrites pour l'examen.	NOMBRE des élèves admissibles	MOYENNE DES NOTES OBTENUES DANS CHAQUE ÉPREUVE.						NOMBRE des élèves admises.	MOYENNE DES NOTES OBTENUES DANS CHAQUE ÉPREUVE.					
			Ortho-graphe.	Écriture	Calcul.	Rédac-tion.	Couture	Moyenne définitive		Lecture.	Instruct. morale et religieuse.	Gram-maire.	Calcul.	Histoire et géogra-phie.	Moyenne définitive.
1er	73	33	4.75	5.63	4.15	5.18	7.33	5.40	33	5.63	5.54	6.11	5.48	5.93	5.73
2e	86	52	5.69	5.17	6.40	5.26	7.84	6.07	43	5.39	6.25	5.34	6.27	5.20	5.69
3e	96	52	5.42	6.07	6.42	5.61	6.24	5.95	43	5.36	6.20	5.23	5.46	4.20	5.29
4e	156	89	4.38	5.90	6.50	7.06	6.16	6.00	88	7.18	6.70	6.78	3.54	6.33	6.10
5e	130	88	4.52	6.10	5.87	4.80	5.40	5.33	85	6.25	7.22	5.94	6.38	6.60	6.47
6e	69	40	5.38	5.84	4.02	3.78	5.38	5.92	38	7.50	5.71	7.23	4.81	6.57	6.36
7e	58	52	6.88	6.03	6.07	5.15	7.30	6.28	50	6.56	6.70	5.86	5.32	5.66	6.02
8e	52	28	4.28	6.28	7.89	5.10	5.46	5.80	26	6.11	6.21	4.72	4.34	5.88	5.45
9e	63	41	4.31	5.43	7.43	5.09	6.75	5.80	39	6.15	5.53	5.87	5.30	5.46	5.66
10e	153	105	5.37	6.49	6.64	6.70	6.91	6.42	104	6.29	7.62	6.38	5.92	5.35	6.31
11e	170	123	7.32	5.14	5.00	5.18	6.94	5.91	106	5.91	7.06	5.84	4.76	5.83	5.88
12e	122	82	5.43	4.93	8.41	4.70	5.71	5.83	78	6.53	6.84	6.08	5.71	5.98	6.18
13e	86	72	6.31	5.97	5.40	5.54	6.00	5.84	67	7.12	7.17	6.79	6.26	6.55	6.77
14e	86	76	7.00	6.31	5.38	5.08	7.02	6.15	75	6.57	7.64	6.46	5.84	6.38	6.57
15e	58	28	6.25	6.62	4.27	5.43	6.42	5.79	24	5.79	6.66	6.54	4.50	4.29	5.55
16e	65	40	6.56	5.12	3.84	3.64	6.00	5.03	40	6.40	6.62	6.55	5.12	6.22	6.18
17e	90	72	7.19	4.80	4.47	5.66	5.43	5.51	55	5.43	6.07	5.05	4.25	4.22	5.00
18e	171	143	6.36	6.53	5.36	6.21	6.47	6.18	132	6.67	6.28	6.19	4.91	6.17	6.04
19e	107	83	7.49	7.36	5.63	4.56	6.01	6.25	80	6.12	6.88	5.86	6.28	5.85	6.18
20e	78	56	6.81	5.12	6.51	5.08	5.00	5.70	55	5.94	5.83	5.58	5.58	5.25	5.63
Totaux et moyennes générales.	1969	1355	5.88	5.84	5.78	5.24	6.28	5.85	1261	6.24	6.53	6.02	5.30	5.69	5.95

TABLEAU (N° 33) *présentant, arrondissement par arrondissement, la moyenne des notes obtenues dans chacune des épreuves du Certificat d'études primaires, par les élèves des écoles publiques et libres de garçons.*
(*Année scolaire* 1874-1875.)

ARRONDISSEMENTS.	ÉPREUVES ÉCRITES.							ÉPREUVES ORALES.						
	NOMBRE des élèves inscrits pour l'examen.	Admis aux épreuves orales.	MOYENNE DES NOTES OBTENUES DANS CHAQUE ÉPREUVE.					NOMBRE des élèves admis.	MOYENNE DES NOTES OBTENUES DANS CHAQUE ÉPREUVE.					
			Orthogr.	Écriture.	Calcul.	Rédact.	Moyenne définitive.		Lecture.	Instruct. morale et religieuse	Gramm.	Calcul.	Histoire et géograph.	Moyenne définitive
1er	140	73	7.78	4.94	4.83	4.83	5.59	69	5.39	6.05	5.31	5.91	6.15	5.76
2e	47	42	8.21	5.69	6.26	4.35	6.12	39	6.05	6.41	5.79	5.82	5.46	5.90
3e	88	56	8.19	5.74	4.48	4.37	5.69	54	5.33	5.77	5.40	6.00	5.05	5.51
4e	136	105	6.95	6.66	5.40	4.54	5.88	90	5.65	6.11	5.66	3.66	6.01	5.41
5e	151	109	7.88	3.69	4.31	6.62	5.62	109	5.98	7.28	5.52	6.44	5.28	6.10
6e	76	56	7.14	6.39	5.60	5.33	6.11	55	6.41	6.56	5.94	5.76	6.47	6.22
7e	120	65	8.12	5.23	5.33	4.06	5.68	64	5.85	7.45	5.48	5.25	6.05	6.01
8e	81	69	7.39	5.73	5.18	4.97	5.81	60	5.60	5.56	4.80	5.21	5.31	5.29
9e	50	43	7.97	6.23	4.44	6.79	6.35	43	5.34	6.46	6.06	5.04	5.39	5.65
10e	147	113	7.52	6.96	5.16	5.27	6.22	105	6.00	6.57	5.93	4.95	4.30	5.55
11e	241	171	7.35	6.04	6.87	4.81	6.26	163	6.00	7.11	5.09	5.42	5.08	5.74
12e	128	76	6.72	5.76	5.76	4.97	5.80	73	6.13	7.05	5.37	5.96	6.22	6.14
13e	141	84	6.70	5.54	7.20	4.53	5.99	84	5.89	6.37	4.69	6.20	6.15	5.86
14e	89	64	7.40	5.00	4.98	3.70	5.27	60	4.76	5.43	4.58	5.16	4.90	4.96
15e	108	80	7.41	6.31	6.15	5.51	6.34	72	5.20	6.80	4.55	5.34	4.77	5.33
16e	86	49	7.20	5.75	5.98	4.46	5.84	48	6.24	6.55	6.20	5.41	5.56	5.99
17e	142	104	7.72	5.40	6.22	3.65	5.74	95	5.27	6.46	4.91	5.82	5.30	5.55
18e	234	145	6.85	6.93	7.44	4.13	6.33	126	6.75	6.29	6.33	6.20	5.70	6.25
19e	100	67	7.43	5.67	5.90	4.83	5.95	65	6.36	6.01	5.61	6.47	6.49	6.18
20e	149	111	7.46	5.60	7.22	3.81	6.02	96	5.39	6.40	5.32	5.40	4.97	5.58
Totaux et moyennes générales.	2454	1682	7.46	5.76	5.73	4.77	5.93	1570	5.79	6.43	5.43	5.57	5.53	5.75

TABLEAU (N° 34) *présentant, arrondissement par arrondissement, la moyenne des notes obtenues dans chacune des épreuves du Certificat d'études primaires, par les élèves des écoles publiques et libres de filles.*
(*Année scolaire* 1874-1875.)

ARRONDISSEMENTS.	ÉPREUVES ÉCRITES.								ÉPREUVES ORALES.						
	NOMBRE des élèves inscrites pour l'examen.	admises aux épreuves orales.	MOYENNE DES NOTES OBTENUES DANS CHAQUE ÉPREUVE.						NOMBRE des élèves admises.	MOYENNE DES NOTES OBTENUES DANS CHAQUE ÉPREUVE.					
			Orthogr.	Écriture	Calcul.	Rédact.	Couture	Moyenne définitive		Lecture.	Instruct. morale et religieuse.	Gramm.	Calcul.	Histoire et géograp.	Moyenne définitive.
1er	100	74	9.06	4.98	2.94	4.33	7.10	5.68	65	5.44	6.21	5.12	5.29	5.77	5.56
2e	68	47	9.72	6.25	4.02	4.74	4.34	5.81	47	5.53	6.70	5.19	6.02	5.48	5.78
3e	95	86	8.06	5.06	4.55	4.48	6.79	5.78	74	4.67	5.72	5.25	5 89	4.06	5.11
4e	149	106	7.74	6.45	6.62	4.51	5.66	6.19	95	5.75	6.82	5.82	3.48	5.64	5.50
5e	142	106	8.01	5.77	5.17	4.57	6.50	6.00	104	5.68	7.55	5.89	6.77	5.16	6.21
6e	74	68	7.56	8.58	4.66	6.47	5.36	6.52	68	7.01	6.97	6.51	5.42	6.52	6.48
7e	78	65	8.00	6.10	4.80	4.96	6.15	5.60	62	5.30	6.45	6.17	5.20	6.38	5.90
8e	65	59	8.76	5.96	6.28	5.20	5.54	6.34	56	5.81	6.40	5.39	4.25	4.50	5.27
9e	61	57	9.22	6.15	5.31	5.66	5.40	6.34	56	5.98	6.72	5.98	5.86	5.54	6.01
10e	144	130	7.96	6.32	5.71	4.41	6.97	6.27	128	6.64	7.04	6.67	5.74	4.71	6.16
11e	207	154	7.97	5.98	5.91	3.77	5.96	5.91	146	5.80	7.65	5.80	4.30	5.03	5.71
12e	157	114	8.84	5.43	4.38	2.87	5.83	5.47	104	5.72	6.75	6.59	5.82	6.10	6.19
13e	108	74	7.18	6.50	5.79	4.95	5.55	5 99	71	6.77	6.22	6.14	6.59	6.24	5.19
14e	103	81	8.22	6.24	5.50	3.85	6.42	5.84	68	5.16	5.85	4.99	4.70	5.07	5.15
15e	72	52	6.36	6.17	5.65	5.15	7.69	5.20	51	6.05	7.13	6.60	5.76	4.70	6.04
16e	58	51	8.35	6.62	4.74	5.98	5.11	6.16	51	7.03	7.35	6.92	4.98	6.90	6.63
17e	104	87	7.81	6.18	5.56	4.79	4.80	5.82	78	5.15	6.23	5.52	4.26	5.00	5.23
18e	211	163	7.09	7.07	5.72	5.90	6.40	6.43	159	6.89	7.29	6.54	6.18	5.71	6.52
19e	93	80	8.46	6.58	5.42	5.98	4.70	6.22	78	6.39	7.00	5.64	6.00	5.52	6 11
20e	96	64	8.43	5.34	5.90	4.22	4.72	5.75	61	5.47	6.29	5.08	5.45	4.67	5.39
Totaux et moyennes générales.	2,185	1,718	8.13	6.13	5.17	4.83	5.60	5.97	1,622	5.91	6.71	5.89	5.39	5.43	5.74

On voit qu'en 1874, sauf en ce qui concerne la rédaction pour les garçons, aucune moyenne générale n'était au-dessous de 5. En 1875, la moyenne générale des notes obtenues par les garçons pour cette épreuve s'est élevée de 4,74 à 4,77; celle des notes obtenues par les filles dans la même épreuve s'est, au contraire, abaissée de 5,24 à 4,83.

Si l'on entre dans le détail comparatif des moyennes de chaque arrondissement, on trouve qu'en orthographe, l'an dernier, bien que la résultante générale fût 6,77 pour les garçons et 5,88 pour les filles, dans six arrondissements, un pour les garçons, le 10e, cinq pour les filles, le 1er, le 4e, le 5e, le 8e et le 9e, la moyenne était descendue au-dessous de 5. Cette année, aucune moyenne n'est inférieure à 6 ; quelques-unes dépassent 9.

L'écriture avait laissé à désirer, l'an dernier, dans les écoles du 2e arrondissement pour les garçons, du 12e et du 17e pour les filles. La même insuffisance s'est produite, cette année, dans le 1er pour les garçons et pour les filles, et dans le 5e pour les garçons.

Les écoles de garçons du 5e et du 6e, les écoles de filles du 1er, du 6e, du 15e, du 16e et du 17e avaient été faibles en calcul, en 1874. La moyenne générale s'est soutenue en 1875; mais certains arrondissements ont été moins heureux que d'autres : le 1er, le 3e, le 5e, le 9e le 14e, pour les garçons; le 1er, le 2e, le 3e, le 6e, le 7e, le 12e, le 16e, pour les filles. Quelques-uns de ces arrondissements, le 1er, le 5e, le 6e, le 16e accusaient déjà une infériorité sous ce rapport, l'an dernier : il y a là un avertissement pour les maîtres.

En lecture, le progrès est général, sauf dans le 3e pour les garçons et dans le 14e pour les filles.

L'instruction morale et religieuse a donné partout des résultats satisfaisants.

La grammaire a fléchi un peu dans les écoles du 8e arrondissement : même observation que l'année dernière. Il y a eu aussi quelque défaillance, chez les garçons, dans le 13e, le 15e et le 17e; pour les garçons et les filles, dans le 14e. Les écoles de garçons du 2e qui n'avaient pas la moyenne de 5 en 1874, se sont relevées.

Les moyennes de calcul sont toujours un peu basses dans le 4e, où le jury d'examen est particulièrement exigeant pour cette faculté, et dans le 10e ; les écoles de filles, dans le 16e et le 17e, n'ont pas tout à fait atteint non plus la moyenne.

En histoire et en géographie, c'est dans le 10e et le 20e pour les garçons et pour les filles, dans le 14e pour les garçons, et dans le 3e et dans le 8e pour les filles, que la moyenne n'a pas été obtenue. L'an dernier, nous avions eu à signaler dans la même faculté le 11e, pour les garçons, le 3e, le 15e et le 17e, pour les filles.

Enfin la couture a besoin d'être relevée dans les 2e, 17e, 19e et 20e arrondissements.

Est-il besoin de le dire? nous n'attachons à la comparaison de ces résultats qu'une valeur de renseignement. Il faut, dans tout examen, surtout quand il s'agit d'enfants aussi jeunes, faire la part des dispositions du moment. Il faut aussi tenir compte de l'inévitable inégalité des appréciations de la part d'un jury aussi nombreux et aussi divers que celui que fournissent les délégués cantonaux des vingt arrondissements. L'action régulatrice de l'inspecteur qui siége dans chaque bureau ne peut, quelque effort qu'il fasse, arriver à produire une irréprochable uniformité de jugement; il a lui-même sa règle, plus ou moins indulgente ou sévère, suivant ses habitudes et son tempérament. La surveillance générale de l'administration rectifie, sans doute, les points de vue divergents; mais ce qu'elle obtient surtout par sa vigilance, c'est d'être directement éclairée, et par suite de tenir compte de ce qu'il est impossible d'empêcher.

Ces renseignements comparatifs ne s'adressent d'ailleurs qu'aux maîtres, qu'ils peuvent, dans une certaine mesure, éclairer sur les desiderata de leurs efforts. Ce serait, de la part des jurys, aller absolument contre notre sentiment et notre but, que d'en prendre texte pour faire entrer les examens, par un sentiment d'émulation mal entendue, dans les voies de l'indulgence.

Le classement des arrondissements.

Sous cette réserve, si l'on cherchait à classer les arrondissements d'après la moyenne générale des examens en 1874 et en 1875, en considérant d'abord séparément les garçons et les filles, puis les garçons et les filles réunis, on arriverait au résultat consigné dans le tableau ci-après (n° 35).

Ce que nous nous bornerons à y relever, c'est que les arrondissements de la périphérie sont entremêlés avec ceux du centre et que notamment dans les 10e, 18e, 16e, 19e, 11e et 12e arrondissements le progrès semble s'accuser honorablement.

TABLEAU (**N° 35**) *présentant le classement comparatif des arrondissements, en 1874 et en 1875, d'après les moyennes générales obtenues aux examens du certificat d'études : 1° dans les écoles de garçons; 2° dans les écoles de filles; 3° dans les écoles de garçons et de filles réunies.*

ANNÉE SCOLAIRE 1873-1874.						ANNÉE SCOLAIRE 1874-1875.					
GARÇONS.		FILLES.		GARÇONS ET FILLES réunis.		GARÇONS.		FILLES.		GARÇONS ET FILLES réunis.	
Arrondissements.	Moy ennes.	Arrondissements.	Moyennes.	Arrondissements.	Moyennes.	Arrondissements.	Moyennes.	Arrondissements.	Moyennes.	Arrondissements.	Moyennes.
14e	6.23	13e	6.77	14e	6.40	18e	6.29	6e	6.50	10e	6.55
16e	6.16	14e	6.57	13e	6.24	6e	6.17	18e	6.48	18e	6.39
1er	6.07	5e	6.47	5e	6.18	19e	6.07	16e	6.39	6e	6.34
7e	5.90	6e	6.36	16e	6.17	2e	6.01	10e	6.22	16e	6.16
15e	5.90	10e	6.31	19e	6.04	9e	6. »	9e	6.18	19e	6.12
19e	5.90	12e	6.18	6e	6.02	11e	6. »	19e	6.17	9e	6.09
5e	5.88	16e	6.18	10e	5.97	12e	5.97	5e	6.10	5e	5.98
18e	5.78	19e	6.18	7e	5.96	13e	5.93	4e	5.85	11e	5.91
13e	5.72	4e	6.10	18e	5.91	16e	5.92	12e	5.83	2e	5.90
6e	5.69	18e	6.04	1er	5.90	10e	5.89	8e	5.81	12e	5.90
10e	5.64	7e	6.02	12e	5.83	5e	5.86	11e	5.81	7e	5.80
20e	5.58	11e	5.88	15e	5.72	7e	5.85	2e	5.79	13e	5.76
9e	5.54	1er	5.73	4e	5.67	15e	5.84	7e	5.75	4e	5.75
2e	5.51	2e	5.69	11e	5.67	20e	5.80	1er	5.62	15e	5.73
17e	5.51	9e	5.66	2e	5.60	1er	5.68	15e	5.62	20e	5.69
12e	5.48	20e	5.63	9e	5.60	4e	5.65	13e	5.59	8e	5.68
11e	5.47	15e	5.55	20e	5.60	17e	5.65	20e	5.57	1er	5.65
8e	5.46	8e	5.45	8e	5.45	3e	5.60	17e	5.53	17e	5.59
3e	5.42	3e	5.29	3e	5.35	8e	5.55	14e	5.49	3e	5.53
4e	5.24	17e	5.00	17e	5.25	14e	5.12	3e	5.45	14e	5.35

Le classement des épreuves.

Il y a également quelque intérêt et il ne peut y avoir que profit pour tout le monde à examiner comment se classent les différentes épreuves dans l'ordre de leur valeur respective.

En 1874, pour les filles, elles se classaient ainsi :

Instruction morale et religieuse	6.53
Couture	6.28
Lecture	6.24
Grammaire. (*Épreuves orales.*)	6.02
Grammaire. (*Épreuves écrites.*)	5.88
Écriture	5.84
Calcul. (*Épreuves écrites.*)	5.78
Histoire et Géographie	5.69
Calcul. (*Épreuves orales.*)	5.30
Rédaction	5.24

Et pour les garçons :

Grammaire. (*Épreuves écrites.*)	6.77
Instruction morale et religieuse	6.42
Calcul. (*Épreuves écrites.*)	6.16
Écriture	5.91
Lecture	5.61
Calcul. (*Épreuves orales.*)	5.55
Histoire et Géographie	5.48
Grammaire. (*Épreuves orales.*)	5.44
Rédaction	4.74

En 1875, les résultats ont été les suivants.

Pour les filles :

Grammaire. (*Épreuves écrites.*)	8.13
Instruction morale et religieuse	6.71
Écriture	6.13
Lecture	5.91
Grammaire. (*Épreuves orales.*)	5.89
Couture	5.60
Histoire et Géographie	5.43
Calcul. (*Épreuves orales.*)	5.39
Calcul. (*Épreuves écrites.*)	5.17
Rédaction	4.83

Pour les garçons :

Grammaire. (*Épreuves écrites.*)	7.46
Instruction morale et religieuse	6.43
Lecture	5.79
Écriture	5.76
Calcul. (*Épreuves écrites.*)	5.73
Calcul. (*Épreuves orales.*)	5.57
Histoire et Géographie	5.53
Grammaire. (*Épreuves orales.*)	5.43
Rédaction	4.77

Les examens des candidats aux livrets de Caisse d'épargne.

Indépendamment du progrès qui, par le seul fait de l'impulsion donnée, s'accélère chaque année, ce qui a contribué, en 1875, à élever le niveau général, c'est la valeur des épreuves fournies par les élèves déjà pourvus du certificat d'études et restés à l'école dans l'espérance d'obtenir le livret de Caisse d'épargne.

On se le rappelle, les bourses d'apprentissage étant tombées dans un discrédit complet par suite de la mauvaise application qui en était faite, et le nombre des candidats diminuant chaque année au point de ne plus répondre au nombre des bourses, le Conseil municipal a appliqué le crédit à l'institution des livrets de Caisse d'épargne.

Aux termes de l'arrêté en date du 26 juin 1872, il est attribué à chaque école un livret de 150 francs, plus un nombre de livrets de 100 francs égal à chaque centaine d'élèves présents en moyenne. Ces livrets sont mis au concours entre les élèves du cours supérieur pourvus du certificat d'études. L'élève qui a déjà obtenu un livret de 100 francs peut concourir, l'année suivante, pour le livret de 150 francs.

L'an dernier, le nombre des concurrents était de 880; 419 garçons, 461 filles. Cette année, il a été de 926 : 536 garçons, 390 filles. C'est une forme d'encouragement très-goûtée des parents. L'avantage, apprécié comme il doit l'être, ne consiste pas seulement dans le placement sur la tête de l'élève d'une somme plus ou moins considérable, qu'augmentera l'intérêt annuel accumulé jusqu'à sa

majorité, époque à laquelle, après avis de la délégation cantonale, le livret lui est remis ; aux yeux de quelques chefs de famille préoccupés d'un sentiment plus élevé, il est aussi, il est surtout dans le surplus du temps que nous gagnons pour affermir l'instruction et l'éducation de l'enfant.

Un arrêté de 1874, complétant celui de 1872, fait entrer en ligne de compte, dans la supputation de la valeur des épreuves, les points donnés par le maître au candidat pour la conduite, l'assiduité, l'application de toute l'année. Nous sommes assurés ainsi que nos vétérans se maintiennent dans la voie des bons exemples. Quant à leur instruction, en 1875, particulièrement, nous avons pu constater, par le niveau de leurs compositions, très-supérieures en général à celles de leurs camarades plus jeunes, combien cette année complémentaire de travail avait fortifié leurs connaissances, mûri leur esprit, développé leur jugement.

On en peut juger par les deux tableaux suivants (n°s 36 et 37), lesquels présentent, pour les 20 arrondissements, la moyenne des notes obtenues dans chacune des épreuves du concours en 1874 et en 1875.

Tableaux n°s 36 et 37.

TABLEAU (N° **36**) *présentant, par arrondissement, les notes obtenues dans chacune des épreuves du Concours pour l'obtention des livrets de Caisse d'épargne, par les élèves des écoles de garçons déjà pourvus du certificat d'études (année scolaire* 1874-1875).

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE des ÉLÈVES inscrits.	ÉPREUVES ÉCRITES: NOMBRE des élèves admissibles.	ÉPREUVES ÉCRITES: MOYENNES DES NOTES OBTENUES DANS CHAQUE ÉPREUVE. Orthographe.	Écriture.	Calcul.	Rédaction	Moyenne définitive.	ÉPREUVES ORALES: NOMBRE des élèves admis.	ÉPREUVES ORALES: MOYENNE DES NOTES OBTENUES DANS CHAQUE ÉPREUVE. Lecture.	Instruction religieuse.	Grammaire.	Calcul.	Histoire et géographie.	Moyenne définitive.
1er	20	17	7.41	5.94	5.58	4.11	5.76	16	5.43	6.43	5.43	6.43	6.06	5.95
2e	11	11	8.81	7.90	7.18	4.54	7.10	11	7.45	7.27	7.27	6.00	7.27	7.05
3e	21	20	8.25	5.60	5.25	3.95	5.76	20	5.40	5.75	5.45	6.10	5.55	5.65
4e	37	37	8.94	7.49	5.81	5.49	6.93	37	5.81	6.95	5.75	4.21	6.74	5.89
5e	55	52	8.55	5.40	5.00	4.71	5.91	51	6.64	7.92	6.29	7.29	5.62	6.75
6e	27	24	8.16	6.45	5.87	4.75	5.04	23	6.46	7.54	6.24	5.75	6.50	6.49
7e	17	17	8.53	5.88	7.41	5.47	6.82	16	6.00	8.12	6.05	6.05	6.05	6.45
8e	12	12	8.00	5.66	6.66	5.33	5.13	12	6.00	5.83	5.25	5.33	6.33	5.77
9e	16	16	8.68	7.36	8.67	6.10	6.17	16	5.43	7.81	6.50	7.00	7.50	5.44
10e	34	34	8.14	7.35	6.58	6.32	7.09	34	6.89	7.64	6.44	5.76	5.76	6.49
11e	50	50	9.80	6.66	8.00	5.10	6.89	50	6.24	7.40	5.58	6.26	5.90	6.27
12e	23	22	7.18	6.31	6.95	5.85	6.57	22	6.22	6.99	7.40	6.13	8.00	6.94
13e	31	30	8.23	6.20	7.50	5.00	6.73	30	6.30	7.20	6.33	7.00	6.16	6.59
14e	18	16	8.56	5.68	8.25	4.62	6.82	16	4.75	6.00	4.81	5.62	6.12	5.46
15e	27	27	8.44	6.29	6.77	6.25	6.93	27	5.55	8.00	5.25	6.25	5.18	5.24
16e	13	13	7.92	6.76	6.53	5.54	6.66	13	7.00	7.02	6 76	6.92	6.69	6.87
17e	29	29	9.41	6.96	7.44	4.40	7.05	27	6.07	8.14	6.50	7.70	7.14	7.11
18e	51	50	7.50	6.56	7.91	4.90	6.66	50	7.14	7.72	6.86	7.22	7.10	7.21
19e	15	15	7.73	6.46	8.13	5.66	6.99	14	6.35	7.71	4.85	6.21	6.64	6.35
20e	29	29	9.51	6.31	8.93	4.72	7.36	27	6.37	6.55	5.51	6.74	5.81	6.19
Totaux et moyennes générales.	536	521	8.37	6.45	7.02	5.14	6.74	512	6.17	7.19	6.02	6.29	6.40	6.41

TABLEAU (N° 37) *présentant, par arrondissement, les notes obtenues dans chacune des épreuves du concours pour l'obtention des livrets de caisses d'épargne, par les élèves des écoles de filles déjà pourvues du certificat d'études* (*année scolaire* 1874-1875).

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE des élèves inscrites.	ÉPREUVES ÉCRITES. NOMBRE des élèves admissibles.	MOYENNE DES NOTES OBTENUES DANS CHAQUE ÉPREUVE. Orthographe.	Écriture.	Calcul.	Rédaction.	Couture.	Moyenne définitive	ÉPREUVES ORALES. NOMBRE des élèves admises.	MOYENNE DES NOTES OBTENUES DANS CHAQUE ÉPREUVE. Lecture.	Instruct. religieus°	Grammaire.	Calcul.	Histoire et géographie.	Moyenne définitive
1er	5	5	9.40	5.40	4.00	4.80	7.40	6.20	4	5.00	7.00	5.00	6.50	6.00	5.90
2e	10	10	9.70	6.80	4.50	4.60	4.70	6.06	10	5.30	7.10	5.70	6.60	5.10	5.96
3e	10	10	9.40	6.40	5.50	5.30	6.90	6.70	9	5.00	5.00	5.44	6.55	4.22	5.20
4e	44	43	9.23	7.23	8.16	5.69	6.78	7.81	43	6.34	7.51	6.58	4.41	6.11	6.19
5e	22	22	8.77	6.28	6.50	5.50	6.86	6.74	22	6.36	7.90	6.13	8.00	5.40	6.75
6e	12	12	9.66	9.00	5.41	6.16	7.00	7.45	12	6.33	7.33	6.83	6.25	6.16	6.58
7e	1	13	9.53	7.07	6.60	7.00	6.30	7.30	13	5.77	7.23	5.77	5.78	6.76	6.25
8e	11	11	9.45	6.63	8.45	5.81	5.81	7.23	11	6.27	6.45	6.18	5.09	5.09	5.81
9e	8	8	10.»	6.50	7.00	6.50	5.75	7.15	8	5.62	7.00	6.12	7.12	6.37	6.44
10e	32	32	8.84	6.53	6.28	5.12	7.56	6.86	32	7.36	7.21	7.15	6.43	7.56	7.14
11e	37	37	8.67	6.10	7.37	4.48	6.70	6.66	36	6.38	8.11	6.52	4.66	6.25	6.38
12e	20	20	9.15	5.95	4.85	3.10	5.70	5.75	20	5.75	7.25	6.50	6.70	6.95	6.53
13e	35	35	8.20	7.31	8.17	5.95	5.88	7.10	34	6.41	7.52	7.20	7.20	7.38	7.14
14e	23	22	9.72	5.90	8.09	4.31	7.54	6.91	22	5.27	6.36	5.59	6.31	5.86	5.87
15e	6	6	7.66	6.16	6.00	6.66	7.50	6.75	6	5.83	8.50	7.33	6.66	5.66	6.79
16e	8	8	8.50	7.25	5.50	6.12	7.36	6.94	8	7.25	7.62	7.62	7.00	7.50	7.39
17e	16	16	9.31	7.56	6.75	5.43	4.12	6.63	16	5.43	7.37	6.18	5.56	6.93	6.29
18e	35	35	8.71	7.62	6.88	6.60	6.80	7.32	35	7.78	7.62	7.00	5.91	6.71	6.88
19e	23	23	9.43	7.56	7.55	7.66	5.43	7.52	23	6.35	7.17	6.04	6.91	6.90	6.67
20e	20	19	8.90	6.05	5.31	4.05	5.21	5.90	19	5.68	6.26	5.21	5.42	5.52	5.61
Totaux et moyennes générales.	390	387	9.11	6.76	6.44	5.54	6.36	6.84	383	6.07	7.17	6.30	6.24	6.22	6.20

On voit que la moyenne dans chaque épreuve est sensiblement plus élevée que celle des examens du certificat d'études. 18 candidats seulement ont faibli. La moyenne générale, tant pour les garçons que pour les filles, dépasse 6 et atteint presque 7. Même dans l'épreuve de la rédaction, le chiffre n'est pas au-dessous de 5. En calcul, pour les garçons, il s'élève au-dessus de 7, en orthographe, au-dessus de 8. Pour les filles, les moyennes dépassent toutes 6 et le chiffre de quelques-unes est 7 ; en orthographe, il dépasse 9.

La comparaison des résultats en 1874 et en 1875.

La principale supériorité des pays où l'instruction primaire est florissante, c'est que, au sortir de l'école primaire proprement dite, et sous les différentes dénominations d'école d'application, d'école de répétition, etc., les enfants sont maintenus sous le régime scolaire, un certain nombre d'heures par semaine, jusqu'à 16 ans et au delà. Il ne nous semble pas impossible d'arriver progressivement, non pas au même résultat, mais à un résultat de plus en plus satisfaisant, dans les limites de l'âge scolaire déterminé par nos lois.

Les effets de la prolongation du séjour de l'enfant à l'école.

Les conseils d'administration, appliquant avec beaucoup d'intelligence les ressources des Caisses d'écoles qui existent aujourd'hui dans tous les arrondissements, sauf le 16e, fondent à l'envi des récompenses pour attacher, pour retenir l'enfant. Les plus riches viennent au secours des moins favorisées. C'est ainsi que celle du 9e arrondissement fournit depuis plusieurs années un prix d'honneur à toutes les écoles du 18e arrondissement. En même temps, l'un de ses membres donne, tous les ans, quatre bourses à l'école Colbert aux élèves des deux arrondissements. Enfin, car nous ne devons omettre aucun de ces bons exemples, la même caisse du 9e arrondissement entretient deux boursiers à l'École commerciale et paye, dans une institution libre, les frais d'éducation d'une élève qui se destine à l'École normale.

Ce concours de bonne volonté ne peut que tourner au bénéfice de la société tout entière. Ce ne sont ni les habitudes régulières, ni les bons instincts, qui manquent à nos élèves, lorsqu'ils nous quittent. Mais leur intelligence et leur cœur ont pu à peine recevoir une première empreinte des principes essentiels de toute éducation ; ils s'effacent bientôt, faute d'avoir pénétré assez profondément. Qu'on nous donne une ou deux années de plus, et en même temps que l'enfant aura acquis la vigueur physique nécessaire pour supporter

Conclusion. sans péril les fatigues de l'atelier, nous aurons quelque chance d'achever notre tâche de moralisation.

Ce qui a été déjà obtenu est un encouragement pour travailler à obtenir davantage. Si nous avons encore bien des réformes à poursuivre, il n'est que juste de le reconnaître à l'honneur du personnel enseignant, de sérieuses améliorations ont été accomplies.

Plus nombreuses, les écoles sont en même temps plus fréquentées. Organisées sur des bases normales, les études sont devenues plus fructueuses ; les bonnes méthodes se généralisent. On apprend avec plus de goût, on apprend plus vite, on apprend mieux. Comme le travail, la discipline a son cours régulier. Les infractions graves sont rares. Il suffit d'assister à l'une des opérations d'examens ou de concours qui réunissent des centaines d'enfants, pour être frappé de leur irréprochable tenue, de leur application, de leur bon esprit.

Fruit des soins éclairés du personnel enseignant, ces résultats sont dus aussi au dévoûment de MM. les Inspecteurs de l'enseignement primaire. Chargés chacun de deux arrondissements, obligés réglementairement de faire trois fois par an l'inspection approfondie des écoles et des salles d'asile publiques de cette vaste circonscription, en même temps que de visiter les écoles libres et de procéder aux enquêtes administratives et disciplinaires ; appelés, de plus, à participer aux examens de toutes sortes dont le nombre s'est élevé, l'an dernier, à 10,500, et cette année, dépassera 12,000, ils arrivent, à force de zèle, à faire face à ces fonctions multiples, laborieuses, souvent délicates. Sans doute, dans un corps relativement aussi nombreux, on ne peut attendre de tous les mêmes services. Les habitudes d'esprit, les aptitudes professionnelles, l'âge, le tempérament établissent des différences que l'équité fait un devoir de reconnaître. Mais il n'y a pas de différence dans le dévoûment. Aucune des améliorations entreprises dans ces dernières années n'aurait été possible sans leur intelligente collaboration de tous les instants. Ils en ont été les instruments actifs ; je suis heureux de leur en rendre ici le témoignage.

Les apprentis et les adultes.

Même alors que nous serons arrivés à retenir un peu plus de temps à l'école une certaine quantité d'enfants, les besoins de l'industrie et les exigences de la misère en feront toujours sortir prématurément le plus grand nombre. Apprentis ou adultes, il faut pourvoir à leur éducation.

Les difficultés et les périls de l'apprentissage.

La question de l'apprentissage est une des plus graves questions de notre temps. Nous l'avons exposée ailleurs (1) ; nous n'avons pas à y revenir. En faisant connaître les périls de l'organisation actuelle, nous avons cherché par quels moyens il était possible de les prévenir, ou du moins de les atténuer.

Les trois premières années de l'apprentissage sont généralement stériles et souvent funestes ; la santé de l'enfant jeté avant le temps dans l'atmosphère de l'atelier s'y étiole ; son intelligence, faute d'être entretenue par un travail ordonné s'atrophie ; il perd tout ce qu'il a acquis à l'école, et son éducation professionnelle est à peu près nulle, tout le métier pour lui consistant d'ordinaire dans le menu ménage de l'atelier; enfin ce qu'il apporte d'instincts honnêtes s'abâtardit ou se perd, par le seul effet du contact inévitable d'habitudes et de passions meurtrières pour son âge. Frappé de ce résultat, malheureusement incontestable et que la loi récemment édictée vient, une fois de plus, de constater, nous avons pensé qu'il n'était pas impossible de mettre l'apprenti à l'abri du péril, et nous avons conçu l'idée d'une école d'apprentissage, ou plutôt d'une école préparatoire à l'apprentissage dans laquelle l'enfant continuerait à

---

(1) Mémoire sur les écoles d'apprentis (1er décembre 1871).

développer ses connaissances générales en se formant, par un enseignement technique, aux exercices de sa future profession, et où il recevrait une éducation propre à préserver tout à la fois sa santé et sa moralité. Telle est la pensée qui a présidé à la création de l'école du boulevard de La Villette, et qui a été appliquée, sous une forme un peu différente, dans l'atelier annexé à l'école de la rue Tournefort.

L'école préparatoire à l'apprentissage du boulevard de La Villette.

L'école du boulevard de La Villette est, à proprement parler, une école préparatoire à l'apprentissage. C'est au sortir de l'école primaire qu'elle reçoit les enfants. Ils n'y sont admis qu'avec le certificat d'études, ou après un examen équivalent.

L'enseignement général embrasse toutes les matières obligatoires de l'enseignement primaire, sur lesquelles les élèves ont toujours besoin de revenir, et quelques-unes des matières facultatives, telles que les éléments de physique, de la mécanique et de la chimie dans leurs rapports avec l'industrie. A cet enseignement général est joint un enseignement technologique, comprenant l'étude des outils, des matières premières, des produits, des procédés, en un mot, de tout ce qui est matérialisé dans la pratique des ateliers. L'enseignement technique a pour objet le travail du bois et du fer. Commun à tous les élèves de la première année, qui sont tour à tour attachés aux deux ateliers, il est, dans les deux années suivantes, spécialisé suivant les aptitudes reconnues. L'ensemble de cette sorte de stage, — car nous ne saurions trop le répéter, il ne s'agit point ici de suppléer l'apprentissage, mais simplement de le préparer dans de meilleures conditions d'hygiène physique, intellectuelle et morale, — ce stage, disons-nous, dure trois ans.

L'école a été ouverte le 8 décembre 1872. Elle compte actuellement 122 élèves.

Les débuts de l'institution n'ont pas été sans difficultés. Un certain nombre d'enfants nous ont quitté après quelques jours ou quelques semaines d'essai : ils s'étaient trompés sur leur vocation, ils n'avaient pas la santé nécessaire, leur famille a changé d'idée, etc. Quelques-uns ont dû être renvoyés pour refus d'obéissance : la discipline de l'atelier ne leur convenait point. D'autres, attirés par

l'appât du salaire qui leur était offert, ne sont restés qu'une année, 18 mois, 2 ans. L'école du moins n'avait pas perdu sa peine et ses soins. Ces jeunes apprentis qui en sortaient avant l'heure étaient déjà capables de gagner leur journée. Aujourd'hui les cadres sont bien établis, et on peut commencer à apprécier les résultats d'après les 122 élèves qui suivent les cours.

Le développement physique des apprentis.

La première observation qui frappe en entrant, soit dans les classes, soit dans les ateliers, c'est la bonne apparence et l'air de santé des enfants. On a pris le soin de peser et de mesurer chacun d'eux à leur entrée dans l'école, et la même opération renouvelée à la fin de chaque année a permis de constater, chez tous, un progrès plus ou moins notable, de forces physiques. C'est le bénéfice naturel d'un bon régime de travail, de l'alternance établie entre les travaux manuels et les études de la classe; c'est aussi l'effet de l'exercice assidu de la gymnastique auquel nous avons pu ajouter le jeu de la pompe à incendie, grâce aux connaissances spéciales de l'adjudant de l'établissement, ancien sous-officier au corps des pompiers.

La discipline morale de l'école.

L'aspect de l'école n'est pas moins satisfaisant au point de vue de la discipline. On voit dès l'abord que ces enfants ont contracté l'habitude et le besoin de la propreté. Les figures sont nettes, l'attitude est décente, l'allure franche; ils s'expriment convenablement, et ne connaissent point le jargon de l'atelier. Le directeur tient un registre des notes de chaque élève; il suffit de le parcourir pour constater les améliorations qu'il a obtenues. Parmi les élèves de 3e année surtout, on en citerait plus d'un qui, doués d'une volonté énergique mais mal réglée, sont devenus, à tous égards, l'exemple de leurs camarades.

L'enseignement général.

En dehors de l'action exercée par la discipline, l'enseignement général a certainement aussi contribué à ce résultat. L'apprenti, dès qu'il est attaché au travail de l'atelier, perd vite l'habitude de tout autre travail; il n'y a plus ni la tête ni la main. C'était assurément l'une des difficultés du plan dans lequel nous avons fait entrer notre organisation. Or il n'est pas un seul élève qui n'ait au moins affermi les connaissances qu'il avait apportées

de l'école primaire ; et chez le plus grand nombre, elles se sont développées. Indépendamment des compositions qui nous sont adressées chaque mois, nous avons pu juger des progrès par l'examen de sortie de cette année. Sur les 22 élèves qui ont subi les épreuves écrites et orales prescrites pour chacune des matières de l'enseignement, aucun n'est resté au-dessous de la moyenne ; 8 l'ont dépassée très-sensiblement ; 11 ont obtenu un ensemble de notes excellent.

L'éducation professionnelle.

Si nous nous préoccupons des résultats de l'éducation générale, nous n'avons pas moins en vue le développement de l'éducation professionnelle, qui est l'objet propre de l'école.

Dès aujourd'hui, un fait paraît acquis ; c'est que le roulement auquel tous les élèves sont soumis en première année pour le travail du fer et pour celui du bois, leur est très-profitable ; ce double exercice contribue à leur assouplir la main. Un autre point qui semble démontré, c'est que le travail du fer, auquel nous avons ajouté le travail du cuivre, suscite plus de vocations que celui du bois. Parmi les 22 élèves qui ont subi l'examen de sortie, 13 se destinent à être ajusteurs, 2, tourneurs en fer, 2, forgerons, 4, modeleurs et 1 tourneur en bois. Enfin on a constaté que les élèves ont avant tout, pour le bois comme pour le fer, le goût des travaux utilisables ; ils s'appliquent particulièrement à la confection des pièces dont ils prévoient la mise en œuvre. C'est pour eux une récompense de passer du travail de pur exercice, dans lequel il est nécessaire de les maintenir pendant quelque temps, au travail de confection.

Les travaux de confection.

Ainsi que nous l'avions prévu, nous avons trouvé, sous le rapport des confections, une grande ressource dans les besoins du magasin scolaire. L'école a fabriqué plusieurs milliers d'équerres pour la consolidation des tables et des bancs, des tableaux noirs, des chevalets, etc. En ce moment, elle prépare sept séries de collections de corps géométriques et de modèles de mécanique (15 modèles par série), pour les classes de dessin.

Divers industriels ont également contribué à alimenter le travail de nos ateliers. Dans ce cas, le travail produit est échangé contre une valeur équivalente ; c'est ainsi que les élèves menuisiers ayant fabriqué deux boîtes à réactifs, l'une des deux a été fournie à M. Fontaine,

chimiste, qui, en échange, a garni l'autre, conservée par l'école, des 50 flacons que comportait la boîte. Là où il est réalisé quelque bénéfice, le produit sert à distribuer chaque semaine des primes — variant de 25 centimes à 3 francs — aux élèves qui ont donné satisfaction.

Mais c'est l'école même qui a été jusqu'ici la source du travail le plus considérable et le plus fécond. Les locaux des classes et des ateliers avaient été livrés aux élèves, non sans dessein, dans un état misérable. Une demi-douzaine d'établis et quelques tables de rebut, tel était tout le mobilier. Sous la direction des contre-maîtres, nos apprentis ont, peu à peu, fabriqué eux-mêmes, ou contribué à fabriquer tous les objets à leur usage.

Dans l'atelier du fer, trois feux de forge ont été établis avec leur garniture de bassins en tôle et leur outillage complet, pelles, tenailles, étampes, marteaux, etc. Quatre petits tours à métaux ont été installés (les poupées seules ont été achetées), munis chacun d'un système de débrayage et d'embrayage. Enfin deux machines à percer sont sur le métier. Les pièces principales ont été fondues sur les modèles préparés par les élèves.

L'atelier du bois n'a pas été moins actif. Il a fourni à celui du fer une partie de ses établis. Il a garni les salles d'études communes de tout leur mobilier : tables-bancs, estrades, tableaux, chevalets, tablettes propres à recevoir les collections de corps géométriques et les modèles de mécanique; on prépare en ce moment un cadre dans lequel doivent être classés vingt-cinq échantillons vernis des bois indigènes qui servent à l'enseignement de la technologie.

Ce qui intéresse particulièrement nos élèves à ces travaux, indépendamment de leur utilisation immédiate, c'est qu'avant de les exécuter en pièces, ils commencent par en faire les épures. Ils étudient les proportions, ils raisonnent les assemblages, et il y a pour eux un sérieux attrait à réaliser, à faire vivre, en quelque sorte, ces objets dont le dessin graphique leur a fait concevoir la forme et l'idée.

Tels sont les résultats actuels de l'école. Toutes les difficultés dont une telle institution devait être nécessairement entourée ne sont pas vaincues, mais l'école est en bonne voie. Des 45 élèves qui vont passer de seconde année en troisième, 25 ont mérité, à

l'examen, des notes très-satisfaisantes, et sur les 20 autres, 11 peuvent, en travaillant davantage, arriver à bien. Les 58 élèves de 1re année, qui doivent former la 2e année, comprennent 40 élèves déjà bons ou très-capables de le devenir. Enfin le recrutement de la 1re année semble se préparer avec avantage.

Que deviendront maintenant les enfants que nous rendons cette année à la vie ouvrière? C'est le secret de l'avenir. Nous les suivrons avec sollicitude. Ils sortent certainement de l'école plus vigoureux, plus instruits, pourvus de bons principes de moralité, sérieusement préparés au métier qu'ils doivent exercer. Nous ne pouvons tirer de ce commencement d'expérience aucune autre conclusion.

L'atelier d'apprentissage annexé à l'école de la rue Tournefort.

L'atelier d'apprentissage annexé à l'école de la rue Tournefort n'a pas, nous l'avons dit, le même caractère que l'école du boulevard de La Villette. Les enfants qui le fréquentent n'ont pas terminé leurs études primaires. Ils les poursuivent, en même temps qu'ils s'essayent à l'apprentissage d'un métier. C'est une différence essentielle et qui donne à l'expérience son intérêt propre et particulier.

Les bases de l'enseignement spécial sont naturellement plus restreintes qu'à l'école du boulevard de La Villette. Il comprend le dessin graphique, les éléments de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle. Dans l'atelier, les élèves-apprentis sont exercés à la menuiserie, au tour, à la forge et au modelage.

L'école, depuis deux ans qu'elle existe, a reçu 52 élèves. 19 l'ont quittée par différents motifs de nécessité de famille ou d'inaptitude reconnue. 33 sont présents et donnent les meilleures espérances.

Cette année, notamment, ils ont contribué à établir cette vérité, que l'instruction professionnelle est compatible avec le développement de l'instruction primaire. 6 apprentis ont mérité le certificat d'études, — l'école entière en a obtenu 9 — et c'est l'âge seul qui n'a pas permis à plusieurs autres de tenter, avec le même succès, les épreuves de l'examen.

Le travail des apprentis présente, dans la classe de la rue Tournefort, un caractère de désintéressement absolu. Elèves de l'école

primaire, recevant seulement à l'atelier une éducation complémentaire, ils ne touchent point de prime, comme leurs camarades de La Villette. C'est à l'égard des familles une difficulté de plus. Mais on voit qu'il n'est pas impossible d'en triompher, puisque l'effectif des enfants fréquentant l'atelier a toujours été s'élevant.

L'organisation d'un enseignement préparatoire à l'apprentissage paraît donc praticable aussi sous cette forme. Comme pour l'école de La Villette, il faut attendre, avant de conclure rien de plus. Tout ce que l'on peut affirmer aujourd'hui, c'est que l'institution, sur les deux points où elle a été tentée, a déjà jeté quelques saines semences d'instruction professionnelle et de moralité.

Les apprentis attachés à l'atelier et les adultes les classes du soir.

Quels que soient ses résultats définitifs, elle n'a été créée qu'à titre d'essai et pour offrir une sorte de type à l'initiative privée. C'est par d'autres moyens que l'administration municipale doit arriver à donner l'instruction aux apprentis attachés à l'atelier et aux adultes qui ne peuvent consacrer à l'étude que quelques heures de loisir à la fin de leur journée. Tel est l'objet propre des classes dites du soir.

La loi sur le travail des enfants dans les manufactures et la loi sur le recrutement de l'armée.

La loi du 19 mai 1874, sur le travail des enfants dans les manufactures, applicable depuis le 19 mai 1875, impose à tout enfant, admis avant 12 ans dans un atelier (1), l'obligation de suivre, jusqu'à cet âge, les classes d'une école pendant le temps libre du travail; la fréquentation de l'école doit être constatée au moyen d'une feuille de présence dressée par l'instituteur et remise, chaque semaine, au patron.

D'autre part, la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, dispose (art. 41) que les jeunes soldats qui font partie de la 2e portion du contingent, et qui, à l'expiration du temps de service fixé pour leur instruction militaire, ne savent pas lire et écrire, peuvent être maintenus au corps pendant une nouvelle année; une circulaire ministérielle rappelait tout récemment ces prescriptions (2).

---

(1) Loi du 19 mai 1874, Sect. 4, art. 8.
(2) Circulaire du Ministre de l'Intérieur, du 5 mai 1875.

Enfin les avantages du volontariat d'un an ne sont offerts, on le sait, qu'à ceux qui peuvent subir, avec succès, un examen spécial, et, dans le département de la Seine, la commission a pris pour base de cet examen les programmes de l'enseignement de nos écoles.

A tous ces points de vue, la bonne organisation des classes du soir est donc devenue une nécessité d'ordre public, et, en quelque sorte, une condition d'équité sociale.

Dans cette situation, nous avons dû nous demander si nos classes du soir étaient bien en harmonie avec les besoins.

En premier lieu, sont-elles convenablement distribuées dans les différents quartiers de Paris?

En second lieu, l'enseignement y est-il donné dans des conditions qui permettent à chacun d'en tirer le parti le plus utile?

La statistique des classes du soir.

Nous avons fait procéder, sur le premier point, à une enquête aussi rigoureuse qu'il était possible de la faire. Les résultats en sont consignés dans les tableaux 38 et 39 qui présentent, le premier pour les adultes hommes, le second pour les adultes femmes, la répartition par arrondissement des divers cours et le compte de la population qui les fréquente.

Nous avons conduit l'enquête concurremment pour les hommes et pour les femmes. Les efforts des femmes méritent, en effet, une sollicitude égale; car c'est par elles surtout que s'introduisent dans les familles les habitudes d'ordre, d'économie, de sagesse, résultant d'une instruction plus développée et d'une meilleure éducation.

TABLEAUX N°s 38 ET 39.

TABLEAU* (N° 38) *présentant : 1° la répartition, par arrondissement, des classes

ARRONDISSEMENTS.		NOMBRE des cours.	ÉCOLES où LES COURS sont installés.	NOMBRE des INSCRITS.	TOTAL des INSCRITS.	MOYENNE des PRÉSENCES.	TOTAL des PRÉSENCES moyennes.
1er	Louvre..........	1	rue d'Argenteuil..	368	368	180	180
2e	Bourse..........	2	rue du Sentier, 21 rue de la Jussienne	580 350	930	188 190	378
3e	Temple...... .	3	rue Montgolfier, 1 rue Aumaire.....	519 214	733	150 158	308
4e	Hôtel-de-Ville .	4	rue du Renard... rue de l'Homme-Armé.......... rue Grenier-sur-l'Eau.......... impasse Guéménée	310 195 479 730	1,714	154 60 76 185	475
5e	Panthéon.	3	rue de Pontoise.. rue Rollin....... rue St-Jacques, 30	80 120 90	290	60 90 70	220
6e	Luxembourg....	3	rue de Vaugirard, 9 r. de Vaugirard, 85 rue d'Assas......	60 82 160	302	34 30 45	109
7e	Palais-Bourbon..	3	rue Chomel... .. avenue Lamothe-Piquet......... rue St-Dominique	247 191 250	688	71 64 182	317
8e	Élysée..........	3	rue du Faubourg-St-Honoré..... rue de la Bienfaisance.......... rue Malesherbes..	196 225 228	649	85 80 69	234
10e	St-Laurent......	2	rue de Marseille.. rue de la Chopinette..........	624 475	1,099	184 117	301
11e	Popincourt......	5	rue Morand...... rue Keller....... rue Bréguet..... av. de la Roquette rue St-Bernard...	1,402 375 204 995 790	3,766	350 128 70 135 190	873
12e	Reuilly.........	5	rue d'Aligre...... pl. de la Nativité. rue de Reuilly, 39 rue de Reuilly, 74 r. du Rendez-Vous	644 92 649 278 367	2,030	185 30 132 94 80	521
13e	Gobelins........	7	rue Jenner....... pl. Jeanne-d'Arc. rue Beaudricourt. avenue d'Italie... rue St-François-de-Sales....... rue St-Hyppolite. rue du Moulin-des-Prés...........	257 265 215 409 96 433 318	1,993	84 36 37 61 17 124 68	427
	TOTAL.....	41		14,562	14,562	4,343	4,343

d'apprentis et d'adultes hommes, 2° le compte de la population qui les fréquente.

	ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE des COURS.	ÉCOLES où LES COURS sont installés.	NOMBRE des INSCRITS.	TOTAL des INSCRITS.	MOYENNE des PRÉSENCES.	TOTAL des PRÉSENCES moyennes.
	Report.....	41		14,562	14,562	4,343	4,343
14e	Observatoire ...	5	b. Montparnasse.	115	1,016	36	261
			boulevard Arago.	148		33	
			rue d'Alésia......	125		24	
			r. des Trois-Sœurs	403		86	
			rue Boulard......	225		82	
15e	Vaugirard.......	5	rue St-Charles...	121	644	23	124
			rue Ste-Marie....	120		27	
			rue de Vaugirard.	238		46	
			rue Violet	165		28	
16e	Passy..........	4	rue de la Municipalité.........	197	538	130	311
			rue de Passy.....	53		19	
			rue Decamps.....	162		87	
			rue de l'Annonciation	126		75	
17e	Batignolles......	5	rue d'Armaillé ...	210	954	65	531
			rue des Batignolles	380		285	
			rue Balagny......	128		75	
			rue Port-St-Ouen	86		54	
			rue Lecomte.....	150		52	
18e	Montmartre... .	4	rue de Clignancourt, 63.......	428	1,961	143	514
			rue Lavieuville...	289		109	
			rue Doudauville..	559		127	
			rue Richomme...	685		135	
19e	Buttes-Chaumont	4	pl. de la Mairie..	452	2,128	132	476
			rue Lassus.......	476		72	
			rue de Puébla, 459	479		110	
			rue de Meaux....	721		162	
20e	Ménilmontant...	4	rue de la Mare...	138	1,299	35	475
			r. Henri-Chevreau	281		72	
			rue de Tlemcen...	412		190	
			rue de Puébla....	468		178	
	TOTAL.....	72		23,102	23,102	7035	7,035

TABLEAU* (N° 39) *présentant : 1° la répartition, par arrondissement, des classes

ARRONDISSEMENTS.		NOMBRE des COURS.	ÉCOLES où LES COURS sont installés.	NOMBRE des INSCRITS.	MOYENNE des PRÉSENCES.	TOTAL des INSCRITS.	TOTAL des PRÉSENCES moyennes.
1er	Louvre.........	1	r. de la Sourdière	180	180	85	85
2e	Bourse..........	1	cour des Miracles.	348	348	120	120
3e	Temple.........	1	rue Volta........	165	165	112	112
			rue Grenier-sur-l'Eau..........	206		97	
4e	Hôtel-de-Ville...	3	imp. Guéménée...	175	501	76	271
			rue du Cloître-St-Merri..........	120		98	
			rue de l'Arbalète.	100		65	
5e	Panthéon.......	3	rue Boutebrie....	120	280	90	195
			r. des Boulangers.	60		40	
6e	Luxembourg....	1	rue St-André-des-Arts...........	60	60	40	40
			rue Chomel......	143		37	
7e	Palais-Bourbon.	3	avenue Lamothe-Piquet.........	102	401	30	129
			rue St-Dominique, 187............	156		62	
8e	Élysée..........	»	»	»	»	»	»
9e	Opéra..........	1	rue Milton.......	80	80	50	50
10e	St-Laurent......	2	rue de Chabrol...	213	413	91	237
			rue Parmentier...	200		146	
			rue Keller........	152		105	
11e	Popincourt......	3	rue St-Bernard..	278	680	150	375
			rue Oberkampf...	250		120	
			rue de Reuilly, 77.	400		180	
12e	Reuilly.........	3	passage Corbes...	140	920	112	481
			rue de Cîteaux...	380		189	
	TOTAL.....	22		4,028	4,028	2,095	2,095

d'apprenties et d'adultes femmes; 2° le compte de la population qui les fréquente.

ARRONDISSEMENTS.		NOMBRE des COURS.	ÉCOLES où LES COURS sont installés.	NOMBRE des INSCRITES.	TOTAL des INSCRITES.	MOYENNE des PRÉSENCES.	TOTAL des PRÉSENCES moyennes.
	Report.....	22		4,028	4,028	2,095	2,095
13e	Gobelins........	6	pl. Jeanne-d'Arc (1)	105	662	28	337
			rue St-François-de-Sales	77		13	
			rue de Lourcine ..	54		22	
			boul. de l'Hôpital.	165		103	
			p. Jeanne-d'Arc (2)	130		105	
			rue Vendrezanne.	131		66	
14e	Observatoire....	6	rue Delambre	103	789	48	315
			boul. Arago......	76		24	
			rue d'Alésia......	71		24	
			rue de la Tombe-Issoire.........	67		50	
			rue Mouton-Duvernet...........	250		80	
			rue des Croisades	222		89	
15e	Vaugirard......	»	»	»	»	»	»
16e	Passy...........	3	rue de Passy.....	53	263	20	185
			rue Boissière.....	160		135	
			r. de Longchamp.	50		30	
17e	Batignolles......	2	rue des Moines...	81	146	68	120
			boul. Pereire.....	65		52	
18e	Montmartre.....	1	r. de Clignancourt	310	310	107	107
19e	Buttes-Chaumont	2	pl. de la Mairie..	270	522	91	196
			rue d'Allemagne..	252		105	
20e	Ménilmontant...	2	rue de Puébla, 368	125	505	75	228
			rue de Tlemcen...	380		153	
	TOTAL.....	44		7,225	7,225	3,583	3,583

20

La disproportion entre le chiffre des inscriptions et celui de la moyenne des présences.

Ce qui apparaît à la première inspection de ces tableaux, c'est l'écart considérable qui existe entre le nombre des inscriptions et celui de la moyenne des présences : 23,102 inscriptions pour les hommes, et 7,035 présences moyennes; 7,225 inscriptions pour les femmes, et 3,583 présences moyennes, soit moins de 33 °/₀ de présences pour les hommes et de 50 °/₀ pour les femmes. Encore ce chiffre de présences représente-t-il une moyenne mathématique, et n'en faudrait-il pas conclure que ce sont toujours les mêmes élèves qui sont régulièrement présents.

Les causes qui sont imputables aux élèves.

Cette disproportion, s'explique, sans doute, par bien des motifs. Elle est, en partie, le fait des élèves. On s'inscrit au commencement de l'année; on suit la classe pendant quelques jours; puis, un travail inattendu amène une interruption; ou bien on change de quartier, ou bien encore le zèle s'attiédit.

Les causes qui tiennent à la constitution de l'enseignement.

Mais en dehors des raisons imputables aux élèves, n'y en a-t-il pas qui dépendent de la constitution de l'enseignement?

D'autre part, à côté de cours où les moyennes de présences se comptent par centaines, il s'en trouve où l'effectif s'abaisse à 30, à 20, à moins de 20. Est-ce bien véritablement un cours qu'une classe établie sur ce pied et le profit en vaut-il la dépense?

Pour répondre à ces deux questions, il est nécessaire de se rendre un compte exact des éléments dont se composent nos classes d'adultes.

C'est une grande difficulté de réunir des données exactes sur une population flottante, maîtresse d'elle-même, et qu'on ne peut retenir contre son caprice ou sa volonté. L'enfant entre à l'école muni d'un livret de la mairie où l'on a relevé son état civil. On n'a pu jusqu'ici imposer la même formalité à l'adulte. Il suffit qu'il se présente au cours, et, pour son immatriculation, il faut s'en remettre à ses déclarations. Or, soit légèreté, soit amour-propre mal placé, il ne dit pas toujours exactement son âge, ni sa profession; quant à son savoir, on ne le connaît qu'à l'épreuve.

Toutefois, grâce aux recherches de MM. les inspecteurs Berger et de Montmahou, ainsi qu'au zèle de deux de nos meilleurs instituteurs, MM. Gaillard, directeur de l'école de la rue Morand, et Welter, directeur de l'école de la rue d'Aligre, nous sommes

arrivés à réunir des renseignements précis sur l'ensemble des cours des 1er, 10e, 14e et 20e arrondissements, et sur les deux cours les plus importants du 11e et du 12e. C'est un champ d'étude assez varié et assez étendu pour que l'on puisse considérer comme s'appliquant à l'ensemble de Paris les observations que nous y avons relevées.

Rien de plus varié, de plus disparate, de moins égal en un mot, que l'âge, la profession, le degré de savoir et d'intelligence des élèves qui se trouvent réunis dans les mêmes classes.

Nous les examinerons successivement à ces trois points de vue.

La différence des âges.

Le tableau n° 40, dans lequel on a pris pour base le nombre des élèves qui ont suivi les cours pendant au moins un mois, fait connaître les diverses catégories d'âge auxquels appartiennent, d'une part, les adultes hommes, dans les cours des 1er, 11e, 12e, 14e et 20e arrondissements, d'autre part, les adultes femmes dans les 1er et 20e arrondissements.

Dans le tableau n° 41, on trouvera la même statistique, plus analytique, pour les 8 cours d'adultes femmes du 10e et du 14e arrondissement.

TABLEAU* (N° 40) *présentant l'état résumé, par catégorie d'âge, des adultes hommes, dans les cours des* 1er, 11e, 12e *et* 20e *arrondissements, et des adultes femmes, dans les cours des* 1er *et* 20e *arrondissements.

ARRONDISSEMENTS.		EMPLACEMENT DES COURS.	NOMBRE TOTAL des élèves qui ont suivi le cours pendant au moins un mois.	NOMBRE DES ÉLÈVES				OBSERVATIONS.
				De moins de 13 ans.	De 13 à 15 ans.	De 15 à 18 ans.	De plus de 18 ans.	
			ADULTES HOMMES					
1er	Louvre	Rue d'Argenteuil	267	2	53	120	92	
11e	Popincourt	Rue Morand. (a)	450	150	130	110	60	(a) Nous ne relevons ici que l'effectif du seul des cours du 11e, sur lequel nos renseignements soient précis.
12e	Reuilly	Rue d'Aligre (b)	300	76	84	57	83	(b) Même observation.
14e	Observatoire	Rue Boulard (c)	292	17	136	97	42	(c) Même observation.
20e	Ménilmontant	Rue de la Mare	55	5	25	17	8	
		Rue Henri-Chevreau	187	39	70	52	26	
		Rue de Tlemcen	326	67	148	82	29	
		Rue de Puébla, 40	335	53	142	120	20	
		Total	2,212	409	788	655	360	
			ADULTES FEMMES.					
1er	Louvre	Rue de la Sourdière	128	4	21	46	57	
20e	Ménilmontant	Rue de Puébla, 368	97	17	44	24	12	
		Rue de Tlemcen	292	67	100	99	26	
		Totaux	517	88	165	169	95	

TABLEAU* (N° 41) *présentant l'état analytique, par catégorie d'âge, des adultes femmes, dans les cours des* 10e *et* 14e *arrondissements.

CATÉGORIE D'AGE.	10e ARRONDISSEMENT.		14e ARRONDISSEMENT.						TOTAUX.
	ÉCOLE de la rue de Chabrol.	ÉCOLE de la rue Parmentier.	ÉCOLE de la rue Delambre.	ÉCOLE de la rue d'Alésia.	ÉCOLE du boulevd Arago.	ÉCOLE de la rue de la Tombe-Issoire.	ÉCOLE de la rue des Croisades.	ÉCOLE de la place de Montrouge.	
10 ans	»	»	»	1	»	»	»	»	1
11 ans	»	3	»	»	»	»	»	»	3
12 ans	»	37	3	»	»	6	1	11	58
13 ans	9	37	17	14	8	6	47	23	161
14 ans	32	45	15	4	19	15	47	47	224
15 ans	23	34	15	9	14	18	34	43	190
16 ans	21	19	7	5	7	14	22	19	114
17 ans	17	10	5	6	4	3	22	18	85
18 ans	10	15	9	1	3	4	1	4	47
19 ans	11	11	2	2	3	2	6	3	40
20 ans	5	6	»	2	»	3	4	2	22
21 à 25	21	12	1	6	3	5	8	12	68
26 à 40	36	8	13	3	2	1	11	13	87
Totaux	185	237	87	53	63	77	203	195	1,100

La disproportion d'âge éclate dans ces simples rapprochements.

Pour les hommes, même dans le cours du 1er arrondissement où le nombre des adultes hommes de 15 à 18 ans et de plus de 18 ans l'emporte notablement, le nombre des enfants de moins de 15 ans est encore de plus de 1/5e.

Au 20e arrondissement, sur 903 inscrits, on compte 164 enfants de moins de 13 ans, et 385 de 13 à 15 ans, mêlés à 454 hommes faits.

Même confusion et plus sensible encore dans les cours de la rue Morand et de la rue d'Aligre (11e et 12e arrondissements), où nous rencontrons 310 élèves de plus de 15 ans et 440 de moins de 15 ans.

Si nous considérons la statistique résumée des adultes femmes, elle présente les mêmes anomalies.

Dans les cours du 1er arrondissement, les élèves de moins de 15 ans sont dans la proportion de 1/5e; dans le 20e, 228 enfants de moins de 15 ans sont réunis à 161 femmes de 15 à 18 ans et plus.

Or, ce qu'il faut entendre par ces élèves de plus de 18 ans, la statistique analytique des cours d'adultes femmes du 10e et du 14e arrondissement nous le fait connaître : nous y trouvons 40 élèves de 19 ans, 22 de 20 ans, 68 de 21 à 25, et 87 de 26 à 40.

Entre des âges aussi distants, quelle difficulté d'établir dans un enseignement commun une commune mesure!

La diversité des provenances et des besoins.

La difficulté s'accroît, si l'on envisage la diversité des provenances et des besoins. Il faut avoir relevé une par une les professions des élèves qui se trouvent réunis sur les bancs d'une même classe du soir, pour comprendre l'embarras du maître.

Dans les quatre écoles de la rue d'Argenteuil, de la rue Morand, de la rue d'Aligre, de la rue Tlemcen, nous avons compté, pour les adultes hommes, plus de 100 professions qui n'avaient aucun rapport les unes avec les autres, et plus de 50, pour les adultes femmes, dans les écoles du 1er, du 10e et du 14e arrondissement.

Nous en donnons une sorte de spécimen dans les tableaux 42 et 43 qui contiennent l'indication des diverses professions de nos élèves, le premier pour les adultes hommes, le second pour les adultes femmes.

TABLEAU N° 42.

TABLEAU (N° 42) *présentant l'état, par catégories de profession, des adultes hommes de la rue Morand* (11e *arrond.*), *de la rue d'Aligre* (12e *arrond.*), *de la*

INDICATION des PROFESSIONS.	DÉSIGNATION DES ÉCOLES.						TOTAL.
	rue d'Argenteuil (1er arrondiss.)	rue de la Chopinette. (10e arrond.)	rue Morand (11e arrondis.)	rue d'Aligre (12e arrondis.)	rue Boulard (14e arrondiss.)	rue de Tlemcen (20e arrondis.)	
Ajusteur	»	»	24	»	1	1	26
Apprêteur	»	1	»	»	»	6	7
Apprêteur de peaux de lapin	»	»	»	»	»	1	1
Armurier	»	1	»	»	1	2	4
Bandagiste	»	»	»	»	»	1	1
Bijoutier	16	38	125	8	2	12	201
Boucher	4	3	»	»	»	»	7
Bouchonnier	»	»	»	»	»	1	1
Boulanger	4	»	»	»	2	»	6
Bourrelier	3	1	»	»	»	»	4
Boutonnier	»	12	10	»	4	4	30
Brocanteur	»	»	»	»	»	1	1
Brocheur	»	»	»	»	»	1	1
Bronzeur	»	5	»	»	»	1	6
Cartonnier	»	»	»	»	2	9	11
Ciseleur	»	9	102	8	2	22	143
Chaîniste	»	»	»	»	»	3	3
Chaisier	»	»	»	8	»	1	9
Chapelier	3	»	»	»	»	»	3
Charbonnier	»	1	»	»	2	2	5
Charron	»	»	»	3	»	»	3
Chaudronnier	3	4	»	7	1	1	16
Cloutier	»	9	32	»	1	»	42
Comptable	3	»	»	»	»	1	4
Cordonnier	1	10	»	7	13	6	37
Coupeur de poils de lapin	»	»	»	»	»	2	2
Couvreur	»	»	»	»	2	1	3
Cuisinier	3	»	»	»	»	»	3
Découpeur en cuivre	»	»	13	»	»	»	13
Dentiste	3	»	»	»	»	»	3
Domestique	13	6	»	11	4	2	36
Doreur	6	»	»	11	5	1	23
Ebéniste	3	»	»	107	»	3	113
Emballeur	6	4	»	2	3	»	15
Employé d'administration	7	1	»	32	»	4	44
Employé de commerce	57	31	56	45	35	»	224
Epicier	1	5	»	»	1	1	8
Estampeur	»	»	9	»	2	2	13
Fabricant de papier peint	»	12	32	»	»	17	61
Fabricant de pistolets	»	»	»	»	»	6	6
Fabricant de fleurs de porcelaine	»	»	»	»	»	1	1
Fabricant de jouets	»	2	»	20	»	28	50
Fabricant de galoches	»	»	»	»	»	2	2
Fabricant d'anches de métal	»	»	»	»	»	2	2
Fabricant d'objets religieux	»	»	»	»	»	2	2
Fabricant de peignes	»	»	»	»	»	1	1
Fabricant d'arcs et carquois	»	»	»	»	»	3	3
Fabricant de sacs	»	»	»	»	»	1	1
Fabricant de stores	1	»	»	»	»	»	1
Facteur de pianos	»	3	28	»	»	2	33
Ferblantier	2	4	26	10	»	9	51
Fileur	»	»	»	»	»	1	1
Fleuriste	2	13	25	»	»	2	42
A reporter	141	175	482	279	83	169	1,329

***des cours de la rue d'Argenteuil* (1er *arrond.*), *de la rue de la Chopinette* (10e *arrond.*), *rue Boulard* (14e *arr.*) *et de la rue de Tlemcen* (20e *arrond.*).**

INDICATION des PROFESSIONS.	DÉSIGNATION DES ÉCOLES.						TOTAL.
	rue d'Argenteuil (1er arrondiss.)	rue de la Chopinette.	rue Morand (4e arrondis.)	rue d'Aligre (12e arrondiss.)	rue Boulard (14e arrondiss.)	rue de Tlemcen (20e arrondis.)	
Report	141	175	482	279	83	169	1,329
Fondeur	»	2	38	4	»	25	69
Forgeron	»	»	»	4	1	»	5
Foureur	»	»	»	»	»	1	1
Fumiste	3	2	»	4	1	4	14
Gaînier	»	6	44	»	»	»	50
Gantier	1	»	»	»	2	»	3
Graveur	10	9	24	7	9	5	64
Horloger	4	»	32	5	2	2	45
Imprimeur	16	10	»	82	22	4	134
Jardinier	»	»	»	5	7	2	14
Journalier	»	9	30	»	»	»	39
Lampiste	1	»	»	»	»	»	1
Lithographe	3	»	»	»	»	1	4
Maçon	»	4	»	8	11	5	28
Marbrier	»	1	»	3	»	»	4
Marchand	»	7	»	25	2	1	35
Marchand de 4 saisons	1	5	»	»	»	1	7
Mécanicien	3	31	96	47	25	15	217
Menuisier	4	6	»	24	12	4	50
Miroitier	2	»	»	»	»	»	2
Monteur en cuivre et bronze	»	»	53	7	»	5	65
Mouleur	»	4	29	4	4	9	50
Oiseleur	»	»	»	»	»	1	1
Opticien	»	»	35	»	»	1	36
Orfévre	»	»	»	»	2	3	5
Papetier	»	»	»	»	2	3	5
Passementier	»	23	75	15	4	47	164
Peintre en décors, etc.	3	26	»	6	2	5	42
Plombier	1	2	»	»	»	»	3
Polisseur	»	12	»	»	»	19	31
Préparateur en cheveux	»	»	»	»	»	1	1
Quincaillier	»	»	»	»	»	1	1
Rémouleur	»	»	»	»	»	1	1
Repousseur	»	»	20	»	»	2	22
Rouletier	»	»	»	4	»	»	4
Scieur de long	»	»	»	»	»	2	2
Sculpteur en bois	4	4	25	23	1	»	57
Sellier	3	5	»	»	2	2	12
Serrurier	6	20	»	22	14	7	69
Sertisseur	»	»	»	»	1	1	2
Tabletier	»	»	28	»	»	1	29
Tailleur	20	2	»	3	12	»	37
Tailleur de diamants	1	»	»	»	»	1	2
Tailleur de cristaux	»	»	10	»	»	»	10
Tapissier	13	2	»	7	5	1	28
Teinturier	4	5	»	»	»	»	9
Tisserand	»	»	»	»	»	4	4
Tonnelier	2	»	»	11	»	»	13
Tourneur (cuivre et bois)	»	17	116	26	10	9	178
Vernisseur	»	»	»	4	3	1	8
Verrier	»	7	»	»	»	»	7
Sans profession	3	4	»	»	2	1	10
Professions diverses	2	3	»	»	10	35	50
TOTAUX	251	403	1,137	629	251	02	3,073

TABLEAU (N° 48), présentant l'état, par catégories de profession, des adultes femmes des cours du 1er, du 10e et du 14e arrondissement.

INDICATION des PROFESSIONS.	DÉSIGNATION DES ÉCOLES. Rue de la Sourdière. (1er arrond.)	Rue de Chabrol. (10e arrond.)	Rue Parmentier. (10e arrond.)	Rue Delambre. (14e arrond.)	Rue d'Alésia. (14e arrond.)	Boulevard Arago. (14e arrond.)	Rue de la Tombe-Issoire (14e arrond.)	Rue des Croisades (14e arrond.)	Place Montrouge. (14e arrond.)	TOTAL.
Batteuses d'or	»	2	14	»	»	»	»	»	»	16
Bijoutières	1	2	5	»	»	»	»	»	»	8
Blanchisseuses	6	3	14	13	4	5	11	3	8	67
Boutonnières	»	»	4	»	»	2	12	»	»	18
Brocheuses	»	1	»	11	6	2	5	19	24	68
Brodeuses	»	7	1	5	»	2	3	»	2	20
Brossières	»	»	3	»	»	»	»	»	»	3
Brunisseuses	1	2	22	»	»	»	1	1	»	27
Chapelières	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
Chiffonnières	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2
Commerçantes	4	9	12	4	1	5	»	3	8	46
Compositrices	»	»	1	1	1	1	1	1	»	6
Cordonnières	»	»	4	1	2	4	»	»	»	11
Couturières	47	49	27	24	17	18	9	25	35	251
Domestiques	33	36	2	6	4	4	4	»	6	95
Fleuristes	1	24	66	1	1	3	5	6	24	131
Gantières	»	»	»	1	»	»	»	»	1	2
Giletières	8	2	3	1	»	»	»	4	22	40
Journalières	»	4	4	1	1	»	»	»	»	10
Lingères	3	10	11	3	3	4	»	1	28	63
Marchandes ambulantes	»	»	»	»	»	»	»	1	5	6
Mécaniciennes	»	1	3	1	»	»	5	»	1	11
Modistes	3	6	4	»	»	1	1	»	1	16
Papetières	»	1	13	»	»	1	»	»	»	15
Parapluies (ouvrières en)	1	»	4	»	»	»	»	1	»	6
Passementières	»	5	8	»	4	5	»	1	2	25
Peintres coloristes	»	3	1	3	»	1	1	1	1	11
Piqueuses et frangeuses	2	3	3	3	3	»	»	5	3	22
Plumassières	»	8	6	1	»	»	»	»	5	20
Sabotières	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
Vernisseuses	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
Professions diverses	1	1	2	1	4	1	5	4	9	28
Sans profession	14	2	13	5	»	3	10	10	7	64
TOTAL	125	181	252	86	52	62	73	88	192	1,111

Quelques catégories dominent, sans doute, dans le nombre de ces professions: pour les hommes, celles des bijoutiers, des ciseleurs, des ébénistes, des employés de commerce, des imprimeurs, des mécaniciens, des passementiers, des tourneurs sur cuivre ou en bois; pour les femmes, celles des couturières et des fleuristes. Les autres se comptent, plus ou moins, par unités.

Toutefois même en réunissant ces catégories qui font masse dans l'ensemble, mais dont les éléments sont dispersés dans les divers cours où nous les avons relevés, on n'arrive pas à constituer, sur la totalité de l'effectif des cours, une moitié d'élèves qui présente un caractère homogène. Les professions de toutes sortes et de tous rangs sont rapprochées, confondues, depuis la modiste jusqu'à la chiffonnière, depuis le commis d'administration jusqu'au coupeur de poils de lapin.

L'inégalité des connaissances et des aptitudes.

Ce qui achève la confusion, c'est l'inégalité absolue des connaissances et des aptitudes. Non-seulement chaque élève arrive avec ses besoins propres; mais le degré des besoins varie, sinon avec l'individu, du moins avec des catégories d'individus, présentant entre elles des différences aussi sensibles, plus tranchées même peut-être, que celles de l'âge et de la profession. Or ces différences impliquent nécessairement une différence absolue dans la direction de l'enseignement. Supposez une classe composée d'élèves qui ne parlent pas la même langue : c'est à peu près la situation de ces cours, où les uns savent mal ce qu'ils savent, où les autres savent à peine quelque chose, où un plus grand nombre ne sait rien.

Pour se faire une idée de la situation, à cet égard, il suffit de jeter les yeux sur les tableaux n°s 44 et 45, qui présentent l'état résumé du degré d'instruction pour les cours d'adultes hommes et d'adultes femmes des 1er, 10e, 11e, 12e et 20e arrondissements; et l'état analytique, d'après le degré d'instruction rapproché de la catégorie d'âge, des cours d'adultes femmes des 10e et 14e arrondissements.

TABLEAU* (N° 44) *présentant l'état résumé, d'après le degré d'instruction* : 1° *des adultes hommes, dans les cours des* 1er, 11e, 12e *et* 20e *arrondissements* ; 2° *des adultes femmes dans les cours des* 1er *et* 20e *arrondissements.

ARRONDISSEMENTS.		EMPLACEMENT DES COURS.	NOMBRE des ÉLÈVES.	NOMBRE DES ÉLÈVES QUI EN ENTRANT AU COURS					OBSERVATIONS.
				Ne savaient ni lire ni écrire	Savaient seulement lire et écrire	Savaient lire, écrire et compter.	Savaient lire, écrire compter et mettre l'orthographe usuelle.	Avaient les connaissances du certificat d'études.	
			ADULTES HOMMES.						
1er..	Louvre	Rue d'Argenteuil	267	5	31	71	73	87	
10e...	Saint-Laurent..	Rue de la Chopinette (a).....	398	118	65	82	133	»	(a) Pour les 10e, 11e, 12e et 14e arrondissements, nous n'avons pris qu'une école, celle où, par les soins de M. l'Inspecteur de Montmahou, les renseignements ont pu être recueillis avec une exactitude suffisante.
11e...	Popincourt.....	Rue Morand	1402	314	178	278	620	12	
12e...	Reuilly........	Rue d'Aligre	644	30	250	242	112	10	
14e...	Observatoire...	Rue Boulard	235	8	35	78	114	»	
20e...	Ménilmontant.	Rue de la Mare	55	16	2	15	21	1	
		Rue Henri-Chevreau	187	33	60	58	24	12	
		Rue de Tlemcen............	326	102	91	65	51	17	
		Rue de Puébla	335	91	159	25	53	7	
			3,849	717	871	914	1,201	146	
			ADULTES FEMMES.						
1er..	Louvre......	Rue de la Sourdière.........	128	(b) 38	22	21	19	28	(b) 32 ont plus de 18 ans.
20e...	Ménilmontant..	Rue de Puébla, 368..........	97	31	35	22	9	»	
		Rue de Tlemcen, 9	292	128	70	52	34	8	
		TOTAUX.........	517	197	127	95	62	36	

TABLEAU (N° 45) présentant l'état analytique, d'après le degré d'instruction, rapproché de la catégorie d'âge, des adultes femmes dans les cours des 10e et 14e arrondissements.

CATÉGORIES d'âge.	DEGRÉS D'INSTRUCTION.	10e ARRONDISSEMENT.		14e ARRONDISSEMENT.						RÉSUMÉ des DEGRÉS D'INSTRUCTION.					
		ÉCOLE de la rue de Chabrol.	ÉCOLE de la rue Parmentier.	ÉCOLE de la rue Delambre.	ÉCOLE de la rue d'Alésia.	ÉCOLE du boulevard Arago.	ÉCOLE de la rue de la Tombe-Issoire.	ÉCOLE de la rue des Croisades	ÉCOLE de la place de Montrouge	1	2	3	4	5	TOTAUX.
Filles.															
10 et 11 ans.	1er Degré.........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	2e —	»	1	»	1	»	»	»	»	»	2	»	»	»	
	3e —	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	
	4e —	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	
	5e —	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4
12 ans.	1er Degré.........	»	8	»	»	»	1	»	»	10	»	»	»	»	
	2e —	»	20	1	»	»	3	»	5	»	29	»	»	»	
	3e —	»	5	»	»	»	2	1	3	»	»	11	»	»	
	4e —	»	4	1	»	»	»	»	3	»	»	»	8	»	
	5e —	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	58
13 ans.	1er Degré.........	»	5	5	4	4	»	4	1	23	»	»	»	»	
	2e —	»	15	»	6	2	»	4	10	»	37	»	»	»	
	3e —	»	9	4	1	2	»	7	9	»	»	32	»	»	
	4e —	6	5	4	3	»	5	11	2	»	»	»	36	»	
	5e —	3	3	5	»	»	1	21	1	»	»	»	»	34	162
14 ans.	1er Degré.........	2	7	4	1	7	1	6	10	38	»	»	»	»	
	2e —	1	16	2	1	5	4	1	16	»	46	»	»	»	
	3e —	3	14	2	2	4	5	7	16	»	»	53	»	»	
	4e —	14	7	6	»	3	2	18	2	»	»	»	52	»	
	5e —	12	1	1	»	»	3	18	3	»	»	»	»	38	227
15 ans.	1er Degré.........	1	6	3	4	3	2	2	10	31	»	»	»	»	
	2e —	1	10	»	3	8	3	3	16	»	44	»	»	»	
	3e —	2	6	4	2	2	5	3	11	»	»	35	»	»	
	4e —	13	9	2	»	1	6	14	2	»	»	»	47	»	
	5e —	6	3	6	»	»	3	12	4	»	»	»	»	34	191

16 ans.	1er Degré.........	»	3	1	1	2	3	4	4	18	»	»	»	»	
	2e —	3	5	»	3	»	1	1	9	»	22	»	»	»	
	3e —	4	4	2	»	1	5	4	2	»	»	22	»	»	
	4e —	9	4	3	1	4	4	2	1	»	»	»	28	»	
	5e —	5	3	1	»	»	2	11	3	»	»	»	»	25	115
17 ans.	1er Degré.........	2	1	2	3	»	»	1	3	12	»	»	»	»	
	2e —	3	3	»	2	2	1	1	9	»	21	»	»	»	
	3e —	2	3	»	1	1	1	4	6	»	»	18	»	»	
	4e —	8	3	»	»	»	1	10	»	»	»	»	22	»	
	5e —	2	»	3	»	1	»	6	»	»	»	»	»	12	85
18 ans.	1er Degré.........	1	3	4	»	2	»	»	1	11	»	»	»	»	
	2e —	2	8	1	1	»	1	»	»	»	15	»	»	»	
	3e —	»	1	1	»	1	1	»	»	»	»	4	»	»	
	4e —	7	3	2	»	»	2	»	1	»	»	»	15	»	
	5e —	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	2	47
19 ans.	1er Degré.........	»	3	»	2	3	»	»	»	8	»	»	»	»	
	2e —	2	1	»	»	»	»	»	1	»	4	»	»	»	
	3e —	3	4	1	»	»	»	3	2	»	»	13	»	»	
	4e —	5	1	»	»	»	1	3	»	»	»	»	10	»	
	5e —	1	2	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	5	40
20 ans.	1er Degré.........	»	1	»	1	»	»	»	1	3	»	»	»	»	
	2e —	»	2	»	»	»	»	»	1	»	3	»	»	»	
	3e —	3	1	»	»	»	2	2	»	»	»	8	»	»	
	4e —	1	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	3	»	
	5e —	1	2	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	5	22
21 à 25.	1er Degré.........	5	2	1	4	2	1	1	3	19	»	»	»	»	
	2e —	5	5	»	1	1	1	»	5	»	18	»	»	»	
	3e —	8	1	»	1	»	2	2	3	»	»	17	»	»	
	4e —	3	3	»	»	»	»	4	1	»	»	»	11	»	
	5e —	»	1	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	3	68
26 à 40.	1er Degré.........	4	1	7	1	2	»	»	5	20	»	»	»	»	
	2e —	6	2	1	1	»	1	2	3	»	16	»	»	»	
	3e —	9	3	3	»	»	»	3	5	»	»	23	»	»	
	4e —	17	2	1	1	»	»	3	»	»	»	»	24	»	
	5e —	»	»	1	»	»	»	3	»	»	»	»	»	4	87
		185	237	88	53	63	79	206	195	193	257	237	257	162	1,106

Les défauts de l'organisation actuelle.

Les inconvénients de cette diversité dans l'âge, la situation professionnelle et le degré d'instruction de nos élèves adultes sont loin d'être atténués, il faut le reconnaître, par l'organisation actuelle des cours.

On sait, en effet, que les indemnités accordées pour les cours d'adultes sont proportionnelles au nombre des élèves présents. Le directeur seul reçoit un traitement fixe de 300 francs, qui lui est accordé pour les devoirs de surveillance générale qu'il a à remplir. Si l'école ne compte que 60 élèves, l'indemnité éventuelle est de 5 francs par tête d'élève ; elle est de 10 francs au delà de 60 élèves, c'est-à-dire dès qu'il y a lieu de former une seconde classe, une troisième, etc. Cette rétribution de 10 francs par an, par tête d'élève, étant le seul bénéfice des maîtres adjoints, qu'en résulte-t-il ? C'est que leur intérêt est d'attirer et de retenir le plus d'élèves possible, quelle qu'en soit la valeur, en d'autres termes, de garnir les bancs. Intérêt respectable après tout, car les charges d'un père de famille, à Paris, sont lourdes, et c'est un rude labeur pour un homme, qui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir, a dirigé les classes du jour, de recommencer un nouveau cours de 8 à 10 heures du soir. Intérêt malheureusement presque unique, ou qui n'est pas suffisamment balancé par un intérêt d'un autre ordre, puisque jusqu'ici les cours d'adultes, visités sans doute par l'inspection et par la délégation cantonale, mais visités à de longs intervalles à cause de leur nombre et de leur dissémination, manquent, en outre, de sanction, aucun examen final n'en consacrant les résultats.

La situation des classes.

La conséquence dernière de cet état de choses, on la devine. Les statistiques dont nous avons donné plus haut le résumé, portaient toutes, à dessein, sur de grandes écoles, et l'on a vu ce qu'elles présentaient d'inégalités, de disproportions, de disparates profondes, dans l'âge, les professions, les aptitudes des élèves. Or, ces disparates existent, moins nombreuses, mais non moins marquées, dans les cours où nous avons constaté 25 ou 30 élèves présents.

Prenons, si l'on veut, pour base d'examen, une base moyenne, celle de 60 élèves, puisqu'elle est la base normale d'une classe actuelle : que fera l'instituteur au milieu de ces 60 élèves, apprentis, ouvriers, vieillards, qui viennent chercher chacun le secours particulier dont il a besoin ? Ce qu'il peut faire ou ce qu'il fait, nos meilleurs directeurs nous l'apprendront.

Si dévoué que soit le maître, disent-ils unanimement, il ne peut assez se multiplier pour donner à chacun les soins qui lui sont particulièrement nécessaires. Pendant qu'il fait épeler les ignorants, les autres ne peuvent guère travailler avec fruit, car eux aussi sont des ignorants à leur degré; et il ne faut pas oublier d'ailleurs l'ennemi commun, le sommeil, dont on ne triomphe qu'en donnant à tous un rôle constamment actif. Le maître, au contraire, s'occupe-t-il des plus avancés, les derniers ne font absolument plus rien qui leur soit utile. Encore ne suppose-t-on ainsi que deux forces différentes, et, nous l'avons vu, c'est au moins trois, quatre, cinq qu'il faudrait dire. Le résultat, c'est le découragement et le départ des hommes, qui, trouvant trop de difficultés dans l'étude, trop peu de secours pour les vaincre, prennent le parti d'y renoncer. Les apprentis seuls restent, parce qu'ils y sont forcés.

Parvint-on à soumettre tout son auditoire à quelque exercice commun, la discipline est un autre obstacle presque insurmontable. On ne peut pas prendre à l'égard des apprentis et des adultes la même attitude ni leur tenir le même langage. Avec les apprentis, tels qu'ils sont à Paris, il faut un contrôle rigoureux, une main ferme; il faut que leur présence soit constatée, que toute absence ou tout retard soit expliqué. Sans ces précautions minutieuses, l'école, contrairement à son but, deviendrait complice de la démoralisation; elle ne serait plus qu'un prétexte pour la sortie du soir, et Dieu sait où vont les apprentis qui font l'école buissonnière! Dans la classe même, leur âge, leurs habitudes exigent une règle qui ne fléchisse point. Mais comment imposer cette rigueur de discipline à des adultes? Voilà un homme qui s'arrache à son repos ou à son plaisir, pour venir s'asseoir sur les bancs d'une école. Ce qu'il compte y trouver, c'est une aide cordiale, de bons conseils, des directions qui lui permettent de regagner le temps qu'il n'a pu consacrer à son instruction. Il fait déjà un sacrifice considérable d'amour-propre, s'il est ignorant; de liberté et de distraction, s'il a en vue des études sérieuses, en prenant place au milieu de ces enfants toujours disposés au désordre et à la raillerie. Imposez-lui les mêmes règles qu'à eux: il est froissé et il s'éloigne.

Les remèdes : propositions à l'étude.

A une situation ainsi définie, il est nécessaire d'opposer un en-

semble de mesures qui en corrige les effets, et voici celles qui nous ont paru les plus propres à produire une amélioration sérieuse

1° Supprimer les cours trop rapprochés les uns des autres; ils multiplient les charges de la Ville et ne peuvent, en raison du petit nombre des élèves et de l'inégalité des âges, des aptitudes et du savoir, produire de véritables résultats. L'adulte qui a le désir de s'instruire ne regardera pas à faire quelques pas de plus pour aller chercher une direction mieux appropriée à ses besoins;

2° Organiser les cours dans les écoles les plus accessibles de chaque arrondissement, sur les plans des classes du jour, c'est-à-dire en divisant l'enseignement en trois degrés, — degré élémentaire, degré moyen, degré supérieur, — afin de pouvoir réunir dans une même classe des élèves capables de suivre le même enseignement. Là où, dans une même école, l'organisation des trois degrés ne serait pas possible faute d'élèves, il en serait établi un ou deux seulement, sauf à créer l'autre ou les deux autres dans une école voisine. Les adultes intéressés à suivre une classe de dessin ne font aucune difficulté de se rendre à l'école, souvent unique dans l'arrondissement où se fait la classe de dessin. On irait de même à l'école où l'on trouverait les classes du 1er degré, à celle où l'on trouverait celles du 2e degré, etc. Nous le répétons, tous les adultes sérieux, et ce sont les seuls qui nous préoccupent, seront heureux d'acheter, au prix d'une course un peu plus longue, des leçons qui leur profitent davantage;

3° Séparer, partout où cela sera possible, les apprentis des adultes proprement dits, de façon que les maîtres puissent, d'accord avec les patrons, — qui ont tant d'intérêt à nous seconder dans cette œuvre de moralisation, — prendre toutes les mesures de discipline nécessitées par l'âge et par la condition légale des apprentis;

4° Fixer la durée normale des cours à 7 mois, du 15 octobre au 15 mai, les irrégularités de fréquentation se produisant le plus souvent avec le commencement des chaleurs, et rendant dès lors presque impossible un cours suivi ;

5° Établir, comme sanction des cours, un certificat d'études spécial, en plaçant les examens du 15 mai au 15 juin;

6° Créer, au-dessus des cours supérieurs, là où se trouveraient les éléments nécessaires, des classes de perfectionnement, — comme

il est d'usage dans les écoles de l'Autriche et de la Saxe, — dans lesquelles les adultes pourvus du certificat d'études recevraient un enseignement complémentaire sur les matières facultatives de l'instruction primaire, — arithmétique appliquée à la comptabilité, notions de sciences physiques et d'histoire naturelle applicables aux usages de la vie, notions d'industrie et d'hygiène, — et qui seraient l'objet d'un examen, complémentaire aussi, du certificat d'études;

7° Attribuer aux instituteurs chargés des classes d'adultes un traitement fixe; ce qui n'accroîtrait pas les charges de la Ville, puisqu'un certain nombre de cours se trouveraient supprimés, et que la durée de tous les cours serait réduite à 7 mois.

La même organisation serait applicable aux cours d'adultes femmes. Ici, toutefois, il y aurait lieu de tenir un plus grand compte des distances à parcourir. Il conviendrait aussi, dans les classes dites de perfectionnement organisées pour les femmes, d'insister, suivant les quartiers, soit sur les notions élémentaires de botanique et d'histoire naturelle appliquées à l'industrie, soit sur les applications de l'arithmétique à la comptabilité et sur les notions de commerce qui s'y rattachent. Dès aujourd'hui, nous pouvons juger des résultats que l'on peut attendre de ce dernier enseignement. Les deux cours de comptabilité créés dans le 3e et dans le 9e arrondissement par Mlle Malmanche et subventionnés par la Ville ont été suivis, cette année, par plus de 270 adultes, tant jeunes filles que femmes mariées; et 40 ont fourni à l'examen subi devant une Commission spéciale présidée dans le 3e arrondissement par le Maire, dans le 9e arrondissement par un membre de la Chambre de Commerce, d'irrécusables preuves de la solidité des connaissances qu'elles avaient acquises.

Au surplus, les mesures que nous proposons tant pour les hommes que pour les femmes ne sont point, à proprement parler, des innovations. L'organisation des cours d'adultes, telle que nous la concevons, existe déjà, en partie, dans un certain nombre d'écoles laïques ou congréganistes. Il ne s'agit que d'une régularisation d'ensemble souhaitée par le personnel en même temps que réclamée par l'intérêt public.

Nos maîtres espèrent trouver dans l'application d'un règlement

d'enseignement conforme aux vrais besoins un point d'appui, une force. Ils sentent, comme nous, que la nouvelle législation, relative à la surveillance des apprentis et au recrutement de l'armée leur impose un surcroît de devoirs à l'égard de la population ouvrière, dont ils sont, pour ainsi dire, les premiers tuteurs. Ces devoirs, ils ne demandent qu'à les remplir, avec la certitude que leurs efforts, mieux dirigés, produiront des effets plus utiles. Nous avons la confiance que les mesures que nous avons mises à l'étude auront ce résultat.

L'enseignement du dessin pour les adultes.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de l'instruction générale des apprentis et des adultes. Il est un enseignement qui leur est particulièrement consacré, et qui prend chaque jour une importance plus considérable dans les institutions municipales : c'est l'enseignement du dessin.

L'importance de l'enseignement du dessin dans les institutions municipales.

L'an dernier, à la distribution des prix, l'éminent directeur de l'école des Beaux-Arts, président de la Commission de surveillance de l'enseignement du dessin dans les écoles municipales, M. Guillaume, de l'Institut, s'exprimait ainsi au début de son discours : « L'avenir des industries de Paris est étroitement lié à la prospérité des écoles de dessin et à leur développement. La statistique de ces établissements a donc pour nous un intérêt sensible; elle mérite d'être connue. En première ligne, Paris présente le groupe de ses classes communales d'adultes et de ses écoles subventionnées. On compte, en ce moment, 34 classes d'adultes dont 26 sont consacrées à l'enseignement du dessin d'art et 8 au dessin géométrique : ensemble elles réunissaient, cette année, un personnel de 3,213 élèves. En même temps, il y a, dans les différents quartiers, 26 écoles subventionnées. 6 sont fréquentées par les hommes : elles en ont reçu jusqu'à 980 ; et 20 sont ouvertes aux jeunes personnes, dont le nombre a pu s'élever à 726. La Ville possède donc 60 écoles destinées à recevoir et à exercer au dessin des jeunes gens et des jeunes filles que leur vocation porte à embrasser les professions industrielles relevant de l'art, et qui, déjà pour la plupart, y sont engagés. C'est, avec les écoles nationales, la riche pépinière dans laquelle toutes les industries parisiennes trouvent leurs sujets les plus distingués. La facilité d'accès et la variété des études, l'animation et la moralité d'une jeunesse qui, le soir, souvent au sortir de l'atelier, vient chercher dans un nouveau travail le moyen de rendre plus parfait son travail du lendemain, tout semble d'accord pour assurer du moins le maintien de la situation présente. Ces classes supérieures ont un recrutement

naturel dans les écoles primaires, laïques et congréganistes. Grâce à la décision déjà ancienne qui a rendu obligatoire l'enseignement des éléments du dessin dans les divisions les plus élevées de ces écoles, grâce au choix gradué des modèles qui leur sont affectés, un nombre considérable d'enfants (il n'a pas été moindre de 9,415) se trouve initié d'une manière régulière au dessin linéaire et au dessin d'ornement. Les écoles ouvertes aux garçons sont les plus nombreuses : il y en a 123. Pour les filles il n'y en a qu'une par arrondissement : ce qui fait un total de 143. C'est donc avec les classes d'adultes et les classes subventionnées un enseignement à deux degrés ; édifice considérable et qui présente aujourd'hui un ensemble de 203 établissements dans lesquels 14,334 jeunes gens et enfants sont préparés à faire profiter nos industries des leçons de pratique habile et de goût qu'ils reçoivent de professeurs éprouvés. »

Le compte de l'année scolaire 1874-1875, n'accuse pas une situation moins prospère. Le nombre des apprentis et des adultes présents en moyenne aux cours du dessin, s'est élevé à 3,400. Celui des élèves des écoles subventionnées n'a atteint que 1,526, au lieu de 1,706, soit une diminution de 180. Mais cette diminution s'explique par la mort du regrettable M. Carot, directeur de l'école du 12e arrondissement, et aussi par la suppression des écoles d'adultes femmes du 13e, du 15e et du 20e arrondissement, dont l'effectif d'élèves était tombé au-dessous du nombre réglementaire.

La direction de l'enseignement

On sait que cet ensemble de classes, auxquelles il faut joindre les classes des écoles primaires, est placé sous la surveillance de la Commission du dessin, qui choisit les modèles, étudie les programmes et juge les concours. On sait aussi que le but qu'elle se propose, c'est une direction propre, au sens le plus profond du mot, à faire, chez nos élèves, l'éducation de l'intelligence artistique et du goût.

Deux conditions, entre toutes, sont nécesssaires pour obtenir ce résultat. La première, c'est que le maître ne s'enferme pas dans le cercle des applications directes à des professions déterminées, et qu'il donne à son enseignement ce caractère de généralité large, élevé, désintéressé qui est le caractère fondamental de tout enseignement classique, et, dont l'élève reportera le fruit dans la profes-

sion, quelle qu'elle soit, à laquelle il devra plus tard s'attacher ou que déjà il exerce. Telle a été, de tout temps, la doctrine de la Commission de surveillance; elle a pensé que la Ville, visant plus haut que l'atelier du charpentier, du carrossier, du bijoutier, devait laisser aux syndicats spéciaux le soin d'organiser des enseignements spéciaux.

La seconde, c'est que le maître enseigne, c'est-à-dire qu'il ne se borne pas à passer dans les bancs des élèves pour rectifier un ensemble mal posé, un trait inexact, une ombre fausse, mais qu'avant de laisser prendre le crayon ou le fusain, il explique à tous à la fois le modèle proposé, qu'il en fasse ressortir les caractères, qu'il l'anime, le fasse vivre, si bien que l'élève soit pénétré, en l'exécutant, de l'idée ou du sentiment qu'il doit exprimer.

Les éléments nécessaires.

Ces deux conditions supposent, il est vrai, la réunion d'un certain nombre d'éléments toujours rares : des professeurs d'abord, puis des programmes d'enseignement bien définis, et enfin des élèves qui soient astreints à suivre ces programmes.

Les professeurs.

Les professeurs, les hommes capables de féconder leur enseignement par la parole, sans se perdre dans les développements vagues et les digressions, ne sont communs dans aucun genre d'études. Mais notre personnel nous offre, dès aujourd'hui, de solides garanties d'intelligence, et les directions que prépare la Commission contribueront à nous fournir des bases précises d'instructions.

Déjà la nécessité fondamentale des cours oraux a été exposée par M. Viollet-le-Duc dans une page que nous nous faisons un plaisir de reproduire ici :

« Pour que le dessin ait la valeur d'une faculté utile, usuelle, dit M. Viollet-le-Duc, il faut que l'intelligence ait pris une large part aux exercices de l'élève, pendant la première méthode d'enseignement. Je dirai plus : il faut que l'intelligence ait travaillé avant la main, qu'elle ait pris l'habitude de devancer l'exercice mécanique de celle-ci; qu'elle ait compris, en un mot, avant de faire tracer par l'outil. Les deux vers de Boileau :

> Ce que l'on comprend bien, s'énonce clairement
> Et les mots pour le dire arrivent aisément.

doivent être appliqués au dessin aussi bien qu'au style et à l'expression orale de la pensée. Et quand je dis que beaucoup de dessinateurs font, de leur esprit, l'esclave de la main et de l'œil, ou laissent ces deux organes s'exercer sans faire intervenir d'abord l'intelligence, je n'avance qu'un fait que chacun peut constater. Combien, étant assez habiles de la main, et ayant à composer n'importe quoi, prennent le crayon, un morceau de papier et tracent à tout hasard quelques linéaments! Ce premier assemblage de lignes produit une apparence dont on tire parti. L'œil est choqué ou satisfait de certains rapports entre ces lignes, la main rectifie ou conserve, supprime ou ajoute. Peu à peu, la composition prend un corps et l'intelligence intervient à la fin, qui décide si la production est bonne ou mauvaise. Cela peut être un exercice amusant, est-ce une œuvre de valeur? Pendant ce travail, quasi machinal, quelle est la part des réminiscences, même involontaires, du hasard, du crayon ou de la plume?

« Le véritable dessinateur est celui qui, ayant le papier ou la toile devant lui, voit, avant de tracer le premier trait sur cette toile ou sur ce papier, l'objet qu'il veut reproduire de mémoire, ou la composition qu'il veut obtenir, comme si cet objet ou cette composition étaient transmis sur le tableau par la chambre claire. Alors la main calque, l'œil rectifie et ne remplit que la fonction du prisme, tandis que c'est le cerveau qui transmet l'objet ou la composition à travers ce prisme. Si chacun se sert de ses yeux pour se conduire et reconnaître les objets, l'œil n'arrive à cette relation particulière avec le cerveau que par suite d'un travail fait, pour ainsi dire, en commun avec l'intelligence, et à la condition que celle-ci a transmis les instructions à l'organe de la vision, qui à son tour dirige la main. Dans l'enseignement du dessin, tel qu'on le pratique généralement, c'est l'opération contraire qui se fait, et rarement même, l'intelligence est-elle appelée. C'est une affaire qui se passe entre l'œil et la main.

« La méthode d'enseignement du dessin devrait donc tout d'abord éveiller l'intelligence de l'enfant, et pour cela on ne saurait commencer trop tôt. Apprendre à l'élève à voir (car il ne fait que regarder, ce qui n'est pas la même chose) est le premier des exercices. Voir, c'est comprendre, c'est obliger l'intelligence à se rendre compte des objets, non plus comme un miroir qui reflète une

image, mais en supputant leurs dimensions relatives, leurs qualités, leur couleur, comment la lumière les frappe, quelle distance les sépare, en quoi ils diffèrent de leurs analogues, comment et pourquoi ils changent de forme sous leurs divers aspects, etc. Ce serait donc par un cours oral que l'enseignement du dessin linéaire élémentaire devrait commencer, et on ne mettrait le crayon à la main des enfants que quand leur cerveau et leurs yeux auraient déjà travaillé de concert. Mais ne devrait-il pas en être de même à chacune des périodes de cet enseignement? Sans doute, il en devrait être ainsi, et jusques aux classes les plus élevées. *Forcer l'élève à comprendre avant d'agir;* ces quelques mots résument toute méthode, aussi bien pour le dessin que pour tout autre sujet. »

On ne saurait exprimer avec plus de justesse une vérité plus essentielle.

Les programmes bien tracés ne sont pas moins nécessaires à la direction de l'enseignement que les instructions sur la méthode. L'an dernier, à l'exposition des Beaux-Arts appliqués à l'industrie, les juges compétents avaient remarqué que les écoles qui offraient les résultats les plus satisfaisants étaient celles qui réunissaient, dans un ensemble méthodique et bien ordonné, toutes les formes de l'enseignement du dessin, science et art, depuis les éléments de l'imitation jusqu'aux principes de la composition. C'est à ce titre qu'avaient été distinguées l'École Nationale de la rue de l'École-de-Médecine, et parmi les établissements se rattachant à la Ville de de Paris, les écoles subventionnées de MM. Levasseur et Alexandre Lequien ; c'est à leur organisation plus ou moins complète que leur succès avait été attribué. Frappé de la pensée qu'aucune de nos classes proprement dites ne présentait ce caractère de simultanéité et de gradation dans l'enseignement, M. Perrin, à l'occasion du vote du budget, avait, dans un vœu fortement motivé, émis la demande qu'une école municipale fût créée sur la rive droite de la Seine, embrassant, conformément aux principes établis dans l'École nationale, toutes les parties nécessaires à la connaissance générale du dessin (1); et dans le discours auquel nous avons déjà fait tout à l'heure un emprunt, M. Guillaume, rappelant Les programmes.

(1) Voici les termes de ce vœu :

Considérant que l'enseignement du dessin est d'une importance tout à fait

le texte des lettres patentes du 20 octobre 1767 relatives à la création de l'école de la rue de l'École-de-Médecine, montrait combien était magnifique et profonde la conception de cet établissement « *où devaient être enseignés les principes élémentaires de la géométrie pratique, de*

---

exceptionnelle dans la ville de Paris ; que la prospérité et la supériorité des grandes industries parisiennes dépendent, en grande partie, de la propagation de l'étude du dessin et de la bonne direction qui doit être imprimée à son enseignement ;

« Considérant que, dans toutes les capitales de l'Europe, des efforts considérables sont tentés pour que les industries d'art y rivalisent avec celles de Paris et s'affranchissent de l'incontestable supériorité qu'ont toujours exercée sur elles l'art et le goût parisiens ;

« Considérant que, tout en reconnaissant les améliorations que les soins de l'Administration et la sollicitude du Conseil municipal ont déjà introduites dans l'enseignement du dessin, de nouvelles améliorations sont réclamées par la nécessité de soutenir victorieusement de sérieuses concurrences ;

« Que cette question d'un si haut intérêt pour notre cité, préoccupe à juste titre les experts ; — que l'initiative des chambres syndicales et des associations particulières seconde énergiquement l'administration dans le but qu'elle s'est proposé, la propagation de l'étude du dessin et son application spéciale aux diverses branches industrielles ; que cette sympathie même et l'aide qu'elle en doit attendre imposent à l'administration de nouveaux devoirs ;

« Considérant que l'organisation actuelle de l'enseignement du dessin laisse une lacune, en ce sens que, dans les écoles subventionnées ou municipales, les diverses branches du dessin, la figure, l'ornement, le dessin linéaire, la perspective, l'architecture, le modelage, etc., sont le plus souvent enseignées par un seul professeur ; que quels que soient le zèle et la compétence de chacun de ces professeurs, il est bien difficile que les aptitudes suffisent à donner une force égale à chacune des divisions de l'enseignement ;

« Considérant que l'école nationale de dessin de la rue de l'École-de-Médecine offre à cet égard une organisation beaucoup plus complète, qu'il serait à désirer que la ville de Paris créât une école municipale qui offrît le même ensemble d'enseignement ;

Le Conseil municipal,

Invite M. le Préfet de la Seine à préparer, pour l'année prochaine, un projet de création d'une école supérieure municipale de dessin, établie sur les données qui régissent l'école nationale de la rue de l'École-de-Médecine, en y apportant, toutefois, les modifications que l'état actuel du dessin fera reconnaître comme nécessaires.

Signé : Émile Perrin, Jobbé-Duval, Delzant, Piat, Collin, Christofle, Thorel.

« *l'architecture et des différentes parties du dessin, afin de procurer* « *à l'avenir à chaque ouvrier la facilité d'exécuter lui-même et sans* « *secours étrangers les différents ouvrages que son génie particulier* « *pour son art lui fait imaginer.* » Nous poursuivons l'étude du vœu de M. Perrin. Mais en attendant qu'un emplacement nous soit donné, où nous puissions élever cette grande école de l'art parisien, nous avons profité de la construction de deux groupes scolaires, l'un dans le 2e arrondissement, rue aux Ours, l'autre dans le 4e arrondissement, place des Vosges, pour mettre à exécution l'idée d'une école de dessin, où seraient réunies et mises en harmonie les diverses classes propres à constituer un enseignement simultané et bien gradué.

La Commission en a déjà tracé le programme général.

Les cours comprendraient trois années ainsi divisées : 1re année, enseignement du dessin géométrique, enseignement mathématique, figures et ornements d'après l'estampe ; 2e année, dessin d'après la bosse, modelage, architecture, sculpture ; 3e année, étude de la composition.

Nul ne serait admis dans l'école qu'après un examen d'aptitude. Nul ne serait admis dans les cours de 2e ou de 3e année qu'après un examen de passage.

Chacune des matières de l'enseignement comprendrait un cours oral.

Les élèves.

Reste à attirer et à retenir les élèves dans ces cours ainsi régularisés ; et il ne faut pas se le dissimuler, ce n'est pas là la moindre difficulté.

La statistique des professions.

Nous avons fait dresser récemment la statistique des corps de métiers auxquels appartiennent les élèves inscrits dans les classes communales de dessin et dans les écoles subventionnées. On en trouvera le résumé dans le tableau n° 46, où sont classées, arrondissement par arrondissement, les différentes catégories de corps de métiers.

TABLEAU n° 46.

TABLEAU (**N° 46**) *présentant l'état, par catégories de corps de métiers, des élèves, apprentis ou adultes hommes, inscrits dans les classes communales de dessin et dans les écoles subventionnées.*

ARRONDISSEMENTS.	EMPLACEMENT du COURS.	OUVRIERS en fer, mécaniciens serruriers, ajusteurs, fondeurs, etc.	OUVRIERS en bois, menuisiers, ébénistes, tourneurs, charrons, parqueteurs etc.	OUVRIERS en bâtiment, maçons, couvreurs, tailleurs de pierres, charpentiers etc.	OUVRIERS en peaux, cordonniers, selliers, corroyeurs, mégissiers, etc.	OUVRIERS décorateurs, dessinateurs sur étoffes, peintres sur porcelaine, peintres décorateurs, peintres d'appartem. tapissiers. doreurs, ouvriers en papiers peints, etc.	BIJOUTIERS ciseleurs, monteurs, graveurs sur métaux, graveurs sur pierres fines, émailleurs, orfèvres, horlogers, lunetiers, etc.	IMPRIMEURS lithographes chromo-lithographes composi-teurs.	SCULPTEURS sur bois, praticiens, architectes, marbriers, élèves-architectes, mouleurs.	EMPLOYÉS d'adminis-tration, étudiants, employés de commerce, métreurs, etc.	PROFESSIONS diverses relieurs, découpeurs, planteurs, jardiniers, pianistes, photographes, coiffeurs, fleuristes, tailleurs, charbonniers, gainiers, emballeurs, etc.	TOTAL. égal au nombre des ÉLÈVES.
						ÉCOLES COMMUNALES.						
1er	r. d'Argenteuil, 37...	»	»	»	»	36	62	4	11	3	17	133
2e	r. de la Jussienne, 11.	»	»	»	»	20	105	»	24	13	14	176
3e	r. Montgolfier, 1....	27	13	»	»	7	39	»	15	4	2	107
4e	place des Vosges....	5	47	»	»	25	60	»	25	19	76	257
4e	r. Geoffroy-l'Asnier..	60	18	40	»	14	76	»	14	5	48	275
4e	r. du Renard, 7.....	»	6	»	»	19	82	2	1	5	37	152
5e	r. de Pontoise, 21...	8	8	7	»	10	30	12	4	5	26	110
6e	r. de Vaugirard, 109.	30	14	»	»	35	27	14	33	5	75	233
6e	r. d'Assas, 66.......	14	16	»	»	25	13	2	4	10	6	90
7e	r. Chomel, 119......	12	»	»	»	33	25	8	7	22	16	123
8e	r. Malesherbes, 34..	»	»	»	»	50	50	»	40	22	24	186
9e	r. Neuve-Coquenard.	6	6	»	»	38	18	3	8	2	4	85
10e	r. de Marseille, 19..	22	14	»	5	45	50	»	10	25	94	265

11e	av. de la Roquette..	24	26	9	»	7	17	2	24	2	50	161
11e	r. St-Bernard, 20...	3	38	4	»	9	15	»	22	6	17	114
11e	r. Morand, 3........	106	39	»	»	47	135	»	17	11	85	440
12e	r. d'Aligre, 5.......	39	251	3	»	60	20	16	90	12	27	518
13e	r. St-Hippolyte, 27.	17	»	3	8	10	11	7	2	20	34	112
13e	av. d'Italie, 76......	9	12	»	»	3	6	»	6	11	38	85
14e	r. des Trois-Sœurs, 1.	25	4	»	»	7	7	»	2	»	20	65
14e	r. Boulard, 36......	31	12	»	»	24	22	4	16	18	13	140
15e	p. de la Mairie (Vaugir.)	»	8	»	5	11	8	»	3	25	16	76
15e	p. de la Mairie.....	19	33	10	»	»	»	»	2	7	17	88
17e	r. Lecomte, 6.......	75	11	»	»	39	12	»	45	38	42	262
18e	r. La Vieuville.....	37	14	»	»	42	22	28	15	22	50	230
18e	r. Doudeauville, 1..	40	18	»	»	39	15	5	18	13	24	172
19e	r. de Puébla, 459...	6	5	1	»	9	8	2	3	1	5	40
19e	p. de la Mairie.....	36	7	»	9	13	3	2	15	6	56	147
20e	r. Levert, 42........	40	»	»	»	41	66	»	18	23	28	216

ÉCOLES SUBVENTIONNÉES.

2e	r. du Sentier, 21....	»	»	»	»	34	23	»	4	»	11	72
3e	r. Ste-Élisabeth	»	»	»	»	79	114	20	35	8	69	325
10e	r. des Petits-Hôtels.	17.	28	»	»	89	30	9	22	36	19	250
11e	b. Richard-Lenoir...	»	20	»	»	37	30	»	27	2	10	126
12e	r. Crozatier, 37.....	»	47	»	»	8	»	»	35	4	17	111
	TOTAL	708	715	77	27	965	1,201	140	617	405	1,087	5,942

Les rapports communs des corps de métiers.

Contrairement à ce que nous avons remarqué pour les classes ordinaires d'adultes, la diversité des professions n'est pas ce que ce tableau met surtout en lumière. On remarquera, en effet, que les corps de métiers qui nous fournissent nos élèves sont presque les mêmes dans les divers arrondissements. Sur 5,852 inscrits, 2,166, c'est-à-dire plus d'un tiers, appartiennent à la bijouterie et aux industries décoratives. Les ouvriers en fer, — mécaniciens, serruriers, ajusteurs, etc., — les ouvriers en bois, — menuisiers, ébénistes, tourneurs, parqueteurs, etc., les sculpteurs fournissent un contingent à peu près égal. Toutes ces professions ayant des nécessités communes de savoir théorique et d'applications pratiques, il n'est pas impossible de leur appliquer au début une direction commune. Arrivés à un certain degré de connaissances générales, la division en deux grandes sections doit se faire et se fait d'elle-même naturellement ; d'une part l'industrie du fer, d'autre part l'industrie du bâtiment proprement dit et tout ce qui s'y rattache, lesquelles appellent un enseignement différent.

Les exigences des professions.

Mais où est la difficulté, c'est que tous ces élèves, apprentis ou hommes faits, ont leurs habitudes d'indépendance et leurs exigences de profession.

Les exigences de profession sont respectables. MM. les inspecteurs Balze et Bassompierre ont remarqué, par exemple, qu'en général, le nombre des élèves atteint, du premier coup, son maximum à la rentrée d'octobre, et se maintient ferme pendant tout le mois de novembre. Du 15 décembre au 15 janvier, il fléchit ; c'est le moment des veillées pour les travaux du jour de l'an et pour la fabrication des articles de Paris. A partir du 15 janvier, il remonte graduellement et ne redescend plus que vers Pâques. A cette époque, une nouvelle baisse se produit. L'élan reprend en mai, et jusqu'à l'époque du concours, les effectifs se soutiennent : cette année, au mois de juillet, les élèves présents rue d'Aligre étaient encore au nombre de 157, ceux de l'école de la place des Vosges, au nombre de 217, alors que le maximum des présences de l'hiver avait été de 218. Évidemment il y a là une sorte de loi : il faudra naturellement que les programmes des cours s'y conforment.

Les habitudes d'indépendance.

D'autres habitudes sont moins dignes d'intérêt, je veux parler

des absences du samedi et du lundi. La marche régulière de l'enseignement nous aidera à les combattre. Il n'est pas impossible d'amener des jeunes gens intelligents à l'assiduité.

Il sera moins aisé peut-être de les convaincre que, lorsqu'il s'agit de suivre un cours, le maître ne doit pas s'asservir à leur fantaisie, ni même à un désir sérieux, mais mal raisonné; que son devoir, au contraire, est de les soumettre à la sage discipline d'enseignement qui peut seule assurer leur progrès. Il faut s'attendre à quelques résistances, à certaines désertions, avant qu'il ait été possible d'établir une rigoureuse gradation des cours. Mais si nos maîtres savent rendre leurs leçons intéressantes et fécondes, la confiance ne tardera pas à se produire; et nos deux écoles d'essai, pour ainsi dire, deviendront le modèle des autres.

L'attrait des concours

La jeunesse parisienne est d'ailleurs plus accessible qu'on ne le croit d'ordinaire à la pensée d'un sacrifice fait en vue d'un intérêt d'un ordre élevé. Chaque année, les concours de nos classes d'adultes ont lieu le dimanche au mois de juin, et l'on sait à quel point le dimanche est cher aux Parisiens. Cette année, les jours des concours étaient des jours de revue militaire, spectacle toujours attrayant pour la jeunesse. Nos élèves n'en sont pas moins venus s'enfermer tous, de 8 heures du matin à 5 heures du soir, pour subir les épreuves du concours. Sur 290 présents au concours d'estampe, 282 copies ont été remises; sur 142 présents au concours d'après la bosse, 139 copies ont été remises; enfin, sur 107 concurrents envoyés par les écoles subventionnées, 105 sont restés fidèles. Le même empressement a été remarqué au concours des écoles subventionnées destinées aux femmes, qui ont fourni pour l'estampe, 107 concurrentes, pour la bosse, 90. Or, dans ce nombre, quelques élèves, sans doute, pouvaient être excités par l'espoir des récompenses; mais les récompenses sont trop limitées pour suffire à justifier l'ardeur de tous. Il faut chercher la raison de ce zèle général plus haut, c'est-à-dire dans un goût sérieux pour l'art auquel, durant toute l'année, ils s'étaient exercés.

Les résultats.

Les résultats n'ont pas été indignes de ces efforts.

Les nouveaux concours : le concours des écoles subventionnées pour les femmes.

Nous avons parlé ailleurs du concours des écoles primaires. Deux nouveaux concours pour les adultes avaient été institués cette année : celui des adultes femmes fréquentant les écoles subventionnées, et celui des adultes hommes suivant les classes de dessin géométrique. Le premier, très bien organisé par l'inspectrice, Mlle Hautier, a réussi au delà de ce qu'on en croyait pouvoir attendre. 174 copies avaient été remises, 80 pour la bosse et 94 pour l'estampe; 6 prix et 12 mentions ont été décernés; 78 copies ont été, en outre bien notées. Le concours d'après l'estampe était bon, sans toutefois présenter rien de remarquable. Les deux premières copies du concours d'après la bosse étaient tout à fait distinguées; elles font honneur à la direction du professeur, Mme Levasseur.

Le concours des classes de dessin géométrique.

70 élèves ont participé au concours de dessin géométrique. Ce que nous cherchions surtout dans cette épreuve pour laquelle les élèves n'avaient pas été prévenus à l'avance, c'était un renseignement exact sur les directions à donner. Le sujet proposé était non la copie d'un modèle graphié, mais un simple programme lu et affiché dans la salle. De là, des défaillances nombreuses. Les élèves n'étaient pas habitués à ce mode de travail; l'enseignement n'avait pas été dirigé dans cet esprit. En choisissant le sujet du concours, la commission avait bien un peu prévu ce résultat. Elle voulait, pour le profit de tous, le mettre en lumière. Malgré la faiblesse générale, d'ailleurs, 4 copies ont mérité, l'une un 2e prix, les autres, 3 accessits. On sait qu'une inspection spéciale a été créée pour la surveillance de l'enseignement du dessin géométrique. L'action énergique du titulaire, M. Cougny, nous donne lieu d'espérer, pour l'année prochaine, des résultats plus satisfaisants.

Les concours ordinaires.

Les concours d'après l'estampe et d'après la bosse, pour les adultes hommes fréquentant les classes communales et pour les élèves des écoles subventionnées, ont eu lieu comme par le passé.

Le concours d'après l'estampe, dans les classes communales, a été inférieur à celui de l'an dernier; en revanche, le concours d'après la bosse a rarement été meilleur. Le sujet de la bosse était le même que celui qui avait été proposé aux adultes femmes des écoles subventionnées. Les épreuves ont semblé dignes d'être rap-

prochées. Il y avait plus de grâce à la fois et plus de justesse, une imitation plus fine et plus exacte dans les copies des jeunes filles. On sentait chez les adultes hommes plus de vigueur, des qualités plus personnelles ; c'était le travail d'ouvriers artistes, où chacun, se rendant indépendant du modèle, avait mis comme sa signature.

Dans les écoles subventionnées, le concours d'après l'estampe a été assez brillant : les résultats ont été comparés à ceux des cours communaux d'adultes, qui avaient exécuté le même modèle, et elles ont eu sensiblement l'avantage. Le modelage et la bosse n'ont pas fourni des épreuves aussi heureuses. Toutefois, la moyenne a paru honorable.

En un mot, tout cet ensemble d'épreuves a témoigné d'un travail sérieux. Il justifie, une fois de plus, le chiffre des crédits attribués dans le budget municipal à l'enseignement du dessin, crédits qui de 60,000 francs, — chiffre du budget de 1860, — se sont élevés à 254,900 francs en 1874, à 289,000 francs en 1875, et dépassent 317,000 francs dans les propositions présentées pour l'exercice prochain.

Les établissements d'enseignement primaire supérieur ou professionnel.

Les établissements d'enseignement primaire supérieur ou professionnel de Paris, connus sous le nom de Collége Chaptal et d'Écoles Turgot, forment le complément et comme le couronnement de nos établissements d'enseignement primaire. **Le collége Chaptal et les écoles réelles.**

LE COLLÉGE CHAPTAL.

Le collége Chaptal n'a pas de similaires en France. Pour trouver des institutions analogues, il faut passer en Allemagne. C'est une sorte de *Realschul* ou École Réelle. **Les écoles réelles.**

Les écoles réelles sont difficiles à définir. Le caractère en varie avec les pays. Elles ne sont pas les mêmes en Allemagne qu'en Autriche, dans la Bavière qu'en Saxe. La Realschul, telle qu'elle avait été entendue en Prusse par Francke et Hocker, qui en conçurent, au XVIIIe siècle, la première idée, était une sorte d'école technique, où les livres étaient remplacés par des collections d'objets réels, où l'enseignement avait pour base presque unique l'étude des sciences physiques et naturelles, où la classe aboutissait à l'atelier. Avec Spilleke, au commencement de ce siècle, l'idée se développa, s'agrandit, s'éleva. On avait compris que la Realschul, maintenue dans les limites d'un apprentissage purement professionnel, était trop bornée, qu'elle n'assurait point à la classe moyenne l'éducation générale dont tout homme a besoin ; qu'à côté et au-dessus de cet enseignement pratique qui convient à des écoles spéciales d'arts et métiers, il y a place pour un enseignement général dirigé dans un autre sens que l'enseignement classique, mais égale-

ment propre à former l'esprit. C'est en ce sens que peu à peu la Real-Schul se transforma. Rien ne peut donner aujourd'hui une idée plus exacte de la portée et de caractère du l'institution, qu'une circulaire ministérielle prussienne datée de 1859, dont voici les termes :

Le caractère actuel de l'institution.

« Le Gymnase et la Realschul sont deux écoles de même rang. Le progrès des sciences et les changements survenus dans la société ont rendu cette division nécessaire. Tandis que le Gymnase atteint son but par l'étude des langues et surtout par l'étude des langues classiques de l'antiquité, et secondairement par les mathématiques, la Realschul se tourne plutôt vers le présent, c'est-à-dire vers la langue maternelle et les langues étrangères, auxquelles elle joint les sciences mathématiques, naturelles et physiques ; mais, comme le présent ne peut être compris sans la connaissance du passé, la Realschul ne pourra négliger l'étude de l'histoire. En réalisant ce programme, elle dissipera l'erreur de ceux qui pensent qu'elle doit transmettre des connaissances d'un emploi immédiat dans la vie. Sans doute, l'école doit avoir égard aux exigences de la vie, et l'institution des Realschulen est là pour prouver qu'effectivement on y a égard ; mais il ne faut pas oublier que l'école a affaire à des enfants, à des jeunes gens, chez qui on doit se contenter de poser un premier fonds de connaissances générales et durables (1). »

Le programme : l'enseignement du latin.

Si bien déterminées que soient les lignes générales de ce programme, on voit qu'il laisse une certaine latitude dans la direction de l'enseignement. Les langues anciennes, par exemple, n'en sont pas absolument exclues. Aussi la question a-t-elle été et est-elle encore, en Allemagne, l'objet de vives discussions. Le principal argument de ceux qui, en principe, veulent maintenir le latin — au moins à titre facultatif, — c'est qu'il ne faut pas fermer aux élèves des Realschulen la porte des Gymnases, bien plus, qu'il est nécessaire qu'un enfant puisse aisément passer d'un enseignement

---

(1) Nous empruntons la traduction de ce document au substantiel et si intéressant article de M. Michel Bréal sur la Realschul. (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1875.)

à un autre, au cas où, dans le cours de ses études, il témoignerait d'une aptitude inattendue. Et en fait, c'est à cette opinion que la victoire est restée. En Prusse, du moins, nous voyons que les Realschulen comprennent deux degrés, et que le titre de *Realschul de premier ordre*, — titre d'honneur, — n'est accordé qu'aux établissements où le latin est enseigné.

Les principes de la Realschul de premier ordre sont ceux sur lesquels repose la constitution du collége Chaptal.

La constitution du collége Chaptal. Ses rapports avec les Realschulen de premier ordre; en quoi il en diffère.

L'enseignement du collége Chaptal comprend cinq années d'études normales et une sixième année d'études complémentaires ou supérieures. Les matières qu'il embrasse sont, avec l'instruction morale et religieuse, la langue et la littérature française, l'arithmétique et la comptabilité, la géographie, l'histoire, les sciences physiques, chimiques et naturelles, le dessin géométrique, le dessin d'ornement, les langues étrangères, — Allemande, Anglaise, Espagnole, Italienne. En troisième année, ceux des élèves pour lesquels la famille en a fait la demande et qui ont subi avec succès l'examen d'aptitude réglementaire, reçoivent les premières notions du latin, dont l'enseignement se continue, avec le même caractère facultatif, pendant la 4e et la 5e année.

La seule différence de cette organisation avec celle des *Realschulen de premier ordre*, c'est, d'une part, que, dans celles-ci, l'étude facultative du latin commence dès la huitième classe; et d'autre part, que, tandis que la Realschul, en admettant l'enseignement des langues anciennes, ne fait que préparer des recrues au Gymnase, le collége Chaptal conserve tous ses élèves et se charge de les conduire jusqu'au but qu'ils se proposent d'atteindre par l'étude du latin. Tel est même l'objet exclusif de la 6e année d'études. Le Collége n'y admet point d'élèves nouveaux. Ceux-là seuls y sont reçus qui, appartenant déjà à l'établissement et ayant fait des études latines suffisantes pour passer les examens du baccalauréat ès sciences, veulent pousser au delà et visent à l'une des grandes écoles du Gouvernement.

On pourrait donc dire que le collége Chaptal est une Realschul qui se suffit à elle-même. En d'autres termes, c'est un établissement qui a pour base l'enseignement général nécessaire aux professions industrielles, agricoles et commerciales; mais qui le complète, dans

une certaine mesure et pour un certain nombre d'élèves, par les études supérieures propres aux Gymnases, ou pour prendre en français le terme équivalent, aux Lycées.

Le système disciplinaire : les professeurs généraux.

Si le collége Chaptal a emprunté à l'Allemagne les caractères essentiels et les principes de son enseignement, l'Allemagne, en retour, lui doit l'institution des professeurs généraux, qui ont été introduits, en 1860, dans les écoles réelles de la Bavière et de Wurtemberg, ainsi que dans quelques écoles de la Prusse.

L'institution des professeurs généraux date de l'origine du collége Chaptal. Le nom en détermine le caractère. Le professeur général a, comme tous les professeurs de l'établissement, sa part dans l'enseignement ; mais en même temps il est chargé, et c'est son rôle propre : 1° d'assister aux cours faits par tous les professeurs spéciaux d'une division ; 2° de dresser le classement hebdomadaire des élèves de cette division dans toutes les facultés ; travail minutieux et considérable, car chaque devoir donne lieu, pour chaque enfant, à une note inscrite sur son journal de travail.

Le professeur général se trouve donc ainsi en perpétuel contact avec l'élève ; il le suit, le surveille dans tous les exercices. « C'est, dit M. Monjean, un véritable éducateur qui a sur l'esprit, le caractère, l'ensemble des facultés intellectuelles et morales de l'enfant une action continue et du plus heureux effet. Excellente au point de vue pédagogique, l'institution n'offre pas moins d'avantages au point de vue financier, puisque les professeurs généraux tiennent dans certaines facultés (mathématiques, langue française, écriture, dessin linéaire, tenue des livres, etc.), l'emploi de professeurs spéciaux. Ce sont ces avantages qui l'ont fait adopter, il y a 14 ans, par M. Wyse, ministre de l'instruction publique à Berlin, avec lequel j'en avais conféré. »

Ajoutons que la Chambre de Commerce de Paris a récemment appliqué le même système à l'école commerciale de l'avenue Trudaine.

Le succès de l'organisation du collége Chaptal.

On peut discuter les bases de cette organisation, toute spéciale, de discipline et d'enseignement. On n'en peut pas contester le succès : la prospérité du collége Chaptal est éclatante.

Voici, depuis 1844, époque de la fondation, jusqu'à ce jour, la marche progressive de sa population :

TABLEAU (N° 47) *indiquant le mouvement de la population du collége Chaptal, de* 1844 *à* 1874.

ANNÉES.	Internes.	Externes.	TOTAL.	ANNÉES.	Internes.	Externes.	TOTAL.
1844	72	67	139	1860	489	292	781
1845	108	122	230	1861	500	314	814
1846	155	117	272	1862	512	341	853
1847	156	112	268	1863	530	345	875
1848	122	83	205	1864	526	409	935
1849	113	97	210	1865	551	411	962
1850	129	93	222	1866	578	440	1018
1851	148	114	262	1867	580	475	1055
1852	174	127	301	1868	582	490	1072
1853	208	152	360	1869	585	523	1108
1854	249	184	433	1870	565	420	985
1855	313	188	501	1871	520	560	1080
1856	385	225	610	1872	584	608	1192
1857	412	216	628	1873	586	609	1195
1858	421	267	688	1874	620	589	1209
1859	479	242	721				

Ainsi, en trente ans, de 1844 à 1874, la population du collége Chaptal s'est élevée, entre les mains de M. Goubaux et de M. Monjean, de 139 élèves à 1,209, tant internes, qu'externes. Dès aujourd'hui, les effectifs que comportent les bâtiments dans lesquels l'établissement vient d'être transféré sont au complet. Ajoutons que les produits du Collége, après avoir permis des agrandissements successifs, ont contribué, dans la proportion d'un million, à l'érection des bâtiments nouveaux. Ce n'est certes pas un médiocre honneur d'avoir réussi à introduire et à acclimater en France une forme d'éducation qui semblait exclusivement propre à l'Allemagne.

Le caractère parisien de la clientèle de Chaptal.

On peut remarquer, en outre, que ce succès a un caractère essentiellement parisien. Le collége Chaptal ne manque pas de renom au

dehors. Il compte, en ce moment, 12 élèves fournis par l'Angleterre, 8 par le Brésil, 7 par l'Espagne, 9 par la république d'Haïti, 3 par la Russie, 2 par l'Italie, 5 par la Suisse, la Tunisie, la Turquie, la Perse, la Chine. De plus, 31 départements français concourent, dans une certaine mesure, à sa prospérité, non-seulement Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et l'Oise, qui sont représentés par une centaine d'enfants, mais la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Aisne, les Bouches-du-Rhône, etc. Enfin les communes du département de la Seine, — notamment Saint-Denis et Neuilly, — entrent aussi pour quelque chose dans le chiffre de l'effectif. Mais ces divers courants réunis n'amènent, en totalité, que 200 élèves sur 1,200. Les autres, pensionnaires, demi-pensionnaires, externes, appartiennent à Paris.

Le placement des élèves.

Ce qu'il puise ainsi dans la population de Paris, le collége Chaptal le rend chaque année à l'industrie, au commerce, à la banque de Paris. Parmi les élèves que la 6e année a produits, de 1872 à 1874, 97 sont aujourd'hui dans les grandes écoles du Gouvernement (1). En outré, 86 ont été reçus à l'examen du baccalauréat ès sciences, et 27 à l'examen du diplôme de l'enseignement spécial. Plusieurs de ces 210 jeunes gens se répandront, sans doute, dans toute la France; c'est le sort de ceux qui suivent les carrières de l'État. Mais, sur les 240 jeunes gens qui sont sortis de la 4e et de la 5e année, dans la même période, et qui se sont voués depuis au commerce, à l'industrie, à la banque, il en est bien peu qui ne soient pas attachés à des maisons parisiennes. L'administration du collége reçoit incessamment des demandes de sujets pour les emplois les plus divers. Elles sont devenues si nombreuses, qu'il est devenu impossible de satisfaire à toutes.

Les nouveaux règlements d'administration

Dans les nouveaux bâtiments qu'il occupe, et où tous les services ont été aménagés presque avec luxe, le collége Chaptal four-

(1) 42 élèves font partie de l'École centrale des arts et manufactures ; 12 de l'École polytechnique, dont le 1er de la promotion de 1872; 5 de l'École normale supérieure, section des sciences ; 3 de l'École des ponts et chaussées; 2 de l'École des mines; 8 de l'École des arts et métiers de Châlons; 11 de l'École des beaux-arts; 10 de l'École d'agriculture de Grignon; 2 de l'École vétérinaire d'Alfort; 2 de l'École forestière de Nancy.

nira, nous en avons la confiance, une carrière non moins brillante que par le passé. Les traditions sur lesquelles son administration reposait viennent d'être fixées et mises en harmonie avec la situation actuelle ; les cadres de l'organisation générale ont été arrêtés, les traitements du personnel régularisés, les conditions d'avancement définies. Le respect d'une règle libéralement établie n'a rien de contraire à l'esprit d'initiative, à la recherche des sages innovations, qui sont et qui doivent rester l'âme de nos grands établissements municipaux.

LES ÉCOLES TURGOT.

Ce sont aussi des Realschulen que les écoles Turgot, mais des Realschulen d'un caractère plus net, et, pour ainsi, dire tout français.

L'origine des Écoles Turgot.

Leur origine se rattache à la loi du 28 juin 1833. « Tous les chefs-lieux de département et toutes les communes de plus de 6,000 âmes, » disait l'art. 10 de cette loi, « devront avoir, outre les écoles primaires élémentaires, une école primaire supérieure. »

L'art. 1er de la même loi déterminait ainsi les matières de l'enseignement : « L'enseignement primaire supérieur comprend, outre les matières de l'enseignement élémentaire, les éléments de la géométrie et ses applications usuelles, le dessin linéaire et l'arpentage, des notions des sciences physiques et d'histoire naturelle applicables aux usages de la vie, le chant, les éléments de l'histoire et de la géographie et surtout l'histoire et la géographie de la France. Selon les besoins et les ressources de la localité, était-il ajouté sagement, l'instruction primaire recevra les développements qui seront jugés convenables. »

Trente ans après, le législateur, reprenant le programme de cet enseignement supérieur qu'avait effacé la loi du 15 mars 1850, en le fondant, sous la dénomination d'enseignement facultatif, avec l'enseignement élémentaire, le complétait en ces termes : « L'enseignement primaire peut comprendre, outre les matières déter-

minées par le § 2 de la loi du 15 mars 1850 (1), le dessin d'ornement, le dessin d'imitation, les langues vivantes, la tenue des livres et des éléments de géométrie. » Tels sont les termes de la loi du 21 juin 1865, art. 9.

La loi du 21 juin 1865, on le sait, est celle qui a créé en France l'enseignement secondaire spécial. Ainsi que le proclamait son créateur, M. V. Duruy, cet enseignement n'était autre, avec les modifications nécessitées par le progrès des temps, que l'enseignement primaire supérieur destiné aux classes moyennes, dont M. Guizot avait posé les principes.

De quelque nom qu'on l'appelle, — enseignement primaire supérieur, enseignement secondaire spécial, enseignement des classes moyennes, c'est celui dont M. Pompée, — qui devait plus tard fonder l'école professionnelle d'Ivry, — a jeté les bases dans l'école de la rue Neuve-Saint-Laurent, et dont M. Marguerin, son successeur, a élevé l'édifice, dans l'école dite Turgot et dans les écoles créées sur le même type, avec un remarquable esprit de sagesse et de solidité.

Le caractère de leur enseignement.

Si, sur quelques points, l'enseignement des écoles Turgot est encore hésitant dans ses procédés, il est dès aujourd'hui nettement déterminé quant à son caractère, arrêté avec précision dans ses lignes principales, distribué avec ordre dans ses diverses parties.

Son esprit constant, depuis la fondation, est celui d'un enseignement général, tendant à la pratique et ne s'y engageant pas, également éloigné de toute initiation aux langues anciennes qui pour la clientèle à laquelle il s'adresse ne serait qu'un leurre, et du travail manuel qui enlèverait aux études ce qu'elles ont de général, par conséquent d'intelligent et de libéral.

Les programmes.

Conformément à ce caractère, on a écarté des programmes, avec la même rigueur, d'une part les exercices classiques propres aux

(1) Ces matières sont : l'arithmétique appliquée aux opérations pratiques; les éléments de l'histoire et de la géographie; des notions des sciences physiques et histoire naturelle applicables aux usages de la vie; des instructions élémentaires sur l'agriculture, l'industrie et l'hygiène, l'arpentage, le nivellement, le dessin linéaire, le chant et la gymnastique.

lycées et destinés à l'enseignement des grandes humanités, d'autre part les exercices professionnels empruntés aux écoles d'arts et métiers et destinés à l'éducation spéciale des contre-maîtres et des artisans. L'enseignement a pour base l'étude de la langue française et des langues vivantes, des mathématiques et des sciences physiques, de l'histoire et de la géographie, de la comptabilité et du dessin, c'est-à-dire un ensemble de connaissances de nature aussi à former l'esprit, et en même temps combinées en vue de préparer les enfants de la classe moyenne, par un développement harmonieux de toutes leurs facultés, à la pratique intelligente et raisonnée des professions qui touchent au commerce et à l'industrie.

L'esprit de sage innovation.

Ce cadre ainsi limité laisse encore au progrès un large champ. Contrairement à ce que croient volontiers les esprits que n'effraye point l'aventure, l'expérience sera toujours la source la plus féconde, en même temps que la règle la plus sûre des perfectionnements utiles. C'est sur l'expérience suivie dans ses résultats par M. Marguerin avec une sollicitude infatigable, que reposent toutes les améliorations introduites peu à peu dans l'école Turgot. Modestement, mais sûrement Turgot a été, dans l'enseignement, une école novatrice. Elle a inspiré des livres, formé des maîtres, créé des méthodes. C'est elle notamment qui, dans l'étude de la langue française, a introduit l'exercice de la décomposition des mots et de leur groupement en familles. C'est elle, avec le concours de l'école supérieure de commerce, qui a constitué un enseignement complet, gradué, intelligent de la comptabilité, lequel a passé depuis dans les programmes de l'enseignement secondaire spécial et s'est universalisé. C'est elle qui a organisé l'enseignement du dessin géométrique d'après des livres et des collections de modèles exactement appropriés au degré d'études qu'elle représente. C'est elle encore qui, la première, parmi les établissements de Paris, a mis en honneur les excursions scientifiques et les promenades instructives. Il y a deux ans, elle expérimentait l'enseignement élémentaire de la topographie. En même temps, elle se prêtait à l'essai d'une méthode d'enseignement géométrique, appelée trop scientifiquement peut-être la tachymétrie, mais très-propre à faire comprendre aux enfants, « les règles essentielles de la mesure ou de la cubature des solides, » selon la définition de son auteur, M. Lagout. Tout récemment enfin, reprenant

dans les plans préparés par l'ancien Comité central une idée heureuse, elle créait un cours de lecture expressive qui promet les meilleurs résultats. En un mot, il n'est presque pas de matière dans l'enseignement de Turgot où nous ne trouvions soit l'application, soit la poursuite éclairée de quelque amélioration dans les procédés et les méthodes.

La répartition des études.

Les études sont réparties en trois années normales, précédées d'une année préparatoire ou élémentaire et suivies d'une année complémentaire.

L'année préparatoire.

L'année préparatoire a été créée par M. Pompée. Aux termes de la législation de 1833, l'école primaire supérieure faisait suite à l'école primaire élémentaire, et nul n'y entrait sans examen. Mais cet examen avait surtout pour objet de vérifier les aptitudes générales des élèves, et l'expérience avait prouvé qu'il était nécessaire de recueillir, dans une division spéciale, les nouveaux venus, — ou du moins un certain nombre d'entre eux, — pour les amener à un niveau commun et les mettre en état de suivre un même enseignement. D'autres raisons sont venues se joindre à la constatation de cette nécessité, particulièrement l'insuffisance des écoles élémentaires dans le quartier où était située l'école et le désir des familles qui tenaient à placer leurs enfants le plus tôt possible sous une discipline d'enseignement conforme à leur pensée d'avenir. Financièrement, la Ville n'avait point à y perdre, puisque ces recrues de l'année préparatoire lui apportaient une rétribution qui n'était pas due à l'école élémentaire. Plus l'établissement s'est développé, plus s'est vérifiée la justesse des prévisions de M. Pompée; et, aujourd'hui, l'année préparatoire fait partie des cadres réguliers des écoles Turgot. Toutefois l'âge minimum pour l'admission a été fixé à 11 ans : cette limite ne doit jamais être dépassée.

L'année complémentaire.

La prospérité de l'école Turgot a amené, au sommet des études, pour ainsi dire, une extension de même nature. Il a paru indispensable d'assurer la possibilité d'une instruction plus étendue et plus spéciale aux élèves que leurs aptitudes désignaient soit pour les grandes écoles professionnelles qui n'exigent pas le diplôme du

baccalauréat, soit pour le diplôme de fin d'études de l'enseignement secondaire spécial qui donne droit au volontariat d'un an. De là la création de l'année complémentaire établie par M. Marguerin. Cette création a achevé heureusement de donner à l'enseignement de Turgot son ensemble et sa portée.

Les trois années normales.

Toutefois ce qui constitue le corps des études de l'école, ce sont les trois années correspondant aux trois degrés successifs de l'enseignement. Pour mieux en assurer le bienfait, l'administrateur des écoles Turgot, s'inspirant, en cela, des principes de l'organisation pédagogique des écoles primaires de la Seine, a disposé les programmes de telle façon que l'enseignement offre dans chaque classe un ensemble régulier, bien qu'avec des parties inégalement approfondies, des connaissances appropriées à l'âge et au développement d'intelligence de l'élève. Grâce à cette combinaison, l'enfant, alors même qu'il quitte prématurément l'école, a fait un cours d'études complet à son degré ; il a ainsi plus de chances d'en conserver le souvenir et d'en appliquer le profit.

Ce système, au surplus, est celui des Realschulen de premier ordre de Berlin. La série des cours de ces écoles réelles comprend huit classes ; toutefois le programme de chacune des hautes classes présente dans chaque matière un certain ensemble, incomplet si l'on considère les limites générales de l'enseignement de la Realschul, mais rationnellement arrêté et bien lié dans sa mesure restreinte, en telle sorte que les élèves qui sortent de la seconde classe, par exemple, avec le certificat qui est la sanction des études à ce degré, sont aptes à concourir à certains emplois publics; ce certificat donne même droit au volontariat d'un an.

La discipline morale.

Cette excellente organisation d'études est soutenue, dans les écoles Turgot, par une forte discipline morale. J'en emprunte la description à une note de M. Marguerin :

« Les écoles supérieures, quant à leur vie intérieure, sont comme les peuples heureux, qui n'ont pas d'histoire. La discipline y est si solidement établie, qu'elle ne peut jamais être dangereusement ébranlée. La raison, c'est qu'elle laisse peu à l'arbitraire des maîtres, ne recourt à aucun moyen violent ou humiliant, répudie la réglementation excessive et le vain entassement des tâches scolaires. En effet, notre discipline repose presque entièrement sur un système tout

idéal de punitions qui n'entraînent pas de peines réelles, et de récompenses qui ne confèrent aucun privilége. L'élève a la honte d'une punition; il a l'honneur d'une récompense. Les sanctions sont les suivantes. On est classé chaque semaine, d'après le nombre des récompenses obtenues dans la semaine, les punitions étant défalquées, mais restant sur le livret de l'élève en regard des récompenses. Le livret expliqué, commenté, est porté le samedi à la connaissance de la famille. On est classé, chaque mois, d'après le nombre des récompenses méritées dans le mois; on a son rang, du premier au dernier, sur le tableau de classement, lequel est lu par le directeur, et affiché; on occupe aux tables le rang que le numéro du classement assigne. Si les punitions atteignent un chiffre qui varie selon les divisions, on avertit l'élève publiquement qu'il perd son temps et ne mérite pas les sacrifices faits pour lui par ses parents. S'il continue, il est mis à l'ordre du jour. Après un second ordre du jour, on expose la situation à la famille et on l'invite à retirer l'élève pour éviter le renvoi officiel. Voilà le système. Il est beaucoup plus efficace qu'on ne le croirait *a priori*. Toutes les fois qu'il est manié habilement, il suffit pour conduire une division, sans retenues, sans autres punitions que des devoirs à refaire ou des leçons à rapprendre. »

Toutefois M. Marguerin, dont le grand sens ne donne rien à la chimère, sait mieux que personne que cette règle suppose de la part des maîtres des qualités de premier ordre. Aussi se hâte-t-il d'ajouter « que tous les professeurs et tous les répétiteurs ne sont pas capables de se faire promptement à ces procédés délicats ; et comme il faut bien qu'ils ne soient pas désarmés, on tolère certains pensums, mais du moins on en modère l'usage. »

L'application de ces principes vînt-elle plus souvent encore tromper notre attente, les principes n'en seraient pas moins bons. La seule préoccupation d'une discipline ainsi conduite est, dans un établissement, une force morale considérable. Ses résultats infaillibles sont de former les caractères, chose non moins importante que de développer les intelligences. Nos jeunes Parisiens sont d'ailleurs, c'est une justice à leur rendre, très-accessibles à la raison, et encore plus à l'affection dont cette forme d'éducation ne saurait se passer, à la condition qu'ils sentent, sous le calme de la raison et sous la sincérité de l'affection, une volonté éclairée et ferme.

On comprend aisément qu'une organisation, tout à la fois aussi forte et aussi souple, ait pleinement et rapidement réussi.

De 1839 à 1852, l'effectif des élèves de l'école de la rue Neuve-Saint-Laurent, s'est élevé, entre les mains de M. Pompée, de 96 à 301.

De 1853 à 1870, il a atteint, sous l'administration de M. Marguerin, le chiffre de 834.

Les progrès de l'effectif des élèves de l'école Turgot depuis sa fondation.

M. Porcher, le troisième directeur, a pris l'établissement en 1870, avec 755 enfants. Au commencement de l'année scolaire 1874-1875, il en comptait 945.

On pourra suivre avec détail dans le tableau suivant (n° 47) cette progression des effectifs, depuis la fondation jusqu'à ce jour, avec la répartition des élèves entre les cinq années d'études.

Tableau n° 48.

TABLEAU (N° 48) présentant, par année scolaire et par catégorie de cours, les effectifs moyens de l'école Turgot, depuis sa fondation jusqu'à ce jour.

ANNÉES SCOLAIRES.	MOYENNE de L'EFFECTIF général de L'ÉCOLE.	RÉPARTITION DES EFFECTIFS.				
		ANNÉE complémentaire.	3e ANNÉE.	2e ANNÉE.	1re ANNÉE.	ANNÉE préparatoire.
1839-1840	96	»	»	»	93	»
1841	166	»	»	63	103	»
1842	164	»	11	55	98	»
1843	158	»	9	46	70	33
1844	152	»	9	35	73	35
1845	211	»	10	36	95	58
1846	254	»	21	58	100	75
1847	284	»	30	54	128	72
1848	309	»	30	75	107	97
1849	321	»	39	75	112	95
1850	281	»	34	76	95	75
1851	273	»	31	72	92	79
1852	301	»	30	80	104	86
1853	360	»	38	89	115	118
1854	435	»	43	94	139	159
1855	451	»	50	96	135	170
1856	476	5	51	104	142	174
1857	489	8	54	110	149	168
1858	511	11	55	110	201	134
1859	511	15	59	113	212	142
1860	568	47	51	121	242	137
1861	618	12	61	113	276	156
1862	623	16	58	118	276	155
1863	660	10	65	116	290	179
1864	687	18	62	113	307	175
1865	691	18	60	143	307	163
1866	715	23	78	145	304	166
1867	722	23	85	145	308	161
1868	755	21	90	148	320	176
1869	788	18	90	190	290	200
1870	834	20	90	190	318	216
1871	755	13	60	166	300	226
1872	911	11	81	210	372	240
1873	930	12	100	220	360	238
1874	945	27	110	220	360	228

Autour de l'école Turgot, placée au centre de Paris comme la métropole, ont été créées, comme autant de colonies, l'école Colbert, ouverte en octobre 1868, l'école Lavoisier, installée en octobre 1872, et enfin l'école d'Auteuil qui date seulement du 1er janvier 1873.

Les écoles fondées sur le type de l'école Turgot.

Ces écoles ont prospéré, sans presque rien enlever de sa clientèle à l'école Turgot proprement dite.

On en jugera par le mouvement des quatre établissements dans les trois dernières années scolaires : nous indiquons le maximum, le minimum et la moyenne des présences des élèves pour chacun d'eux.

Leurs effectifs pendant les trois dernières années.

ANNÉES SCOLAIRES.	ÉCOLE TURGOT.			ÉCOLE COLBERT.			ÉCOLE LAVOISIER.			ÉCOLE D'AUTEUIL.		
	Maximum.	Minimum.	Moyenne.	Maximum.	Minimum.	Moyenne.	Maximum.	Minimum.	Moyenne.	Maximum.	Minimum.	Moyenne.
1871-1872	962	767	914	359	256	323	»	»	»	»	»	»
1872-1873	992	765	930	412	294	383	239	170	212	42	22	33
1873-1874	1,002	793	945	445	277	417	321	306	313	157	96	114

La progression du nombre total des inscriptions est, on le voit, très-satisfaisante, celle de la moyenne des présences également. En 1873-1874, il s'en faut de bien peu qu'à l'école Lavoisier, dirigée par M. Filon avec un zèle si sûr, il n'y ait eu aucune différence entre le maximum et le minimum des présences constatées.

En résumé, la clientèle des 4 écoles primaires supérieures réunies a suivi la marche ascendante marquée par ce tableau :

ANNÉES SCOLAIRES.	MAXIMUM.	MINIMUM.	MOYENNE.
1871-1872	1,321	1,023	1,242
1872-1873	1,685	1,250	1,558
1873-1874	1,925	1,472	1,789

Un tel succès ne s'explique pas seulement par la confiance qu'inspire aux familles le caractère pratique de l'enseignement; il est dû, en grande partie, à l'action des directeurs; il est dû aussi à l'administrateur qui, exerçant sur l'ensemble du système l'autorité de sa haute expérience, a posé les fondements et suivi le développement de chacune des créations nouvelles avec une activité sans défaillance et le plus absolu dévoûment.

La durée moyenne du séjour des élèves.

Toutefois un progrès important reste à poursuivre. On ne peut méconnaître, en effet, que, dans nos écoles supérieures, la durée moyenne du séjour des élèves laisse à désirer.

L'année préparatoire et l'année complémentaire étant, pour ainsi dire, hors du cadre commun des études, c'est dans les trois années normales que nous devons chercher une base d'appréciation.

Or, l'âge moyen des élèves est, en première année, au-dessus de 13 ans et au-dessous de 14, presque exactement de 13 ans 1/2. Il s'ensuit que l'âge moyen, pour la sortie de la troisième année, est entre 16 et 17 ans. Les calculs opérés sur une série de promotions ont donné des résultats identiques, et ces résultats sont les mêmes pour tous les établissements. Ces deux limites d'âge répondent bien au but que se proposent les écoles supérieures. A 13 ans accomplis, l'enfant peut posséder un premier fonds de connaissances; il a l'habitude du travail commun de la classe et celle du travail personnel; il est apte à un enseignement plus élevé. Entre 16 et 17 ans, l'élève est à l'âge utile pour choisir une carrière. Ses connaissances se sont affermies; son intelligence est développée, son caractère relativement formé; on est disposé à abréger pour lui la durée de l'apprentissage; il est employé immédiatement à des occupations déterminées, sérieuses, et où il est responsable : c'est la meilleure manière de débuter dans la vie.

Ce qu'elle laisse à désirer.

Malheureusement, tous nos élèves ne nous donnent pas ces trois années.

Le séjour moyen dans les écoles est de deux ans, c'est-à-dire que, sur 3 élèves, 1 fait la troisième année. En effet, presque mathématiquement, un tiers des élèves quitte après la première année, un second tiers après la deuxième, un tiers seulement passe en troisième. Cette proportion doit même être considérée comme un progrès.

Avant 1866, à Turgot, la proportion était au-dessous du quart, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas 1 élève sur 4 faisant la troisième année. Le quart a été atteint en 1866, et la proportion s'est élevée à partir de cette date, pour arriver au tiers en 1874.

Les causes des sorties prématurées.

Les causes qui expliquent cette sorte de loi sont très-nombreuses. La rétribution étant mensuelle, les parents ne s'engagent pas comme dans les internats, où l'on paye à l'avance au moins trois mois, et dès lors, pour retirer les enfants, ils obéissent à toutes sortes de causes secondes : les changements de quartier, les fatigues de la course, la mise en pension pour les caractères difficiles, les mécontentements inévitables, etc. Un autre motif est l'âge relativement avancé auquel beaucoup d'élèves entrent en première année. Soit ignorance, soit laisser-aller, soit confiance irréfléchie dans de mauvaises directions, la famille ne s'est pas décidée au moment opportun. L'enfant, trop âgé pour sa classe, se dégoûte, et il devient bientôt urgent de le placer. Mais la cause la plus générale, c'est la gêne. Dès que l'élève ne réussit pas, on se lasse de faire des sacrifices et on coupe court brusquement. La plupart des parents ne savent pas que l'éducation est une œuvre de temps et de patience, que l'esprit ne se développe pas, que le caractère ne se forme pas, à un moment donné et, pour ainsi dire, à volonté. Ajoutez ce préjugé que l'enfant ne peut entrer trop tôt dans les affaires.

Les moyens de les combattre : le placement des élèves.

On doit espérer qu'avec le temps, les familles sentiront mieux la nécessité d'une instruction plus complète. Mais il faut, hélas ! compter surtout avec les intérêts. Aussi le moyen d'action le plus efficace sur l'esprit des parents est-il aujourd'hui et sera-t-il longtemps encore le placement de l'élève à la sortie de l'école. Il est impossible de l'appliquer avec plus d'intelligence et de zèle qu'on ne le fait. Nous avons vu que le collége Chaptal avait une clientèle de maisons de commerce, d'industrie, etc., toutes prêtes à recevoir ses élèves. Le même système est en vigueur, depuis près de vingt ans, à l'école Turgot ; et c'est par centaines qu'elle compte aujourd'hui les jeunes gens qu'elle a placés en France, en Europe, dans les quatre parties du monde.

Nous avons souvent entendu dire, à Paris et à l'étranger, que

ce qui faisait rechercher de préférence par les grandes maisons de banque, de commerce, d'industrie, des commis d'origine belge, suisse, anglaise, allemande, c'est, d'une part, qu'en général ces jeunes gens savaient les langues étrangères, tout au moins quant aux formes usitées dans la correspondance commerciale; c'est, d'autre part, qu'ils étaient plus réguliers, plus souples, moins amis du plaisir, mieux préparés à l'accomplissement de tous les devoirs, de toutes les charges de leur emploi.

Le développement de l'enseignement des langues vivantes dans les écoles Turgot et l'esprit de discipline morale qui est un des caractères marqués de ces établissements, nous permettront, de plus en plus, d'engager la lutte, non sans avantage, avec la concurrence des pays voisins. Il y a cinq ans, les maisons de commission de Paris en relation avec l'Europe et les colonies Espagnoles nous ont demandé des jeunes gens parlant l'espagnol : c'est ainsi que l'enseignement de la langue espagnole a été introduit dans l'école Turgot, où il compte aujourd'hui plus de 120 élèves répartis en deux divisions.

Ni l'école Lavoisier, ni l'école d'Auteuil, qui ne sont pas arrivées à leur développement, ne peuvent encore produire de sujets. A Colbert, les effets de la direction éclairée de M. Focillon ne font que commencer à se faire sentir. L'école Turgot est la seule où le mouvement des placements soit régulièrement établi. Mais toutes les écoles Turgot étant reliées dans un même système, on peut juger de l'avenir des colonies par les résultats actuels de l'école-mère.

On trouverait dans les registres de l'école la destination des élèves qui en sont sortis depuis vingt ans, avec l'indication des emplois qu'ils ont occupés et de l'appui qu'ils ont trouvé auprès de leurs anciens maîtres. Nous nous bornerons à relever le résultat de la dernière année scolaire.

Le placement des élèves sortis à la fin de l'année scolaire 1873-1874.

D'après le rapport de M. Porcher, qui soutient avec honneur le poids de la succession de MM. Pompée et Marguerin, sur 256 élèves sortis en 1874, soit de l'année complémentaire, soit des divisions de deuxième et de troisième années, 226 ont immédiatement trouvé des débouchés conformes à leurs aptitudes.

M. Porcher divise ces 256 élèves en quatre groupes, ainsi qu'il suit :

1er groupe.

Employés de commerce	122	
Employés de banque	18	152
Destinés au commerce, mais fixés momentanément à l'étranger pour se perfectionner dans la pratique des langues étrangères.	12	

2e groupe.

Industrie, chimie industrielle, arts industriels	43	
Architecture, bâtiments, ponts et chaussées.	8	
Écoles professionnelles. — Écoles d'arts et métiers	5	
Écoles professionnelles. — École centrale des arts et manufactures	4	66
Écoles professionnelles. — École des beaux-arts	1	
Écoles professionnelles. — École d'Alfort	1	
Écoles professionnelles. — École de Grignon et fermes-écoles	4	

3e groupe.

Administration (Mont-de-Piété, Contributions directes)	3	
Étude d'huissier, étude d'avoué	2	8
Pharmacie	1	
Conservatoire de musique	2	

4e groupe.

Volontariat militaire	7	
Continuent leurs études dans d'autres établissements pour des raisons diverses (préparation au baccalauréat, établissement de la famille en province, changement de quartier, nécessité de l'internat, etc.)	19	30
Sans emploi par suite de maladies	2	
Disparus	2	
Total		256

Ainsi, sur 256 élèves, 226 sont dès aujourd'hui pourvus. Des 30 qui restent, 19 continuent leurs études; 7 profitent du privilége, légitimement gagné, du volontariat militaire; 2 sont empêchés par leur santé. En réalité, ce sont donc 2 élèves seulement qui nous échappent, ou plutôt qui, suivant les termes du tableau, sont disparus. Peut-être reviendront-ils nous demander un emploi, comme il arrive fréquemment. C'est aussi le résultat final auquel le directeur s'attend pour les 4 jeunes gens, dont 2 sont entrés dans des études d'avoué ou d'huissier, 2 au Conservatoire de musique, c'est-à-dire dans des professions auxquelles l'école ne les avait certes pas préparés.

Ces exceptions mises à part, ce qui frappe, au contraire, dans le relevé des destinations que nous venons d'établir, c'est l'appropriation des emplois aux études faites. Or, on pense bien que le choix de ces 226 destinations n'a pu être déterminé sans une persistance et une variété d'efforts considérables de la part de la direction de l'école. Il a fallu étudier les aptitudes de chacun de ces jeunes gens, ses goûts, son caractère; il a fallu consulter les familles sur leurs ressources et leurs relations; il a fallu enfin mettre au service des jeunes gens et des parents les influences que l'École s'est acquises dans le commerce et l'industrie. Il est peu d'établissements d'instruction publique qui rendent de tels services aux élèves qu'ils ont formés.

Le vœu de la population parisienne pour le développement du système des écoles Turgot.
—
La situation des quatre écoles actuelles.

Aussi le développement du système des écoles Turgot est-il le vœu général de la population parisienne.

Des quatre écoles que nous possédons aujourd'hui, les écoles Turgot et Colbert sont les seules qui occupent des locaux définitifs et suffisants pour le développement qu'elles comportent.

L'école Turgot a été complétement terminée au mois d'octobre 1874. Elle présente aujourd'hui un ensemble de locaux vastes, simplement mais heureusement aménagés; l'étendue et la disposition des amphithéâtres, des laboratoires, des salles de manipulation, des bibliothèques, des collections d'instruments, d'appareils et d'animaux, etc., feraient honneur à un établissement d'enseignement supérieur.

Les événements de 1870 ont arrêté l'achèvement de Colbert; la

démolition de l'ancien abattoir aux porcs, le prolongement de la rue de la Butte-Chaumont, l'ouverture de la rue de l'Aqueduc, rendent urgents les travaux complémentaires. Ces travaux terminés, l'école construite suivant un plan très-étudié, offrira une sorte de type des dispositions générales propres à un établissement d'enseignement professionnel.

L'école Lavoisier, qui a si rapidement réussi sur la rive gauche, est installée dans un immeuble en location, où elle se trouve déjà très-resserrée : l'ouverture de la rue de l'Abbé-de-l'Épée en permettra bientôt, nous l'espérons, l'indispensable extension.

L'école d'Auteuil est, au contraire, dans des conditions qui faciliteront tous les agrandissements, si, comme il y a lieu de le penser, elle demeure dans les locaux municipaux de la rue du Buis, lorsque la question relative à la translation de l'École normale sera décidée.

L'extension du système.

Mais l'organisation de ces quatre écoles n'est que le commencement de l'application du système d'ensemble arrêté sur le vœu du Conseil municipal. Un temps viendra, sans doute, où chacun des vingt arrondissements de Paris sera pourvu d'une école Turgot, ainsi que les communes les plus importantes des deux arrondissements suburbains. En attendant que le développement de l'enseignement primaire supérieur conforme aux principes posés dans la loi de 1833, puisse être réalisé, il a été décidé, on s'en souvient, que l'école Turgot restant au centre de la capitale, quatre établissements au moins seraient créés, sur le même type, dans les régions du Nord-Est et du Nord-Ouest, du Sud-Est et du Sud-Ouest de Paris, et sur des points aussi rapprochés qu'il serait possible des deux arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, aux besoins desquels ils donneraient en même temps satisfaction.

Le choix des emplacements ; les circonscriptions de recrutement des écoles actuelles.

Or, on ne peut se rendre compte avec quelque certitude du choix des emplacements à déterminer pour ces créations nouvelles, qu'en étudiant les conditions du recrutement des écoles actuelles. C'est le travail que nous avons cherché à faire, arrondissement par arrondissement, en réunissant à la clientèle des écoles Turgot celle du collége Chaptal. On en trouvera le résultat résumé dans le tableau suivant (n° 49).

Chacune des écoles Turgot occupe une colonne spéciale. Pour le collége Chaptal, nous avons cru devoir indiquer la répartition des élèves en pensionnaires, demi-pensionnaires et externes. Cette répartition met en lumière, en dehors de l'objet particulier que nous poursuivons ici, une observation qui a son importance au point de vue scolaire. La question de l'internat dans l'éducation est, en ce moment, très-vivement discutée. L'un des arguments de ceux qui en demandent le maintien, c'est que, d'ordinaire, les familles qui placent leurs enfants en pension sont celles qui habitent trop loin du siége de l'établissement pour les conserver chez eux comme externes. On verra que, pour Chaptal au moins, cette raison n'est pas toujours la raison déterminante. Le collégè compte autant d'internes dont la famille est domiciliée à sa porte, pour ainsi dire, que de familles relativement éloignées. Pour n'en donner que deux preuves, le 9e, dans le ressort duquel il était situé jusqu'ici, lui fournissait 88 pensionnaires, 55 demi-pensionnaires, contre 60 externes; et dans le 8e, auquel il appartient actuellement, il comptait, en 1874-1875, 56 pensionnaires, 50 demi-pensionnaires et seulement 63 externes.

Cette particularité relevée en passant, nous revenons à l'étude des circonscriptions du recrutement de nos écoles.

Tableau n° 49.

TABLEAU (N° 49) indiquant la répartition par arrondissement des éléments de recrutement du collége Chaptal et des écoles Turgot.

ARRONDISSEMENTS.		COLLÉGE CHAPTAL.				ÉCOLE TURGOT.	ÉCOLE COLBERT.	ÉCOLE LAVOISIER.	ÉCOLE D'AUTEUIL demi-pensionnaires et externes.
		PENSIONNAIRES.	DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	TOTAL.				
1er	Louvre	26	25	18	69	83	10	3	»
2e	Bourse	34	31	23	88	128	7	»	1
3e	Temple	11	7	5	23	183	5	1	»
4e	Hôtel-de-Ville	7	2	1	10	88	»	1	»
5e	Panthéon	6	2	1	9	23	»	125	»
6e	Luxembourg	8	1	1	10	27	2	78	1
7e	Palais-Bourbon	7	3	2	12	15	2	11	7
8e	Élysée	56	50	63	169	6	2	»	»
9e	Opéra	88	55	60	203	20	9	»	2
10e	Saint-Laurent	34	13	3	50	110	178	»	1
11e	Popincourt	14	4	1	19	132	20	»	»
12e	Reuilly	7	3	1	11	44	3	8	1
13e	Gobelins	11	»	»	11	5	»	25	»
14e	Observatoire	9	1	»	10	13	»	34	»
15e	Vaugirard	16	3	2	21	7	»	16	5
16e	Passy	22	17	8	47	5	»	»	63
17e	Batignolles	21	31	44	96	9	2	»	3
18e	Montmartre	9	20	41	70	7	93	»	»
19e	Buttes-Chaumont	11	8	6	25	20	71	»	»
20e	Ménilmontant	7	2	3	12	29	10	»	»
Arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis		35	14	13	62	48	31	14	23
TOTAUX		439	292	296	1,027	1,002	445	316	107

Si l'on examine attentivement ce tableau, voici la situation qu'il est facile d'y reconnaître.

La clientèle de Turgot. — La clientèle de tradition.

On remarque d'abord que non-seulement Turgot reçoit encore des élèves des vingt arrondissements de Paris, mais qu'il attire de la banlieue 48 élèves, dont beaucoup devraient aller à Colbert ou à Lavoisier (1).

L'ancienneté de l'école, les habitudes prises, les affinités de parenté ou de relations, l'existence de l'année complémentaire qui n'est pas encore organisée dans les autres écoles, fournissent l'explication de ce fait. On aurait pu croire que l'ouverture de Colbert, puis celle de Lavoisier, détermineraient des changements de courants plus prompts. Quoi qu'il en soit, le classement se fait, d'année en année, et il ira toujours en se marquant davantage.

---

(1) Ces 48 élèves se répartissent entre les communes de l'arrondissement de Saint-Denis, de l'arrondissement de Sceaux, et du département de Seine-et-Oise, ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT de SCEAUX.		ARRONDISSEMENT de SAINT-DENIS.		DÉPARTEMENT de SEINE-ET-OISE.	
Charenton	2	Aubervilliers	2	Chatou	1
Gentilly	2	Bagnolet	2	Crosne	1
Ivry	3	Clichy	3	Marnes	1
Maison-Alfort	1	Nanterre	1	Meudon	1
Montrouge	1	Neuilly	8	Nogent-s-Marne	1
Montreuil	1	Pantin	2	Raincy	1
Rosny	2	Romainville	2	Sèvres	1
Saint-Maur	2	Saint-Denis	2		
Saint-Mandé	2	Suresnes	1		
Vincennes	2				
Villejuif	1				
TOTAL	18	TOTAL	23	TOTAL	7

La circonscription propre du recrutement de Turgot.

Les 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements sont, en réalité, le domaine propre de Turgot. Le 10e était autrefois une de ses meilleures sources de recrutement. Aujourd'hui, il se partage entre Turgot et Colbert, en inclinant davantage vers Colbert, ainsi que la distribution des voies publiques l'y porte. Le 11e, par sa position et par la direction de ses voies principales, s'écoule naturellement vers Turgot, au moins pour sa partie nord; tout le sud est attiré par l'école commerciale Saint-Paul, ancienne école des Frères de la rue des Francs-Bourgeois, établie aujourd'hui rue Saint-Antoine. Enfin, l'extrémité nord du 12e arrondissement aboutit également à Turgot par les boulevards. Hors de ces limites, la clientèle qu'il peut avoir est une clientèle d'accident.

La circonscription de recrutement de Colbert.

Le 10e, où est situé Colbert, lui donne son plus fort contingent, en même temps qu'il fournit encore à Turgot 110 élèves. Les appoints du 1er, du 2e, du 3e, du 11e arrondissement s'expliquent par la direction des grandes voies, les boulevards de Sébastopol et de Strasbourg, la rue du Faubourg-Saint-Martin, le boulevard de La Villette, la rue de la Butte-Chaumont, etc. Le 9e donnerait davantage, si nous n'y rencontrions la concurrence de l'école de commerce de l'avenue Trudaine. C'est dans le 18e et dans le 19e que Colbert pourrait surtout étendre son action. Mais ces arrondissements sont pauvres; ils occupent une superficie considérable avec de grands espaces non peuplés; ils sont coupés d'obstacles. Ajoutons que l'école a été trop rapprochée du centre : elle aurait dû être portée plus au nord-est. Les travaux de viabilité que nous avons signalés plus haut pourront seuls remédier, en partie, à cette situation.

La circonscription de recrutement de Lavoisier.

L'école Lavoisier a été très-heureusement placée, au contraire, au point d'intersection des 5e, 6e, 13e et 14e arrondissements. Le 5e et le 6e lui fournissent déjà beaucoup; les 13e et 14e contribueront chaque année davantage. La banlieue deviendra aussi plus productive avec le temps. Il est évident que les élèves de Montrouge, de Gentilly, d'Ivry, qui viennent à Turgot, s'arrêteront un jour à Lavoisier; de même que ceux d'Aubervilliers, de Saint-Ouen, de Saint-Denis, seront naturellement portés vers Colbert, par le chemin de fer du Nord.

La circonscription de recrutement de l'école d'Auteuil.

Le 16e arrondissement appartient à l'école d'Auteuil. Bien qu'Auteuil et Passy ne soient pas habités par le petit commerce et la petite industrie, qui sont partout la base de notre recrutement, on doit croire qu'ils donneront davantage, lorsque les habitudes seront prises; le grand pensionnat des frères de la rue Raynouard est en possession d'une clientèle considérable, mais qui n'a point de caractère local. On peut attendre aussi un certain nombre d'élèves des communes de Boulogne, Neuilly, Puteaux. Enfin, le 15e arrondissement de Paris n'a pas encore contribué, dans la mesure qu'il y avait lieu d'espérer; car il est en communication avec le 16e par deux ponts qui conduisent dans la région d'Auteuil, où est située l'École. Ce ne sont là que des questions de temps.

Aux 107 externes et demi-pensionnaires relevés par l'école d'Auteuil dans le tableau ci-dessus, s'ajoutent, on le sait, 50 internes. Sur ce chiffre, 37 élèves, Parisiens d'origine, viennent à peu près de tous les quartiers de Paris; 13 appartiennent, soit à l'arrondissement de St-Denis, soit aux départements voisins.

La circonscription de recrutement du collège Chaptal.

Enfin, c'est dans les 8e et 9e arrondissements que Chaptal recueille sa clientèle de beaucoup la plus nombreuse; il puise aussi assez largement dans le 17e et le 18e d'une part; d'autre part, dans le 1er et le 2e. Il n'est pas un seul arrondissement, d'ailleurs, qui ne lui fournisse quelque élément.

On pourra se rendre mieux compte encore des résultats de cette étude sur la carte où nous avons cherché à déterminer la circonscription exacte du recrutement de nos cinq grands établissements, en teintant d'une nuance plus forte les parties de chaque circonscription qui fournissent le plus, et d'une nuance plus légère celles où le recrutement va en décroissant (1).

Les créations à étudier.

Si de cette carte l'on rapproche les renseignements que nous venons de résumer, voici les conclusions auxquelles on est naturellement amené.

---

(1) Appendice, carte n° 5.

Il y aurait lieu d'établir des écoles Turgot :

1° Dans le 15e arrondissement, au-dessous du boulevard de Grenelle, vers l'extrémité de la rue Lecourbe ; l'établissement ainsi situé recevrait les élèves du 15e arrondissement, du 7e et de la partie ouest du 14e ; en même temps, il desservirait Montrouge et le canton de Sceaux ;

2° Dans le 17e arrondissement, vers le débouché des rues Marcadet et Championnet ; l'établissement desservirait le 17e et le 18e arrondissement ; il recevrait, en outre, les contingents de Levallois-Perret, de Neuilly et de Clichy où la classe ouvrière est considérable ;

3° Dans le 11e arrondissement, vers le point d'intersection de l'avenue des Amandiers et du boulevard de Ménilmontant ; l'établissement desservirait le 11e, le 20e, le 12e arrondissement, et cette partie du 19e qui se trouve entre les Buttes-Chaumont et la rue de Belleville ; en même temps il serait à la portée des cantons de Pantin, de Vincennes et de Charenton. C'est la région de Paris et du département la moins favorisée sous le rapport des établissements d'enseignement primaire supérieur. Aussi est-ce par cette création qu'il nous paraîtrait équitable de commencer.

Ces emplacements sont indiqués sur la carte qui nous a servi à déterminer les circonscriptions de recrutement des établissements actuels. On remarquera qu'ainsi placée au centre des quartiers les plus industriels du 11e, du 15e et du 17e arrondissement, — Saint-Ambroise, les Batignolles, Grenelle, — chacune de ces écoles se trouverait en situation de devenir l'école supérieure de l'arrondissement, si, un jour, tous les arrondissements de Paris doivent être pourvus d'une école supérieure.

La conséquence de l'extension, même ainsi réduite, du système des écoles supérieures, serait certainement de diminuer l'effectif de Turgot, et d'empêcher que celui des autres écoles arrivât au-dessus de 600 élèves. Il n'y aurait point à le regretter. 600 élèves suffisent largement à la mesure moyenne des facultés de travail et d'activité d'un directeur, lorsqu'il se préoccupe de l'instruction avec zèle et de l'éducation avec sollicitude.

Dans le plan que nous venons de tracer, nous avons fait entrer

Le concours du Département.

en ligne de compte la clientèle des communes des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux. C'est que nous avons pensé que le département pourrait unir ses ressources à celles de Paris, pour créer ces établissements dont les familles de la banlieue profiteraient dans une mesure presque égale à celle de Paris, si l'on s'arrêtait aux emplacements que nous avons déterminés.

Il ne saurait être fait un meilleur emploi des ressources départementales, que va bientôt rendre disponibles l'achèvement des constructions ou des améliorations des établissements scolaires des communes suburbaines.

Les services rendus par l'enseignement primaire supérieur.

L'enseignement primaire supérieur est un enseignement démocratique par excellence. Il élève le niveau de l'instruction et de la moralité de la petite classe moyenne ; il appelle et il appellera de plus en plus l'élite de la population ouvrière. Ouvrant à tous l'accès des carrières où les études purement classiques ne sont pas nécessaires, il donne satisfaction aux ambitions légitimes, sans surexciter les prétentions aveugles, aussi décevantes pour les individus que fatales à la société.

Le Budget.

Nous avons passé en revue, sous toutes ses formes, l'enseignement que distribue la Ville de Paris : salles d'asile, écoles primaires, classes d'adultes et d'apprentis, écoles de dessin, établissements d'enseignement primaire supérieur ou professionnel. Nous avons essayé de marquer, à chaque degré, la situation statistique exacte, les méthodes suivies, les résultats obtenus, les améliorations acquises , les réformes qu'il y a lieu de poursuivre, ce qui a été fait, ce qui reste à faire. Nous n'avons plus qu'à indiquer les ressources budgétaires qui donnent le mouvement et la vie à cet ensemble d'établissements.

Les crédits extraordinaires.

Le montant de nos crédits extraordinaires, destinés aux créations, s'élève aujourd'hui, ainsi que nous l'avons vu, à la somme de 4,906,493 fr. 56 c., qui reste disponible sur le crédit spécial des 18 millions.

Le budget ordinaire.

Les crédits du budget des dépenses ordinaires classés par catégories d'établissements, — non compris l'entretien des bâtiments dont la dépense incombe au budget des travaux, au même titre que celui de tous les bâtiments municipaux, — se décomposent ainsi qu'il suit :

Salles d'asile, matériel et personnel (1).........	1,289,616. 23
Ecoles primaires, matériel et personnel, y compris les dépenses de l'enseignement du chant..........	5,935,359. 12
Classes d'adultes et d'apprentis.................	295,575. »
A reporter......	7,520,550. 35

(1) Aux dépenses énumérées dans le chapitre XX du budget, nous avons ajouté les dépenses d'éclairage au gaz pour chaque catégorie d'établissement, telles qu'elles sont portées au chapitre XVI, art. 16, afin de présenter une situation absolument complète.

	Report.....	7,520,550. 35
Écoles municipales de dessin..................		324,000. »
Établissements d'enseignement primaire supérieur ou professionnel..........................		1,564,833. 52
Enseignement libre, subventions................		359,400. »
Total...............		9,768,783. 87

De ce total, si l'on déduit :

1° Les recettes du collége Chaptal (dont l'ensemble constitue pour la Ville un bénéfice de 129,622 fr.), ci.	1,053,917. »	
2° Les recettes des écoles Turgot (la dépense des écoles Turgot est couverte par l'ensemble de la recette jusqu'à concurrence de 477,980 francs sur 531,706 fr. 52 c.; les recettes et les dépenses de l'école Turgot proprement dite sont en équilibre), ci	477,980. »	
3° Le produit des dons et legs inscrits au budget pour une somme de............................	34,348 ».	
4° Le produit des sept centimes spéciaux à l'instruction primaire, qui donnent.........................	3,448,927. 81	
Total.............	5,015,172. 81	5,015,172. 81
Il reste une somme de.........................		4,753,611. 06

constituant la part prélevée par la Ville, sur l'ensemble de ses ressources ordinaires, pour les services de l'instruction primaire.

La comparaison avec les budgets antérieurs depuis 1816.

Nous avons eu plus d'une fois l'occasion, dans ce travail, de prendre le passé comme point de comparaison. Il ne sera peut-être pas sans intérêt, à ce titre, de jeter un coup d'œil sur la série des budgets ordinaires de l'instruction primaire depuis 60 ans. Il

ne nous a pas été possible de remonter plus haut. Le recueil des budgets conservés aux Archives nationales ne commence qu'à 1816. Mais dans ces limites, le tableau financier que nous avons cherché à reconstituer est complet.

L'histoire de l'instruction primaire, dans notre siècle, peut se partager en trois périodes : celle qui est régie par l'ordonnance royale du 29 février 1816, celle de la loi du 28 juin 1833, et celle de la loi du 15 mars 1850.

Les trois périodes de l'histoire de l'instruction primaire.

On sait que l'ordonnance de 1816 ne faisait mention d'aucune ressource spéciale pour la création et l'entretien des écoles. L'instruction primaire n'avait de crédit propre, ni au budget des communes, ni au budget du département, ni au budget de l'État. L'ordonnance stipulait simplement, art. 35, « qu'il serait fait annuellement, sur le Trésor royal, un fonds de 50,000 francs pour être employé par la Commission d'instruction publique, soit à composer ou à imprimer des ouvrages propres à l'instruction populaire, soit à établir temporairement des écoles modèles dans les pays où les bonnes méthodes n'avaient point encore pénétré, soit à récompenser les maîtres qui se seraient le plus distingués par l'emploi de ces méthodes. »

1re période : Ordonnances du 29 février 1816, et du 14 février 1830.

L'ordonnance du 14 février 1830 témoignait d'une préoccupation à la fois plus libérale et plus pratique. « Chaque année, était-il dit art. 2, il sera porté au budget de l'État une somme spécialement destinée à encourager l'instruction primaire, et pendant cinq ans, à partir du 1er janvier 1831, il sera prélevé pour le même objet, le vingtième du produit de la rétribution universitaire établie par les art. 137 du décret du 17 mars 1808, 25 et suivants du décret du 17 septembre 1808. » Ces fonds ainsi formés devaient être employés, (art. 12) par le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, d'après l'avis du Conseil royal : 1° à fournir des secours aux communes qui se trouveraient dans l'impossibilité absolue de se procurer des moyens d'enseignement, et principalement à fonder des écoles préparatoires ; 2° à faire composer, imprimer et distribuer des livres élémentaires ; 3° à donner des encouragements et des récompenses aux instituteurs qui se seraient distingués par leur aptitude, leur zèle et leur bonne conduite.

D'autre part, aux termes des art. 5 et 6 de la même ordonnance du 14 février 1830, les Conseils municipaux de toutes les communes du royaume étaient appelés à délibérer, dans la prochaine session ordinaire du mois de mai, sur les moyens de pourvoir à l'établissement et à l'entretien des écoles primaires dont ils auraient reconnu la nécessité. Les préfets devaient présenter aux Conseils généraux l'état des communes qui auraient voté les fonds suffisants pour couvrir les dépenses relatives à l'instruction primaire et l'état de celles qui n'auraient pu se charger des mêmes dépenses. Vérification faite, les Conseils généraux délibéreraient sur les secours qu'il conviendrait d'accorder aux communes reconnues dans l'impossibilité de subvenir aux frais de leurs écoles, et voteraient les sommes qu'ils jugeraient devoir allouer à cet effet (art. 8 et 9).

2e période : Loi du 28 juin 1833.

Les principes étaient posés, mais les ressources n'étaient pas créées. Ce fut la loi du 28 juin 1863 qui les créa. On connaît les bases et la nature de ces ressources : en première ligne les fondations, dons ou legs ; en seconde ligne, les revenus ordinaires ; en cas d'insuffisance des revenus ordinaires, une imposition spéciale, votée par le Conseil municipal, laquelle ne pouvait excéder trois centimes additionnels au principal des contributions, foncière, personnelle et mobilière ; en cas d'impuissance des communes, une imposition spéciale, votée par le Conseil général du Département, laquelle ne pouvait excéder deux centimes additionnels au principal des contributions ; enfin, en cas d'insuffisance des ressources communales et départementales, subvention de l'État.

3e période : Loi du 15 mars 1850, du 10 avril 1867 et du 19 juillet 1875

La loi du 15 mars 1850 ne fait que reproduire, dans son art. 40, les dispositions financières de l'art. 13 de la loi du 28 juin 1833. Mais la loi du 10 avril 1867 a autorisé, en outre, d'une part, l'imposition supplémentaire de quatre centimes communaux pour l'établissement de la gratuité absolue (art. 8) ; d'autre part, celle d'un troisième centime départemental pour être employé à favoriser la création de nouvelles écoles, à élever le traitement du personnel enseignant, à propager les cours d'adultes (art. 14). Enfin, la loi récente du 19 juillet 1875 (art. 7) a autorisé la perception d'un quatrième centime communal et d'un quatrième centime départemental, destiné

à porter les traitements des instituteurs au taux des nouveaux minima réglementaires.

Tels sont les principes qui, depuis 1816, ont réglé le budget de l'instruction primaire. On en pourra suivre l'application et les effets dans le tableau suivant (n° 50), lequel présente, année par année, la série des prévisions de recettes et de dépenses, avec les observations justificatives qui permettent d'en comprendre la progression.

Tableau N° 50.

TABLEAU (**N° 50**) *présentant la série des budgets municipaux de l'instruction primaire* (*prévisions de recettes et de dépenses*), *de* 1816 *à* 1875.

ANNÉES.	PRÉVISIONS DES BUDGETS.			OBSERVATIONS.
	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT des dépenses sur les recettes.	
1816	»	52,200 » (A)	»	(A) Voici le détail sommaire de ces dépenses, tel qu'il figurait au budget de 1816 : Écoles dites d'ancienne fondation. { Traitement des 12 instituteurs primaires .... 14,400 id. des 12 institutrices primaires .... 14,400 Distribution des prix et gratifications .... 2,200 Appointements de la directrice de bureau de placement des maîtresses d'études dans les écoles de filles .... 1.200 Établissement d'écoles élémentaires (écoles d'enseignement mutuel) .... 20,000 TOTAL .... 52,200 Cette classification des dépenses se reproduit, sans modifications importantes, dans tous les budgets communaux, jusqu'en 1831. On voit, par le détail qui précède, que la ville ne concourait à l'entretien des écoles, dites « *d'ancienne fondation,* » qu'en rétribuant les instituteurs et les institutrices de ces écoles, alors au nombre de 24. — Ces écoles n'étaient donc pas, à proprement parler, des écoles communales ; elles avaient plutôt le caractère d'écoles libres, auxquelles la ville allouait une subvention, sous forme de traitement payé à l'instituteur. Il n'en est pas de même en ce qui concerne les écoles « *d'enseignement mutuel* » que la ville commence à créer en 1816. — Ces écoles sont entièrement communales, et les frais de leur entretien, matériel et personnel, sont supportés par le budget municipal.
1817	»	52,200 »	»	
1818	»	52,200 »	»	
1819	»	55,200 »	»	
1820	»	62,200 »	»	
1821	»	75,000 »	»	
1822	»	71,680 »	»	
1823	»	75,180 »	»	
1824	»	82,060 » (B)	»	(B) Les dépenses des écoles « d'*enseignement mutuel* » entrent, dans ce chiffre, pour 43,000 fr. — Ces dépenses avaient donc plus que doublé, de 1816 à 1824.
1825	»	77,660 »	»	
1826	»	76,980 »	»	

1827	»	84,980 »	»
1828	»	93,630 »	»
1829	»	97,960 »	»
1830	»	116,600 »	»
1831	»	160,310 »	»
1832	»	183,980 » (C)	»
1833	»	192,918 » (D)	»
1834	»	203,438 »	»
1835	» (E)	252,207 »	»
1836	»	371,888 » (G)	»
1837	»	587,884 87 (H)	»
1838	»	752,124 »	»
1839	45,067 37 (I)	838,154 »	793,086 63
1840	35,874 »	858,654 »	822,780 »
1841	39,230 83	880,261 »	841,030 17
1842	59,877 30	934,547 »	874,669 70
1843	59,967 30	928,856 » (J)	868,888 70
1844	60,074 36	968,967 »	908,892 64

(C) Les dépenses des écoles élémentaires « d'*enseignement mutuel* » s'élèvent à 107,950 fr. -- Celles des écoles dites « d'*ancienne fondation* » sont réduites à 10,800 fr. — Un certain nombre d'établissements de cette dernière catégorie avait disparu et avait été remplacé par des écoles du mode mutuel.
Pour la première fois, en 1832, la ville vient en aide aux écoles des cultes dissidents.— Une subvention de 6,000 fr. pour les écoles *israélites* de garçons et de filles est inscrite au budget de cet exercice et des exercices suivants.

(D) Une subvention de 4,000 fr. est accordée aux salles d'asile fondées dans Paris par l'initiative privée.

(E) Le Conseil municipal, usant de la faculté accordée aux communes par la loi du 28 juin 1833, s'impose d'un demi-centime additionnel au principal des quatre contributions directes ; mais ce vote n'est pas homologué.

(F) Un subvention de 5,400 fr. est accordée aux écoles de l'Eglise réformée et de l'Eglise de la confession d'Augsbourg.

(G) La ville prend à sa charge, en 1836, les écoles d'enseignement simultané dirigées par des instituteurs et des institutrices congréganistes. Ces écoles avaient été, jusqu'alors, entretenues par l'administration des hospices.

(H) Les salles d'asile deviennent, en 1837, des établissements communaux. Elles figurent au budget de cet exercice pour une dépense de 30,870 fr.

(I) Cette recette provient :
1° De la rétribution mensuelle payée par les élèves des deux écoles d'enseignement primaire supérieur ouvertes en 1839, savoir :

Ecole primaire supérieure de garçons, rue Neuve-Saint-Laurent (cette école est aujourd'hui installée rue Turbigo, sous le nom d'école Turgot)	20,000 fr.	»
Ecole primaire supérieure de jeunes filles, passage Saint-Pierre transférée depuis rue Pontledier, puis, boulevard des Batignolles, où elle a été transformée en école normale	10,000	»
2° Du produit des dons et legs faits en faveur de l'enseignement primaire	15,067	37
TOTAL	45,067 fr.	37

Ces dons et legs avaient été jusqu'alors reçus et administrés par l'administration des hospices, qui remit, en 1839, à l'administration municipale, les titres de rentes provenant de libéralités de cette nature, dont elle était la dépositaire.

(J) Cette prévision de dépenses était établie pour un chiffre de 31,720 élèves d'enseignement primaire élémentaire, ainsi répartis :

	Nombre des écoles.	*Nombre des élèves.*
Ecoles d'ancienne fondation	3	349
Ecoles du mode mutuel	51	9,780
Ecoles simultanées (congréganistes)	60	13,431
Salles d'asile	21	5,110
Classes d'adultes du mode mutuel		1,350
— simultané		1,700
TOTAL		31,720

TABLEAU (N° 50) *présentant la série des budgets municipaux de l'instruction primaire (prévisions de recettes et de dépenses), de* 1816 *à* 1875 (Suite).

ANNÉES.	PRÉVISIONS DES BUDGETS.			OBSERVATIONS.
	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT des dépenses sur les recettes.	
1845	46,054 30	969,181 »	923,126 70	
1846	46,045 30 (K).	1,021,385 »	975,339 70	(*K*) L'école François Ier (aujourd'hui collège Chaptal), devient établissement communal en 1846. — Jusqu'à 1853, elle ne figure que pour mémoire aux budgets des recettes, les dépenses de l'établissement excédant le produit des rétributions payées par les élèves
1847	50,688 30	1,070,850 »	1,020,161 70	
1848	65,388 30	1,101,505 »	1,036,116 70	
1849	66,788 30	1,227,242 68	1,160,454 38	
1850	66,888 30	1,212,520 »	1,145,631 70	
1851	69,888 30	1,265,686 »	1,195,797 70	
1852	70,424 » (L)	1,304,346 »	1,233,922 »	(*L*) Les prévisions de dépenses sont établies pour un chiffre de 40,286 élèves d'enseignement primaire élémentaire, savoir : Écoles mutuelles.......... 13,285 élèves. Écoles simultanées.......... 15,057 Classes d'adultes.......... 14,384 Salles d'asile.......... 7,560 TOTAL.......... 40,286
1853	79,611 » (M)	1,369,828 »	1,290,217 »	(*M*) Les bénéfices du collège Chaptal entrent dans les prévisions des recettes de 1853, pour une somme de 8,000 fr. — A dater de 1857 et jusqu'en 1867, ces bénéfices, étant entièrement appliqués aux travaux d'agrandissement du collège, cessent de figurer dans les budgets municipaux.
1854	90,959 »	1,403,885 »	1,312,926 »	
1855	101,874 »	1,440,092 »	1,338,218 »	
1856	797,415 60 (N).	1,494,902 »	697,486 40	(*N*) Conformément aux dispositions de la loi du 15 mars 1850, la ville de Paris demande et elle est autorisée, en 1856, à s'imposer de 3 centimes additionnels, spécialement applicables aux dépenses de l'enseignement primaire. — Le produit de ces 3 centimes spéciaux est compris dans les prévisions de recettes du budget de 1856, pour une somme de 690,875 fr.
1857	816,343 »	1,549,732 »	733,389 »	

1858	850,129 »	1,635,911 »	785,782 »
1859	880,729 »	1,684,713 » (O)	803,984 »
1860	1,020,240 65 (P)	2,277,603 65 (Q).	1,257,363 »
1861	1,040,089 »	2,349,013 45	1,308,924 45
1862	1,064,010 »	2,487,724 50	1,423,714 50
1863	1,115,286 »	2,924,750 »	1,809,464 »
1864	1,164,785 »	3,641,992 »	2,477,207 »
1865	1,197,085 »	4,473,101 »	3,276,016 »
1866	1,282,285 »	5,207,309 »	3,925,024 »
1867	2,159,025 » (R).	5,925,332 »	3,766,307 »
1868	2,211,346 43	6,100,531 »	3,889,584 57
1869	3,989,294 28 (S).	6,192,107 89	2,202,813 61
1870	4,173,059 67	6,412,878 86 (T).	2,239,819 19
1871	4,173,059 67	6,412,878 86 (U)	2,239,819 19
1872 (V)	4,140,414 63	8,180,077 70	4,039,663 07
1873	4,458,094 22	9,298,727 79	4,840,633 57
1874	4,795,153 24	9,764,719 06	4,969,565 82
1875	4,995,895 81 (X).	9,761,678 25	4,865,782 44

(*O*) Le budget de 1859 (dernier budget avant l'annexion des communes de la banlieue) est établi en prévision d'un chiffre de 47,616 élèves dans les établissements communaux d'enseignement primaire élémentaire, savoir :

Écoles laïques	15,000 élèves.
Écoles congréganistes	17,500
Classes d'adultes	6,116
Salles d'asile	9,000
TOTAL	47,616

(*P*) Par suite de l'annexion des communes de la banlieue, le produit des 3 centimes spéciaux s'élève à 900,000 fr.

(*Q*) Les prévisions de dépenses du budget de l'exercice 1860 sont calculées pour un chiffre de 66,992 élèves dans les établissements communaux d'enseignement primaire élémentaire, savoir :

Écoles laïques	22,000 élèves.
Écoles congréganistes	23,745
Classes d'adultes	7,847
Salles d'asile	13,400
TOTAL	66,992

(*R*) L'augmentation des prévisions du budget, en 1867, tient à ce que le collège Chaptal qui, jusqu'alors, avait eu son budget spécial, est inscrit, à dater de cette année, pour la totalité de ses recettes et de ses dépenses au budget général.— Les recettes de cet établissement sont évaluées, en 1867, à 837,000 fr. — Les dépenses, à 760,650 fr.

(*S*) En 1869, la Ville, usant de la faculté accordée aux communes par la loi du 10 avril 1867, s'impose de 4 nouveaux centimes additionnels au principal des 4 contributions directes. Le nombre des centimes spéciaux applicables aux dépenses de l'enseignement primaire est ainsi porté à 7. — Le produit de ces 7 centimes est évalué, en 1869, à 2,980,723 fr. 28 c.
Une nouvelle école primaire supérieure de garçons, l'école Colbert, est ouverte en cette même année.

(*T*) Le nombre des élèves appelés à fréquenter les établissements scolaires communaux d'enseignement primaire élémentaire était évalué, au budget de 1870, à 91,690, fr., savoir :

Écoles laïques	26,860 élèves.
Écoles congréganistes	35,400
Classes d'adultes	12,840
Salles d'asile	16,590
TOTAL	91,690

(*U*) Il n'a pas été dressé de budget spécial pour 1871. — On a appliqué à cet exercice les prévisions du budget de 1870.

(*V*) Ouverture, en 1872 et 1873, de deux nouvelles écoles primaires supérieures de garçons ; en 1872, l'école Lavoisier, rue d'Enfer ; en 1873, l'école de la rue du Buis, à Auteuil.

(*X*) Le produit des 7 centimes spéciaux figure, dans ces recettes, pour une somme de 3,448,927 fr. 81 c.

Les recettes.

De ce tableau il résulte que, jusqu'en 1856, la Ville pourvoyait aux besoins des écoles sur ses ressources ordinaires.

En 1835, le Conseil municipal vota un demi centime sur les trois centimes de l'imposition spéciale autorisée par la loi du 18 juin 1833 ; le vote ne fut pas homologué.

C'est en 1856 que les 3 centimes spéciaux furent perçus pour la première fois.

En 1869, on y ajouta les 4 centimes créés par la loi du 10 avril 1867, comme conséquence de l'application de la gratuité, laquelle avait été, dès l'origine, la règle des écoles communales de Paris.

Les autres recettes, inscrites de 1839 à 1856, proviennent exclusivement, d'une part, des dons et legs; d'autre part, de la rétribution mensuelle payée dans les écoles supérieures.

Les dépenses.

Quant aux dépenses, on reconnaît aisément quatre périodes principales de progression : 1° de 1816 à 1830; 2° de 1830 à 1848; 3° de 1848 à 1860; 4° de 1860 à 1875.

De 1816 à 1830, les prévisions de dépenses s'élèvent lentement de 52,000 à 116,000 francs.

De 1830 à 1848, elles sont presque décuplées et passent de 116,000 à 1,100,000 francs.

En 1859, elles atteignent 1,700,000 francs, soit une augmentation de près d'un tiers, et, en 1860, par suite de l'annexion, elles arrivent au chiffre de 2,200,000 fr.

De 1860 à 1870, l'accroissement est du triple : les dépenses s'élèvent de 2,200,000 à 6,400,000 francs.

En 1875, les prévisions sont en augmentation d'un tiers sur celles du budget de 1870.

Le rapport de recettes spéciales et des dépenses.

Si l'on compare les prévisions des recettes spéciales aux prévisions de dépenses, on constate que les prévisions de ces recettes se sont accrues en même temps que celles des dépenses. Depuis 1869, en particulier, la progression a été telle, qu'aujourd'hui, malgré l'élévation des prévisions de dépenses, l'excédant qu'elles présentent sur les prévisions de recettes n'est que de moitié.

L'excédant en 1875, nous l'avons vu, est de 4,753,611 fr. 06 c. Cette somme constitue la charge réelle dont les ressources ordinaires de la Ville, autres que celles qui sont spécialement affectées par la loi à l'entretien des services de l'enseignement primaire, se trouvent grevées pour l'entretien des écoles de tous ordres, — établissements d'enseignement supérieur ou professionnel, établissements d'enseignement primaire élémentaire, salles d'asile.

La proportion p. 100 du prélèvement sur le total des ressources ordinaires, autres que celles qui sont spéciales à l'enseignement primaire.

Comparée au chiffre de ces ressources, dont l'ensemble s'élève à 199,377,543 francs, elle représente un prélèvement de 2,46 %. Si, pour ne rien omettre, on ajoute à cette somme de 4,753,611 fr. 06 c. celle de 1,029,000 francs (réparations foncières, améliorations et entretien des bâtiments scolaires), on arrive au total de 5,782,611 fr. 06 c., ce qui élève la proportion du prélèvement à 2,75 %.

En 1856, époque à laquelle des centimes spéciaux ont été votés pour la première fois, la proportion de l'excédant des dépenses d'enseignement à la charge des ressources ordinaires de la Ville, était de 1,14 % du montant de ces ressources.

En 1860, après l'annexion, cette proportion s'était élevée à 1,31 %; en 1865, à 2,53 %. Enfin en 1869, après la surimposition des 4 centimes spéciaux à la gratuité, elle s'était abaissée à 1,44 %.

De 1869 à 1875, la proportion s'est donc élevée de 1,31 %.

LES ARRONDISSEMENTS DE SAINT-DENIS ET DE SCEAUX.

LA STATISTIQUE.

L'augmentation de la population depuis le dénombrement de 1872.

Si le dénombrement général de 1873 doit servir de base à la statistique scolaire des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, comme à celle de la Ville de Paris, cette base ne peut avoir un caractère aussi absolu. Il est constant que, depuis trois ans, le chiffre de la population s'est sensiblement modifié dans les 71 communes suburbaines. Un grand mouvement de créations industrielles s'est produit. Dans l'arrondissement de Saint-Denis, malgré les désastres de la guerre, le dénombrement de 1873 accusait, relativement à celui de 1866, une augmentation de 11,728 habitants. On estime que, depuis 1873, cette augmentation a au moins doublé. Pour l'arrondissement de Sceaux, la différence des résultats du dénombrement de 1873 avec ceux du dénombrement de 1866 était une diminution de 34,050; cette différence a été regagnée dans la proportion de près d'un tiers (12,600).

Nous avons dû, dès lors, rechercher, par une enquête spéciale, l'état présent de la population scolaire, afin de pouvoir placer en regard avec précision, l'état des améliorations accomplies dans les salles d'asile et les écoles, celui des améliorations en voie d'exécution ou à l'étude, enfin celui des améliorations qui restent à réaliser.

Pour plus de clarté, nous étudierons les deux arrondissements séparément sous le rapport de la statistique. Nous les reprendrons ensuite dans une étude commune, afin de marquer comparativement les résultats généraux de l'enseignement.

La statistique scolaire de l'arrondissement de Saint-Denis.

A la date du 1er mai 1875, le chiffre de la population scolaire, comprenant les enfants de 2 à 6 ans et ceux de 6 à 14 ans, dans les 31 communes de l'arrondissement de Saint-Denis, était de 38,122; le nombre des salles d'asile ou des écoles, publiques et libres, de 256; celui des enfants de 2 à 6 ans et de 6 à 14 ans, inscrits dans ces deux catégories d'établissements, de 29,560. La différence entre le nombre des enfants fréquentant les établissements scolaires publics ou libres et celui des enfants en âge de les fréquenter, était donc de 8,562.

Mais ce premier calcul a besoin d'être expliqué. D'une part, il faut, comme pour Paris, distinguer les enfants de 2 à 6 ans de ceux de 6 à 14 ans. D'autre part, il y a lieu d'appliquer à chacune de ces catégories d'enfants les observations que nous avons faites dans l'étude de la statistique parisienne.

Constatons d'abord la situation avec précision. Les chiffres ci-dessus établis se décomposent ainsi qu'il suit:

L'arrondissement de Saint-Denis compte:

32 salles d'asile, — 28 publiques, 4 libres, recevant en totalité 5,267 enfants, — 2,711 garçons et 2,556 filles, lesquels appartiennent: 5,017 aux établissements publics, 250 aux établissements libres;

Et 224 écoles, — 75 publiques, 149 libres, — recevant en totalité 24,293 enfants, — 10,891 garçons et 13,402 filles, — lesquels appartiennent : 14,205 aux établissements publics, et 10,088 aux établissements libres.

On trouvera le détail de cette situation dans les deux tableaux (nos 51 et 52), lesquels présentent la répartition par canton, le premier pour les salles d'asile, le second pour les écoles : 1° du nombre des enfants de 2 à 6 ans et de ceux de 6 à 14 ans; 2° du nombre des établissements primaires, publics et libres; 3° du nombre des enfants de 2 à 6 ans et de ceux de 6 à 14 ans inscrits dans ces établissements.

TABLEAU* (N° 51) *présentant l'état de répartition, par canton, dans l'arrondissement de Saint-Denis* : 1° *des enfants de* 2 *à* 6 *ans* ; 2° *des salles d'asile, publiques et libres* ; 3° *des enfants de* 2 *à* 6 *ans, inscrits dans les salles d'asile publiques et libres.

DÉSIGNATION du CANTON.	NOMBRE DES ENFANTS de 2 à 6 ans.			NOMBRE des salles d'asile.		TOTAL des salles d'asile.	NOMBRE DES ENFANTS inscrits dans les salles d'asile				TOTAL DES ENFANTS INSCRITS dans les salles d'asile, publiques ou libres.		
							PUBLIQUES.		LIBRES.				
	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.	Publiques	LIBRES.		Garçons	Filles.	Garçons	Filles.	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL général.
Courbevoie..........	777	748	1,525	7	»	7	631	600	»	»	631	600	1,231
Neuilly.............	1,116	1,043	2,159	5	1	6	740	667	65	56	805	723	1,528
Pantin....	676	637	1,313	6	2	8	550	515	59	63	609	578	1,187
Saint-Denis.........	1,107	1,107	2,214	10	1	11	663	651	3	4	666	655	1,321
TOTAL.....	3,676	3,535	7,21	28	4	32	2,584	2,433	127	123	2,711	2,556	5,267

TABLEAU (N° 52) *présentant l'état de répartition, par canton, dans l'arrondissement de Saint-Denis* : 1° *des enfants de* 6 *à* 14 *ans;* 2° *des écoles, publiques et libres;* 3° *des enfants de* 6 *à* 14 *ans inscrits dans les écoles publiques et libres.*

DÉSIGNATION des CANTONS.	NOMBRE DES ENFANTS de 6 à 14 ans.			NOMBRE DES ÉCOLES primaires.				TOTAL DES ÉCOLES PRIMAIRES publiques et libres.			NOMBRE DES ENFANTS inscrits dans les écoles				TOTAL DES ENFANTS inscrits dans les écoles, publiq. et libres.		
				PUBLIQUES.		LIBRES.					PUBLIQUES.		LIBRES.				
	GARÇONS	FILLES.	TOTAL.	Garçons	Filles.	Garçons	Filles.	Garçons	Filles.	Total général.	Garçons	Filles.	Garçons	Filles.	Garçons	Filles.	Total général.
Courbevoie	2,831	(1) 3,165	5,996	7	7	12	32	19	39	58	1,585	1,164	915	1,572	2,500	2,736	5,236
Neuilly...	4,056	5,031	9,087	8	4	12	47	20	51	71	2,705	1, 40	792	2,925	3,497	4,565	8,062
Pantin....	1,930	2,326	4,256	11	10	3	15	14	25	39	1,365	1,153	240	904	1,605	2,057	3,662
St-Denis..	3,938	4,634	8572	16	12	8	20	24	3	56	2,554	2,039	735	2,00	3,289	4,044	7,333
TOTAL..	12,755	15,156	27,911	42	33	35	114	77	147	224	8,209	5,996	2,682	7,406	10,891	13,402	24,293

(1) Défalcation faite des jeunes filles dont les familles sont domiciliées à Paris ou dans les communes autres que celles de l'arrondissement de Saint-Denis.

Si l'on considère d'abord l'état des salles d'asile, on remarquera que la différence entre le nombre total des enfants de 2 à 6 ans et celui des enfants inscrits, soit dans les 28 établissements publics, soit dans les 4 établissements libres, est de 1,944 (7,211 — 5,267). En tenant compte de l'observation relative aux enfants de cet âge que les mères conservent, de ceux qu'elles n'envoient que tardivement à la salle d'asile, de ceux enfin qu'elles n'y laissent pas jusqu'à 6 ans, on arrive à réduire la différence à 1,500 enfants, pour lesquels il y aurait lieu de créer des places.

Le déficit des places dans les salles d'asile.

La différence propre aux écoles, défalcation faite des salles d'asile, est de 27,911 — 24,543, soit 3,618 enfants. Mais voici les réserves que provoque l'examen de ce chiffre.

Le déficit des places dans les écoles.

Ainsi que le remarque l'inspecteur de l'arrondissement, confirmant par sa judicieuse expérience la remarque que nous avons faite pour les établissements de Paris, les enfants âgés de 8 à 9 ans sont les plus nombreux sur les bancs des 75 écoles publiques de l'arrondissement de Saint-Denis. On verra ci-après, qu'on y compte 1,480 garçons et 1,102 filles de cet âge, soit près de 2,500 élèves, sur lesquels 1,400 ont disparu à 12 ans : ce sont donc 1,400 enfants que, de ce chef, nous avons à déduire, en l'état, sur l'ensemble des enfants de 6 à 14 ans.

En second lieu, on peut estimer à 600, au minimum, le nombre des enfants, garçons ou filles, qui fréquentent les écoles d'enseignement secondaire, ou qui reçoivent l'éducation dans la famille.

Restent conséquemment 15 à 1,600 enfants, qui se trouveraient en dehors de l'école.

Soit au total, un déficit, tant pour les salles d'asile que pour les écoles, d'environ 3,000 places.

C'est un déficit relativement très-restreint, si on le compare à celui que nous accusions, il y a trois ans. Depuis cette époque, en effet, des améliorations considérables ont été accomplies dans l'arrondissement de Saint-Denis. On pourra juger de l'ensemble de la situation par le tableau n° 53, qui contient l'état des opérations faites, des opérations en cours d'exécution, des opérations à l'étude et des opérations restant à faire.

Les améliorations accomplies.

TABLEAU (**N° 53**) *présentant l'état des améliorations accomplies, des améliorations en cours d'exécution, des améliorations à l'étude, et des améliorations restant à réaliser dans les établissements scolaires de l'arrondissement de Saint-Denis.*

INDICATION DES CANTONS.	INDICATION DES COMMUNES.	AMÉLIORATIONS ACCOMPLIES.	AMÉLIORATIONS EN COURS D'EXÉCUTION.	AMÉLIORATIONS A L'ÉTUDE.	AMÉLIORATIONS RESTANT A RÉALISER.
COURBEVOIE.	Asnières	Installation provisoire d'une classe dans le préau couvert de l'école de garçons et dans celui de l'école de filles.	....	Construction d'une école de filles. Agrandissement de l'école de garçons.	
	Colombes	Agrandissem. de la 2e classe à l'école des garçons de Colombes. Création d'une école de garçons et d'une école de filles à *Bois-Colombes*. Création d'une école de garçons et d'une école de filles à *La Garenne*.			
	Courbevoie	Installation provisoire d'une classe dans le préau de l'école des garçons. Création d'une cinquième classe dans l'école des filles.			
	Gennevilliers	Reconstr. du groupe scolaire.	....	....	Établissem^t d'un groupe dans la section de La Garenne.
	Nanterre	Reconstruction de l'école de garçons. Agrandissement et appropriation de l'école des filles.			
	Puteaux	....	....	Construction de deux nouvelles salles de classe et agrandiss. de la salle d'asile.	Établissement d'un deuxième groupe.
	Suresnes	....	Construction d'un groupe.		
NEUILLY.	Boulogne	Construction d'une école de garçons et d'une salle d'asile à Billancourt.	....	....	Établissement d'un 3e groupe

NEUILLY.	Clichy	Constr. d'une école de garçons.			
	Levallois-Perret	...	...	...	Établissement d'un groupe.
	Neuilly	Acquisition d'une maison d'école de garçons.	...	...	Établiss. d'une école de filles et d'une salle d'asile (section de Sablonville).
PANTIN.	Bagnolet	Création d'une 2e classe à l'école de garçons.		Construction d'une école de garçons et d'une école de filles.	Établissement d'une salle d'asile.
	Bobigny	Construction d'une école de filles.			
	Bondy	Agrandissement de la classe de l'école des garçons.			
	Le Bourget	...	...	...	Agrandissement de l'école de garçons; construction d'une école de filles et d'une salle d'asile.
	Les Lilas	Construction d'un groupe.			
	Noisy-le-Sec	Construction d'une école de garçons. Agrandissement de l'école des filles.			
	Pantin	...	Construction de deux groupes, l'un au centre, l'autre aux Quatre-Chemins.		
		...	Construction d'un groupe.		
	Romainville	Reconst. de l'école des garçons Ouv. prov. d'une salle d'asile dans une salle de classe inoccupée de l'école de filles.			
SAINT-DENIS.	Aubervilliers	Intall. prov. d'une salle d'asile aux Quatre-Chemins	...	Construction d'un groupe aux Quatre-Chemins.	Établissement d'un deuxième groupe.
	La Courneuve	Construction d'un groupe.			
	Dugny	Construction d'une école de filles et d'une salle d'asile.			
	Epinay	...	...	...	Construction d'une école des garçons.
	Ile Saint-Denis	Constr. d'une école de filles.			
	Pierrefitte	...	...	...	Construction d'une école de filles et d'une salle d'asile.
	Saint-Denis	Création d'une 6e classe dans l'école de la rue de la Lég. d'Honneur. Création d'une 5e classe à l'école des filles, rue Fontaine.	Constr. d'un groupe, boul. de Châteaudun. Constr. d'un groupe à la Plaine.		
	Saint-Ouen	Appropriation d'un corps de garde à l'usage d'une 3e classe (école de filles). Instal. prov. de deux écoles de garçons dans les quartiers de l'Avenir et de la Gare, d'une école de filles dans le quartier de la Gare.	...	...	Établissement de trois groupes, l'un à la mairie, le 2e à la Gare, le 3e sur le boulevard Biron.
	Villetaneuse	Agrandiss. de l'école mixte.			

Les résultats des améliorations accomplies.

On le voit, le programme que nous avions tracé en 1871 a été très-avancé, sinon encore entièrement rempli. L'ensemble des améliorations accomplies a eu pour effet la création de 4,000 places nouvelles. En même temps les améliorations en cours d'exécution ou à l'étude permettront de recevoir à bref délai, dans de bonnes conditions d'hygiène d'organisation pédagogique, 2,700 enfants environ qui sont admis aujourd'hui dans les écoles et dans les salles d'asile, mais qui y sont accumulés contrairement à toutes les prescriptions réglementaires. C'est donc, au total, 6,700 enfants à l'éducation desquels il a été pourvu depuis 1872.

Le caractère des améliorations restant à accomplir.

Ce qui reste à faire pour les 3,000 enfants dont nous avons établi plus haut la statistique, devra s'exécuter dans un avenir prochain. Nous ne pouvons perdre de vue que, notamment à Pantin, à Aubervilliers et à Saint-Ouen, des rapports émanant de la Préfecture de police signalent incessamment des faits graves de vagabondage et de désordre de la part d'enfants que la fréquentation de l'école préserverait, au moins en partie, de ce déplorable apprentissage du vice.

D'autre part, même alors que tous les enfants auront une place assurée, notre tâche ne sera pas terminée. Un certain nombre des agrandissements qui ont été obtenus, ont eu pour conséquence de supprimer dans les écoles existantes des services nécessaires de circulation ou de récréation ; il faudra les rétablir.

Mais les créations nouvelles dont nous avons à nous préoccuper avant tout et pour lesquelles il n'est pas impossible de recourir, provisoirement au moins, à la voie des locations, sont assez peu nombreuses, relativement, pour que les dépenses auxquelles elles donneront lieu puissent être supportées, sans imposer, soit aux communes, soit au département, un surcroît de charges considérables. Quant aux améliorations de moindre importance, elles devront être reprises peu à peu, au fur et à mesure que les budgets des municipalités permettront de les entreprendre.

La statistique scolaire de l'arrondissement de Sceaux.

La situation des 40 communes de l'arrondissement de Sceaux est plus favorable encore que celle de l'arrondissement de Saint-Denis.

L'arrondissement de Sceaux, ruiné par l'occupation des troupes étrangères, se trouvait, au lendemain de la guerre, dans un état déplorable. Un certain nombre de bâtiments scolaires avait été détruit. De ceux qu'il avait laissés sur pied, l'ennemi, comme par dérision, avait fait des greniers à fourrage ou des écuries.

Dans une enquête poursuivie avec un grand zèle par M. l'inspecteur Messin, il a été constaté qu'à la date du 1er mai 1875, le nombre des salles d'asile était de 42, — 37 publiques, 5 libres ; — celui des écoles de 238, — 72 publiques, 166 libres ; — que les salles d'asile recevaient 5,132 enfants, dont 4,799 appartenaient aux établissements publics, 333 aux établissements libres; enfin, que les écoles recevaient 19,315 enfants appartenant : 10,972 aux écoles publiques, 8,343 aux écoles libres ; conséquemment, que le nombre des enfants qui ne fréquentent aucune école ni aucune salle d'asile, s'élevait en totalité à 959 : 318 de 2 à 6 ans (garçons ou filles), 641 de 6 à 14 ans, — 618 garçons et 23 filles.

Déduction faite des enfants de 2 à 6 ans que la mère conserve, et des enfants de 6 à 14 ans qui quittent l'école à 12 ans, ou dont l'éducation se fait, soit dans la famille, soit dans les établissements d'enseignement secondaire, le nombre de ceux qui ne fréquenteraient pas l'école ou la salle d'asile, faute de places, serait, au maximum, de 300.

Cette conclusion de M. Messin nous paraît d'autant plus fondée, que le plus grand nombre des enfants qui ne sont inscrits dans aucun établissement primaire, public ou libre, appartiennent aux communes de Charenton, Choisy-le-Roi, Clamart, Créteil, Ivry, Alfortville, Montreuil, Nogent, Malakoff et Villemomble, c'est-à-dire, sauf Montreuil et Malakoff, aux communes les plus aisées.

Les améliorations accomplies.

Comme pour l'arrondissement de Saint-Denis, et mieux encore, cet état satisfaisant s'explique par les améliorations considérables qui ont été opérées depuis trois ans, ou qui s'achèvent. 19 écoles et 5 salles d'asile ont été construites, agrandies ou appropriées; 22 classes ont été créées. 13 autres opérations sont, soit en cours d'exécution, soit à un degré d'étude très-avancé. Aussi, les projets qui restent à réaliser, sauf deux qui sont d'un caractère urgent, — ceux qui concernent les sections du Kremlin et de Gravelle-Saint-Maurice — doivent-ils être classés au nombre des améliorations qui peuvent attendre un moment opportun.

Les tableaux ci-après (nos 54 et 55) établissent le rapport du nombre total des enfants de 2 à 6 ans et de 6 à 14, en âge de fréquenter la salle d'asile ou l'école, avec le nombre des établissements publics ou libres d'une part, d'autre part avec le nombre des enfants inscrits dans ces établissements. Le tableau no 56, présente l'état des travaux, accomplis, en cours d'exécution, ou en projet.

TABLEAUX Nos 54, 55 ET 56.

TABLEAU (**N° 54**) *présentant l'état de répartition, par canton, dans l'arrondissement de Sceaux : 1° des enfants de 2 à 6 ans ; 2° des salles d'asile, publiques et libres ; 3° des enfants de 2 à 6 ans inscrits dans les salles d'asile, publiques et libres.*

DÉSIGNATION DES CANTONS.	NOMBRE DES ENFANTS de 2 À 6 ANS.			NOMBRE des SALLES D'ASILE.		TOTAL des SALLES D'ASILE.	NOMBRE DES ENFANTS inscrits dans les salles d'asile				TOTAL DES ENFANTS inscrits DANS LES SALLES D'ASILE publiques ou libres.		
							PUBLIQUES.		LIBRES.				
	Garçons	Filles.	Total.	Publiques.	Libres.		Garçons	Filles.	Garçons	Filles.	Garçons	Filles.	Total général.
Sceaux	602	597	1,199	11	»	11	417	590	»	»	417	590	1,007
Charenton	767	678	1,445	10	1	11	683	641	43	35	726	676	1,402
Villejuif	870	903	1,773	10	4	14	749	756	119	136	868	892	1,760
Vincennes	514	519	1,033	6	»	6	484	479	»	»	484	479	963
TOTAL	2,753	2,697	5,450	37	5	42	2,333	2,466	162	171	2,495	2,637	5,132

TABLEAU (**N° 55**) *présentant l'état de répartition, par canton, dans l'arrondissement de Sceaux :* 1° *des enfants de* 6 *à* 14 *ans ;* 2° *des écoles, publiques et libres ;* 3° *des enfants de* 6 *à* 14 *ans inscrits dans les écoles, publiques et libres.*

DÉSIGNATION des CANTONS.	NOMBRE DES ENFANTS de 6 A 14 ANS.			NOMBRE des écoles primaires				TOTAL DES ÉCOLES PRIMAIRES publiques ou libres.			NOMBRE DES ENFANTS inscrits dans les écoles				TOTAL DES ENFANTS inscrits DANS LES ÉCOLES publiques ou libres.		
				PUBLIQUES.		LIBRES.					PUBLIQUES.		LIBRES.				
	Garçons	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons	Filles.	Total.	Garçons	Filles.	Garçons	Filles.	Garçons	Filles.	Total général.
Sceaux.......	2,847	3,014	5,861	13	12	7	34	20	46	66	1,371	1,308	1,361	1,683	2,732	2,991	5,723
Charenton....	1,945	3,027	4,972	14	13	5	33	19	46	65	1,567	1,453	261	1,574	1,828	3,027	4,855
Villejuif......	2,118	2,872	4,990	15	14	5	31	20	45	65	1,574	1,325	253	1,547	1,827	2,872	4,699
Vincennes....	1,652	2,481	4,133	8	8	5	21	13	29	42	1,216	1,158	341	1,323	1,557	2,481	4,038
TOTAL...	8,562	11,394	19,956	50	47	22	119	72	166	238	5,728	5,244	2,216	6,127	7,944	11,371	19,315

TABLEAU (N° 56) *présentant l'état des améliorations accomplies, des améliorations en cours d'exécution, des améliorations à l'étude, et des améliorations restant à réaliser dans les établissements scolaires de l'arrondissement de Sceaux.*

INDICATION DES CANTONS.	INDICATION DES COMMUNES.	AMÉLIORATIONS ACCOMPLIES.	AMÉLIORATIONS EN COURS D'EXÉCUTION.	AMÉLIORATIONS A L'ÉTUDE.	AMÉLIORATIONS RESTANT A RÉALISER.
CHARENTON.	Bry-sur-Marne.....	Reconstruction des écoles incendiées pendant le siége et construction d'une salle d'asile.			
	Champigny.......	Installation provis. d'une 3e classe à l'école des garçons. Etablissement d'un gymnase.	Construction d'un groupe.		
	Charenton..........	Instal. prov. d'une classe dans le préau des garçons. Création d'un gymnase couvert.			
	Créteil.............	Construction d'une école de garçons et d'une école de filles.	....	....	Établissement d'une salle d'asile.
	Joinville-le-Pont...	Installation provis. d'une 2e classe à l'école des garçons et à l'école des filles. Etablissement d'un préau couvert à la salle d'asile.	....	Reconstruction de l'école des garçons et de l'école des filles.	
	Maisons-Alfort.....	....	Construction d'un groupe à Alfortville.	....	Création d'une 3e classe dans l'école des garçons de Maisons. Établissement d'une salle d'asile à Alfort.
	Nogent-sur-Marne...	Création d'une 3e classe à l'école des garçons et d'une 4e classe à l'école des filles de Nogent. Établissement d'une école de garçons et d'une école de filles au Perreux.	Appropriation d'une 2e classe à l'école des garçons et à l'école des filles du Perreux.		

Charenton (suite).	Saint-Maur........	Création d'une 3e classe à l'école des garçons à Saint-Maur, d'une 3e classe à l'école des garçons et d'une 2e classe à l'école des filles à La Varenne.	Construction d'un groupe à Adamville.		
	Saint-Maurice......	....	....	....	Reconstruction de la salle d'asile à Saint-Maurice et construction d'un groupe à Gravelle.
Sceaux.	Bourg-la-Reine.....	Création d'une 2e classe à l'école de garçons.			
	Châtillon..........	Création d'une 2e classe à l'école de garçons.			
	Clamart............	Construction d'une école de garçons et d'une salle d'asile. Etablissement d'un gymnase.	....	....	Reconstruction de l'école des filles.
	Fontenay-aux-Roses.	....	Reconst. de l'école des garçons.		
	Issy...............	Création d'une 3e classe à l'école des filles.	Construction d'une école de garçons et agrandissement de l'école des filles à Issy. Construction d'une école de garçons et d'une école de filles aux Moulineaux.		
	Montrouge..........	Création d'une 3e classe à l'école des garçons et d'une 4e classe à l'école des filles.			
	Vanves.............	....	Création d'un groupe à Malakoff.	....	Création d'une 3e classe à l'école des garçons. Réparation de la salle d'asile.
Villejuif.	Arcueil............	Création d'une école de garçons et d'une école de filles dans la section de la Place.	....	....	Création d'une 4e classe à l'école des garçons.
	Choisy-le-Roi.......	Création d'une 3e classe à l'école des garçons.			
	Gentilly...........	....	....	....	Reconstruction de l'école des garçons de Gentilly. Construction d'un groupe complet au Kremlin.

TABLEAU (N° **56** suite) ***présentant l'état des améliorations accomplies, des améliorations en cours d'exécution, des améliorations à l'étude, et des améliorations restant à réaliser dans les établissements scolaires de l'arrondissement de Sceaux*** .

INDICATION DES CANTONS.	INDICATION DES COMMUNES.	AMÉLIORATIONS ACCOMPLIES.	AMÉLIORATIONS EN COURS D'EXÉCUTION.	AMÉLIORATIONS A L'ÉTUDE.	AMÉLIORATIONS RESTANT A RÉALISER.
VILLEJUIF (Suite).	Ivry...............	Création d'une 3e classe à l'école des garçons d'Ivry	Construction d'un groupe au Petit-Ivry.	Reconstruction de l'école des filles et de la salle d'asile à Ivry. — Création d'une 4e classe à l'école des garçons d'Ivry-la-Gare.	
	L'Hay.............	Agrandissement de l'école des garçons			
	Thiais.............	Appropriation de l'école des garçons et de la salle d'asile.			
	Villejuif...........	....	....	....	Restauration de la salle d'asile.
	Vitry...............	Construction d'une école de filles et d'une salle d'asile. Agrandissement de l'école des garçons.			
VINCENNES	Fontenay-sous-Bois.	Etablissement d'un gymnase.	....	Création d'une 2e classe de garçons.	
	Montreuil..........	Construction d'une école de garçons et d'une école de filles à Montreuil. Construction d'un groupe complet à Montreuil-la-Route.			
	Rosny..............	Construction d'une salle d'asile.			
	Villemomble........	Création d'une 2e classe à l'école des garçons et d'une 2e classe à l'école des filles.	....	....	Agrandissement des écoles et établissement d'une salle d'asile.
	Vincennes..........	Création d'une 3e classe à l'école des garçons et d'une 4e classe à l'école des filles.	Construction d'une école de garçons et d'une école de filles dans la section de la Prévoyance.		

Résumé.

La situation est donc, dans son ensemble, très-sensiblement améliorée, soit qu'on la considère en elle-même, soit qu'on l'examine par rapport aux nécessités de réparations et de reconstructions produites par les ravages de la guerre.

Ce résultat est d'autant plus notable que, si le Département a contribué, pour une large part, à la dépense des travaux, la dette qu'il avait contractée de ce chef est presque éteinte.

Les subventions départementales.

Le chiffre des annuités des subventions accordées aux communes sur les fonds du Département et restant à échoir, s'élève, en totalité, à la somme de 859,000 francs, ainsi qu'il résulte de l'état suivant :

DÉSIGNATION des COMMUNES.	DATE DE L'ARRÊTÉ accordant la subvention.	NOMBRE des annuités restant à échoir.	TOTAL de la somme restant à payer.	OBSERVATIONS.
Vanves-Malakoff.	16 mars 1872 (1).	1	30,000	(1) Toutes les dettes, antérieures à l'année 1872, sont acquittées.
Ivry	15 avril 1873.....	2	50,000	
Champigny	27 juin 1873	1	20,000	
Prés-St-Gervais..	5 décembre 1873.	1	30,000	
Saint-Maur	22 décembre 1873.	1	30,000	
Aubervilliers.....	30 mars 1874.....	3	150,00	
Pantin...........	7 juillet 1874....	4	200,000	
Sceaux...........	13 août 1874.....	2	40,000	
Bagnolet.........	19 novembre 1874	2	60,000	
Issy.............	10 décembre 1874.	2	38,000	
Maisons-Alfort...	21 décembre 1874.	1	70,000	
Suresnes.........	27 mars 1875.....	1	50,000	
Joinville-le-Pont.	26 juin 1875......	1	46,000	
Asnières.........	10 août 1875.....	2	45,000	
	TOTAL........		859,000	

Sur ces 859,000 francs, près de la moitié sera acquittée avant la fin de la présente année. Le reste, s'échelonnant sur deux, trois et

quatre exercices, laissera conséquemment, sur les ressources de chacun de ces exercices, une somme disponible : somme qui sera d'autant plus considérable à partir de 1877, qu'en 1876, l'acquisition des bâtiments de l'école normale des institutrices sera aussi entièrement soldée.

Ainsi, malgré les nombreuses opérations auxquelles le budget départemental a participé, jamais la situation n'a été plus prospère.

Le jour n'est donc pas loin, comme nous le disions plus haut, où le Département pourra rendre à Paris, pour la création des écoles supérieures qui profiteront aussi aux communes suburbaines, une part des ressources que Paris contribue à créer dans la proportion de 92 0/0.

Le classement des élèves et la fréquentation de l'école.

Le progrès des études répond d'une façon relativement satisfaisante aux améliorations matérielles.

La direction : Les salles d'asile.

Nous avons quelques bonnes salles d'asile dans les arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis; elles ne sont pas les plus nombreuses. Tel est cependant l'effet des efforts bien dirigés que, partout où les directrices s'appliquent, par des leçons appropriées, à tenir l'esprit des enfants en éveil, elles arrivent à les conduire jusqu'au seuil de l'école avec moins de fatigue pour eux, moins de peine pour elles-mêmes, que celles qui s'épuisent à maintenir, par des moyens matériels, une discipline faite pour inspirer le dégoût de l'étude.

Les écoles : l'organisation des trois cours.

Dans les écoles, l'organisation pédagogique commence à porter ses fruits; le classement normal des élèves s'établit.

Les tableaux 57, 58, 59 et 60 en présentent le résumé. Pour permettre une comparaison de plus, nous avons adopté le même cadre que celui que nous avons appliqué aux écoles de Paris.

Tableaux nos 57 58, 59 et 60.

TABLEAU (N° 57) présentant la répartition des élèves des écoles de garçons de l'arrondissement de Saint-Denis entre les trois cours, élémentaire, moyen, supérieur, et la moyenne de fréquentation pour 100 *élèves inscrits dans chacun de ces cours.*

NATURE DES ÉCOLES.		NOMBRE d'élèves inscrits.	NOMBRE de classes.	NOMBRE DES ÉLÈVES de 6 à 7 ANS.	de 7 à 8 ANS.	de 8 à 9 ANS.	de 9 à 10 ANS.	de 10 à 11 ANS.	de 11 à 12 ANS.	de 12 à 13 ANS.	de 13 à 14 ANS.	de plus de 14 ANS.	ÉLÈVES présents au 1er MAI.	MOYENNE générale de fréquentation pour 100 élèves INSCRITS.
Écoles laïques. 41.	Cours élémentaire	4,670	57	776	1,061	1,058	855	562	254	104	»	»	4,209	90.10
	Cours moyen.....	1,857	48	»	»	86	275	466	558	338	101	33	1 626	87.55
	Cours supérieur..	203	13	»	»	»	»	8	57	81	45	12	200	98.52
TOTAUX et moyenne générale.....		6,730	118	776	1,061	1,144	1,130	1,036	869	523	146	45	6,035	92.08
Écol. congrégtes 4.	Cours élémentaire	8	12	154	214	290	136	73	22	9	»	»	26	91.98
	Cours moyen.....	4	8	»	»	46	93	90	121	67	42	»	402	87.58
	Cours supérieur..	1	4	»	»	»	»	5	41	60	10	6	115	94.26
TOTAUX et moyenne générale.....		1,479	24	154	214	336	229	168	184	136	52	6	1,343	91.27
Écoles laïques et congréganes 45.	Cours élémentaire	5,568	69	930	1,275	1,348	991	635	276	113	»	»	5,035	91.04
	Cours moyen	2,316	56	»	»	132	368	556	679	405	143	33	2,028	87.56
	Cours supérieur..	325	17	»	»	»	»	13	98	141	55	18	315	96.39
TOTAUX et moyenne générale.....		8,209	142	930	1,275	1,480	1,359	1,204	1,053	659	198	51	7,378	91.66

TABLEAU (**N° 58**) *présentant la répartition des élèves des écoles de filles de l'arrondissement de Saint-Denis, entre les trois cours, élémentaire, moyen, supérieur, et la moyenne de fréquentation pour 100 élèves inscrites dans chacun de ces cours.*

NATURE DES ÉCOLES.		NOMBRE d'élèves inscrites.	NOMBRE de classes	NOMBRE DES ÉLÈVES de 6 à 7 ANS.	de 7 à 8 ANS.	de 8 à 9 ANS.	de 9 à 10 ANS.	de 10 à 11 ANS.	de 11 à 12 ANS.	de 12 à 13 ANS.	de 13 à 14 ANS.	de plus de 14 ANS.	ÉLÈVES présentes au 1er MAI	MOYENNE générale de fréquentation pour 100 élèves INSCRITES
Écoles laïques. 30.	Cours élémentaire	2,965	37	580	674	710	502	338	135	26	»	»	2,622	88.47
	Cours moyen.....	1,277	29	»	»	58	147	280	383	250	156	3	1,129	88.41
	Cours supérieur..	72	3	»	»	»	»	2	24	36	6	4	69	95.83
TOTAUX et moyenne générale.....		4,314	69	580	674	768	649	620	542	312	162	7	3,820	90.90
Écol. congrégeѕ 8.	Cours élémentaire	1,021	18	151	221	280	214	132	23	»	»	»	933	91.40
	Cours moyen. ...	540	11	.	»	54	110	113	157	86	20	»	517	95.72
	Cours supérieur..	121	3	»	»	»	»	5	40	55	15	6	83	68.60
TOTAUX et moyenne générale.....		1,682	32	151	221	334	324	250	220	141	35	6	1,533	85.24
Écoles laïques et congréganes 38.	Cours élémentaire	3,986	55	731	895	990	716	470	158	26	»	»	3,555	88.83
	Cours moyen.....	1,817	40	»	»	1 2	257	393	540	336	176	3	1,646	92.06
	Cours supérieur..	193	6	»	»	»	»	7	64	91	21	10	152	82.21
TOTAUX et moyenne générale.....		5,996	101	731	895	1,102	973	870	762	453	197	13	5,353	87.36

TABLEAU (N° 59) présentant la répartition des élèves des écoles de garçons de l'arrondissement de Sceaux, entre les trois cours, élémentaire, moyen, supérieur et la moyenne de fréquentation pour 100 *élèves inscrits dans chacun de ces cours.*

NATURE DES ÉCOLES.		NOMBRE d'élèves inscrits.	NOMBRE de classes.	NOMBRE DES ÉLÈVES de 6 à 7 ANS.	de 7 à 8 ANS.	de 8 à 9 ANS.	de 9 à 10 ANS.	de 10 à 11 ANS.	de 11 à 12 ANS.	de 12 à 13 ANS.	de 13 à 14 ANS.	de plus de 14 ANS.	ÉLÈVES présents au 1er MAI.	MOYENNE générale de fréquentation pour 100 élèves INSCRITS.
Écoles laïques. 48.	Cours élémentaire	3,343	52	711	729	793	494	320	164	75	21	21	2,952	88.00
	Cours moyen	1,916	50	3	44	174	405	454	456	274	65	15	1,716	90.00
	Cours supérieur.	555	34	»	»	8	26	63	115	182	109	50	511	92.00
TOTAUX et moyenne générale.....		5,814	136	714	773	975	925	837	735	531	195	86	5,179	90.00
Écol. congrégnes 3.	Cours élémentaire	314	3	48	56	51	57	43	28	24	6	»	284	90.00
	Cours moyen.....	149	3	»	7	23	37	34	25	14	»	»	134	90.00
	Cours supérieur..	68	3	»	1	1	2	3	20	24	7	6	66	97.00
TOTAUX et moyenne générale....		531	9	48	64	75	96	80	73	62	13	6	484	92.33
Écoles laïques et congréganes 51.	Cours élémentaire	3,657	55	759	785	844	551	363	192	99	27	21	3,236	89.00
	Cours moyen.....	2,065	53	3	51	197	442	488	481	288	65	15	1,850	90.00
	Cours supérieur..	623	37	»	1	9	28	66	135	206	116	56	577	94.50
TOTAUX et moyenne générale.....		6,345	145	762	837	1,050	1,021	917	808	593	208	92	5,663	91.16

TABLEAU (**N° 60**) *présentant la répartition des élèves des écoles de filles de l'arrondissement de Sceaux entre les trois cours, élémentaire, moyen, supérieur, et la moyenne de fréquentation pour* 100 *élèves inscrites dans chacun de ces cours.*

NATURE DES ÉCOLES.		NOMBRE des élèves inscrites.	NOMBRE des classes.	NOMBRE DES ÉLÈVES									ÉLÈVES présentes au 1er mai.	MOYENNE générale de fréquentation pour 100 élèves inscrites.
				de 6 à 7 ANS.	de 7 à 8 ANS.	de 8 à 9 ANS.	de 9 à 10 ANS.	de 10 à 11 ANS.	de 11 à 12 ANS.	de 12 à 13 ANS.	de 13 à 14 ANS.	de plus de 14 ANS.		
Écoles laïques. 31.	Cours élémentaire......	2,097	32	442	448	452	336	237	133	35	7	2	1,792	85.00
	Cours moyen..........	722	32	2	14	63	128	168	174	109	50	8	458	64.00
	Cours supérieur........	231	18	»	»	3	13	38	57	54	42	22	208	90.00
TOTAUX et moyenne générale.......		3,050	82	444	462	518	477	443	364	198	99	32	2,458	79.66
Écoles congréganistes. 16.	Cours élémentaire......	1,117	21	198	268	247	191	151	90	45	10	»	1,085	97.00
	Cours moyen..........	611	17	5	15	39	120	158	151	99	33	2	563	92.00
	Cours supérieur........	107	8	»	»	3	8	11	29	29	17	10	101	93.00
TOTAUX et moyenne générale.....		1,835	46	203	283	289	319	320	270	173	60	12	1,749	94.00
Écoles laïques et congréganistes. 47.	Cours élémentaire......	3,214	53	640	716	699	527	388	223	80	17	2	2,877	91.00
	Cours moyen..........	1,333	49	7	29	102	248	326	325	208	83	10	1,021	78.00
	Cours supérieur........	338	26	»	»	6	24	49	86	83	59	32	309	91.50
TOTAUX et moyenne générale.......		4,885	128	647	745	807	799	763	634	371	159	44	4,207	83.83

Quelques observations peuvent être tirées de ces tableaux.

L'âge des différents cours.

On remarquera d'abord que les enfants sont généralement envoyés d'assez bonne heure à l'école. Dès l'âge de 8 ans, le plein normal est presque atteint dans les écoles de garçons de l'arrondissement de Saint-Denis et dans les écoles de filles de l'arrondissement de Sceaux.

On peut constater aussi que c'est de 6 à 8 ans que les enfants, qui doivent parcourir l'échelle des trois cours, font le cours élémentaire. Ils restent au cours moyen de 8 à 11 ans. Entre 11 et 12 ans, ils entrent au cours supérieur.

Malheureusement, cette règle est celle du moins grand nombre.

L'effectif des cours supérieurs.

L'effectif des cours supérieurs est encore très-restreint. Les enfants qui persévèrent au delà de 13 ans sont en très-faible minorité : 962 sur 25,435. L'arrondissement de Saint-Denis en fournit, sur ce nombre, 459, l'arrondissement de Sceaux, 503. Si l'on compare les garçons avec les filles, l'avantage appartient aux garçons qui sont au nombre de 549 contre 413 filles.

Il y a comme des courants qui entraînent les enfants hors de l'école. Cette année, dans l'arrondissement de Saint-Denis, 231 garçons et 263 filles n'ont pas reparu en classe, le lendemain du jour de la première communion.

L'effectif des cours élémentaires.

L'effectif des cours élémentaires est, au contraire, très-chargé. Dans les deux arrondissements, près des 2/3 des garçons s'attardent dans les divisions de ces cours jusqu'à 12 ou 13 ans. Pour les filles, la proportion est de 2/5 dans l'arrondissement de Saint-Denis, et de près de 1/3 dans celui de Sceaux.

L'effectif des cours moyens.

Quant aux cours moyens, il y a, depuis deux ans, quelque progrès dans le recrutement, surtout pour les filles : ce qui serait d'un heureux augure pour l'avenir, si les enfants, arrivés à l'âge de ce cours, ne nous étaient disputés par les ateliers et les fabriques dans les centres industriels, par les familles dans les localités agricoles. Erreur d'autant plus regrettable, d'autant plus coupable, dirions-nous volontiers, que c'est l'âge où l'enfant entre en possession de ses facultés, où il devient capable de travail per-

sonnel, où son caractère prend consistance, où l'on peut conséquemment attendre de ses efforts personnels quelque perfectionnement sérieux.

On imagine aisément ce que, dans ces conditions, la fréquentation doit laisser à désirer.

La moyenne générale de fréquentation.

Si l'on regarde à la moyenne générale, elle paraît bonne au premier coup d'œil, et elle est la même à peu près dans les deux arrondissements : 91,66 et 91,16 pour les garçons, 87,36 et 83,83 pour les filles.

Mais, ainsi que le remarque M. l'Inspecteur Artoux, cette moyenne est relevée sur les mois antérieurs au 1er mai, et c'est à partir de cette époque, quelquefois plus tôt, que commence, dans les communes agricoles, pour se continuer jusqu'au 1er novembre, la désertion des enfants de 10 à 12 ans.

La moyenne de présences dans chaque cours.

Si l'on considère la moyenne des présences dans chaque cours, elle est fort inégale. C'est celle du cours supérieur qui est de beaucoup la plus satisfaisante. Elle atteint 93 °/₀ dans l'arrondissement de Sceaux, et 89,30 dans celui de Saint-Denis. Les enfants qui ont poussé leurs études jusque là, commencent à sentir eux-mêmes qu'ils en recueillent le fruit. L'institution des examens du certificat d'étude qui excitent et soutiennent leur ardeur est certainement pour beaucoup dans ce résultat.

La moyenne de fréquentation laisse peu à désirer, relativement, dans le cours élémentaire, surtout pour les garçons où elle est de 90,52 °/₀. Mais où la proportion faiblit, c'est dans le cours moyen : elle s'abaisse à 87,56 °/₀ pour les garçons, dans l'arrondissement de Saint-Denis, à 78 °/₀ pour les filles, dans l'arrondissement de Sceaux. On voit à quel point les funestes influences du travail prématuré que nous signalions tout à l'heure viennent entraver la marche naturelle de l'éducation. Quand donc les familles et les patrons comprendront-ils mieux les intérêts des enfants et leurs propres intérêts?

Les irrégularités journalières.

Nous n'avons pas seulement à lutter contre les grands mouvements de désertion que ramènent périodiquement certaines époques de l'année : c'est tous les jours, matin et soir, qu'il faut se préoccuper,

dans l'arrondissement de Saint-Denis surtout, de retenir l'enfant à l'école.

La vigilance des délégations cantonales et des maires.

La vigilance des délégués cantonaux et la fermeté des administrations municipales peuvent beaucoup sur ce point. C'est ainsi que, grâce à la surveillance des délégations, de sérieuses améliorations ont été obtenues à Saint-Denis, à Aubervilliers, à Neuilly, à Boulogne surtout. Dans une petite commune, à Dugny, l'Administration municipale a pris une très-salutaire mesure. Dans un rapport adressé au Préfet, voici ce que constate le maire :

« L'application faite à Dugny, pendant l'année scolaire 1874-75, des recommandations que vous m'aviez fait l'honneur de m'adresser par vos dépêches circulaires des 1er et 3 août 1874, pour assurer la fréquentation de l'école, a produit des résultats du meilleur augure pour l'avenir de nos écoles communales.

« Vous vous rappelez que, dans le cours de l'année précédente, de véritables désordres avaient été signalés. Ainsi des enfants de moins de 11 ans avaient été admis à faire leur première communion, ce qui entraînait comme conséquence inévitable dans la campagne la cessation prématurée de la fréquentation des écoles. D'un autre côté, la propension des élèves à venir tard ou à manquer la classe pour les causes les plus futiles avait multiplié les absences constatées, dans les proportions les plus inquiétantes. Notre institutrice communale s'en était affligée, au point de solliciter un changement de résidence.

« Dès 1874, j'avais commencé à réagir contre ces pernicieux entraînements. Mais ce n'est qu'en 1874-75 que nous avons réellement pu enrayer le mal.

« M. le curé de Dugny, se conformant d'ailleurs aux instructions de l'archevêché, n'a pas laissé se reproduire les premières communions hâtives.

« L'arrêté municipal que j'ai pris le 14 octobre 1874 et que vous avez bien voulu couvrir de votre approbation le 30 du même mois (1), imprimé et affiché,

---

(1) ARRÊTÉ MUNICIPAL

portant règlement pour assurer l'exactitude des élèves à suivre les classes dans les écoles communales.

Le Maire de Dugny, officier de la Légion d'Honneur, officier de l'Instruction publique ;

Vu le règlement du 16 juin 1865 pour les écoles publiques du département de la Seine ;

Vu la circulaire de M. le Préfet de la Seine, du 3 août 1874, signalant aux Maires la

appliqué avec une ponctuelle exactitude dans les deux écoles, a eu pour effet d'extirper presque absolument les absences sans motifs acceptables. La présence des élèves à l'heure fixée pour l'entrée des classes est redevenue habituelle. Les infractions sont à peu près nulles.

« La statistique comparative des absences pendant les deux années scolaires montre toute l'importance des progrès accomplis. Elle en témoigne d'autant mieux qu'une épidémie de rougeole, qui a sévi pendant plusieurs mois, est venue opposer à nos efforts un obstacle qui aurait pu être insurmontable sans le zèle et le dévouement dont l'instituteur, M. Noiré, et l'institutrice, la sœur Marie Fosse, se sont constamment animés.

« En somme, voici les résultats :

« 1° École des garçons :

« En 1873-74, l'école avait été suivie en moyenne par 35 élèves. Le nombre des jours de classe ayant été de 209, on aurait dû obtenir dans l'année 7,315

---

nécessité de tenir la main à ce que les classes des écoles communales soient exactement suivies ;

ARRÊTE :

Article 1er.

Pendant toute la durée de l'année scolaire, il y aura, dans l'école communale des garçons et dans l'école communale des filles, deux classes par jour : la première de huit heures à onze heures du matin, la deuxième de une heure à quatre heures de l'après-midi.

Les classes vaqueront les dimanches, jeudis et jours fériés. Aucune autre vacance ne pourra être accordée sans l'autorisation écrite du Maire qui en rendra compte à l'Administration supérieure.

Art. 2.

L'appel des élèves sera fait, par l'Instituteur ou par l'Institutrice, immédiatement après la prière qui sera dite cinq minutes après l'heure réglementaire d'entrée en classe.

L'absence au moment de l'appel sera constatée sur le registre réglementaire de présence par un trait, inscrit dans la colonne du jour, en regard du nom de l'élève absent. Ce trait sera tracé horizontalement s'il s'agit de la classe du matin et verticalement s'il s'agit de celle du soir. Les deux traits se rencontreront en forme de croix s'il y a eu absence à l'appel constaté dans la même journée le matin et le soir.

Art. 3.

A huit heures et demie le matin, et à une heure et demie le soir, la porte de l'école sera fermée et tout élève qui se présentera passé ce dernier délai ne sera pas admis en classe.

Le manquement sera constaté par l'apposition d'un point à côté du trait constatant l'absence au moment de l'appel.

Le point sera marqué à gauche pour la classe du matin et à droite pour celle du soir.

En cas d'excuse, admise par l'Instituteur ou par l'Institutrice, la colonne d'observations marginale mentionnera sommairement la cause de l'excuse.

Art. 4.

Il sera tenu compte des absences à l'appel et des manquements, lorsqu'il y aura lieu de

journées de présence. Il n'en avait été constaté que 6,305, c'est-à-dire qu'il y avait eu 1,010 journées d'absence; soit près de 14 °/₀.

« En 1874-75, l'école appauvrie par la retraite des enfants qui avaient fait prématurément leur première communion l'année précédente, n'a été suivie en moyenne que par 30 élèves. Les jours de classe ayant été élevés de 209 à 223 par la suppression de tous congés irréguliers, on aurait dû obtenir dans l'année 6,690 journées de présence. Les registres réglementaires en constatent 6,478; c'est-à-dire qu'il y a eu 212 journées d'absence, soit un peu plus de 3 °/₀.

« 3 °/₀ d'absences au lieu de 14, c'est déjà un remarquable progrès; mais l'instituteur constate que des 212 journées d'absence, 62 sont imputables à l'épidémie de rougeole et 150 aux maladies ordinaires ou à l'inexactitude, la part de l'inexactitude non justifiée étant seulement de 69 journées, soit un peu plus de 1 °/₀ de l'ensemble des absences.

« 2° École des filles :

« Les résultats ne sont pas moins remarquables à l'école des filles.

---

classer les élèves pour l'attribution des prix d'exactitude en fin d'année. Un manquement sera compté pour trois absences.

Neuf absences ou trois manquements non excusés dans le cours de l'année scolaire entraîneront, de droit, l'exclusion du classement.

ART. 5.

Les noms des élèves qui, sans excuse agréée, auront manqué six fois à l'appel ou manqué deux classes pendant le même mois, seront inscrits pendant les dix premiers jours du mois suivant sur un tableau affiché dans l'école.

ART. 6.

Les élèves qui, sans excuse agréée, auront été signalés vingt fois comme absents à l'appel ou sept fois comme ayant manqué la classe pendant le cours de l'année scolaire, seront exclus de toute récompense en fin d'année.

Les noms de ces élèves seront lus par le Maire dans la séance de la distribution solennelle des prix devant les élèves et les familles assemblés.

ART. 7.

A l'issue de l'année scolaire, il sera rendu compte, à M. le Préfet de la Seine, des absences et des manquements relevés comme il est dit ci-dessus.

ART. 8.

Le présent avis sera imprimé et affiché pour être exécuté à compter du 1er novembre 1874 et restera en vigueur jusqu'à disposition contraire.

Fait en la Mairie de Dugny, le 14 octobre 1874.

GIRETTE

Vu et approuvé :

Paris, le 31 octobre 1874.

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE ET PAR DÉLÉGATION,

Le Secrétaire général de la Préfecture,

E. TAMBOUR.

« En 1873-74, l'école avait été suivie en moyenne par 20 élèves, et il y avait eu 204 jours de classe seulement, ce qui aurait dû produire, pour l'année, 4,080 journées de présence. Il n'en avait été relevé que 3,544, c'est-à-dire qu'il avait été constaté 536 journées d'absence, soit un peu plus de 3 °/₀.

« En 1874-75, la moyenne des élèves est restée la même, 20; les 224 jours de classe devaient produire 4,480 journées de présence. Les registres réglementaires en constatent 4,339; c'est-à-dire qu'il y a eu 141 journées d'absence, soit un peu plus de 3 °/₀.

« Hâtons-nous de dire que de ces 141 journées d'absence, 82 ont eu pour cause l'épidémie de la rougeole. Il ne reste imputable ainsi aux maladies ordinaires et à l'inexactitude que 59 journées, la part de l'inexactitude étant de 38, ce qui, sur l'ensemble de 4,480 journées dues pour l'année, ne donne qu'une proportion insignifiante, puisqu'elle descend au-dessous de 1 °/₀.

« Un résultat très-intéressant est la suppression presque absolue des demi-journées d'absence. Avant la réforme, pour la raison la plus futile, on faisait manquer une classe à son enfant. Cela était vrai surtout de l'école des filles. En 1873-74, on n'avait pas compté moins de 464 de ces absences de demi-journée. Il n'y en a eu que 14 en 1874-75. C'est un vice extirpé.

« Aussi le Maire s'est-il fait personnellement un devoir de donner un livret de 10 francs à la caisse d'épargne, à un jeune garçon, fils d'un manouvrier, qui n'avait pas manqué une seule fois l'école, même pendant la moisson. »

De tels résultats sont encourageants. Sans doute, les efforts des autorités municipales dans les grandes communes industrielles ne peuvent aboutir tout de suite à des effets aussi décisifs. Mais il est certains abus auxquels, pour peu qu'on le veuille, on est sûr de remédier. Le lundi, par exemple, est jour de congé pour le quart des enfants appartenant aux familles ouvrières. Les fêtes patronales des communes situées aux barrières de Paris, qui se prolongent quelquefois pendant trois semaines, apportent également un grand trouble dans les classes. Ce sont là des désordres qu'il n'est pas impossible de réprimer. Ce n'est pas seulement le jour de travail perdu qui nous inquiète; c'est l'habitude prise d'un devoir méconnu. L'enfant accoutumé à s'affranchir des règles établies pour son bien a peu de chances d'échapper, dans la suite, à l'incurie qui fait le mauvais ouvrier, le mauvais père de famille, le mauvais citoyen

Les secours et les encouragements des caisses d'école.

Il y a aussi, assurément, dans ces irrégularités, la part de la misère. Ici c'est aux caisses d'école à pourvoir au remède; c'est à elles que le législateur a commis le soin d'encourager et de faciliter la fréquentation de l'école par des secours accordés aux élèves indi-

gents. Nous voyons avec regret que l'institution tarde un peu à s'établir dans l'arrondissement de Saint-Denis, où elle pourrait rendre tant de services. Ajoutons que, dans les communes où elles existent, les caisses d'école se préoccupent trop de créer des récompenses proposées au concours. Ce n'est pas là leur objet. Dans la pensée du législateur, leur but doit être d'enlever, autant que cela est possible, tout prétexte aux familles nécessiteuses pour laisser grandir leurs enfants dans l'ignorance et le vice. Encore même faut-il qu'en remplissant ce rôle tutélaire. les administrateurs des caisses des écoles fassent en sorte de venir en aide aux parents, non de se substituer à eux ; de seconder leur prévoyance, non de la remplacer.

L'enseignement et ses résultats.

Rien n'a été négligé, dans le cours de ces trois dernières années, pour compléter l'outillage scolaire. Dans l'arrondissement de Saint-Denis, le matériel de 8 écoles a été renouvelé, celui de 8 autres complété; 62 sur 75 sont pourvues de cartes en relief, 57 de sphères. Des nécessaires métriques ont été introduits partout où ils faisaient défaut. L'arrondissement de Sceaux n'est pas resté en arrière: le matériel scolaire a été ou renouvelé ou complété dans 35 établissements. L'outillage scolaire.

•

Le nombre des bibliothèques scolaires qui, dans l'arrondissement de Saint-Denis, était de 9 en 1872, de 19 en 1873, s'est élevé, en 1875, à 37. Il est de 38 dans l'arrondissement de Sceaux. C'est un progrès. Toutefois, les municipalités ne se préoccupent pas encore, autant que nous le voudrions, du développement de cette institution. Même là où les livres sont donnés, elles mettent peu d'empressement à fournir les corps de bibliothèque. On ne peut contester cependant l'usage excellent qui, dès aujourd'hui, est fait de cette ressource pour l'éducation des adultes ou des enfants. Comme à Paris, les instituteurs exigent des résumés écrits qui habituent les élèves à coordonner et à exprimer leurs idées. Les bibliothèques scolaires.

Les enseignements accessoires : le dessin, le chant, la gymnastique.

Les enseignements accessoires, le dessin, le chant, la gymnastique, qui concourent si utilement à développer avec harmonie toutes les aptitudes, toutes les forces de l'enfant, s'affermissent ou commencent à se constituer.

L'enseignement du dessin est donné dans 37 écoles de l'arrondissement de Saint-Denis, dans 48 écoles de l'arrondissement de Sceaux. 33 écoles de l'arrondissement de Saint-Denis, 54 de l'arrondissement de Sceaux participent à l'enseignement du chant. La gymnastique est organisée dans 27 établissements, 23 pour l'arrondissement de Saint-Denis, 14 pour celui de Sceaux. Là où les appareils manquent encore, les enfants sont exercés, pendant une partie des récréations ou à la sortie des classes du soir, aux marches et aux mouvements propres à stimuler et à régulariser le développement des muscles.

Ces divers efforts, bien qu'encore incomplets, ne sont pas sans résultats. Le dessin d'ornement est généralement en progrès; le dessin géométrique laisse à désirer. L'enseignement du chant est en faveur dans les grandes communes. Dans les petites localités, les leçons isolées des instituteurs tendent surtout à former les enfants à l'exécution de petits morceaux qui, comme dans les écoles de la Suisse et de l'Allemagne, règlent la marche à l'entrée et à la sortie des classes. Quant à la gymnastique, MM. les inspecteurs évaluent à près de 1,200 le nombre des élèves qui, depuis 1872, sont sortis de l'école, après avoir reçu un enseignement de nature à leur donner le goût intelligent des exercices du corps.

L'organisation fondamentale des classes : les effectifs normaux.

Mais le progrès le plus considérable qui ait été accompli est celui qui touche à l'organisation fondamentale des classes.

Dans les écoles nombreuses, c'est une exception, aujourd'hui, qu'une classe du cours élémentaire compte plus de 80 enfants; et partout où les ressources des communes le permettent, les effectifs des classes du cours moyen tendent à rentrer dans les limites raisonnables de 60 à 70 enfants.

Si 54 écoles n'ont encore qu'une classe, c'est que l'effectif des enfants n'en comporte pas davantage. Mais 50 en ont au moins 2; 39, 3; 14, 4; 20, plus de 4.

On trouvera le résumé de cette situation dans le tableau ci-dessous :

ARRONDISSEMENTS.	ÉCOLES.	NOMBRE DES CLASSES.							
		1	2	3	4	5	6	7	8
Saint-Denis...	Garçons............	15	11	4	3	5	2	3	1
	Filles.............	12	8	10	»	2	3	1	»
	TOTAL......	27	19	14	3	7	5	4	1
Sceaux.......	Garçons............	16	17	12	4	1	»	»	»
	Filles.............	11	14	13	7	2	»	»	»
	TOTAL......	27	31	25	11	3	»	»	»
	TOTAL GÉNÉRAL....	54	50	39	14	10	5	4	1

Dans ces conditions d'organisation, l'enseignement est devenu plus régulier ; les inspecteurs se sentent plus forts pour chasser la routine de ses derniers retranchements. Aussi le progrès des procédés intelligents est-il sensible, surtout dans les cours élémentaires et dans les cours supérieurs. C'est dans les cours moyens que nous avons le plus de peine à introduire les bonnes méthodes, par la raison, sur laquelle nous insistions plus haut, que ce sont ces classes qui sont surtout atteintes par les absences des élèves en âge de fournir un travail temporaire salarié. Le progrès des méthodes.

Ce n'est point l'attrait des récompenses qui fait défaut pour retenir les enfants. Elles sont multipliées avec un grand zèle dans certaines communes, peut-être même avec trop de luxe. Les récompenses proposées à l'émulation des enfants.

Aucune forme de récompense ne nous paraît préférable, pour les prix exceptionnels, à celle, qui aujourd'hui est généralement adoptée, des livrets de caisse d'épargne. En même temps que les livrets constituent un petit fonds d'avenir, pour le moment où l'enfant,

arrivé à l'adolescence, entrera, soit en profession, soit en ménage, ils ont l'avantage de stimuler les habitudes d'ordre et d'économie.

Rien de mieux encore que les livres de choix qui rappellent un succès dont le souvenir est toujours salutaire et peuvent fournir à tous les membres de la famille un sujet d'utile distraction.

Nous goûtons beaucoup moins les prix qui ne représentent qu'un objet de parure, montre, bijoux. La nature et la valeur de ces sortes de récompenses mises au concours, l'éclat avec lequel la distribution en est faite, courent le risque, en excitant des préoccupations malsaines, de détourner les enfants du but sérieux de leurs efforts.

Ce qui n'est pas moins important que de ne pas dénaturer le caractère des prix, c'est de ne pas en trop multiplier le nombre.

Dans le rapport du maire de Dugny que nous citions tout à l'heure, nous trouvons cette remarque qu'il nous paraît utile de signaler :

« Les récompenses beaucoup trop nombreuses distribuées en fin d'année, dit-il, semblent n'avoir que le résultat fâcheux de donner une satisfaction illusoire à l'amour-propre des familles qui veulent une récompense pour l'enfant, sans s'inquiéter s'il l'a méritée.

« En 1873-1874, il avait été donné à l'école des garçons de Dugny 57 prix, à l'école des filles, 50. En 1874-1875, il a été décerné à l'école des garçons 32 prix, à l'école des filles, 26. La distribution a donc eu sa base vraie dans l'attribution d'un nombre normal de récompenses à un ou deux élèves, suivant l'importance numérique des divisions, pour chacune des facultés réglementaires. L'effet moral a été excellent. »

Le concours pour les bourses des écoles Turgot.

Les solides succès des élèves qui suivent la série des études jusqu'à leur terme normal, contribueront, nous l'espérons, non moins que les récompenses, à exciter le zèle de tous les autres.

Pour la première fois, les écoles des communes suburbaines sont entrées en lice avec celles de Paris dans le concours des bourses pour les écoles Turgot. Elles y ont conquis une place honorable. 16 candidats étaient inscrits : 9 de l'arrondissement de Sceaux, 7 de l'arrondissement de Saint-Denis. 8 ont été reconnus admissibles : 4 pour chacun des deux arrondissements. 4 ont été définitivement admis : 1 de l'arrondissement de Sceaux,

3 de l'arrondissement de Saint-Denis, et c'est un élève de l'école congréganiste de Neuilly qui, dans ce concours remarquablement satisfaisant, tient la tête de la liste; il l'a emporté de 1 point sur le second, élève d'une école laïque du 4e arrondissement de Paris.

Les vœux du Conseil général ont donc été remplis, et les bourses qu'il a créées seront utilisées.

Les examens du certificat d'études.

Mais, on le sait, c'est surtout par les examens du certificat d'études, que nous aimons à juger des résultats de l'enseignement.

La statistique des candidats. Le nombre des admis.

En 1872, l'arrondissement de Saint-Denis avait produit 147 certificats d'études; en 1873, 216; en 1874, 250. Nous en comptons, cette année, 322.

Du chiffre de 301, en 1874, l'arrondissement de Sceaux s'est élevé, en 1875, à 420.

On trouvera, dans les tableaux suivants (nos 61 et 62) la statistique comparative du nombre des candidats, — présentés, admissibles et définitivement admis, — pour les deux années scolaires 1873-1874 et 1874-1875, dans chacun des deux arrondissements.

Tableaux nos 61 et 62.

TABLEAU* (Nº 61) *présentant le résultat comparatif, pour les années scolaires,* 1873-1874 *et* 1874-1875, *des examens du certificat d'études dans les écoles, publiques et libres, de garçons et de filles de l'arrondissement de Saint-Denis.

ANNÉES.	CANTONS.	CANDIDATS PRÉSENTÉS.				CANDIDATS ADMISSIBLES.				CANDIDATS ADMIS.				RÉSUMÉ.						TOTAL GÉNÉRAL.		
		ÉCOLES PUBLIQUES.		ÉCOLES LIBRES.		ÉCOLES PUBLIQUES.		ÉCOLES LIBRES.		ÉCOLES PUBLIQUES.		ÉCOLES LIBRES.		ÉCOLES DE GARÇONS PUBLIQUES ET LIBRES			ÉCOLES DE FILLES PUBLIQUES ET LIBRES.					
		garçons	filles.	garçons	filles.	garçons	filles.	garçons	filles.	garçons	filles.	garçons	filles.	Candidats présentés.	Candidats admissibles.	Candidats admis.	Candidats présentés.	Candidats admissibles.	Candidats admis.	Candidats présentés.	Candidats admissibles.	Candidats admis.
1874	Courbevoie	42	34	24	40	28	19	14	31	27	18	12	30	66	42	39	74	50	48	140	92	87
	Neuilly	60	26	43	51	39	18	19	25	34	17	14	23	103	58	48	77	43	40	180	101	88
	Pantin	18	26	4	27	11	12	2	15	10	11	2	15	22	13	12	53	27	26	75	40	38
	Saint-Denis	48	27	7	20	18	13	1	6	18	13	»	6	55	19	18	47	19	19	102	38	37
	TOTAUX	168	113	78	138	96	62	36	77	89	59	28	74	246	132	117	251	139	133	497	271	250
1875	Courbevoie	57	32		53	34	19	18	25	32	17	18	24	93	52	50	85	44	41	178	98	91
	Neuilly	66	26	29	37	53	18	22	13	53	18	21	12	95	75	74	63	31	30	158	106	104
	Pantin	26	26	5	22	22	24	4	11	22	21	4	11	31	26	26	48	35	32	79	61	58
	Saint-Denis	59	23	1	9	45	18	1	5	45	18	1	5	60	46	46	32	23	23	92	69	69
	TOTAUX	208	107	71	121	154	79	45	54	152	74	44	52	279	199	196	228	133	126	507	334	322

TABLEAU (**N° 62**) *présentant le résultat comparatif, pour les années scolaires* 1873-1874 *et* 1874-1875, *des examens du certificat d'études dans les écoles, publiques et libres, de garçons et de filles de l'arrondissement de Sceaux.*

ANNÉES.	CANTONS.	CANDIDATS PRÉSENTÉS.				CANDIDATS ADMISSIBLES.				CANDIDATS ADMIS.				RÉSUMÉ.						TOTAL GÉNÉRAL.		
		ÉCOLES PUBLIQUES.		ÉCOLES LIBRES.		ÉCOLES PUBLIQUES.		ÉCOLES LIBRES.		ÉCOLES PUBLIQUES.		ÉCOLES LIBRES.		ÉCOLES DE GARÇONS PUBLIQUES ET LIBRES.			ÉCOLES DE FILLES PUBLIQUES ET LIBRES.					
		garçons	filles.	garçons	filles.	garçons	filles.	garçons	filles.	garçons	filles.	garçons	filles.	Candidats présentés.	Candidats admissibles.	Candidats admis.	Candidats présentés.	Candidats admissibles.	Candidats admis.	Candidats présentés.	Candidats admissibles.	Candidats admis.
1874	Sceaux.................	34	38	55	2	29	30	47	1	29	30	47	1	89	76	76	40	31	31	129	107	107
	Charenton..............	55	38	14	21	32	27	12	9	32	27	12	9	69	44	44	59	36	36	128	80	80
	Villejuif...............	46	37	»	11	33	12	»	6	33	12	»	6	46	33	33	48	18	18	94	51	51
	Vincennes..............	52	38	8	5	37	18	7	1	37	18	7	1	60	44	44	43	19	19	103	63	63
	TOTAUX........	187	151	77	39	131	87	66	17	131	87	66	17	264	197	197	190	104	104	454	301	301
1875	Sceaux.................	56	38	97	1	41	31	76	»	41	31	76	»	153	117	117	39	31	31	192	148	148
	Charenton..............	64	53	13	31	39	45	6	24	37	45	5	23	77	45	42	84	69	68	161	114	110
	Villejuif...............	52	34	1	27	43	31	1	15	41	31	1	15	53	44	42	61	46	46	114	90	88
	Vincennes..............	70	37	21	8	40	20	12	5	40	19	10	5	91	52	50	45	25	24	136	77	74
	TOTAUX........	242	162	132	67	163	127	95	44	159	126	92	43	374	258	251	229	171	169	603	429	420

Progression °/° des admissibilités relativement aux présentations et des admissions relativement aux admissibilités.

On voit que le nombre des candidats présentés dans l'arrondissement de Saint-Denis, qui avait été de 497, en 1874, a été en 1875 de 507. Dans l'arrondissement de Sceaux, il s'est élevé de 454 à 603.

La progression est plus notable encore dans le nombre des candidats admissibles qui, pour l'arrondissement de Saint-Denis, s'est élevé, de 271 à 334; pour l'arrondissement de Sceaux, de 301 à 429; et dans celui des candidats admis, qui s'est élevé pour l'arrondissement de Sceaux, de 301 à 420, et pour l'arrondissement de Saint-Denis, de 250 à 322: soit, en définitive, plus des 3/5 d'admissions relativement au nombre des présentations pour l'arrondissement de Saint-Denis, et plus des 2/3 pour l'arrondissement de Sceaux.

Dans l'ensemble de ces résultats sont comprises les écoles libres qui ont fait effort pour maintenir la situation honorable qu'elles avaient acquise en 1874. Mais la part la plus considérable appartient aux écoles communales : elle est d'autant plus à l'éloge de nos maîtres que le nombre des élèves, suivant le cours supérieur, est encore, ainsi que nous l'avons établi plus haut, très-limité.

Les cours d'adultes.

L'enseignement des cours d'adultes continue à être en faveur dans les communes suburbaines.

La statistique.

Le nombre des inscriptions, dans l'arrondissement de Saint-Denis, était, en 1872-1873, de 4,650; en 1873-1874, de 5,256; il a été, en 1874-1875, de 5,532, et la moyenne des présences peut être évaluée à 3,100.

Dans l'arrondissement de Sceaux, le nombre des adultes hommes qui se sont fait inscrire en 1874-1875, a été de 3,237, celui des adultes femmes de 1,423, soit au total 4,660, sur lesquels on a constaté une moyenne de présences d'environ 3,000.

La durée des cours.

Activement surveillés par le président du bureau de l'Union scolaire, M. Louveau, les cours de l'arrondissement de Sceaux sont restés ouverts du mois d'octobre à la fin d'avril.

Dans l'arrondissement de Saint-Denis, les chiffres de la fréquentation ne se rapprochent, en réalité, de ceux de l'inscription, que

pendant deux mois et demi, du 1er novembre au 15 janvier. A partir de cette époque, les absences se multiplient rapidement, et la fermeture des cours s'impose au 1er mars par le fait même de la disparition des 4/5e des auditeurs. Il est vrai que les municipalités font peu de frais pour les retenir. 12 communes seulement s'imposent des sacrifices, soit pour rémunérer les maîtres, soit pour rendre les classes du soir attrayantes et utiles.

Lorsque l'organisation que nous étudions pour les cours de Paris sera établie, nous pourrons, sans doute, appliquer quelques-uns des mêmes principes aux cours des communes suburbaines.

Le but qu'on doit s'y proposer.

Dans l'arrondissement de Saint-Denis, les associations polytechnique et philotechnique offrent toutes les ressources nécessaires aux adultes, qui cherchent un complément de connaissances. C'est à l'instruction de ceux auxquels les éléments font défaut, que nous avons surtout à pourvoir. La lecture, l'écriture, l'orthographe, le calcul, la géographie, voilà quel doit être le fond de notre enseignement. Si l'on y ajoute les notions les plus élémentaires de la géométrie usuelle, quelques exercices de rédaction ayant pour objet les règles applicables à la correspondance de tous les jours, enfin, des lectures commentées, dont le thème soit emprunté tantôt à une page d'histoire nationale, tantôt à une étude sur les applications des sciences, nous aurons rendu à ces auditeurs, arriérés et pressés, qui viennent nous demander une direction pour leurs efforts, tous les services qu'ils peuvent attendre de notre aide. Cet enseignement essentiellement pratique leur donnera la clef de tout le reste. C'est pour eux comme pour les enfants des classes du jour que sont créées les bibliothèques scolaires. Peut-être n'en ont-ils pas tiré jusqu'ici assez de parti.

Tel est l'ensemble de la situation scolaire des arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis. Comme à Paris, l'amélioration générale est marquée, et les lacunes que nous avons signalées, particulièrement dans l'arrondissement de Saint-Denis, seront bientôt, nous l'espérons, grâce à la bonne volonté des autorités locales, ou absolument comblées, ou tout au moins considérablement atténuées.

LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT. LES ÉCOLES NORMALES.

Le personnel enseignant.

Le personnel enseignant de tous nos établissements, à Paris et dans les communes suburbaines, est intelligent et dévoué. A Paris, notamment, il a eu à cœur de justifier, par de nouveaux efforts, la mesure récente qui, en augmentant le chiffre des traitements, a tout à la fois donné à des besoins réels une légitime satisfaction et relevé la dignité professionnelle.

Les cas de défaillance, d'indiscipline, de fautes graves sont très-rares. L'application et la bonne volonté sont, au contraire, le fait commun. Nul n'ignore, d'ailleurs, que, si tous les maîtres d'une école ont, à nos yeux, leur part de responsabilité commune dans les résultats obtenus par l'école aux examens de fin d'année, chacun d'eux a la responsabilité propre de sa classe et qu'il lui est personnellement tenu compte de sa diligence et des effets qu'elle a produits.

Les encouragements des caisses d'école.

Inspirées par une pensée de bienveillante équité, les caisses d'école de Paris les mieux dotées font participer les maîtres et les maîtresses aux récompenses qu'elles ont créées pour stimuler le zèle des élèves. Ces récompenses procèdent d'un esprit excellent, lorsqu'elles s'adressent, non pas à un succès éclatant, toujours plus ou moins dépendant de circonstances passagères, mais à un ensemble d'efforts qui ont eu pour résultat une amélioration générale dans la discipline ou dans les études.

Dans d'autres arrondissements, une prime est proposée à ceux et à celles qui obtiennent le brevet supérieur. Cette forme d'encouragement fait aujourd'hui partie des dispositions de la loi du 19 juillet 1875 relative au traitement des instituteurs. Ce sera l'honneur de la caisse des écoles du 4e et du 8e arrondissement de Paris, d'avoir devancé, pour ainsi dire, dans l'exécution de cette pensée, le vote du législateur.

Les difficultés du recrutement.

Toutefois, bien que les conditions offertes aux instituteurs soient de plus en plus avantageuses et honorables, il ne faut pas se dissimuler que le recrutement pour la direction des écoles de garçons est resté très-difficile.

On sait comment, il y a moins de trois ans, nous étions réduits à nous pourvoir de sujets. Il nous fallait chercher les meilleurs parmi ceux qui se présentaient des divers points de la France, sans autres garanties que celles qui résultaient d'une enquête faite à distance.

Pour remédier à ces inconvénients et à défaut d'écoles normales, nous avions eu recours, à l'institution des élèves-maîtres et à celle des cours préparatoires aux examens du brevet de capacité, connus sous le nom de cours de l'Hôtel-de-Ville. Ces deux institutions ont rendu l'une et l'autre de grands services; elles en rendent encore.

L'institution des élèves-maîtres.

C'est au concours que sont nommés les élèves-maîtres. Attachés à une école, où, sous une direction expérimentée, ils remplissent une fonction appropriée à leur âge, ils se préparent, en même temps, par la pratique de l'enseignement, aux examens du brevet et à l'emploi que le brevet doit leur rendre accessible. Depuis dix ans, nos élèves-maîtres nous ont fourni, en général, un bon choix de recrues. Plusieurs ont obtenu le brevet supérieur ; d'autres s'y préparent.

L'institution des cours de l'Hôtel de Ville.

Les résultats des cours de l'Hôtel de Ville, n'ont pas été moins satisfaisants. Faits par des maîtres éprouvés, conçus, non dans une idée de préparation étroite aux épreuves des examens, mais dans un esprit de direction générale propre surtout à mettre les élèves en mesure de compléter et de poursuivre eux-mêmes leurs études, ces cours ont vu, chaque année, leur clientèle s'accroître.

Ouverts du 1er novembre au 15 mai, ils reçoivent, chaque soir, de 7 à 9 heures, un nombre d'élèves qui, dans ces deux dernières années, n'est jamais tombé au-dessous de 60 et qui s'est souvent élevé au-dessus de 200.

Ils avaient été créés, il y a 9 ans, en faveur des jeunes gens et des jeunes filles. Le petit nombre des jeunes gens qui s'est présenté

nous a amené, trois ans après, à modifier l'institution. Les cours pour les aspirants ont été supprimés; ceux des aspirantes ont été partagés en deux séries répondant, l'une à la série des matières du brevet élémentaire, l'autre, à celle des matières du brevet supérieur. Trois jours par semaines ont donnés à la première; trois à la seconde. Chaque soirée comprend deux cours d'une heure. Des sujets de devoirs sont indiqués, et les jeunes filles qui veulent les traiter n'ont qu'à remettre leur travail au commencement de la séance sur la table du professeur, pour qu'à la séance suivante, il leur soit rendu corrigé.

Le développement des examens du brevet de capacité.

Nul doute que ces cours n'aient contribué à élever le niveau des examens du brevet de capacité pour les jeunes filles, en même temps qu'à augmenter le chiffre des présentations. Si parmi les jeunes gens, le nombre des candidats n'est pas, loin de là, aussi considérable que le comporterait l'extension des cadres de l'instruction primaire, celui des jeunes filles, au contraire, s'est accru dans une proportion considérable, depuis huit ans, et aujourd'hui il excède de beaucoup les besoins.

Pour en donner une idée, nous avons résumé, dans le tableau suivant (n° 63), l'état statistique, de 1866 à 1874 : 1° des aspirants; 2° des aspirantes au brevet de capacité; 3° des aspirantes au certificat d'études ou brevet de sous-maîtresse, créé sous l'empire de la loi de 1833, et traditionnellement conservé.

Tableau N° 60

TABLEAU (**N° 63**) *présentant l'état statistique, de* 1866 *à* 1874, ***des aspirants et des aspirantes aux Brevets de capacité*** *(élémentaire et supérieur) et des aspirantes au certificat d'aptitude à l'emploi de sous-maîtresse.*

ANNÉES.	ASPIRANTS AU BREVET			ASPIRANTES AU BREVET			ASPIRANTES au certificat d'études ou brevet de sous-maîtresse.	TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
	ÉLÉMENTAIRE.	SUPÉRIEUR.	TOTAL.	ÉLÉMENTAIRE.	SUPÉRIEUR.	TOTAL.			
1866	128	»	128	788	96	884	181	1,193	(a) En 1870 et en 1871, il n'y a eu qu'une session d'examen au lieu de deux, par suite des événements.
1867	244	»	244	860	90	950	499	1,693	
1868	248	»	248	842	97	939	502	1,689	
1869	251	22	273	905	97	1,002	506	1,781	
1870	(a) 125	24	149	485	54	539	327	1,015	
1871	89	16	105	527	34	561	156	822	
1872	132	31	213	1,294	83	1,377	362	1,952	
1873	169	47	216	1,497	119	1,616	607	2,439	
1874	195	73	268	1,729	119	1,848	759	2,875	
TOTAUX	1,631	213	1,844	8,927	789	9,716	3,899	15,459	

On voit que, pour les aspirants au brevet élémentaire, le nombre des candidats, après avoir doublé, de 1866 à 1869, est tombé, à dater de cette époque, pour ne plus se relever, tandis que, de 1866 à 1874, celui des aspirantes a presque triplé, et que celui des aspirantes au brevet de sous-maîtresse a quintuplé. Le brevet supérieur témoigne au contraire, pour les aspirants comme pour les aspirantes, d'une progression constante : d'où l'on peut conclure que ceux qui subissent le premier examen — aspirants ou aspirantes — persistent dans leurs études.

Nous ne pouvons pas établir une comparaison aussi étendue pour la valeur des examens, faute de documents antérieurs à 1871. Mais, à s'en tenir aux résultats des deux dernières années, voici ce qui apparaît : la proportion des aspirants reçus, sur 100 inscrits, s'est élevée de 27 à 30 pour les examens du brevet élémentaire; de 29 à 38 pour ceux du brevet supérieur ; celle des aspirantes s'est élevée de 37 à 42, au brevet élémentaire; de 26 à 29, au brevet supérieur.

Le caractère nouveau des examens.

Il est à peine besoin de le dire, les 2,000 jeunes filles qui subissent annuellement les examens du brevet de capacité n'ont pas toutes l'intention de se vouer à l'instruction. Ce qu'elles viennent demander aux commissions d'examen, c'est une consécration légale des résultats de leurs études. Or, il est bon, à tous égards, que, sans abandonner pour cela les soins du ménage et les travaux de la vie domestique qui sont le fond naturel de l'éducation des femmes, on se préoccupe de subir des épreuves qui sollicitent à la culture de l'esprit. Ce déploiement d'efforts, utile à la société à laquelle il prépare des mères de familles plus instruites et plus éclairées, doit d'ailleurs tourner particulièrement au profit de l'enseignement libre auquel il peut procurer des maîtresses capables.

Les demandes d'emploi et l'impossibilité de les satisfaire.

Malheureusement le nombre est très-considérable, de celles qui, une fois le diplôme obtenu, sollicitent un emploi dans les écoles publiques. Un millier de postulantes sont inscrites sur la liste d'admissibilité dressée par le Conseil départemental, aux termes de la loi ; et aujourd'hui notre devoir, souvent pénible, est de décourager des espérances qui n'ont qu'une chance très-lointaine de satisfaction. On ne l'ignore pas, la création de l'École normale des institutrices impose à l'administration des obligations spéciales. Elle prend, à l'égard des jeunes filles qu'elle y reçoit et qui justifient ses espérances, l'engagement moral de les employer, avant toutes les autres, dans les établissements qu'elle dirige.

Le but de l'institution des écoles normales.

C'est que l'institution des écoles normales vise plus haut que l'examen du brevet de capacité. Si le brevet de capacité est la constatation qu'un candidat possède le minimum des connaissances exigées par la loi, il ne fournit aucune garantie, ni quant à sa valeur professionnelle, ni quant à ses aptitudes morales. Le législateur, il est vrai, a prescrit de vérifier, par des questions sur les procédés d'enseignement des diverses matières comprises dans le programme, si le candidat est muni de quelques notions pédagogiques; d'autre part, avant qu'il puisse exercer, la loi soumet sa vie entière à une enquête approfondie. Sages et utiles mesures, propres à écarter les sujets incapables ou indignes, mais insuffisantes pour former un corps de maîtres et de maîtresses irréprochables et pour propager les saines méthodes d'enseignement. La profession d'instituteur ou d'institutrice ne saurait se passer de ce qu'on appelait autrefois d'un nom élevé, qui ne s'appliquait presque qu'aux appels d'ordre divin : la vocation. Or, pour être sûre d'elle-même, la vocation a besoin d'être soumise à une épreuve prolongée. La pédagogie, de son côté, n'est pas chose qui s'apprenne en un jour; car elle implique nécessairement ce que Pestalozzi appelait, avec une simplicité si expressive, la science de l'enfant ; et cette science suppose l'observation personnelle, la méditation, à laquelle il n'est point de cahier appris par cœur la veille d'un examen qui puisse suppléer. C'est cet apprentissage pédagogique et moral que l'institution des Écoles normales a pour but d'assurer, et qui doit produire une élite de maîtres et de maîtresses, éclairés, dévoués, modestes, profondément imbus des sentiments de moralité puisés aux sources chrétiennes les plus hautes, pénétrés de l'idée du devoir.

Les examens des élèves des écoles normales. L'école normale des instituteurs.

Nous sommes arrivés à la fin de la première période triennale de l'École normale des instituteurs, et un certain nombre d'élèves vont entrer en exercice à la prochaine rentrée des classes. Des trois promotions qui ont, pour ainsi dire, créé l'école, les deux dernières sont de beaucoup les plus fortes. La première, sauf quelques sujets distingués, avait toujours été un peu faible. Les résultats ont justifié nos craintes : six élèves ont échoué aux examens du brevet élémentaire. Parmi les meilleurs, plusieurs ont abordé avec trop de hardiesse les épreuves du brevet supérieur. C'est à l'œuvre surtout, dans la classe, avec leurs élèves, que nous pourrons les juger; c'est là que nous verrons s'ils sont en possession des bonnes

méthodes de discipline et d'enseignement, s'ils ont, en un mot, l'esprit de leur profession.

Les élèves sorties cette année de l'École normale des institutrices appartiennent encore, par leur origine, à l'École supérieure. Trois ont échoué à l'examen final. Toutes les autres ont fait preuve d'une véritable solidité de savoir et d'une certaine expérience des procédés de l'enseignement. **L'école normale des institutrices.**

En même temps, des examens de passage très-sérieux ont eu lieu, dans chacune des deux autres années, et la Commission a dû proposer d'exclure des élèves dont ni l'intelligence, ni l'application, ni le caractère, n'offrait une base assez sûre d'amélioration. Par cette forte discipline et en s'épurant ainsi, d'année en année, ainsi que l'exige l'esprit des règlements, l'école normale des institutrices arrivera à ne donner à l'enseignement que des sujets d'une valeur sérieuse.

Tout n'est pas fini d'ailleurs pour nos élèves, quand elles ont franchi le seuil de l'école. Non-seulement elles reviennent incessamment y chercher d'utiles conseils pour la direction de leur classe et pour la conduite de leur vie; mais les trois années réglementaires n'étant pas suffisantes pour achever leur éducation, — il n'est pas d'école normale, en Allemagne, où la durée des études ne soit au moins de 5 ans, — la directrice, d'accord avec le personnel des professeurs dont le dévouement est au-dessus de tout éloge, a établi des cours du soir pour les élèves sorties de l'école. La matière de ces cours est celle des examens du brevet supérieur. Toutefois l'objet des leçons n'est point de faire arriver les élèves au brevet plus ou moins promptement. La pensée qui les a inspirées est celle d'un complément d'éducation approfondie avec le même soin et poursuivie dans le même esprit que l'éducation même de l'école. Les leçons étant réparties sur trois années, ce n'est que dans trois ans que nous en recueillerons le bénéfice. Cette sage lenteur, qui aux efforts d'une direction intelligente associe l'action du temps et qui laisse à l'âge sa part nécessaire dans le développement des esprits, nous permet d'espérer des fruits durables et bien autrement précieux que le succès d'un examen. **Les cours faits aux élèves sorties de l'École.**

Les retraites des écoles normales.

« Des conférences de même nature pourront être établies à l'École normale des instituteurs. En Allemagne et en Suisse, les élèves des *séminaires* reviennent chaque année passer quelque temps dans l'établissement où ils ont été formés et y faire une sorte de retraite. Assemblés sous la présidence du directeur, ils confèrent de leurs devoirs communs, ils discutent les questions scolaires, ils reçoivent de leurs anciens maîtres des avis et des encouragements. L'usage des conférences d'instituteurs était prescrit par l'arrêté ministériel du 10 février 1837. Ce règlement qui était excellent n'a rien perdu de sa valeur ni de son opportunité. Excellentes au point de vue de l'entretien des bons sentiments de confraternité, de telles réunions, organisées à l'École normale, ne peuvent que contribuer à intéresser les jeunes instituteurs aux progrès de la pédagogie en même temps qu'à les affermir dans la pratique de leurs obligations professionnelles.

La question du recrutement

Ce qui ne nous préoccupe pas moins que de procurer à nos maîtres tous les moyens de perfectionnement propres à les soutenir et à les éclairer dans leur carrière, c'est la pensée d'assurer l'avenir de nos écoles par un bon système de recrutement.

Nous n'avons point à nous préoccuper, sous ce rapport, de l'école normale des institutrices. Le nombre des jeunes filles qui se sont présentées a toujours été croissant. En 1873, il était de 77; il s'est élevé à 83 en 1874, à 104 en 1875; et sur l'ensemble de ces 264 concurentes, 257 appartenaient aux écoles de Paris; 7 seulement étaient étrangères au département.

Mais il n'en est pas de même pour l'école des instituteurs. Le nombre des candidats qui était de 55 en 1872, a atteint 80 en 1873; puis il est redescendu à 72 en 1874 et à 47 en 1875; si bien que le nombre des aspirants n'a pas permis, cette année, d'attribuer toutes les bourses au premier examen, et qu'un examen complémentaire est devenu nécessaire.

Cette situation s'explique par des motifs dont nous avons à tenir le compte le plus sérieux. Sur les 243 candidats qui de 1872 à 1875, ont pris part au concours, 143 appartenaient à d'autres départements que celui de la Seine. L'école normale de Paris avait, en 1872, attiré des candidats de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, de l'Oise, de la Somme, etc. Il en résultait, pour le service scolaire

de ces départements, une perte et une gêne. Nous avons dû seconder les efforts des administrations qui cherchaient à retenir leurs candidats naturels. C'est dans le département de la Seine que doit avant tout se recruter l'École normale de la Seine. Le concours de cette année a prouvé qu'il n'était pas impossible qu'il en fût ainsi. Des 17 candidats admis, 10 sortent des écoles de Paris ou des communes suburbaines. Il s'agit donc seulement de régulariser ce mouvement.

D'où vient la difficulté.

La difficulté provient de ce que l'âge d'entrée à l'École normale n'étant et ne pouvant être qu'exceptionnellement inférieur à seize ans, et l'âge de la sortie des écoles primaires n'étant pas généralement supérieur à treize ou quatorze ans, il se trouve une lacune de deux ou trois années pendant lesquelles l'enfant n'apprend aucun métier et reste conséquemment une charge pour la famille, sans qu'il y ait même certitude pour elle de le voir entrer un jour dans la carrière de son choix. Pour obvier à ce grave inconvénient, on a, dans quelques départements, créé un pensionnat préparatoire annexé à l'École normale. L'institution est utile à l'administration à laquelle elle permet de former des candidats; mais elle laisse peser sur des familles généralement pauvres, une charge dont le résultat final est très-aléatoire. Quelle que soit la mesure que nous soyons amené à étudier plus tard, dès ce moment nous avons en mains, dans l'institution des élèves-maîtres, les moyens de préparer, en partie au moins, notre recrutement.

Les élèves-maîtres et les élèves maîtresses sources du recrutement.

Désormais nul ne sera admis au concours pour l'emploi d'élève-maître qu'après avoir pris l'engagement de se présenter à l'École normale. Dans les deux ou trois années pendant lesquelles l'élève-maître exercera cette sorte de stage, nous pourrons éprouver ses aptitudes. C'est entre treize et quatorze ans que les enfants de nos écoles peuvent concourir pour l'emploi d'élève-maître et d'élève-maîtresse. L'âge répond donc à l'une des difficultés de la situation. D'autre part, l'emploi étant rétribué à 400 francs, les familles seront, dans une certaine mesure, soulagées de leurs sacrifices.

Parmi les avantages de ce mode de recrutement, il faut compter aussi celui qui résultera de la participation directe de nos meilleurs instituteurs à la préparation des candidats à l'École normale. Ainsi en est-il de l'institution des *pupil-teachers* en Angleterre. Or

de toutes les satisfactions que peut éprouver un bon instituteur dans sa carrière, il n'en est pas de plus haute ni de plus douce, que celle de revoir à ses côtés, au nombre de ses collaborateurs, le jeune maître qu'il a contribué à former; et de la part du jeune maître, quels que soient les rapprochements que peu à peu l'âge amène, il existe toujours, à l'égard de celui à qui il doit d'être devenu son égal, un sentiment d'affectueuse déférence qui contribue puissamment à l'harmonie nécessaire dans la direction d'une école.

Les élèves-maîtres et les élèves-maîtresses ne sont encore aujourd'hui qu'au nombre de trente, — quinze pour chaque catégorie. Rien n'empêchera, si les autres sources de recrutement sont absolument insuffisantes, de mettre les cadres en rapport avec les besoins; la charge, qui est très-minime, incombera au budget départemental. Ce sera une dépense bien appliquée que celle qui contribuera à assurer, dans les meilleures conditions d'aptitude et de moralité, le recrutement des deux grandes écoles auxquelles est attaché l'avenir de l'instruction primaire du Département.

CONCLUSION.

Arrivé au terme de cet exposé, si, rassemblant d'un coup d'œil les calculs statistiques et les observations qu'il renferme, nous voulions établir l'ensemble de la situation scolaire du Département, elle pourrait se résumer ainsi.

Le dénombrement général de la population fait en 1873 constatait l'existence de 120,992 enfants de 2 à 6 ans et celle de 234,560 enfants de 6 à 14 ans, soit, au total, 355,552 enfants, en âge de fréquenter la salle d'asile ou l'école.

Au 1er mai 1875, le Département possédait 2,005 établissements, publics ou libres, d'instruction primaire, salles d'asile ou écoles, — pourvus de 5,147 maîtres ou maîtresses, et recevant 238,660 enfants.

Sur ce nombre, on comptait 594 établissements publics, — 420 écoles, 174 salles d'asile — dirigées par 2,289 maîtres ou maîtresses, et dans lesquels étaient admis 150,664 enfants.

A ces chiffres, si l'on ajoute 46,583 apprentis ou adultes inscrits dans les cours du soir et 5,598 enfants fréquentant le collége Chaptal et les écoles Turgot, on arrive, pour l'ensemble de l'effectif des établissements d'enseignement primaire du Département, au total de 291,075 élèves ; et, dans ce total, la part des établissements publics est de 203,045 enfants, apprentis, jeunes gens, ou hommes faits.

Le nombre des places qui feraient défaut dans les salles d'asile et les écoles publiques, serait au maximum, pour l'ensemble du Département, de 35,000, parmi lesquelles plus de 20,000 pour les salles d'asile et 15,000 environ pour les écoles. A Paris, si le déficit, dans les salles d'asile, est encore de près de 18,000 places, dans les écoles, il ne dépasse pas 12,000 places; les 5 millions actuellement disponibles sur le crédit des 18 millions permettront, en partie, de le combler.

Quant à l'enseignement, des améliorations sont à poursuivre dans la direction pédagogique des salles d'asile, dans l'organisation des cours d'adultes et d'apprentis, dans le recrutement des écoles normales; les progrès réalisés dans les écoles sont à affermir et à développer. Mais partout, — il n'est que juste d'en faire honneur à notre personnel enseignant et aux inspecteurs qui le dirigent, — les maîtres et les élèves travaillent; la fréquentation des classes est plus régulière, les bonnes méthodes se répandent. Enfin, s'associant à nos efforts, les administrations municipales, les délégations cantonales, les bureaux des caisses d'écoles signalent, stimulent, encouragent tous les dévouements.

Là où, comme dans certaines communes de l'arrondissement de Saint-Denis, les résultats sont défectueux, c'est que le concours des parents fait défaut aux maîtres. Le jour où toutes les familles seront convaincues que l'éducation est la grande, l'unique affaire de la jeunesse, que disputer à l'école les années, les mois, les heures de l'enfant, c'est disputer à l'enfant le temps nécessaire au développement de ses forces physiques, de son intelligence, de sa moralité, que, bien loin de l'aider à s'affranchir des classes, l'intérêt et le devoir commun des parents et des patrons est de concourir à lui en faire recueillir le bienfait, un progrès décisif aura été accompli. Si tel n'est pas encore le point où nous en sommes, constatons du moins qu'à Paris, il suffit que les portes d'un nouvel établissement soient ouvertes pour qu'il soit immédiatement rempli. Dans les pays les plus justement renommés pour le développement de l'instruction populaire, la force de l'éducation tient moins aux prescriptions des lois qu'à l'empire des mœurs. Puissent nos mœurs scolaires commencer à se former et, par le libre effort de tous, assurer, dans la génération qui s'élève, les progrès de l'intelligence et de la moralité

25 septembre 1875.

L'Inspecteur général de l'instruction publique,
Directeur de l'enseignement primaire
du département de la Seine,

GRÉARD.

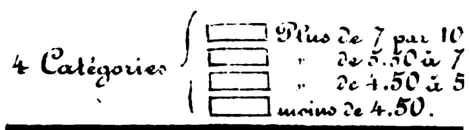
TABLE DES MATIÈRES.

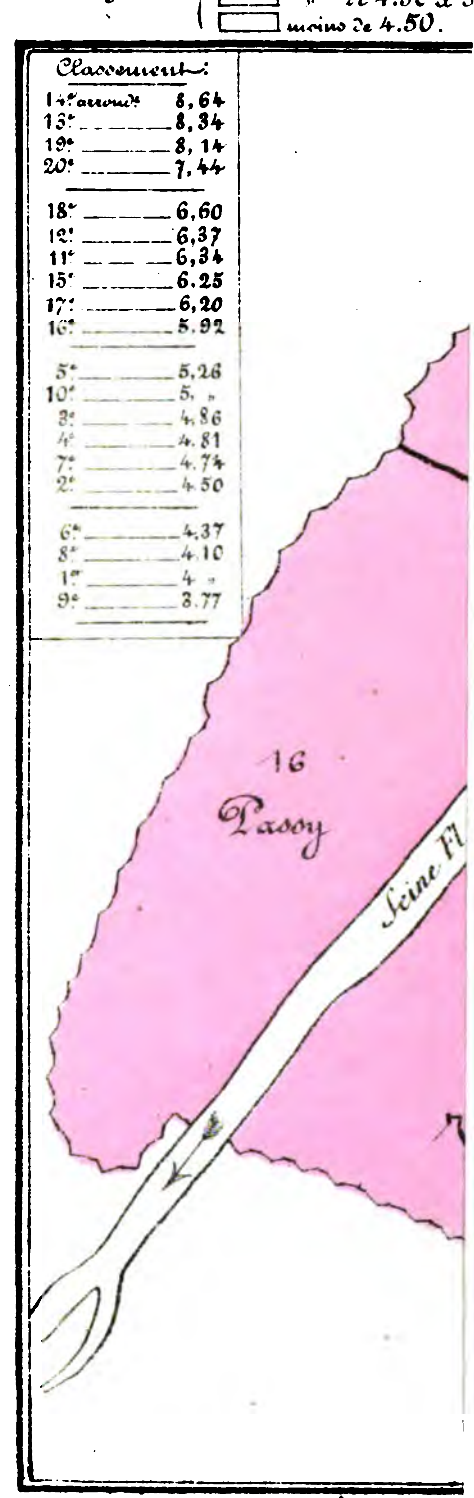
L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN POUR LES ADULTES.

LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE,
SUPÉRIEUR ET PROFESSIONNEL.

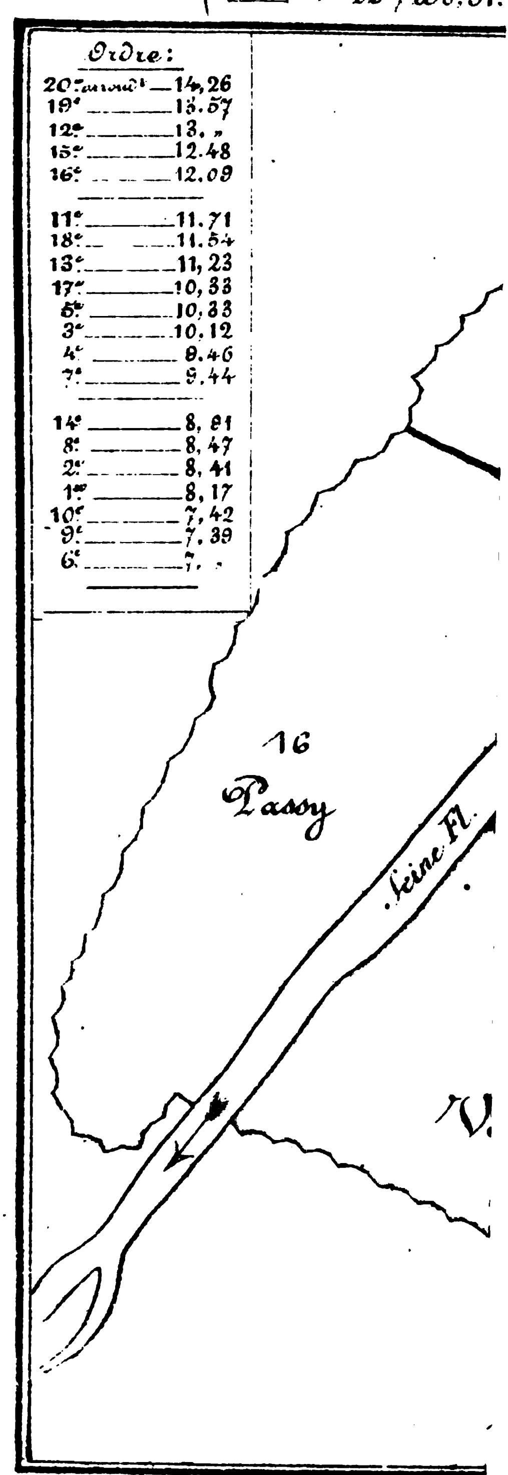
APPENDICE.

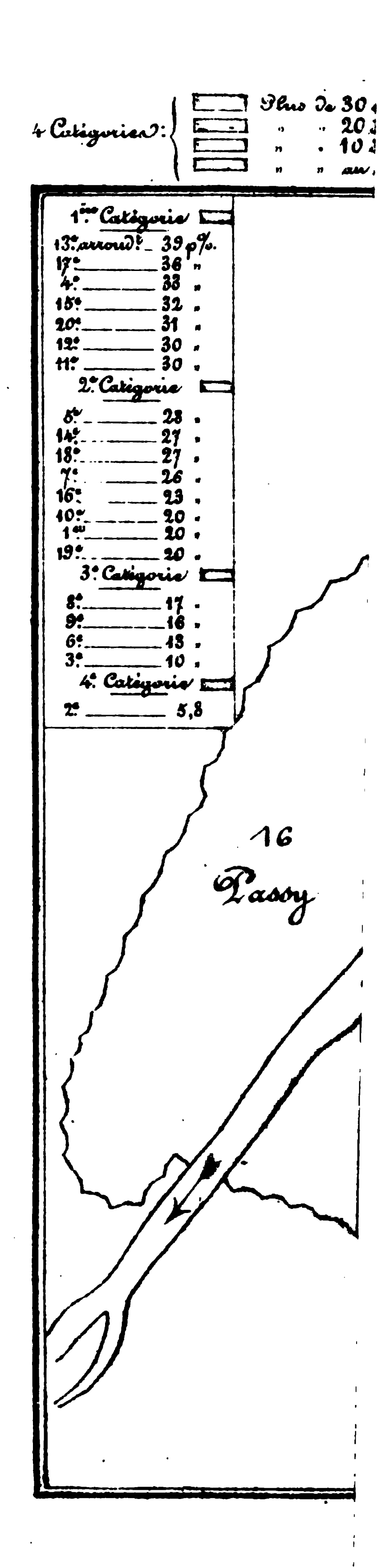
PARIS — Typ. Ch. de Mourgues Frères. — 914

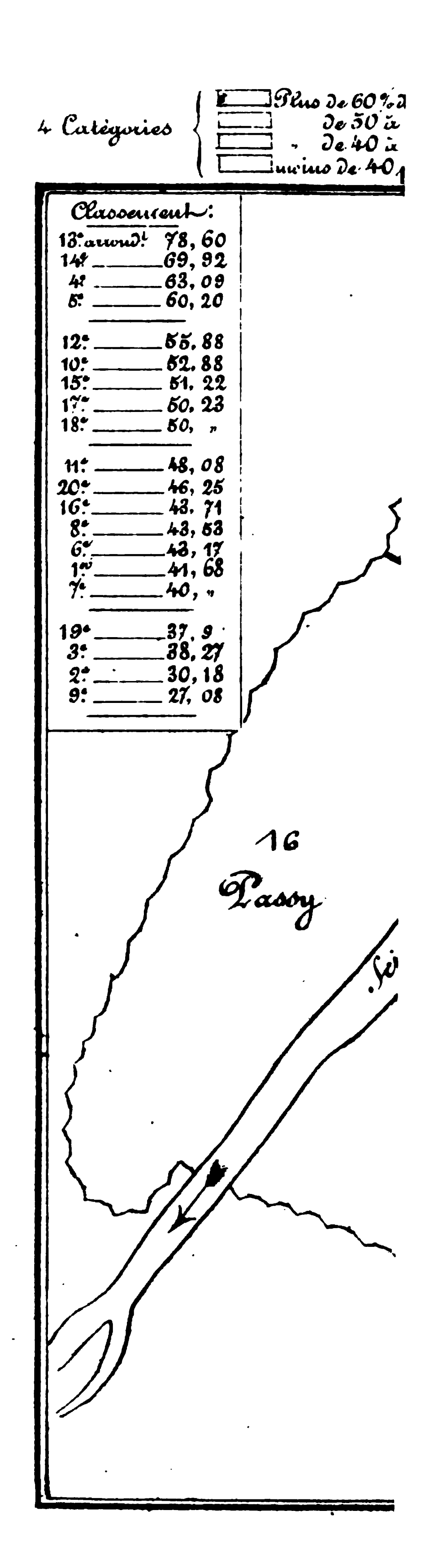

4 Catégories
Plus de 7 par 10
" de 5.50 à 7
" de 4.50 à 5
moins de 4.50.

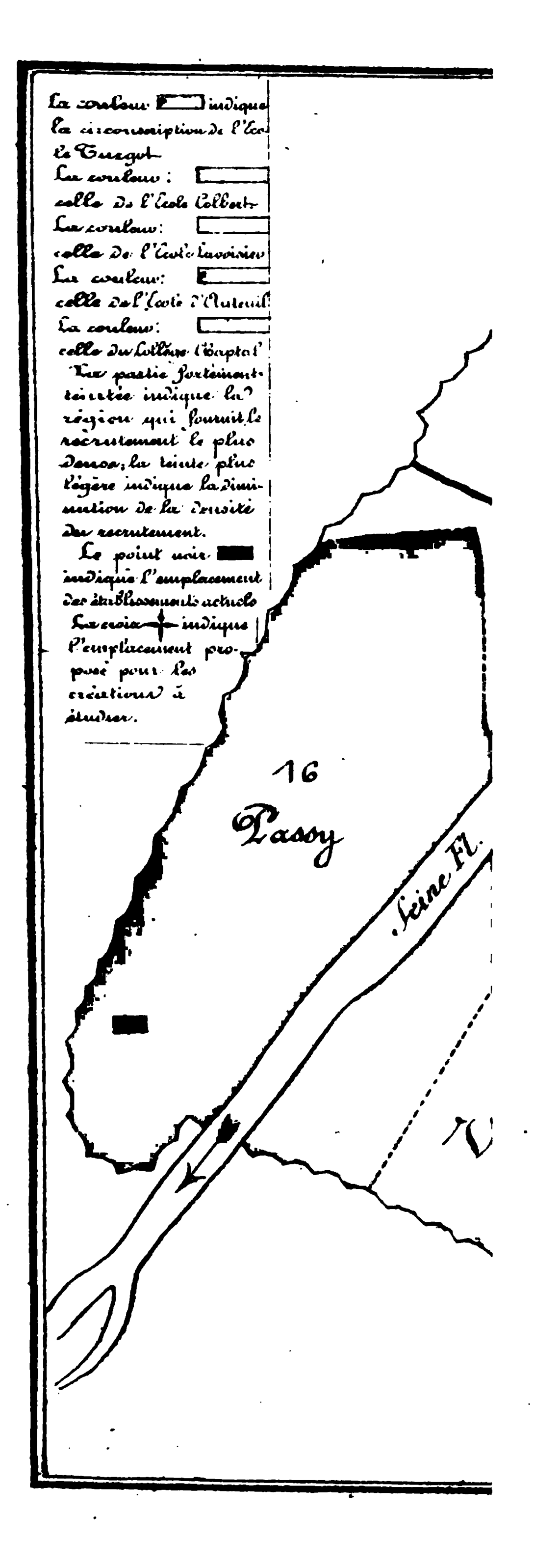

Classement :
14e arrondt 8,64
13e 8,34
19e 8,14
20e 7,44
18e 6,60
12e 6,37
11e 6,34
15e 6.25
17e 6,20
16e 5.92
5e 5,26
10e 5. "
3e 4.86
4e 4.81
7e 4.74
2e 4.50
6e 4.37
8e 4.10
1er 4 "
9e 3.77
16
Passy
Seine Fl

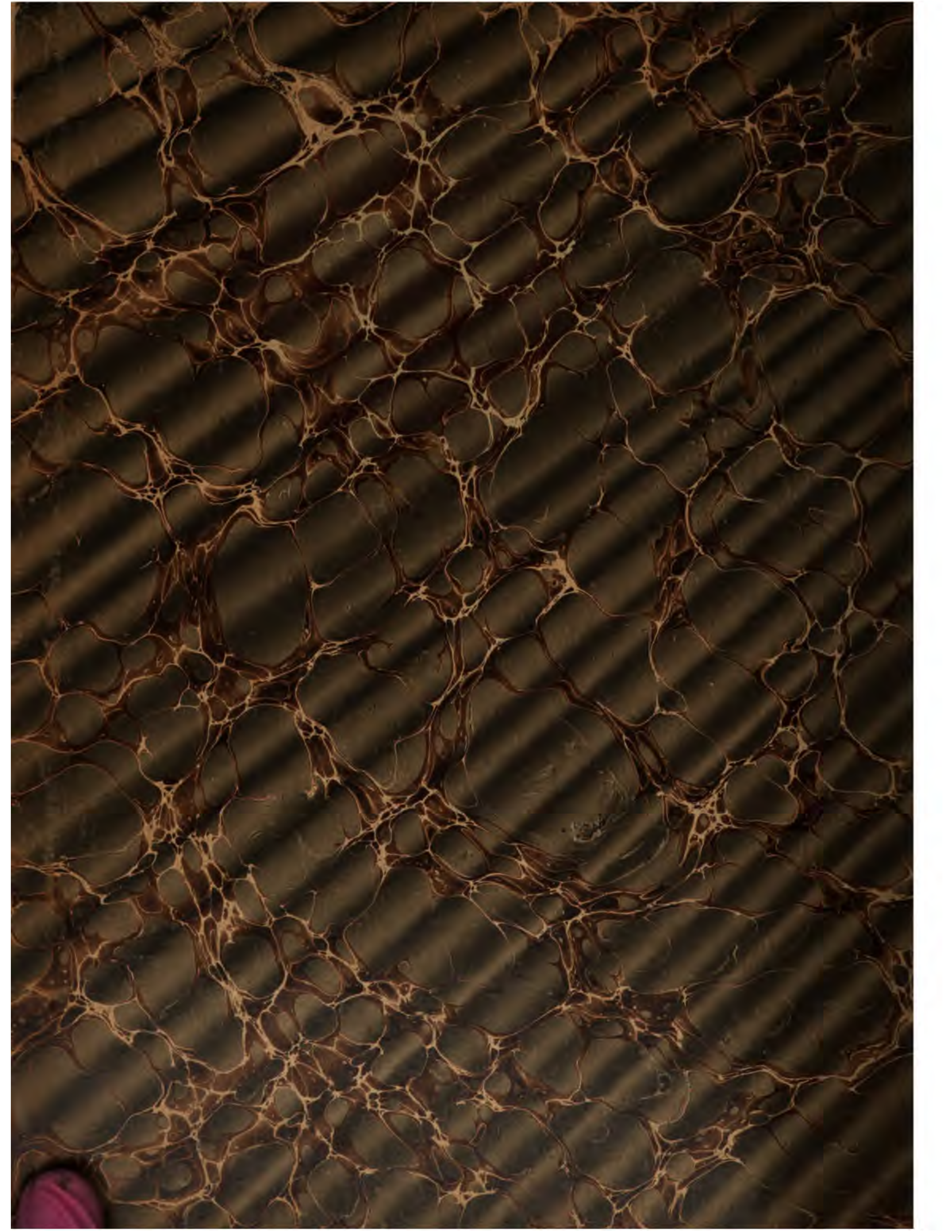
3 Catégories — Plus de 12 par 10 / " De 9 à 11,71. / " De 7 à 8,91.

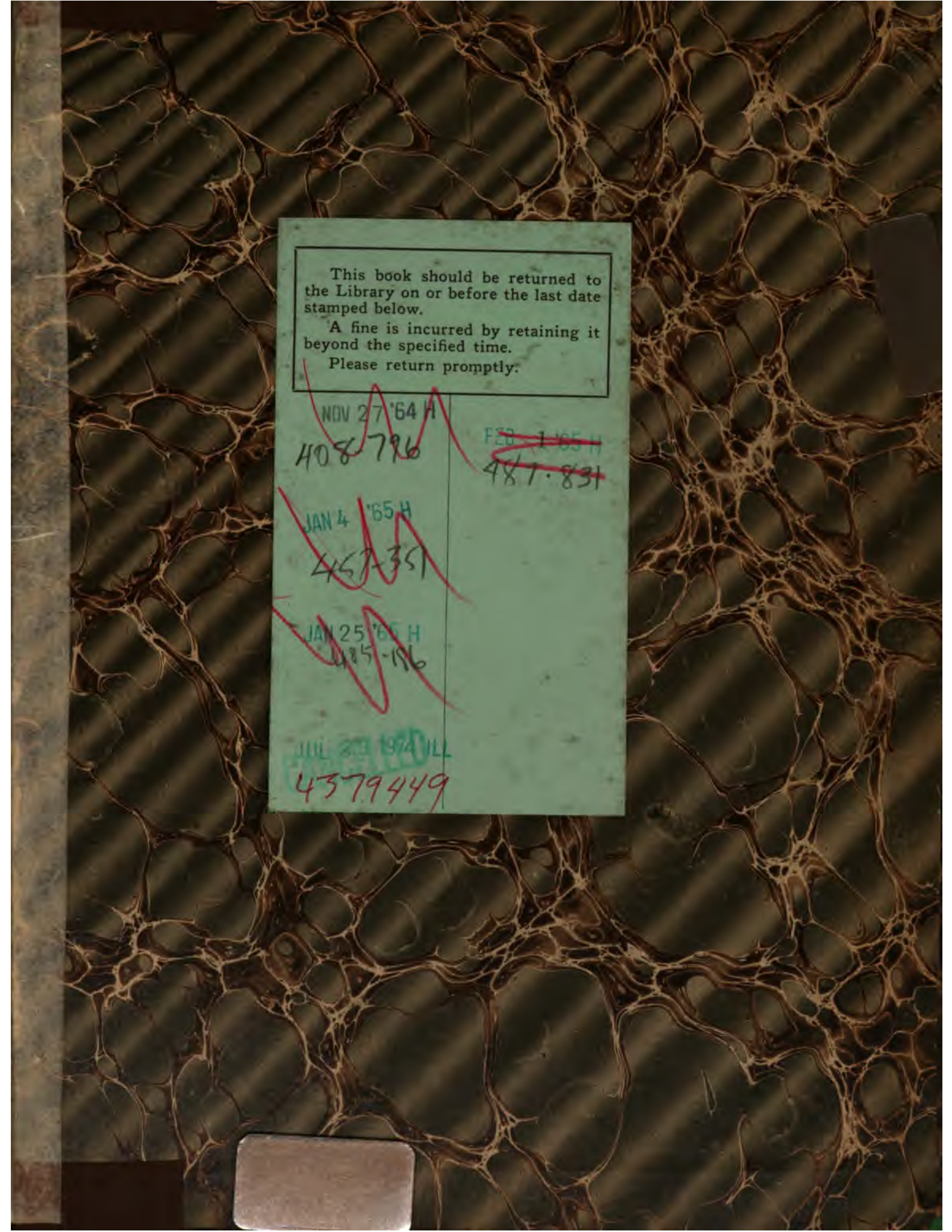



4 Catégories :
Plus de 30
" " 20
" " 10
" " au
1ère Catégorie
13e arrond t _ 39 p %.
17e ______ 36 "
4e ______ 33 "
15e ______ 32 "
20e ______ 31 "
12e ______ 30 "
11e ______ 30 "
2e Catégorie
5e ______ 28 "
14e ______ 27 "
18e ______ 27 "
7e ______ 26 "
16e ______ 23 "
10e ______ 20 "
1er ______ 20 "
19e ______ 20 "
3e Catégorie
8e ______ 17 "
9e ______ 16 "
6e ______ 13 "
3e ______ 10 "
4e Catégorie
2e ______ 5,8
16
Passy


4 Catégories
Plus de 60 % d
de 50 à
de 40 à
moins de 40
Classement:
13e arrondt 78, 60
14e 69, 92
4e 63, 09
5e 60, 20
12e 55, 88
10e 52, 88
15e 51, 22
17e 50, 23
18e 50, "
11e 48, 08
20e 46, 25
16e 43, 71
8e 43, 53
6e 43, 17
1er 41, 68
7e 40, "
19e 37, 9
3e 38, 27
2e 30, 18
9e 27, 08
16
Passy


La couleur indique
la circonscription de l'Eco
le Turgot
La couleur :
celle de l'École Colbert
La couleur :
celle de l'École Lavoisier
La couleur :
celle de l'École d'Auteuil
La couleur :
celle du Collège Chaptal
La partie fortement
teintée indique la
région qui fournit le
recrutement le plus
dense, la teinte plus
légère indique la dimi-
nution de la densité
du recrutement.
Le point noir
indique l'emplacement
des établissements actuels
La croix indique
l'emplacement pro-
posé pour les
créations à
étudier.
16
Passy
Seine Fl.




This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.
NOV 27 '64 H
408-796
JAN 4 '65 H
457-351
JAN 25 '65 H
485-196
487-831
4379449

